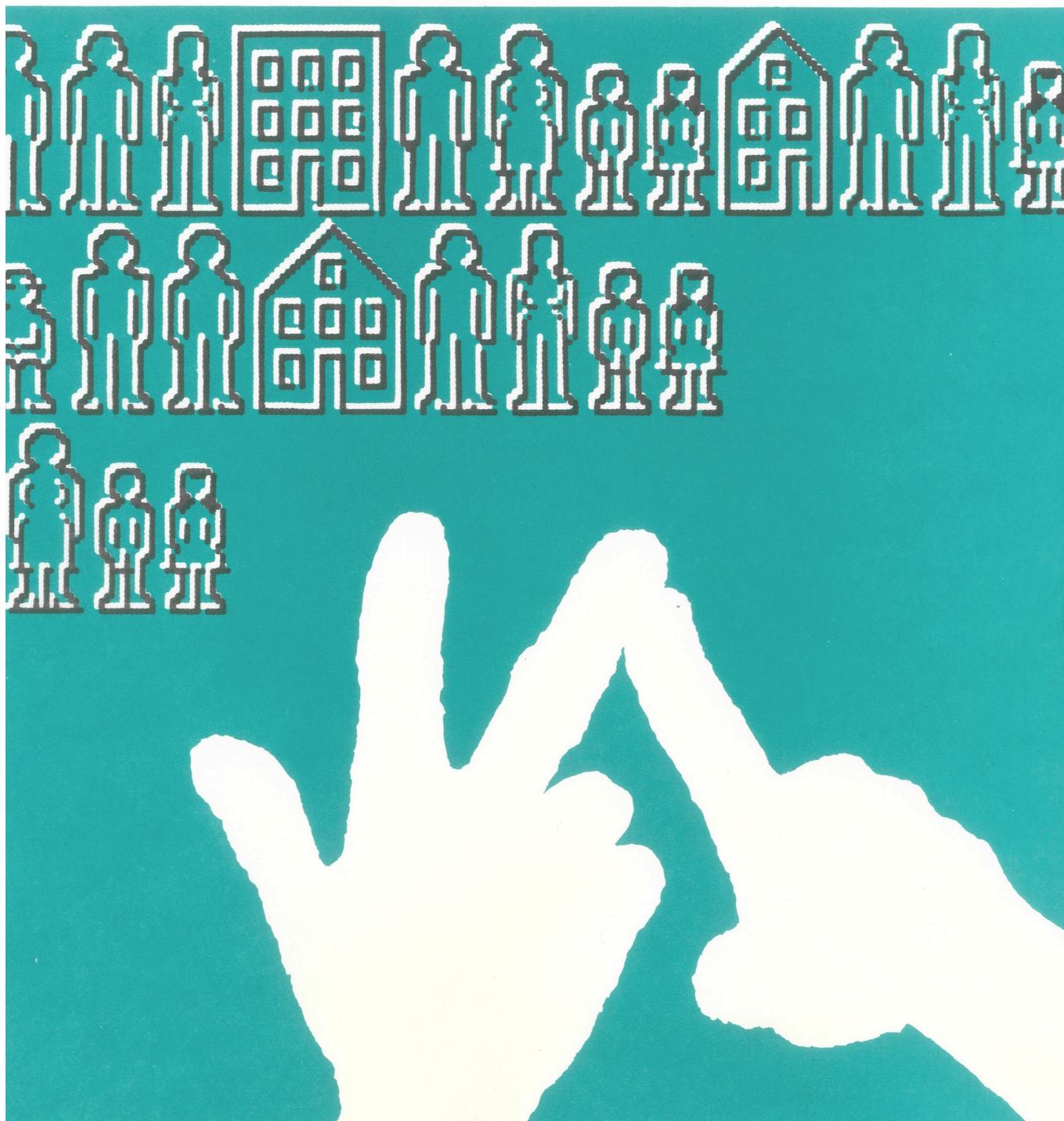
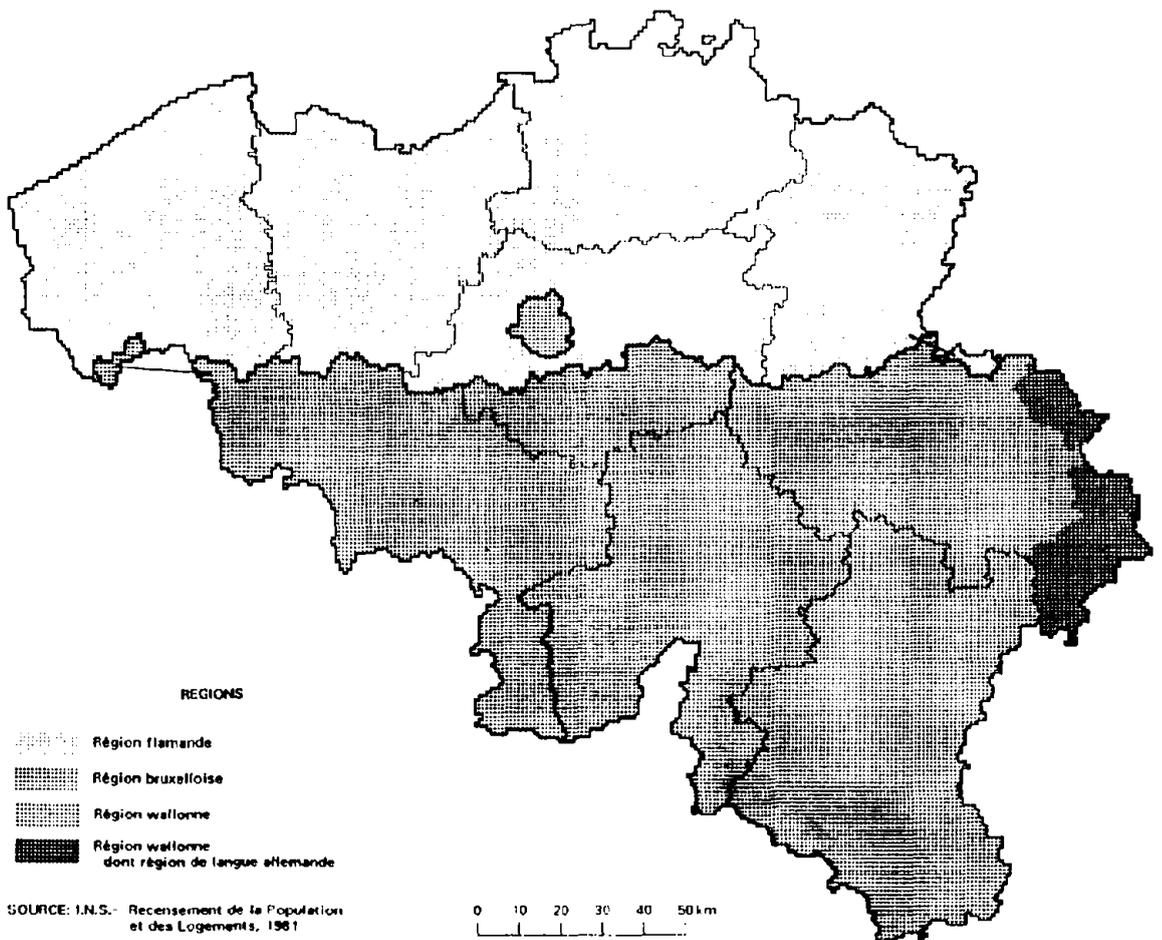
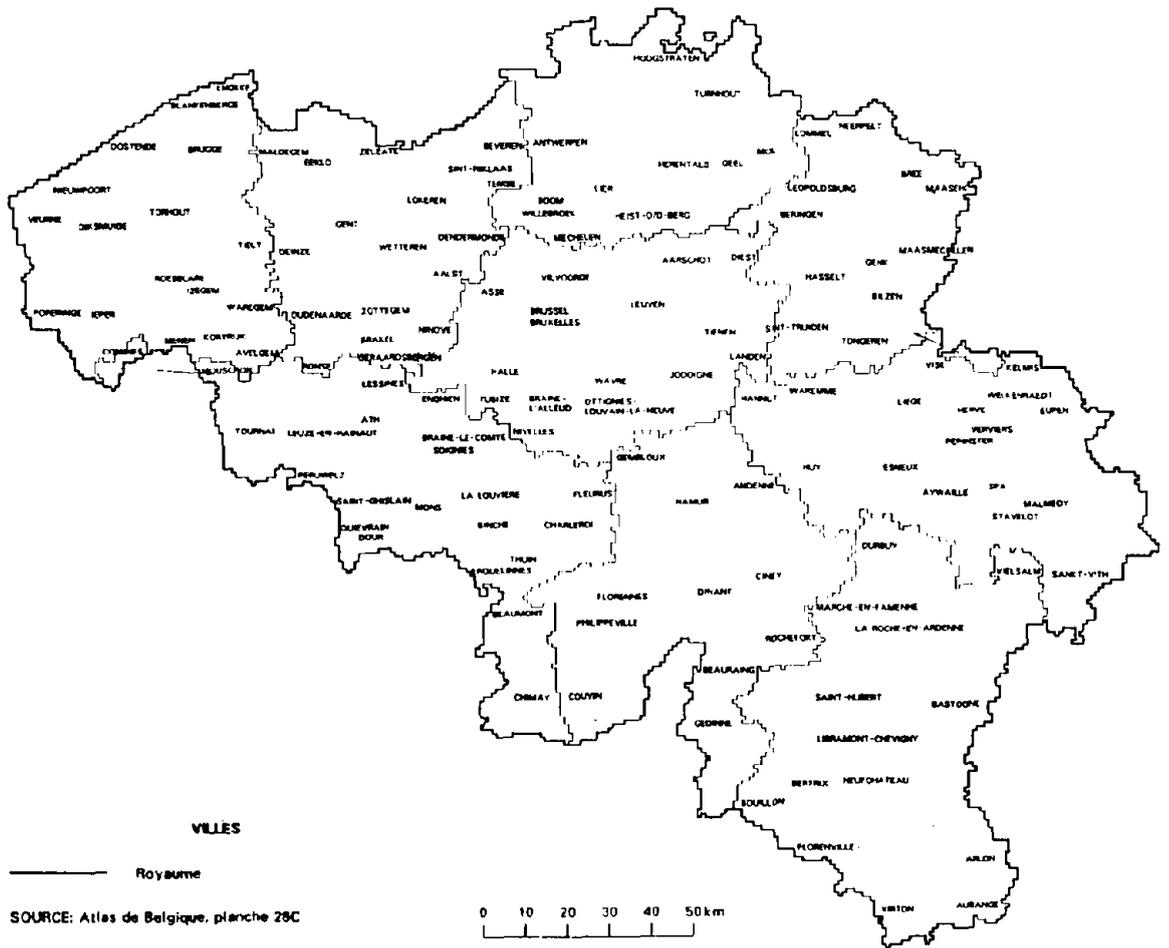
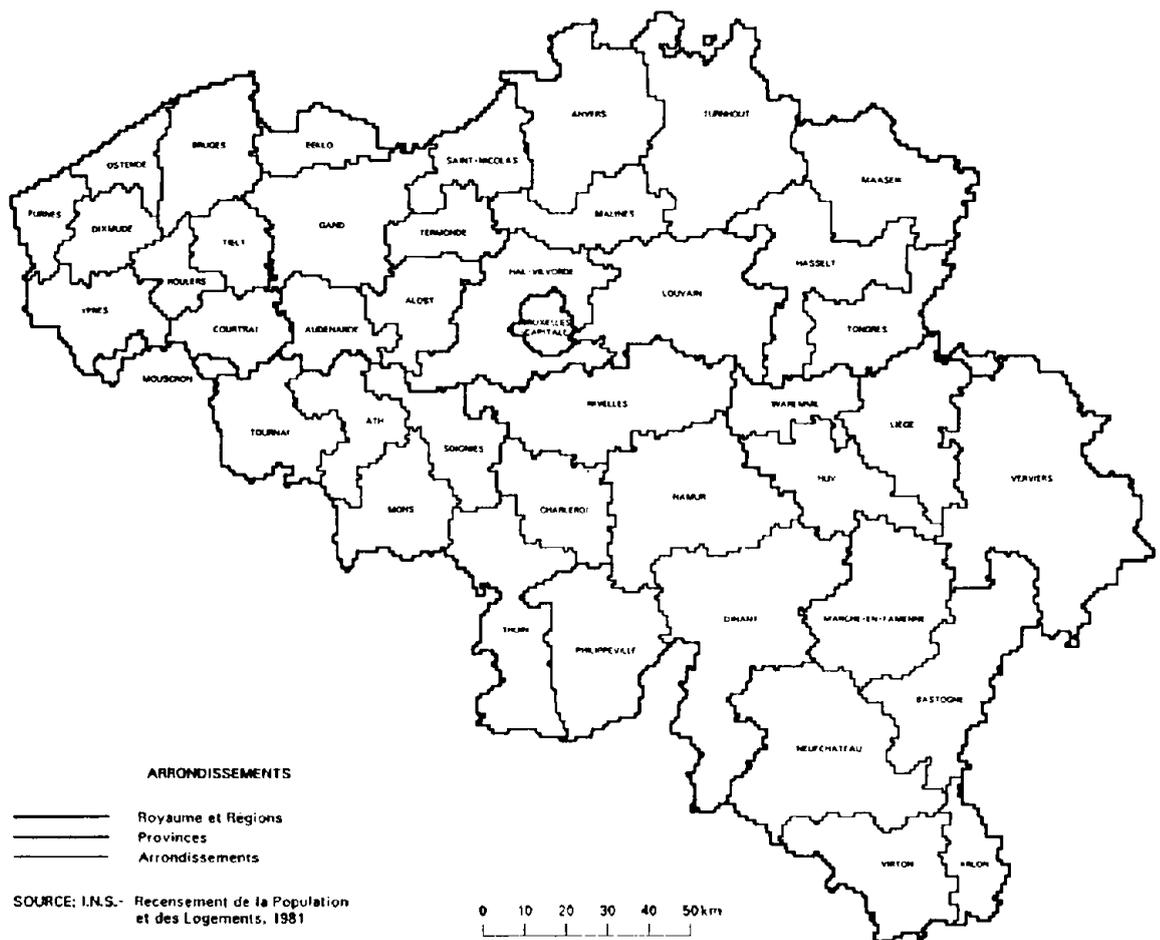
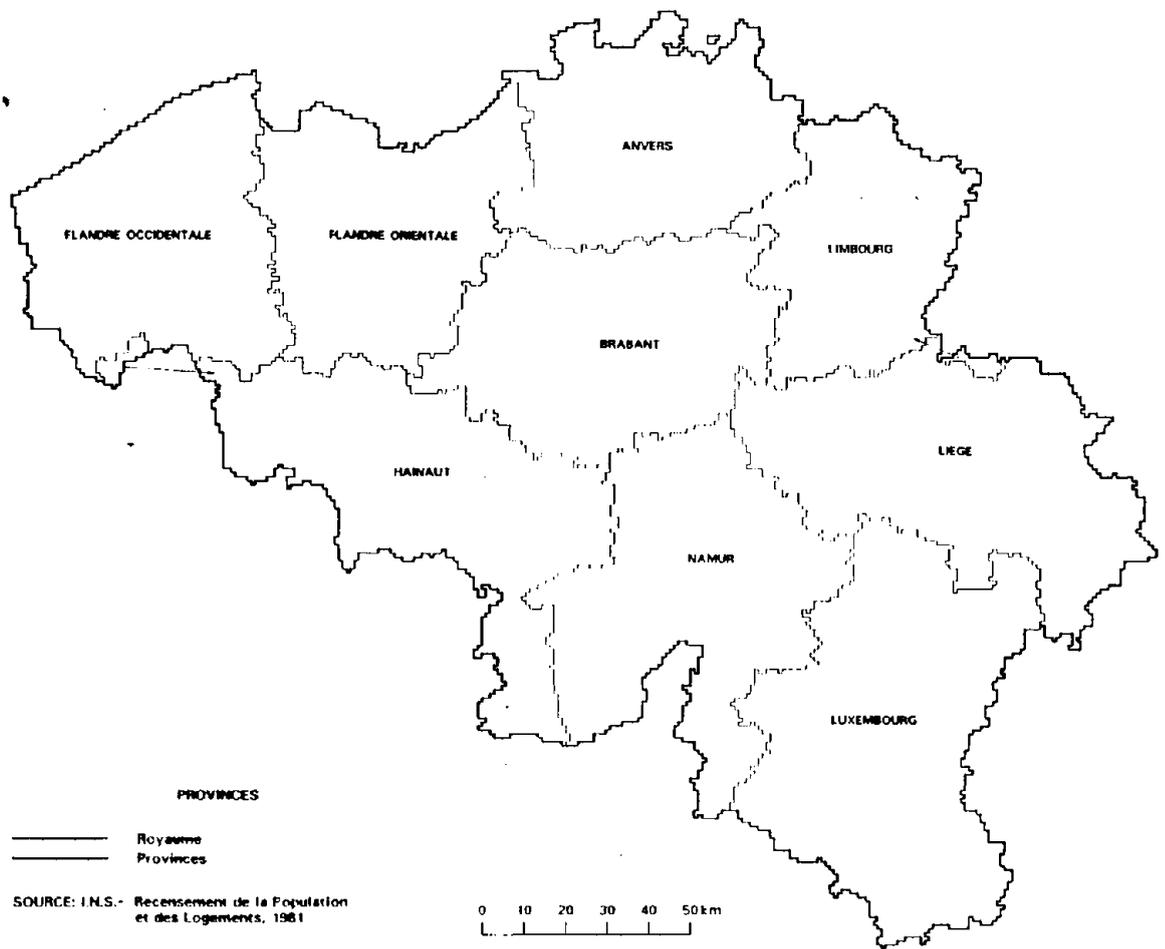


Atlas Statistique du Recensement de la Population et des Logements 1981

PARTIE 1 : Données démographiques







ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ATLAS STATISTIQUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DU LOGEMENT 1981

Partie 1 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

En vente à L'INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE
Rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles
Centre Albert, Pl. Albert 1er, 8^e étage - 6000 Charleroi
Quai Marcellis, 30 - 4020 Liège

Prix: Belgique 200 Frs.
 Étranger 250 Frs.

Compte cheque postal No 000-2005886-23 de
l'INS, rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles

Droits d'auteur réservés

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée, est interdite sauf autorisation de l'Institut national de Statistique. L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de la source.

AVANT-PROPOS

L'Institut national de Statistique a publié, dans une première brochure, sous la forme de tableaux statistiques, les principales caractéristiques démographiques, extraites du recensement général de la population du 1er mars 1981. Les enseignements que contiennent ces tableaux sont cependant plus aisément perceptibles en juxtaposant ou dispersant les valeurs observées sur un cartogramme ou sur cette représentation graphique propre à la démographie qu'est la pyramide des âges.

C'est pourquoi il est apparu intéressant de présenter la synthèse des principales données démographiques susvisées sous la forme d'une sélection de cartogrammes et de pyramides des âges.

Le but poursuivi par la présente publication est donc de fournir non seulement un outil original et nouveau d'analyse et de gestion économique, mais également un matériel didactique pour l'enseignement.

Un simple coup d'oeil sur une carte ou sur une pyramide des âges permet en effet de se faire une idée générale de nombreuses caractéristiques de la population.

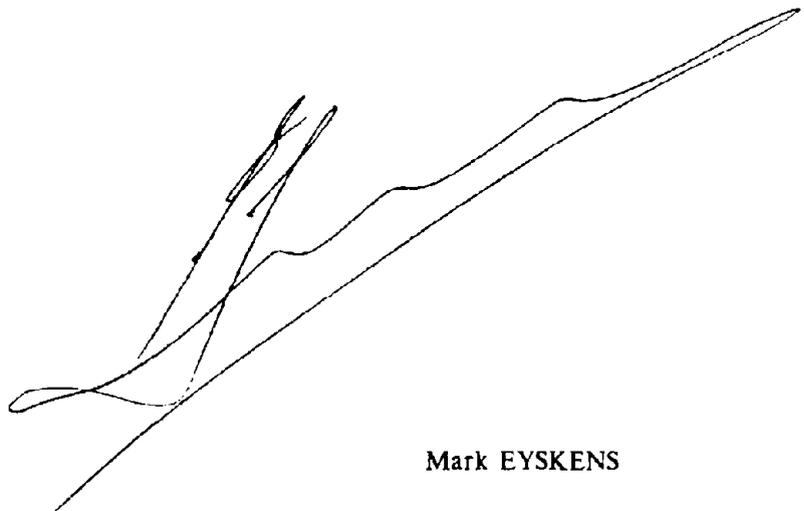
Le présent fascicule intitulé "Atlas statistique du Recensement de la Population et des Logements 1981" se compose de deux parties. La première reprend un ensemble de cartogrammes visant à donner un aperçu des structures spatiales de l'évolution démographique; la seconde, comprend une sélection représentative de pyramides des âges tenant compte de l'importance géographique, des caractéristiques démographiques et de la dispersion régionale des unités administratives retenues.

Je félicite l'Institut national de Statistique pour cette initiative.

C'est, en effet, la première fois que l'Institut réalise un ensemble de représentations graphiques, cartes et pyramides, à partir des données stockées dans l'ordinateur. L'adjonction d'une imprimante à laser à l'équipement informatique existant a permis l'édition rapide des données du recensement aussi bien sous forme de tableaux que de cartes et pyramides. C'est grâce à une collaboration étroite entre le Centre de Traitement de l'Information, l'imprimerie et le service des Recensements généraux de l'Institut national de Statistique que cet ensemble a pu être réalisé en un minimum de temps. Mes remerciements s'adressent également tout particulièrement à Monsieur H. Van der Haegen de l'Institut de Géographie sociale et économique de la K.U.Leuven, membre du Conseil supérieur de Statistique, pour la collaboration qu'il a apportée à l'élaboration de cet ouvrage. On appréciera notamment l'introduction et les commentaires que le Professeur H. Van der Haegen a consacrés à chaque carte et chaque pyramide.

L'atlas est établi sur base des données démographiques déjà dépouillées. Il entre dans les intentions de l'I.N.S. de publier également des cartogrammes pour les données du recensement général qui seront disponibles ultérieurement.

Le Ministre des Affaires économiques,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, extending from the bottom left towards the top right of the page.

Mark EYSKENS

**ATLAS STATISTIQUE DU RECENSEMENT DE LA
POPULATION ET DU LOGEMENT 1981**

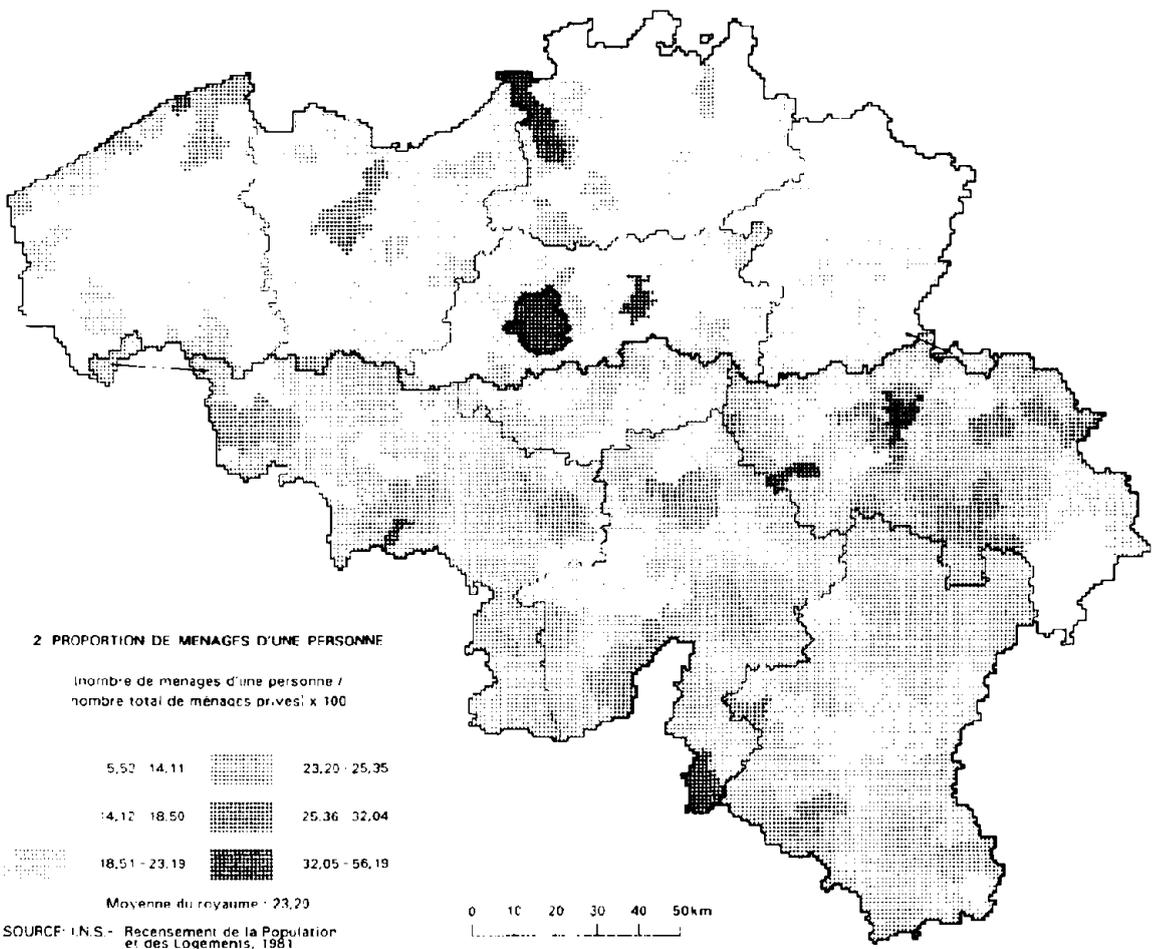
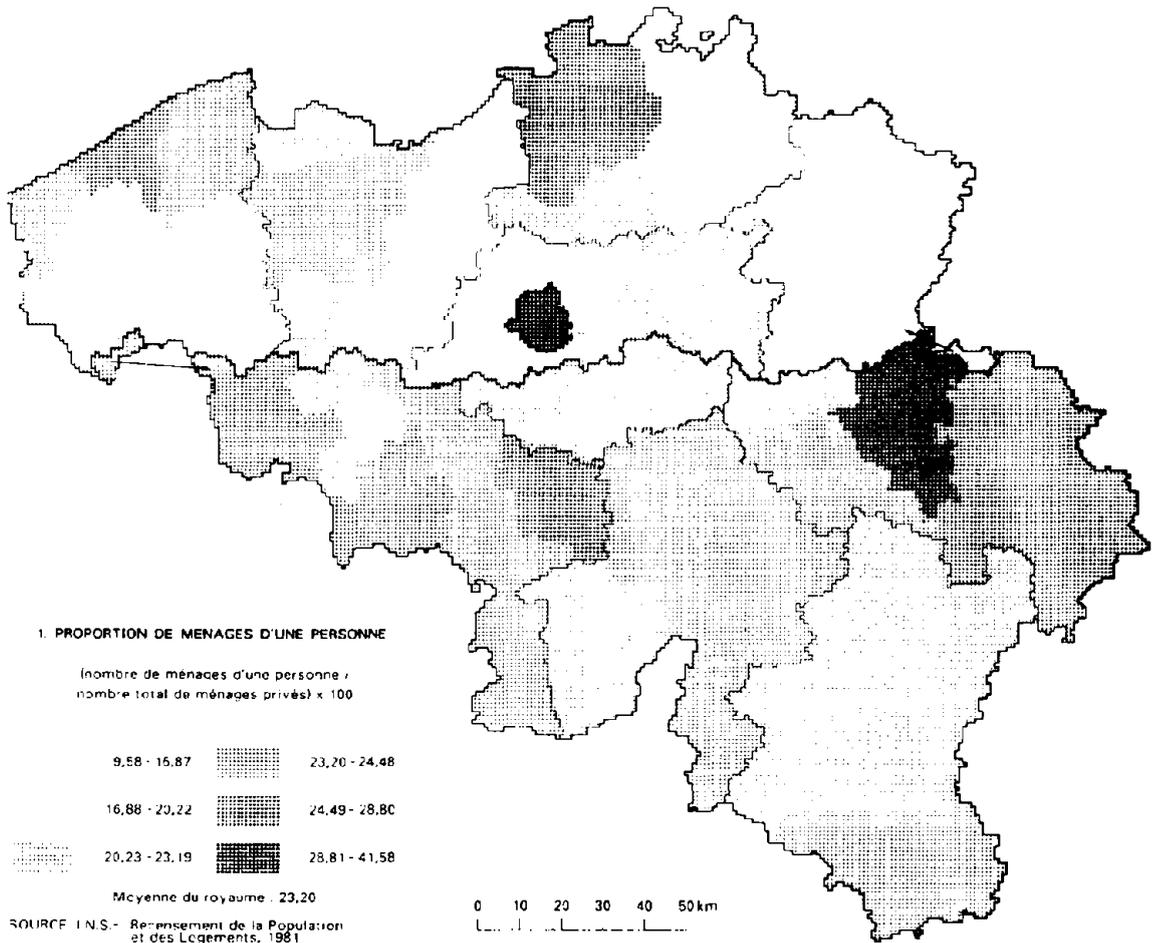
	Page
CARTES DE BELGIQUE	3 - 32
LA BELGIQUE EN PYRAMIDES	33 - 122

CARTES DE BELGIQUE

illustrant les structures spatiales
de certains phénomènes démographiques

TABLE DE MATIERES

	Page
1. Introduction	5
1.1. Les structures spatiales.	5
1.2. Possibilités de la cartographie par ordinateur.	5
1.3. Optimisation de l'apport informatif de la carte.	5
1.4. Quelques techniques de regroupement.	5
1.5. Développement d'un exemple.	8
1.6. Quelques précisions complémentaires.	9
2. Structures démographiques spatiales	11
2.1. Rapport hommes-femmes	11
2.2. La composition par âge	13
2.3. Composition des ménages d'après leur taille et proportion de personnes mariées	16
2.4. Nationalités	21
2.5. Evolution de la population	24
3. Conclusions	29
Liste des cartogrammes	30



1. INTRODUCTION

1.1. Les structures spatiales.

La cartographie moderne permet de reproduire au niveau des plus petites unités administratives, les communes, les structures spatiales de nos phénomènes démographiques. A la suite de l'important mouvement de fusions de 1977, qui a ramené le nombre de communes belges de 2 379 à 596, la structure des communes belges a été profondément modifiée.

En effet, le chiffre moyen de population des communes est passé de 4 000 à 17 000 habitants environ et le nombre de communes de moins de 1 000 habitants de 942 à 1. Là où précédemment près de 2/3 des communes comptaient moins de 2 500 habitants, seulement 5 % d'entre elles n'atteignent pas ce seuil à l'heure actuelle. Le risque de rencontrer des coefficients fortuits irréels par suite de chiffres de population trop restreints s'en trouve fortement réduit, ce qui confère aux représentations cartographiques une plus grande signification. En ce qui concerne les données contenant des éléments de la statistique courante, on a pris par mesure de précaution la moyenne de cinq années (77-81). Pour autant que les données par commune soient disponibles, l'utilisation comme unité administrative, de l'arrondissement, dont la délimitation administrative est parfois bien arbitraire, peut être abandonnée. Ceci ressort clairement de la comparaison des deux premières figures, représentant le nombre de ménages composés d'une seule personne par arrondissement et par commune ; la meilleure qualité de l'information fournie par les cartogrammes au niveau des communes y apparaît nettement.

1.2. Possibilités de la cartographie par ordinateur.

La cartographie par ordinateur permet de travailler très vite ; dans la pratique elle est cependant le plus souvent limitée à l'utilisation d'un nombre restreint de hachures et de mouchetures différentes si on veut maintenir une perception aisée des différentes valeurs. Aussi, si l'on fait abstraction des couleurs, le nombre de possibilités qu'offre l'appareillage dont dispose l'Institut national de Statistique est, en pratique, limité à six. La lecture des cartes peut être sensiblement facilitée par l'emploi de calques reprenant, d'une part, les limites des grandes unités administratives et leur appellation, d'autre part, les noms des villes et des communes avec petits centres urbains telles qu'elles sont reprises dans l'Atlas de Belgique.

1.3. Optimisation de l'apport informatif de la carte.

La clarté et l'objectivité d'un cartogramme sont largement tributaires du mode de regroupement. Le choix des valeurs limites permet de dégager différents modèles spatiaux, d'accentuer ou d'affaiblir certains phénomènes régionaux (voir figures 3 à 6).

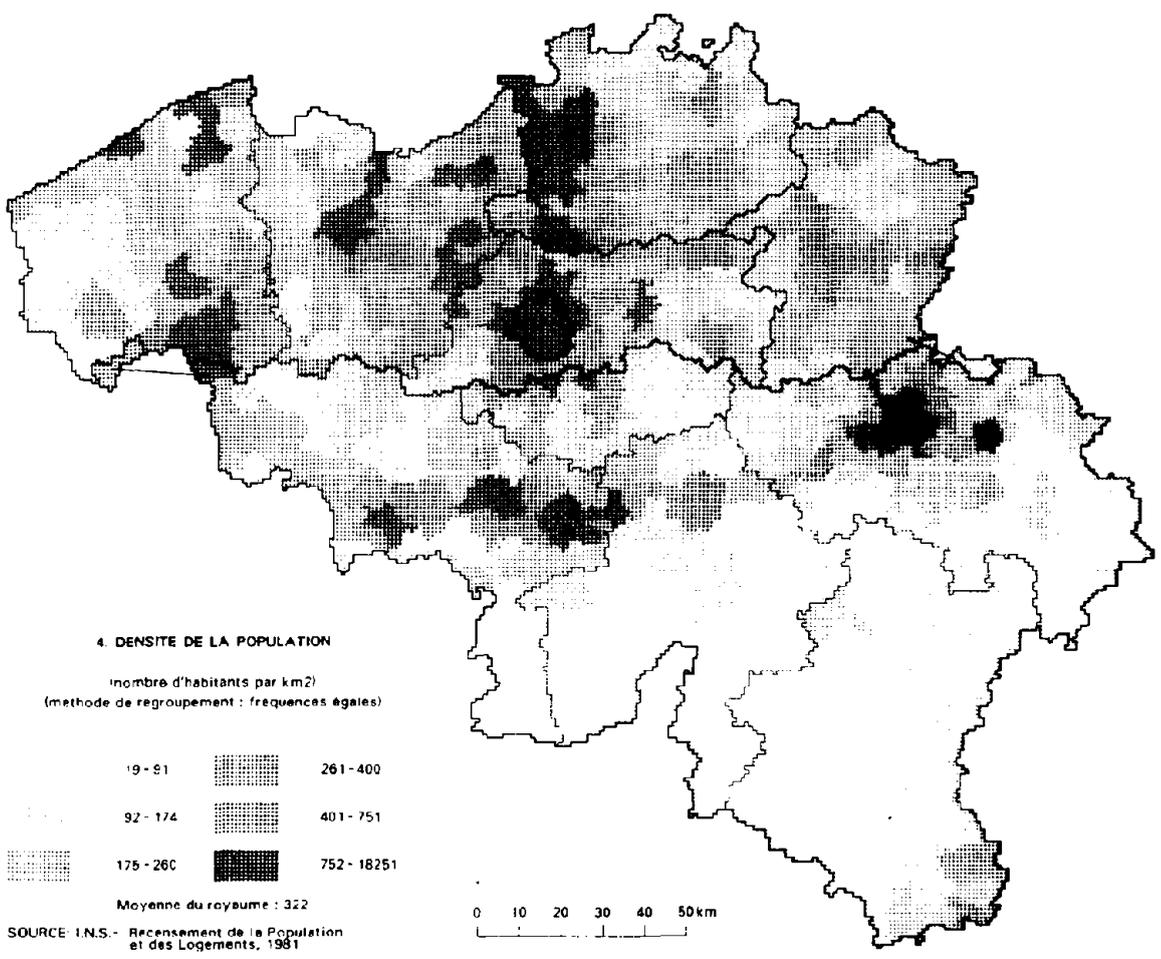
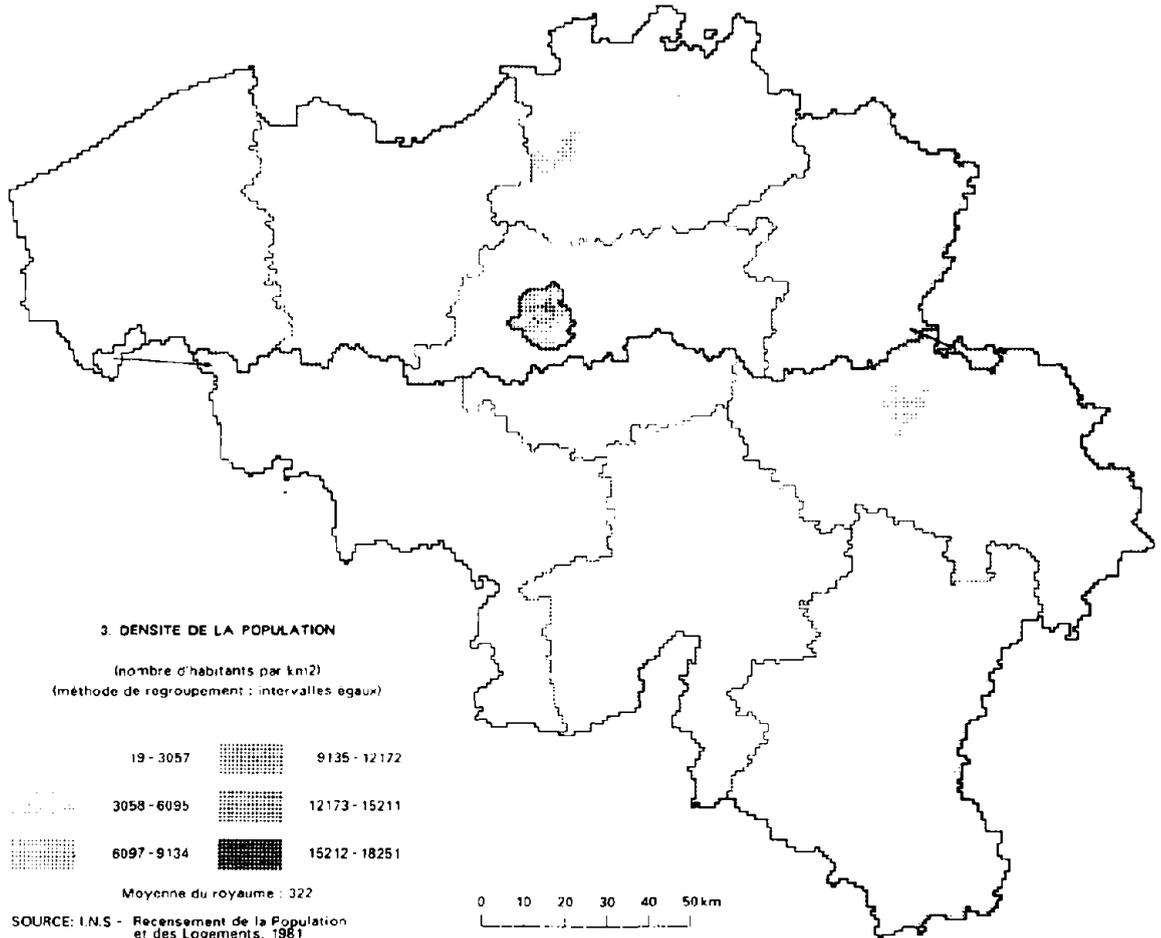
Il importe dès lors que ce choix s'opère judicieusement afin d'optimiser la fonction informative de la carte. Il est évident que l'on peut choisir des limites très spécifiques en fonction des structures spatiales que présente un phénomène donné. Toutefois, pour conférer à l'information fournie l'objectivité souhaitée et pour assurer la meilleure comparabilité des structures spatiales que représentent les différents phénomènes, il est souhaitable que la méthode utilisée pour déterminer les valeurs limites soit identique pour l'ensemble des cartogrammes reproduits. C'est par ailleurs une règle générale observée dans tout atlas composé par ordinateur.

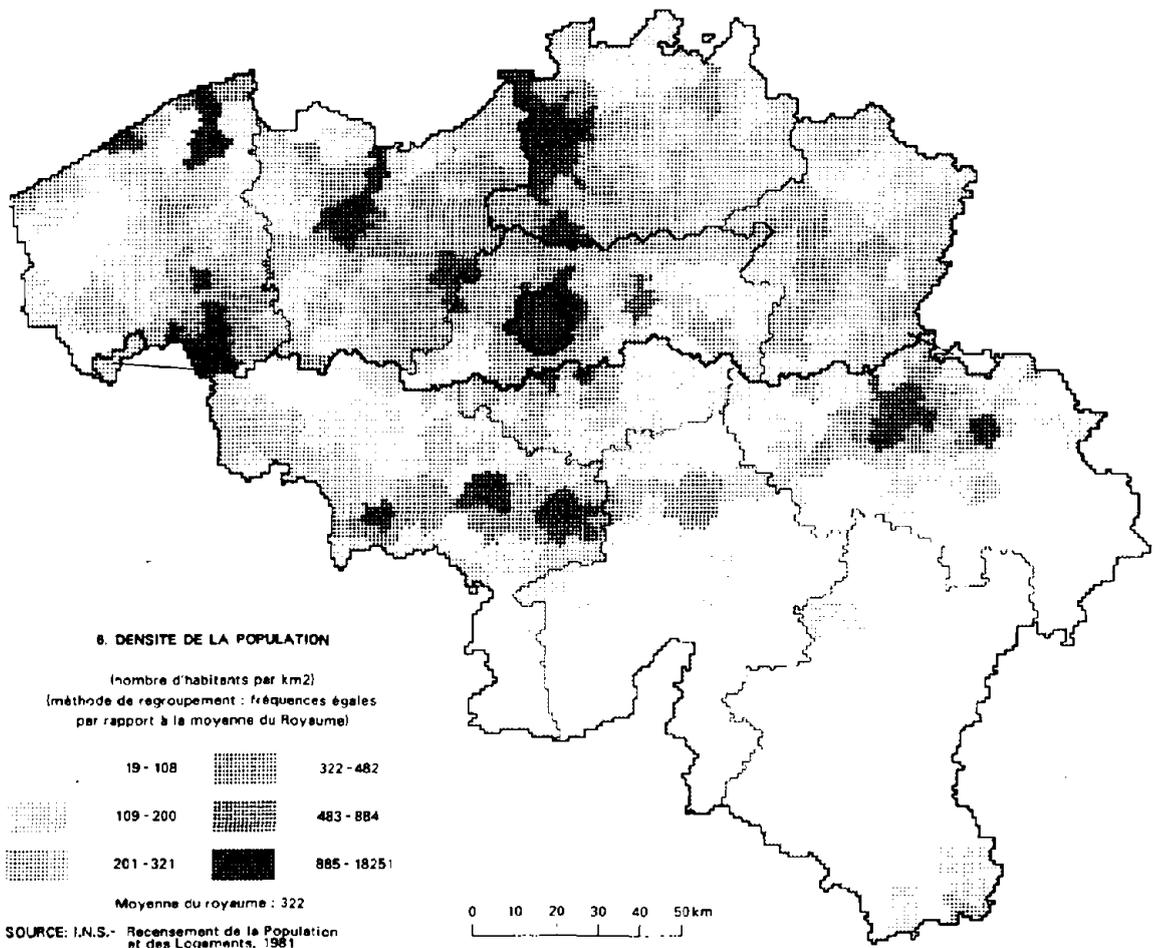
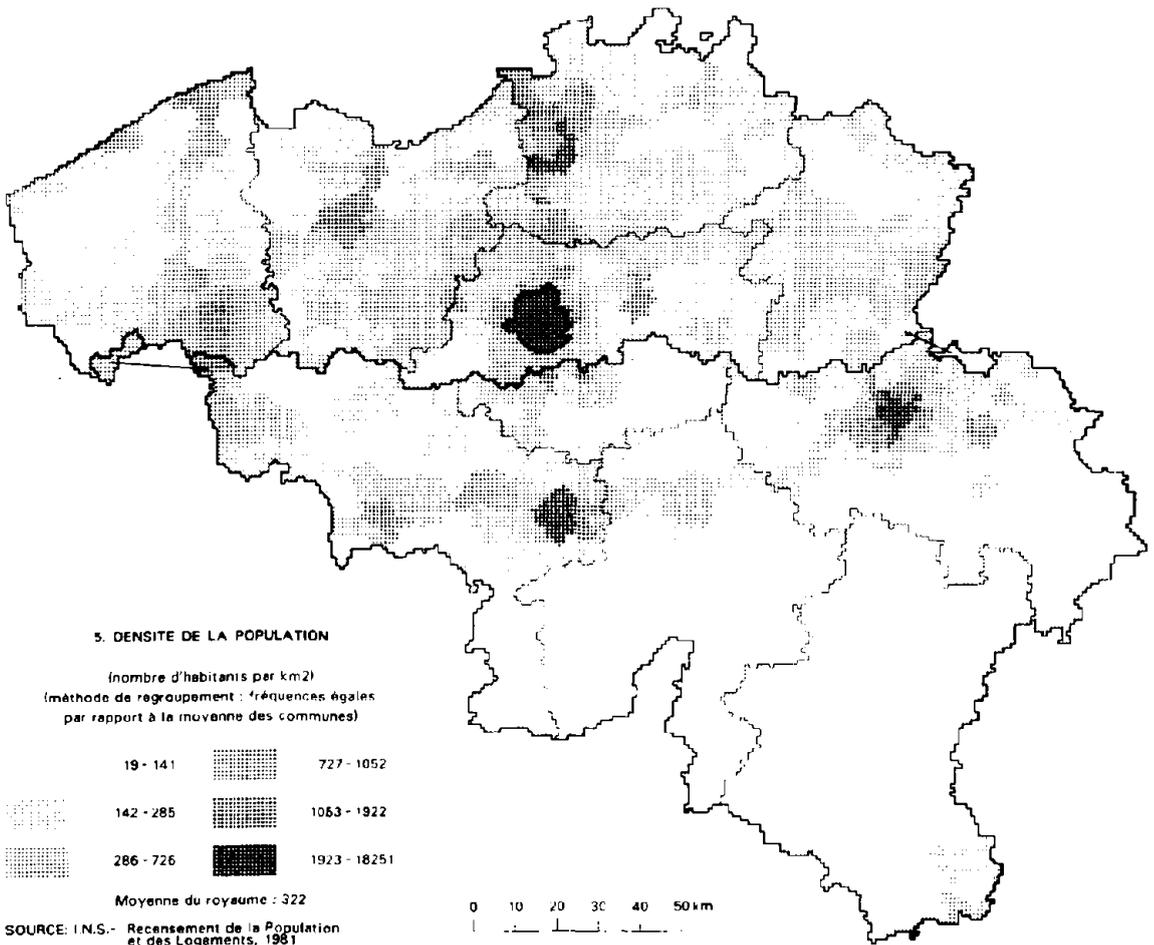
1.4. Quelques techniques de regroupement

Parmi les différentes techniques de regroupement existantes nous en avons retenu quatre, consacrées par l'usage; elles sont exposées ci-dessous et illustrées par un exemple.

1.4.1. Intervalles égaux

Cette méthode consiste à diviser par le nombre de groupe retenus la différence en valeur existant entre les communes ayant la valeur la plus élevée et la valeur la plus faible pour une variable donnée. Dans les cas extrêmes, cela peut impliquer une forte concentration de communes dans quelques groupes situés soit à l'une des extrémités soit au centre; une telle concentration permet difficilement de dégager les structures spatiales (figure 3).





1.4.2. Fréquences égales

Chaque forme de hachure correspond ici au même nombre de communes, en l'occurrence 100, 99, 99, 99, 100, et ce, indépendamment de la distribution de fréquence (figure 4).

1.4.3. Fréquences égales ajustées

Ce mode de regroupement vise à corriger une éventuelle asymétrie prononcée dans la fréquence des valeurs. Les valeurs moyennes servent ici de références; les communes accusant des valeurs inférieures ou supérieures à la moyenne sont regroupées en fréquences égales. On obtient ainsi deux groupes de fréquences égales mais de valeurs inégales. Pour les 596 communes, cela pourrait donner, par exemple 67, 67, 68 et 131, 131, 132 communes.

Cette méthode, utilisée à l'étranger dans un certain nombre d'atlas élaborés par ordinateur, notamment le "Computer Atlas of Switzerland" de Kilchenmann e.a., Bern 1972, dont s'inspire la présente publication, offre deux possibilités. En effet, il est loisible d'envisager la moyenne des valeurs au niveau des communes ou la moyenne du Royaume. Dans le premier cas (fig. 5) toutes les communes, quel que soit leur chiffre de population (au 1.3.1981 Herstappe, 102 habitants, et Gand 239.256 habitants constituaient les valeurs extrêmes) ont un poids égal, c'est-à-dire qu'on les considère comme des unités territoriales équivalentes. Dans le deuxième cas (figure 6) c'est la moyenne du Royaume qui sert de critère, c'est-à-dire que chaque personne a la même importance. Le phénomène y est également analysé dans sa structure spatiale, mais dans la mesure où il s'écarte de cette moyenne.

1.5. Développement d'un exemple

1.5.1. La densité de population

Les quatre techniques de regroupement que nous venons d'esquisser sont appliquées à la notion bien connue de la densité de la population. On traite ici, non pas les données proportionnelles, mais absolues, ramenées à une unité territoriale et présentant de fortes divergences entre elles. En effet, la densité de la population oscille entre 19 habitants au km² à Léglise et 18.251 habitants au km² à Saint-Gilles.

1.5.2. Intervalles et valeurs limites

Le tableau suivant fournit, pour les groupes de communes, les intervalles et les valeurs limites obtenus par les quatre méthodes (nombre d'habitants au km²).

Méthode utilisée

Intervalles égaux							
Valeurs limites	19	3058	6096	9135	12174	15212	18251
Nombre de communes par groupe	567	13	6	3	3	2	
Fréquences égales							
Valeurs limites	19	92	175	261	401	752	18251
Nombre de communes par groupe	100	99	99	99	99	100	
Fréquences égales par rapport à la moyenne des valeurs par commune							
Valeurs limites	19	142	286	727	1053	1923	18251
Nombre de communes par groupe	164	164	164	35	35	34	
Fréquences égales par rapport à la moyenne du Royaume							
Valeurs limites	19	109	201	322	483	885	18251
Nombre de communes par groupe	117	117	118	81	81	82	

1.5.3. Dispersion de la population

Les différentes techniques de regroupement permettent d'analyser de façon plus approfondie la

dispersion de la population, phénomène n'évoluant que progressivement et dont le modèle global est connu. Trois des quatre cartes révèlent le contraste existant entre la forte densité de la population en région flamande et la densité plus faible en région wallonne. D'une part apparaît clairement le poids des grandes villes flamandes et le phénomène d'urbanisation croissant qui atteint également le Limbourg, d'autre part on perçoit l'importance de l'axe industriel wallon, fortement peuplé, du Borinage à Verviers. Par rapport à la carte traditionnelle de la densité de la population, les modifications que font apparaître ces cartogrammes sont plutôt d'origine administrative. En effet, depuis le 1er janvier 1977, certaines communes urbaines voient leur densité diminuer en raison d'absorption, de communes rurales plus ou moins étendues : Tournai, dont la densité est de 317 habitants au km² en 1981 contre 2.097 en 1970, en constitue l'exemple type. Cela explique également pourquoi les très grandes densités sont limitées aux communes des agglomérations d'Anvers et de Bruxelles, qui, à la date du recensement étaient restées à l'écart du mouvement de fusions.

1.5.4. Comparaison des cartogrammes

La carte (figure 3) dressée selon la méthode des intervalles égaux démontre à quels résultats absurdes peut aboutir cette technique en présence de valeurs fortement divergentes : deux communes seulement figurent dans la classe supérieure et trois dans chacune des deux classes précédentes. Cette subdivision pourrait servir d'illustration à l'idée absurde de "Bruxelles et le désert belge", elle ne traduit pas du tout la dispersion réelle de la population.

La figure 4 présente la dispersion de la population selon la méthode des fréquences égales. Il est évident que cette carte fournit une image plus nuancée et une différenciation relativement fine dans les groupes médians. Pour les plus fortes densités par contre, la graduation est plutôt limitée. Toutes les grandes villes et leurs périphéries, qu'elles soient situées en Région flamande, bruxelloise ou wallonne, y apparaissent hachurées de la même façon, celle correspondant à la plus forte densité de population.

Le cartogramme suivant (figure 5), établi selon la méthode des fréquences égales par rapport à la moyenne des valeurs par commune, différencie nettement les fortes densités urbaines qui se manifestent surtout dans la région d'Anvers, de Bruxelles et de Liège, mais s'avère moins nuancé pour les faibles densités; plus de la moitié des communes (55 %) apparaissent dans les deux classes inférieures.

Quant au dernier cartogramme de densité (figure 6), il permet une meilleure perception des nuances, en ce sens que la différenciation des fortes densités y est quelque peu atténuée sans pour autant perdre sa netteté, tandis que la perception des faibles densités dont l'importance spatiale est indéniable, y gagne en précision. Compte tenu du fait qu'on ne dispose que de six types de hachures, il semble que cette dernière méthode est la plus appropriée pour représenter la densité de la population.

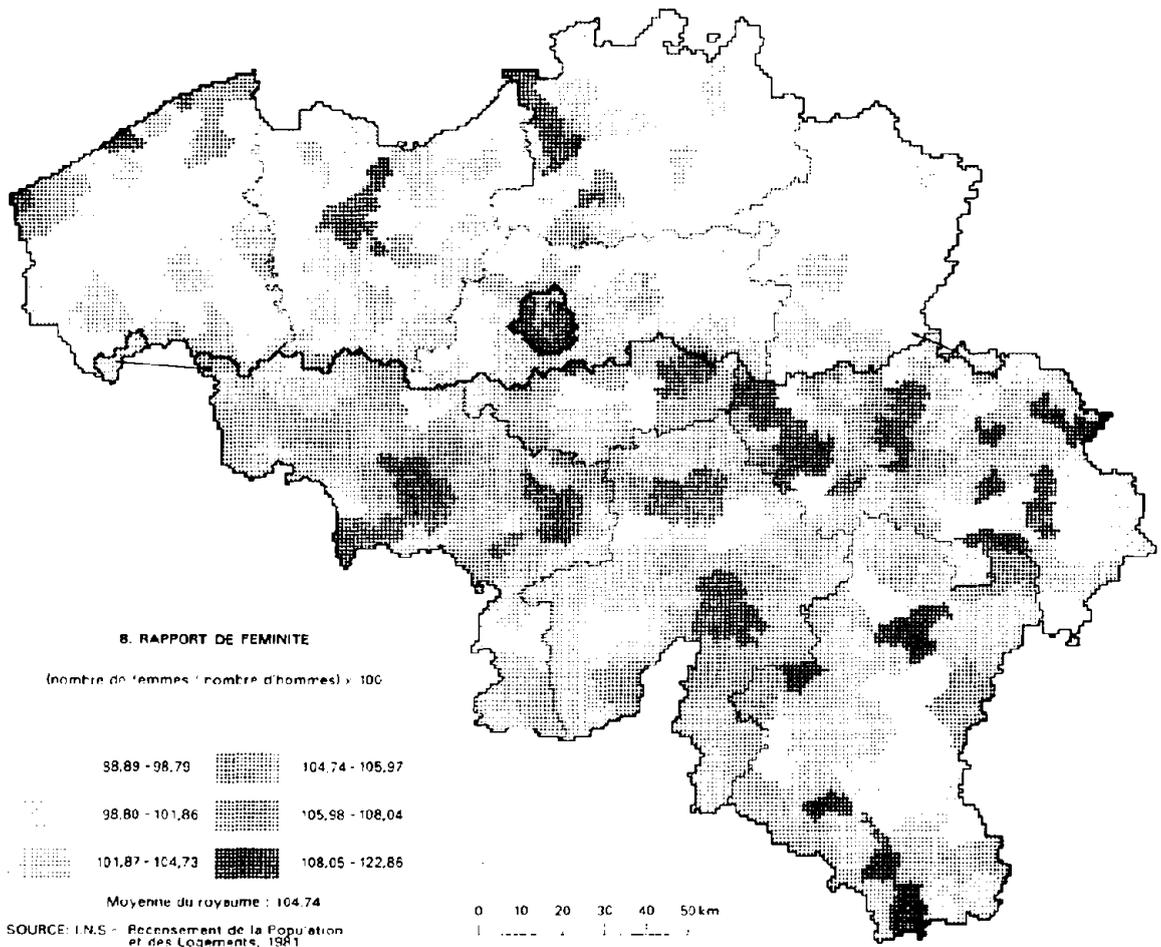
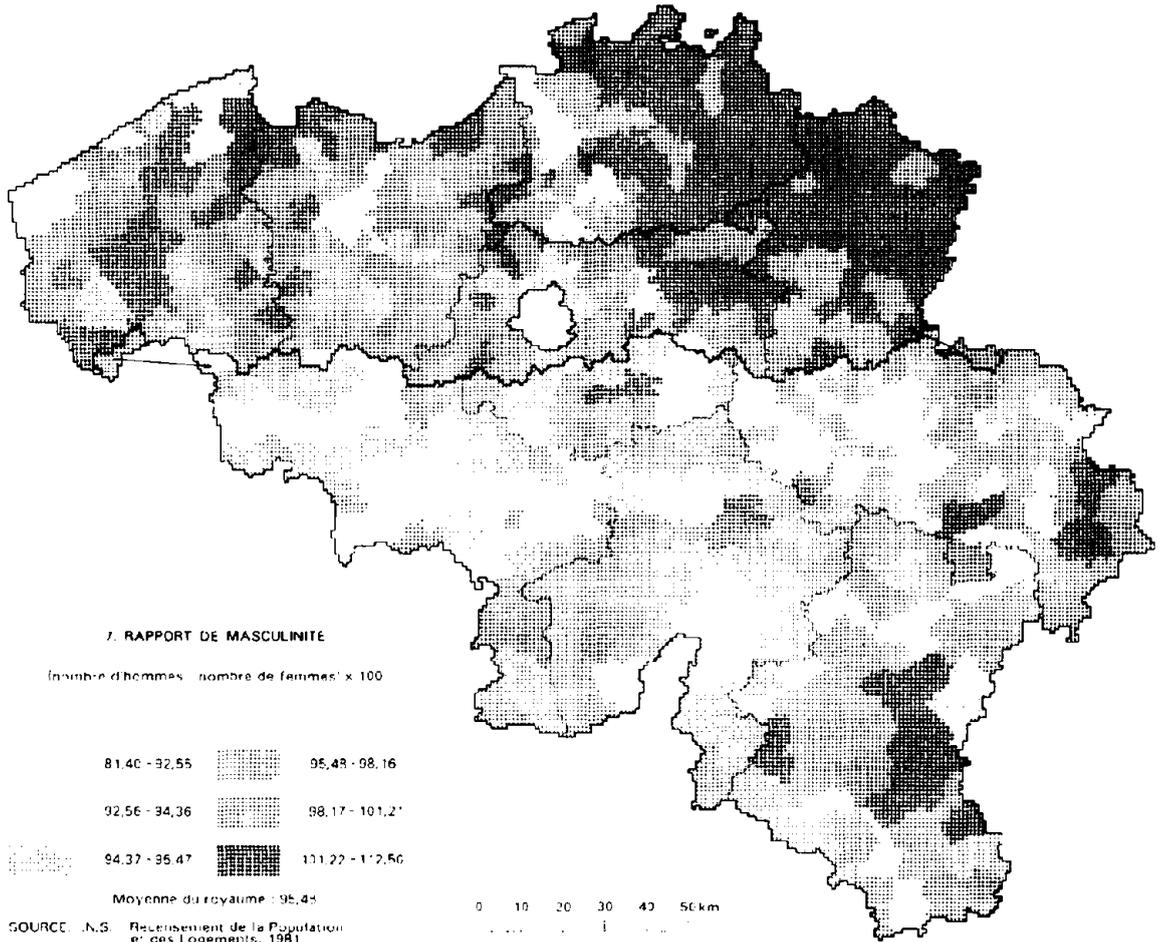
1.6. Quelques précisions complémentaires

1.6.1. Méthode de regroupement utilisée

L'analyse de ces quatre méthodes appliquées à toutes les cartes reproduites dans l'atlas, a fait ressortir la valeur intrinsèque de chaque méthode. Chacune d'elle permet en effet de dégager, tantôt une structure spatiale, tantôt une autre; la préférence pour l'un ou l'autre système de fréquences est fonction du phénomène examiné et repose sur des critères subjectifs. Finalement, les deux derniers systèmes se sont révélés être incontestablement les meilleurs. Le choix de l'une ou l'autre méthode sera déterminé par l'objectif que l'on vise : souhaite-t-on une comparaison avec la moyenne nationale ou plutôt avec la moyenne des unités territoriales - les communes - qui figurent sur la carte ? Dans le dernier cas, les groupes de fréquences sont généralement moins divergents. Le choix s'est finalement porté sur la technique des fréquences égales par rapport à la moyenne nationale comme méthode de groupement (1).

1.6.2. Remarques complémentaires

Préalablement à l'examen des autres cartes, il convient encore de préciser un certain nombre de points



1.- Il existe encore de nombreuses autres possibilités de regroupement (2), notamment celle qui consiste à exprimer les valeurs limites des groupes en écarts-types par rapport aux valeurs moyennes.

Cette méthode a notamment été utilisée par le "Survey national", aujourd'hui disparu, pour l'élaboration des atlas à partir des données des recensements de la population de 1961 et 1970. Nous considérons que cette méthode est moins valable étant donné les écarts importants existant dans la fréquence des groupes.

2.- Une dispersion limitée et équilibrée des données a pour effet de rapprocher, voire de confondre les groupements effectués selon les diverses méthodes (c'est notamment le cas pour le taux de mortalité dont la moyenne nationale et la moyenne au niveau des communes sont identiques).

3.- Le choix de l'indicateur de mesure d'un phénomène permet d'attribuer à certaines communes, tantôt les valeurs les plus basses, tantôt les valeurs les plus élevées. Étant donné que ces dernières sont représentées par des hachures rapprochées, elles peuvent produire un effet visuel susceptible de tromper le lecteur non avisé. Pour illustrer ce fait, le rapport hommes/femmes a été mesuré au moyen de deux indices dont l'un est l'inverse de l'autre, à savoir : l'indice de masculinité = (hommes/femmes) x 100 et l'indice de féminité = (femmes/hommes) x 100 qui est nettement moins usuel.

Le résultat est consigné dans les cartogrammes 7 et 8 dont l'un souligne nettement le phénomène de l'excédent d'hommes à la campagne et l'autre l'excédent de femmes en ville. Selon l'objectif visé, on utilisera l'un ou l'autre indice (d'autres exemples d'inversion sont le taux d'emploi et l'indice de résidence).

4.- Les données démographiques empruntées aux bulletins de ménage ont été groupées, à des fins d'analyse, autour de cinq thèmes : quatre portent sur la composition de la population : d'après la taille du ménage, le sexe, l'âge et la nationalité, le cinquième concerne l'évolution démographique.

5.- Cet atlas, par le biais d'un nombre restreint de cartogrammes accompagnés d'un texte tout aussi réduit, vise à donner un aperçu des structures géographiques qui caractérisent l'évolution démographique, et cela pour un public aussi large que possible. De nombreuses autres cartes sont évidemment réalisables et le texte pourrait être approfondi et mieux illustré à l'aide de tableaux et de graphiques. Cela dépasserait toutefois, le cadre du présent atlas et n'est dès lors pas souhaitable. On s'est donc limité à mettre en lumière les principales structures. Les cartogrammes que nous publions peuvent constituer le point de départ de nombreuses études plus fouillées. Nous renvoyons les lecteurs intéressés par de telles études, et, nous les espérons nombreux, aux publications que l'Institut national de Statistique consacre au recensement de la population, à savoir la série "Recensement général de la Population et les logements" (dont une partie a déjà été publiée) et aux monographies du recensement. Ces dernières étudieront de manière approfondie certains aspects particuliers de la population belge et de son logement.

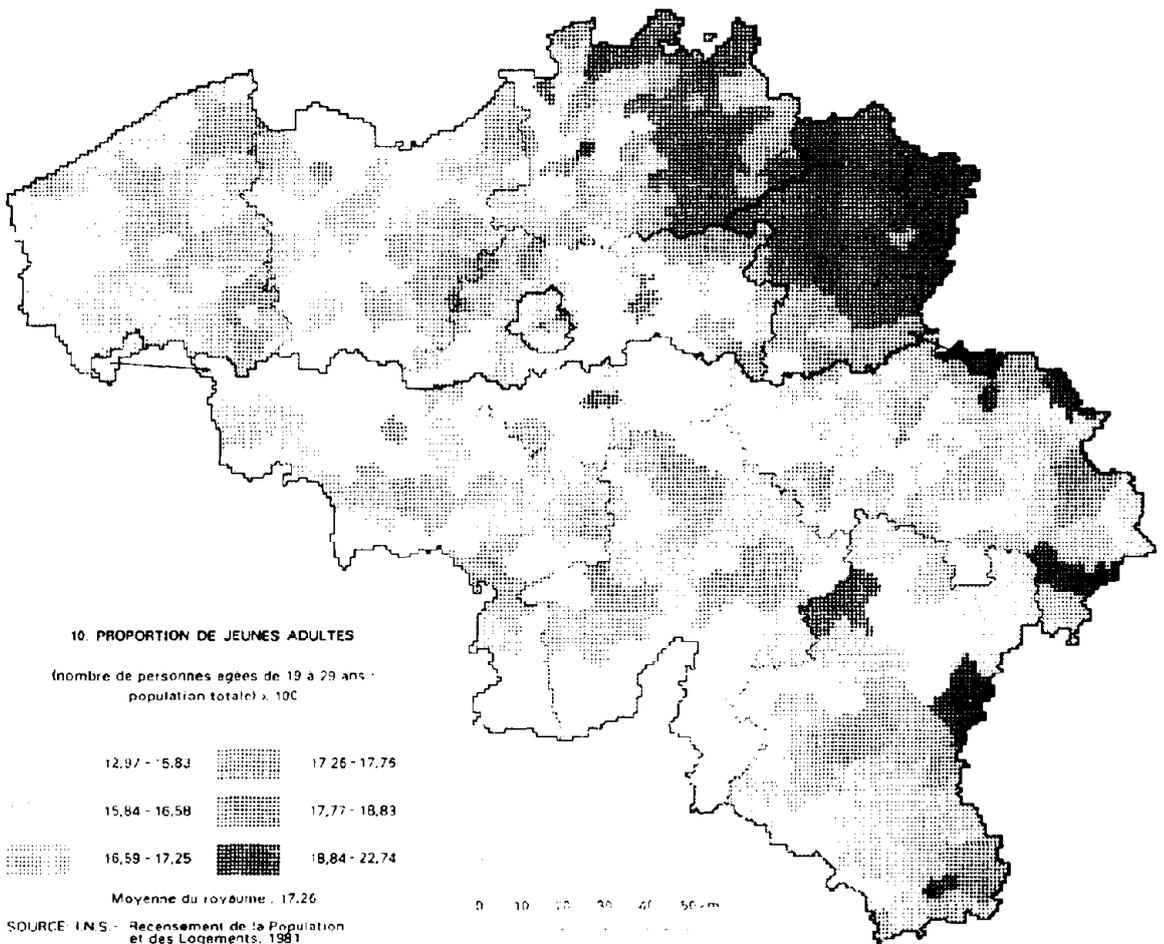
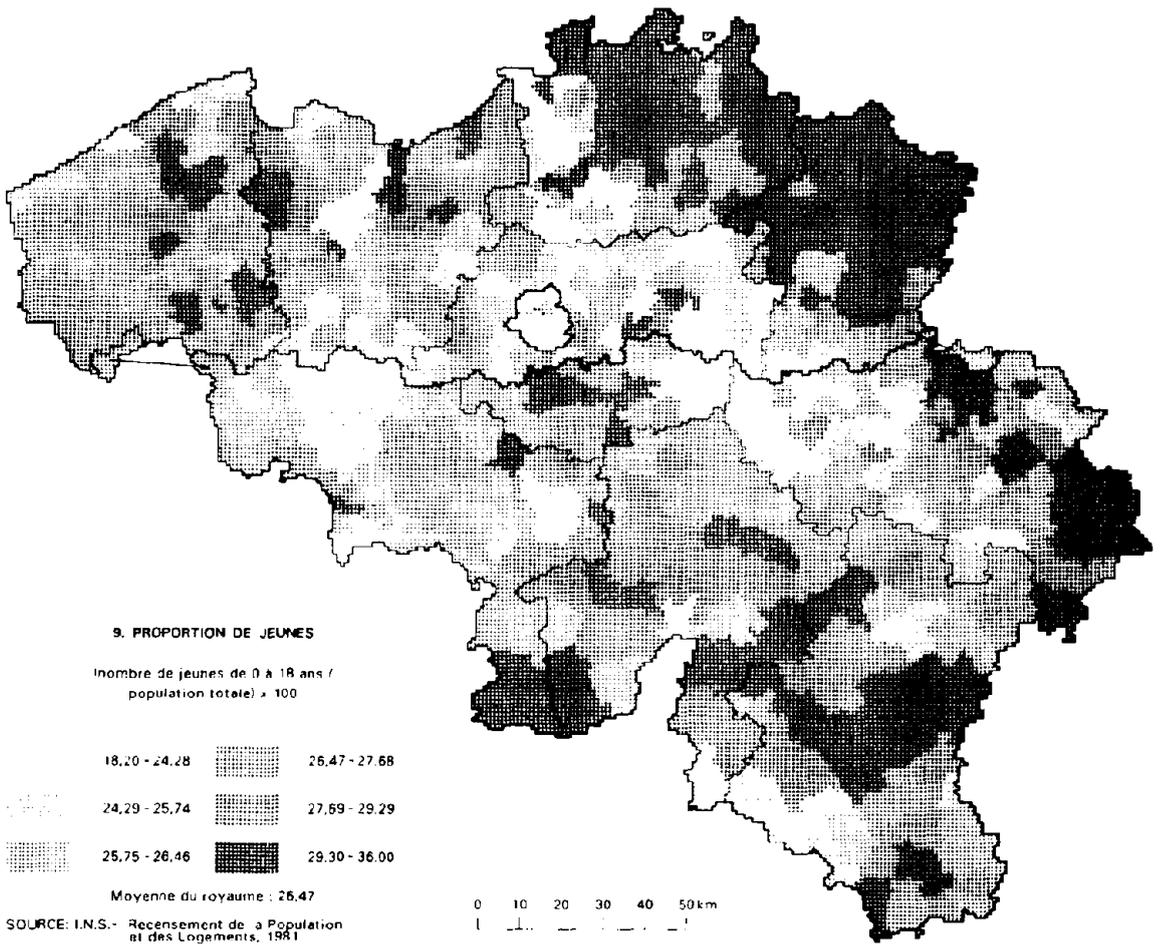
2. STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES SPATIALES

2.1. Rapport hommes-femmes

L'importance relative de chaque sexe dans une population peut s'exprimer par deux indices dont l'un est l'inverse de l'autre : le rapport de masculinité (cartogramme 7; nombre de communes par groupe où le rapport est inférieur à la moyenne : 67, supérieur à la moyenne : 131) et le rapport de féminité (cartogramme 8; nombre de communes par groupe où le rapport est inférieur à la moyenne : 131, supérieur à la moyenne : 67). Comme dans la plupart des pays occidentaux on relève en Belgique un net excédent de femmes : 5 038 000 femmes (51,2 %) contre 4 810 000 hommes. Parmi la seule population belge cet excédent est encore plus prononcé : soit 4 640 000 femmes (51,7 %) contre 4 331 000 hommes; la présence de travailleurs immigrés atténue, en effet, l'importance relative de ce phénomène typiquement urbain. En milieu rural la proportion d'hommes est plus importante; on constate même fréquemment un excédent d'hommes.

La prépondérance des femmes que l'on observe dans le mouvement migratoire vers les villes, constitue la cause première de ce phénomène : il s'explique par les nombreuses possibilités d'emploi que la ville offre aux femmes, notamment dans les secteurs du commerce et des services.

De plus, la plupart des villes comptent parmi leur population une forte proportion de personnes



âgées (voir carte 12): or c'est dans ces couches de population de plus de 60 ans que l'excédent de femmes est le plus important (1 072 000 femmes contre 751 000 hommes).

Parmi les zones à forte prépondérance féminine qui se détachent sur les cartes ne figurent pas seulement les grandes villes (les treize communes accusant le rapport de féminité le plus élevé se situent toutes dans l'agglomération bruxelloise) et les villes moyennes mais également quelques villes de moindre importance comme Eupen, La Roche, Virton et Spa en Wallonie et par rapport à leurs environs, Ypres, Turnhout, Eeklo ainsi que le littoral en Flandre. L'agglomération bruxelloise présente en outre une différenciation caractéristique; les communes à forte concentration de travailleurs immigrés s'y distinguent par une proportion de femmes relativement plus faible. Il est évident que la prépondérance des effectifs masculins est essentiellement liée à la présence d'une population "jeune". Ce type de population caractérise notamment (voir carte 9) la Campine anversoise et limbourgeoise, mais aussi le centre de la Flandre intérieure, la partie sud-est des Ardennes et le sud de la Région de langue allemande où le caractère agraire accentue encore le rapport de masculinité. On constate cependant localement un excédent de femmes dans certaines communes rurales par suite d'un vieillissement de la population plus prononcé.

2.2. La composition par âge

Cinq cartes permettent de dégager les différentes structures spatiales qui caractérisent la composition par âge de notre population, et de mettre en lumière les processus qui l'influencent.

2.2.1. Les jeunes

(cartogramme 9; nombre de communes par groupe où le rapport est inférieur à la moyenne : 64, supérieur à la moyenne : 135).

Cette carte révèle une nouvelle fois la complexité de toutes les structures démographiques spatiales. Le grand nombre d'enfants relevé dans certaines régions est manifestement lié au taux d'accroissement naturel relativement élevé qu'on y a observé jusqu'à ces dernières années. On peut citer comme exemple : la Campine, le sud de la Région de langue allemande, l'Ardenne centrale et le centre de la Flandre. Ce phénomène se rencontre également dans le centre du Brabant wallon, dans certaines communes périphériques de Bruges, Gand, Louvain et Anvers ainsi que la banlieue nord-est de Liège, et plus spécialement le Pays de Herve.

La proportion de jeunes est faible dans les grands et petits centres urbains de même que dans les régions d'émigration telles que la Hesbaye et la région limoneuse du Hainaut. La frontière linguistique, en tant que frontière démographique traditionnelle marquant les limites d'une Flandre où les enfants sont nombreux, est encore à peine perceptible. Dans ce contexte, deux contrées se singularisent à savoir, le centre du Brabant wallon, zone suburbaine appréciée par les jeunes ménages avec enfants appartenant à la bourgeoisie bruxelloise, et le Pays de Herve, zone d'attraction pour les émigrants liégeois; cette région contraste par ailleurs avec les Fourons marqués par l'émigration.

2.2.2. Les jeunes adultes (19 à 29 ans)

(cartogramme 10; nombre de communes par groupe où le rapport est inférieur à la moyenne : 130, supérieur à la moyenne : 69).

Bien qu'il s'agisse d'un groupe restreint (17,3 % de la population du Royaume) il convient cependant d'en analyser séparément la structure spatiale en raison de la dynamique particulière de cette classe de la population, déterminée par les facteurs études, travail et mariage. Ce cartogramme se distingue sensiblement des cartogrammes précédents; on y relève beaucoup moins de communes présentant des valeurs élevées. La région limitrophe d'Aix-la-Chapelle et les villes universitaires de Louvain et Louvain-la-Neuve, zones de concentration de jeunes adultes, sont caractéristiques de ce cartogramme.

Les faibles valeurs sont fortement dispersées; on les trouve notamment dans les zones rurales habitées par une vieille population, et apparaissaient déjà sur la carte précédente. La Hesbaye, le Condroz liégeois, les régions limoneuses du Hainaut septentrional et de la Flandre méridionale, ainsi que des parties non négligeables de la campagne urbanisée, voire les zones suburbaines, sont caractérisées par ces faibles valeurs. Les valeurs moyennes ou légèrement supérieures à la moyenne qu'on observe dans les villes traduisent l'attraction que celles-ci exercent sur les jeunes adultes. Ceci se vérifie à Bruxelles, à Gand et à Bruges, mais surtout dans les grandes villes wallonnes comme Liège, Charleroi, Mons et Namur.

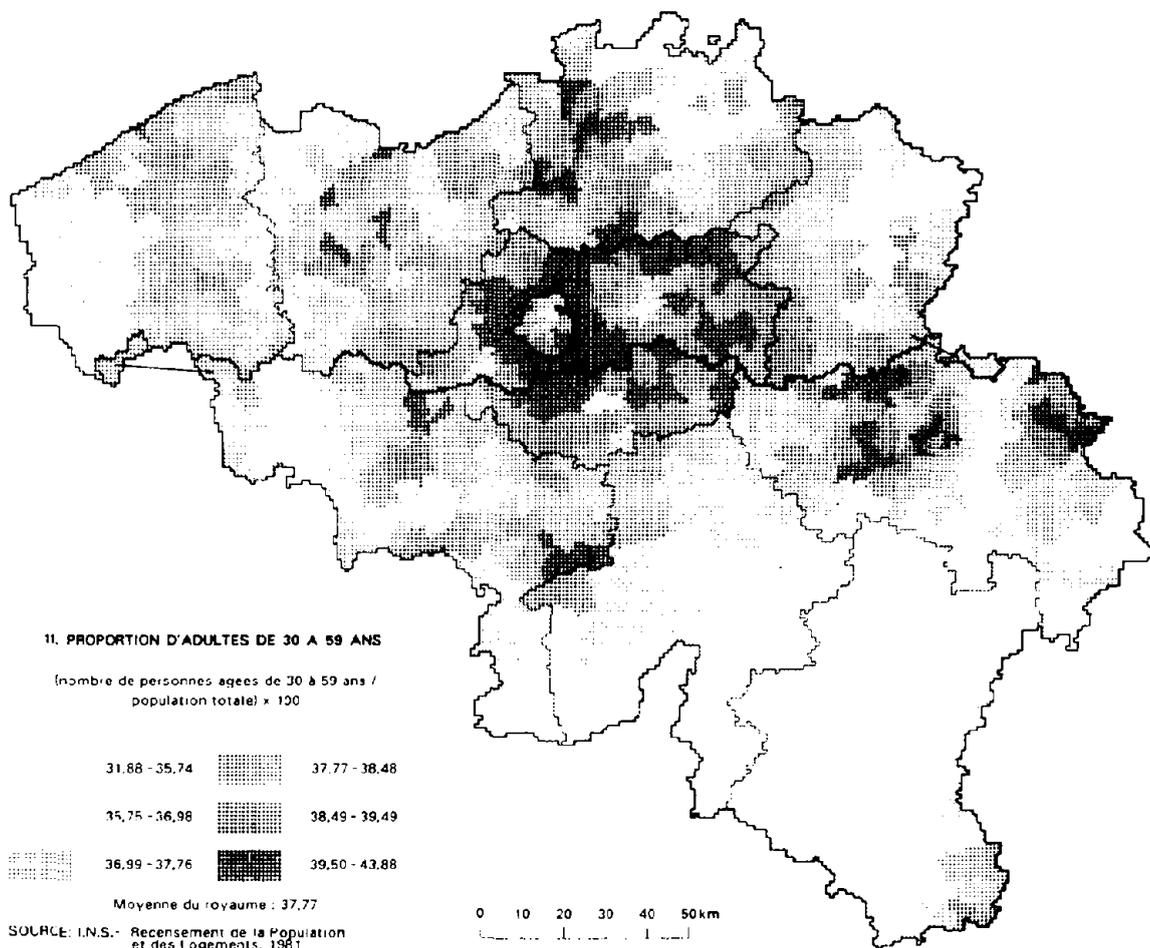
2.2.3. Les adultes de 30 à 59 ans

(cartogramme 11, nombre de communes par groupe où le rapport est inférieur à la moyenne : 114, supérieur à la moyenne : 85).

Ce groupe, qui englobe la majeure partie de la population active, est aussi celui qui a participé le plus activement au processus de suburbanisation; le cartogramme fait ressortir les nombreux et frappants contrastes spatiaux de ce groupe.

Le centre du Brabant se caractérise par des valeurs assez élevées. Bruxelles et les villes universitaires de Louvain-la-Neuve et Louvain se situent à un niveau légèrement plus bas.

Des valeurs importantes caractérisent également les communes périphériques d'Anvers, de Liège, de Gand et de Mons, la zone suburbaine située au sud de Charleroi et le nord de la Région de langue allemande. A l'opposé, des valeurs faibles s'observent dans les régions qui s'étendent au sud du sillon Sambre et Meuse (à l'exception de la pointe sud-est), le Westhoek et certaines parties de la Campine.

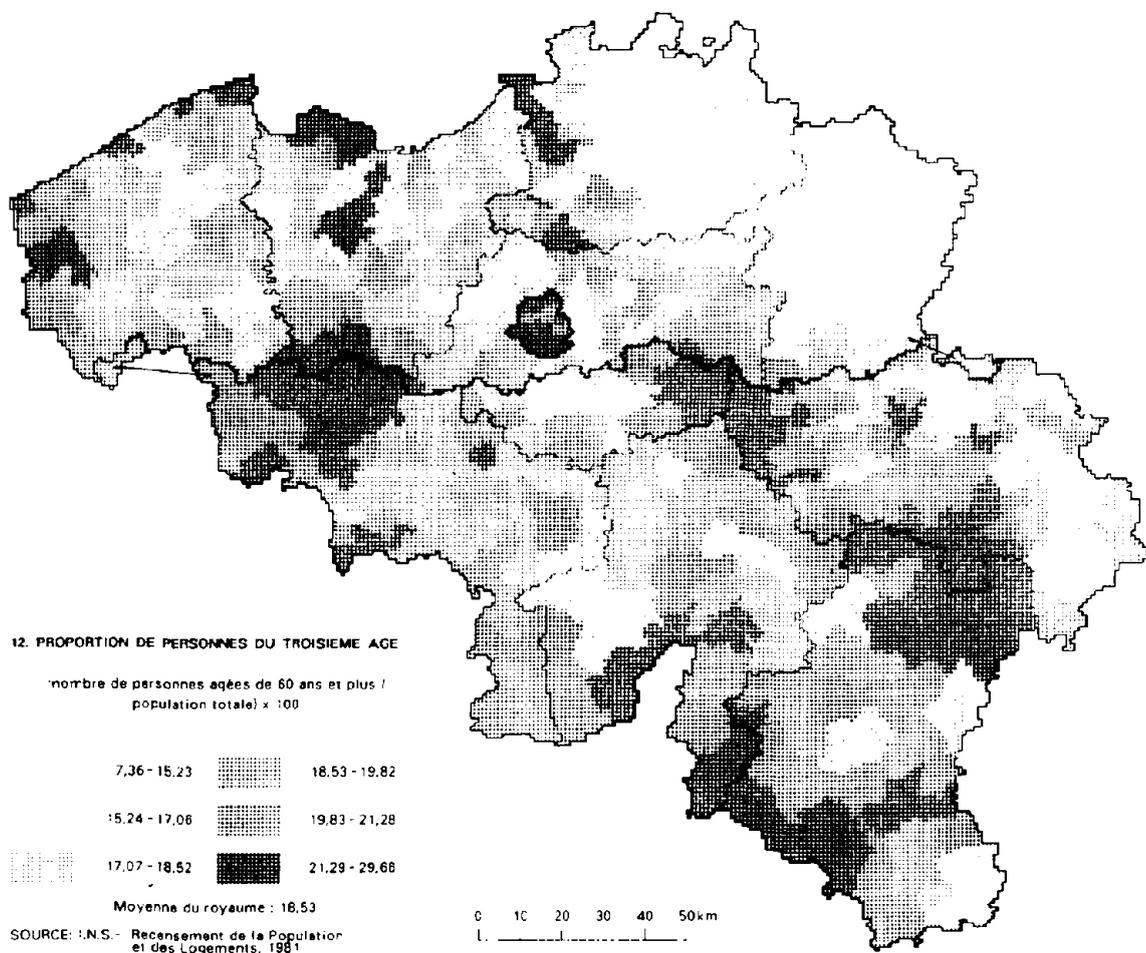


2.2.4. Le troisième âge

(cartogramme 12: le nombre de communes par groupe où le rapport est inférieur à la moyenne : 106, supérieur à la moyenne : 92).

Les structures spatiales relatives au groupe des personnes âgées de 60 ans et plus divergent très sensiblement de celles dégagées par le groupe des personnes de 30 à 59 ans. On rencontre des chiffres élevés à la fois dans un certain nombre de noyaux urbains (comme Anvers, Bruxelles, Gand, Malines et Liège), mais aussi dans certaines régions rurales à forte émigration telles que le sud de la Flandre orientale, le nord du Hainaut, la région limoneuse hesbignonne et brabançonne ainsi que le nord-est et le sud des Ardennes. Dans le Westhoek, les polders de Flandre orientale et quelques zones côtières, le vieillissement de la population est également marqué.

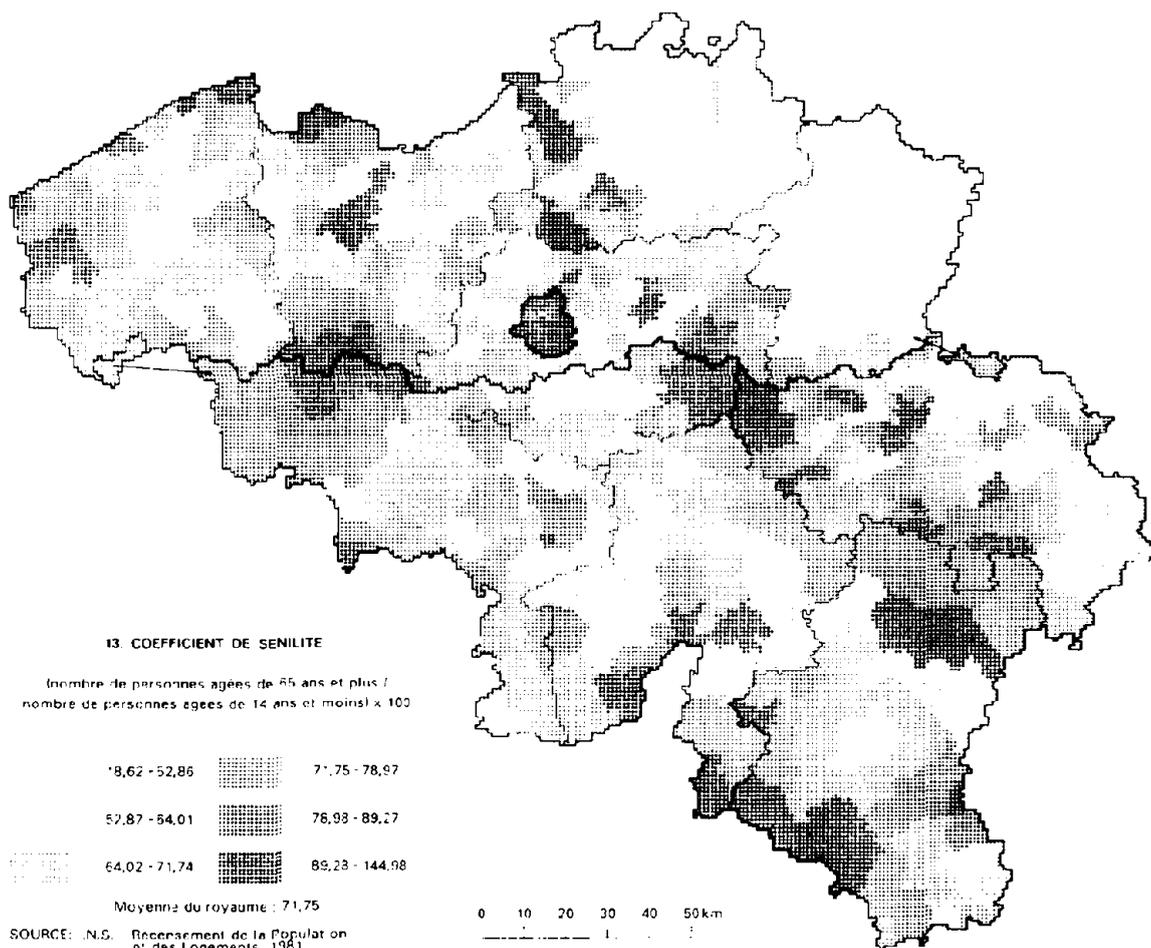
L'ensemble de la Campine et un certain nombre de zones suburbaines ceinturant les villes de Bruxelles, Gand et Liège (Pays de Herve) et quelques communes dispersées se distinguent par des rapports modestes.



2.2.5. Le coefficient de sénilité

(cartogramme 13: nombre de communes par groupe où le rapport est inférieur à la moyenne : 118, supérieur à la moyenne : 80).

L'analogie de ce cartogramme avec la carte précédente est frappante. Les différences sont minimales et traduisent plutôt une graduation. On distingue, par exemple, que la population de l'axe Namur-Arlon est plus jeune que celle des autres zones ardennaises, défavorisées par une infrastructure routière et ferroviaire peu développée.



2.3. Composition des ménages d'après leur taille et proportion de personnes mariées

La population actuelle se caractérise par l'instabilité dans la composition des ménages (ménages = personnes vivant sous le même toit). Quatre cartogrammes mettent en évidence un certain nombre de facteurs qui caractérisent les structures spatiales de ce phénomène.

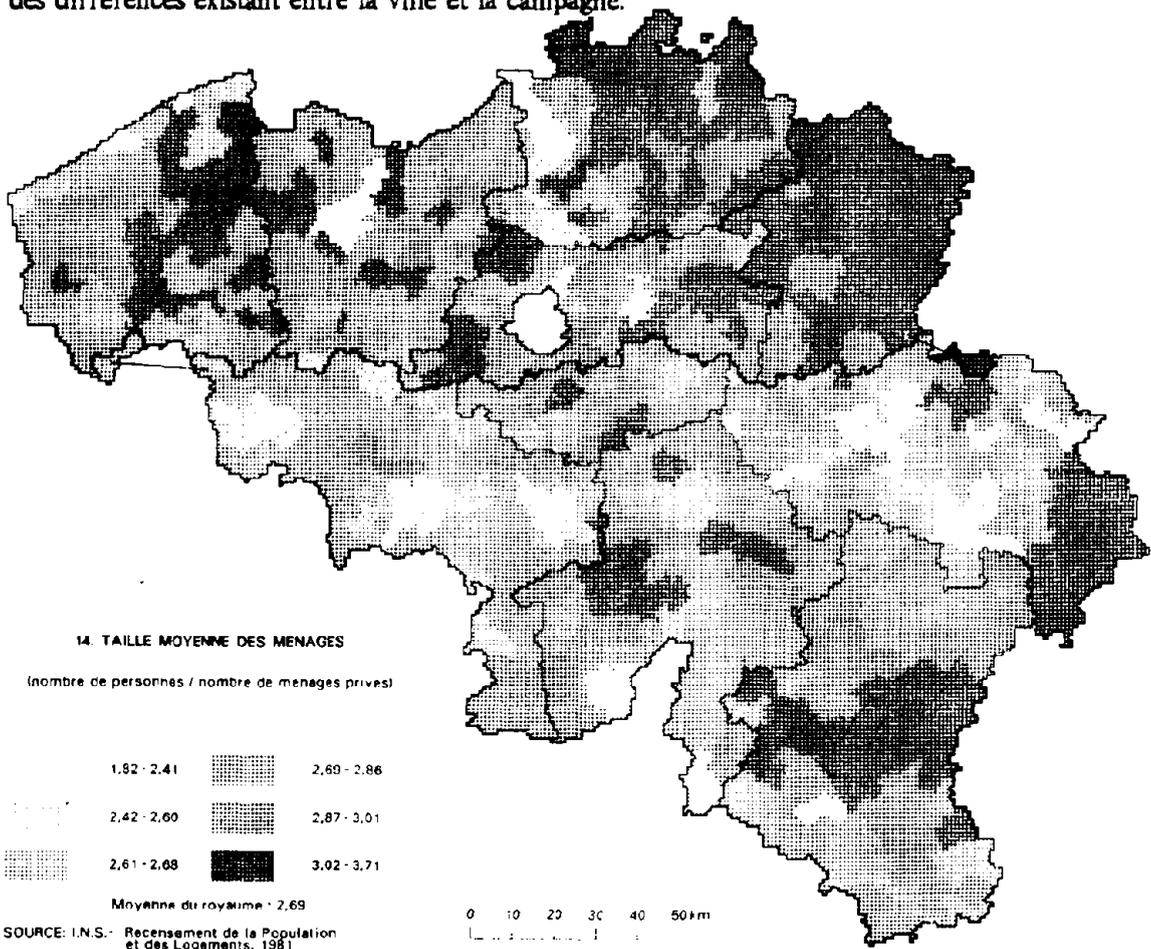
2.3.1. Taille moyenne des ménages privés

(cartogramme 14; nombre de communes par groupe où le chiffre est inférieur à la moyenne : 31, supérieur à la moyenne : 168).

Les 3 608 000 ménages privés comptent en moyenne 2,69 personnes. Cette moyenne est en nette régression par rapport aux situations antérieures (1930: 3,39; 1961: 2,99; 1970: 2,95). La diminution de la taille moyenne des ménages s'explique par le vieillissement de la population, responsable de l'accroissement du nombre de veuves (veufs), la réduction du nombre d'enfants par ménage et l'évolution sociale qui a entraîné une baisse du nombre de mariages chez les jeunes adultes. La majeure partie du pays présente des valeurs supérieures à la moyenne du Royaume, celle-ci étant fortement influencée par les valeurs très faibles observées dans les grandes zones urbaines à forte densité de population.

Les zones caractérisées par un nombre moyen élevé de personnes par ménage (la commune présentant la valeur la plus élevée compte 3,7 personnes par ménage) correspondent aux régions à taux de natalité traditionnellement élevé, à savoir le nord-est du pays, la Flandre centrale, les Ardennes centrales et le sud de la région de langue allemande. On enregistre également un nombre élevé de personnes par ménage dans un certain nombre de communes suburbaines de la périphérie gantoise et anversoise, du sud de Louvain et du nord de Namur, où sont installés de jeunes ménages. La zone suburbaine de Bruxelles présente certes encore des chiffres plus élevés que ceux de l'agglomération; toutefois, la tendance à la réduction de la taille des ménages a déjà tellement gagné cette région qu'il faut aller jusqu'à Lasne en Brabant wallon ou jusqu'aux zones à caractère plus rural du nord-est et du sud-ouest du Brabant flamand pour trouver des ménages dont la taille moyenne est relativement plus importante.

C'est évidemment dans les villes que l'on rencontre les plus faibles valeurs en ce qui concerne la taille des ménages. Trois facteurs expliquent la réduction de la taille moyenne des ménage : le vieillissement de la population, la baisse du nombre d'enfants par ménage, la chute du nombre de mariages. C'est dans les grandes villes que ces trois facteurs se font ressentir avec la plus grande acuité. Les plus significatives à cet égard sont Anvers, Bruxelles, Gand et Liège mais également Louvain, Malines, Huy, Charleroi, Mons et Bruges. Bien que Turnhout et Hasselt présentent encore des valeurs relativement élevées en milieu urbain, on y observe néanmoins des chiffres révélateurs des différences existant entre la ville et la campagne.



2.3.2. Proportion de ménages d'une personne

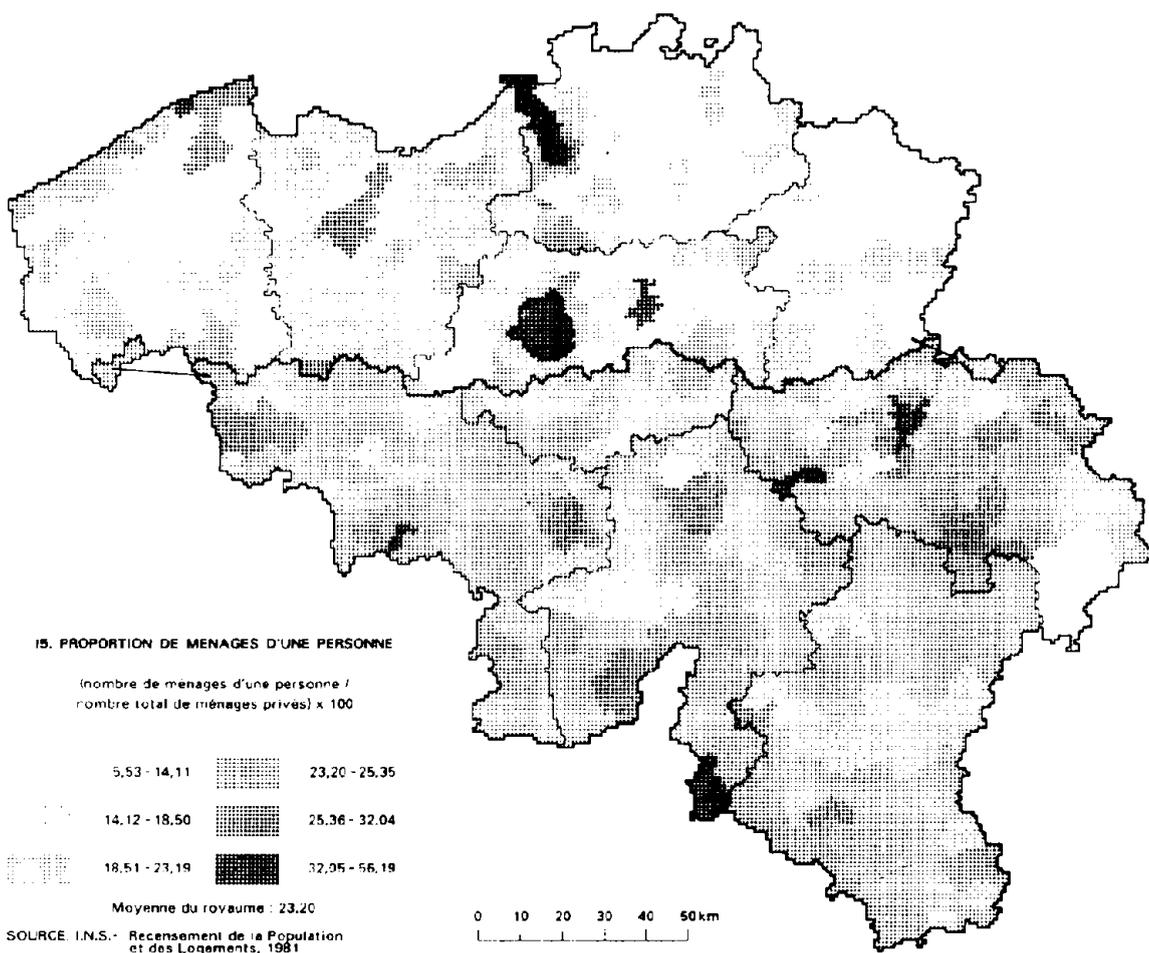
(cartogramme 15: le nombre de communes par groupe où le chiffre est inférieur à la moyenne : 172, supérieur à la moyenne : 27).

On compte pratiquement un quart des ménages ne comportant – du moins officiellement – qu'une seule personne (1970 : 18,8 %). La moyenne élevée observée pour le Royaume (23,2 %) est fortement influencée par les grandes villes puisque la moyenne des valeurs des communes n'atteint que 18,1 %.

Cette caractéristique se dégage d'ailleurs aussi du cartogramme où l'on retrouve les villes de : Bruxelles, Anvers, Gand, Louvain, Liège, Huy, Tournai et dans une moindre mesure, Bruges, Namur, Charleroi, Verviers ainsi que quelques villes côtières. De ce groupe, l'agglomération bruxelloise se détache nettement. En effet, parmi les 22 communes dont un tiers ou plus des ménages se compose d'isolés, on trouve l'ensemble des communes bruxelloises (valeur maximale : Ixelles 56,2 %) ainsi que deux communes anversoises (Anvers et Borgerhout) et Liège.

On rencontre également un certain nombre de communes rurales présentant des valeurs relativement élevées. Il s'agit d'ailleurs d'une des rares cartes démographiques où apparaît encore une légère différence entre la Wallonie et la Flandre, alors que toutes les cartes démographiques d'autrefois mettaient en relief cette différence.

La plus faible proportion d'isolés se retrouve dans le nord-est du pays, mais également dans le centre de la Flandre, ainsi que dans certaines communes suburbaines, notamment au sud d'Anvers et au nord de Namur.

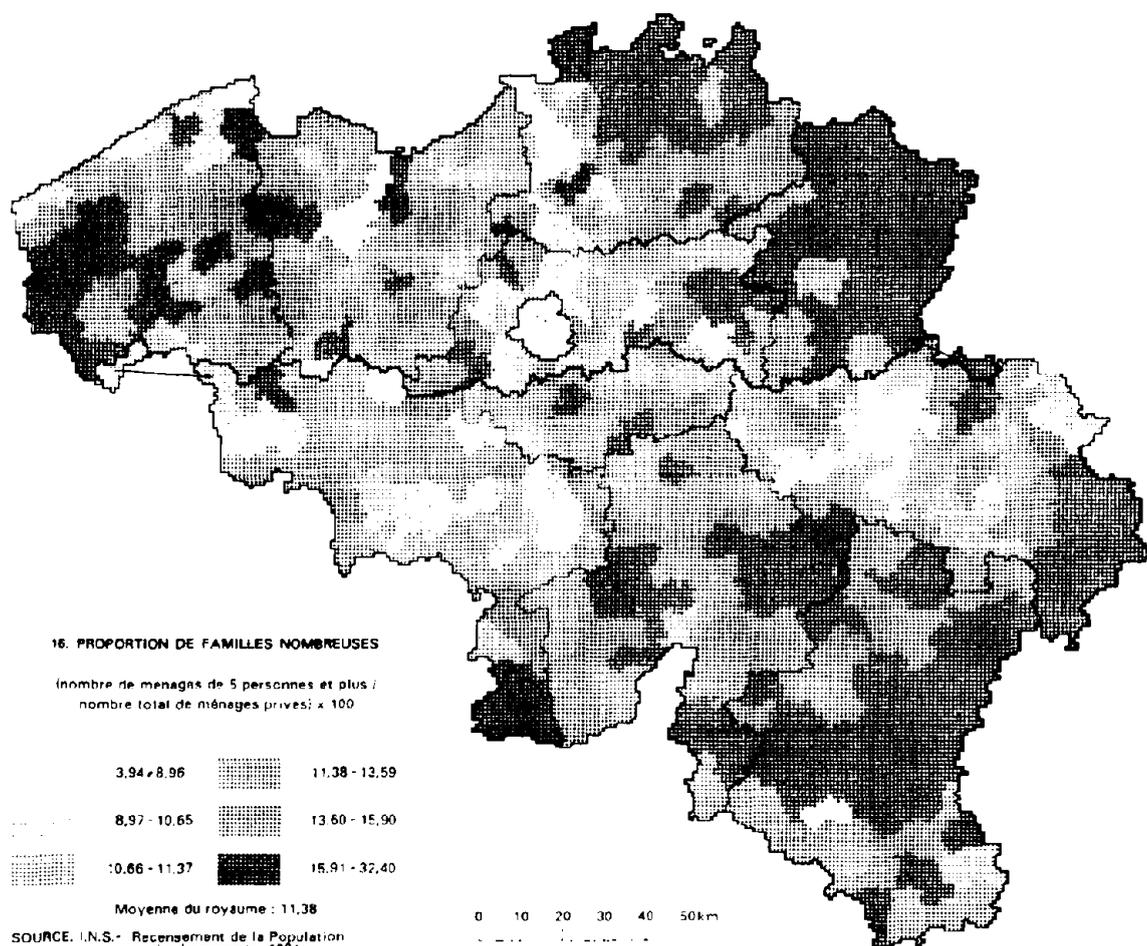


2.3.3. Proportion de familles nombreuses (cinq personnes et plus)

(cartogramme 16; nombre de communes par groupe où le chiffre est inférieur à la moyenne : 48, supérieur à la moyenne : 150).

Il s'agit en l'occurrence de 411 000 ménages (dont 60 % comptent exactement cinq personnes) que l'on peut considérer dans le contexte social actuel comme des familles nombreuses. On observe ici la même structure spatiale que sur la carte reproduisant la composition moyenne du ménage. Les familles nombreuses déterminent donc, dans une certaine mesure la taille moyenne des ménages. Par rapport à la carte relative à la taille moyenne des ménages, on relève néanmoins quelques légères différences. Le sud-ouest de la Flandre et les Ardennes viennent largement en tête en ce qui concerne le nombre de familles nombreuses. Il s'agit en effet, de régions où on constate une moindre limitation des naissances au sein des ménages et où l'on rencontre encore une proportion élevée de parents cohabitants.

Les grandes agglomérations enregistrent des valeurs peu élevées pour les familles nombreuses, mais celles-ci s'observent également dans bon nombre de communes périphériques, principalement localisées autour de Bruxelles, Liège et Charleroi. Les villes régionales flamandes comme Courtrai et, dans une moindre mesure, Alost et Saint-Nicolas se singularisent sur ce cartogramme, comme sur la plupart des autres cartogrammes démographiques, par le fait qu'elles ne se distinguent pas ou à peine de leur banlieue urbanisée.



2.3.4. Proportion de personnes mariées

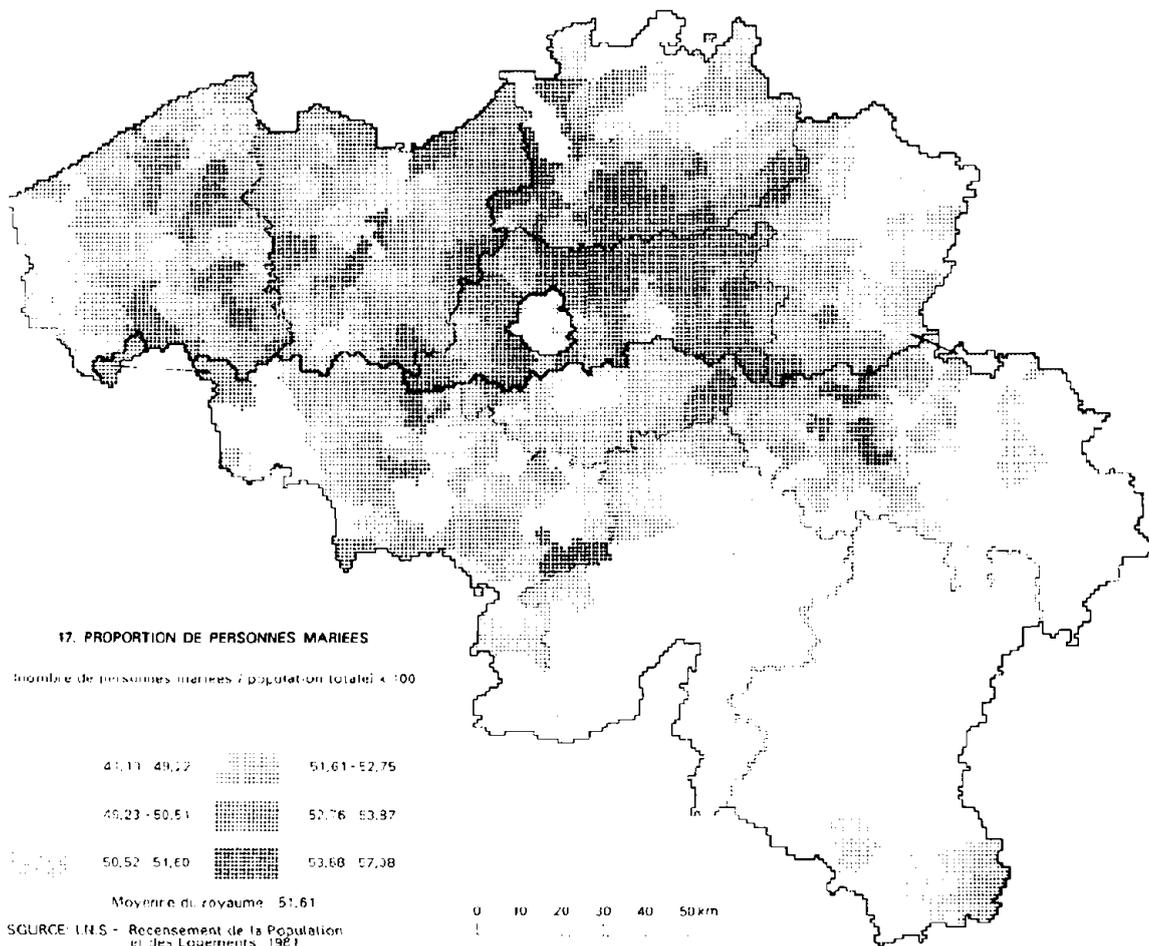
(cartogramme 17: nombre de communes par groupe où le chiffre est inférieur à la moyenne : 81, supérieur à la moyenne : 118).

Cette caractéristique est traitée sous la rubrique concernant la composition des ménages parce qu'elle s'y apparente.

La physionomie de cette carte est fortement influencée par les faibles valeurs enregistrées dans les grandes villes et présente le plus de similitudes, ce qui est assez normal, avec le cartogramme 11 (personnes âgées de 30 à 59 ans).

C'est le cas à Bruxelles, Anvers mais aussi à Charleroi, Huy, Namur, Mons et Tournai. Les plus faibles valeurs s'observent cependant dans la région bruxelloise (par exemple à Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode, où le pourcentage d'étrangers joue un rôle important, à Ixelles en raison aussi de l'existence d'un nombre élevé de femmes âgées vivant seules).

La région située au sud du sillon Sambre et Meuse se caractérise également par des faibles valeurs, sauf la Lorraine belge. Cette situation s'explique par le nombre relativement restreint de personnes entre 30 et 59 ans que compte cette région. On rencontre une proportion importante de gens mariés dans le Brabant flamand, le sud de la province d'Anvers et la vallée de la Dendre. On constate le même phénomène dans un certain nombre de communes dispersées en Flandre intérieure ainsi que dans quelques communes de banlieue situées au nord de Mons et au sud de Charleroi. Les considérations qui précèdent démontrent à suffisance que ce cartogramme ne donne qu'une approche globale et incomplète de la structure spatiale du phénomène du mariage.



2.4. Nationalités

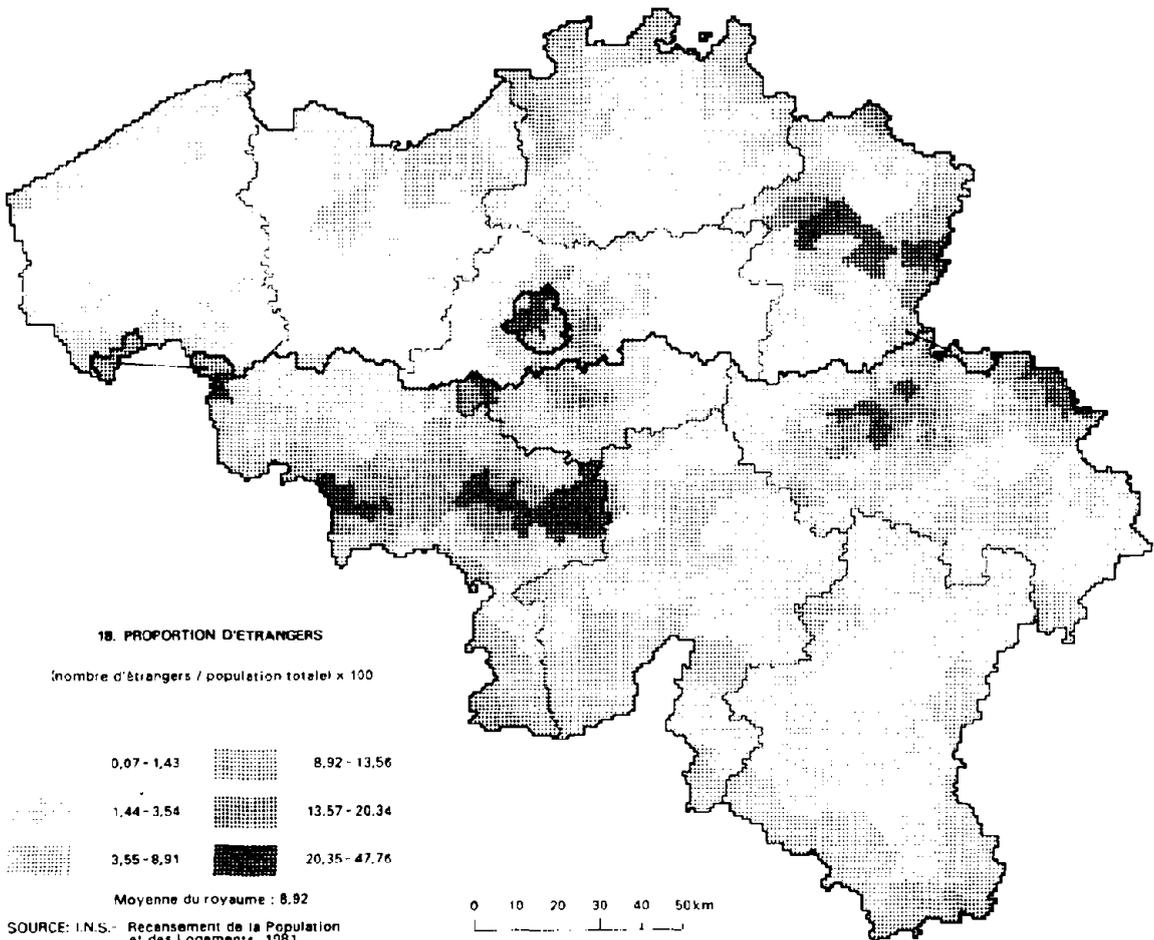
Cet aspect de la structure de la population qui retient tout particulièrement l'attention de l'opinion publique fait l'objet de trois cartogrammes.

2.4.1. Proportion d'étrangers

(cartogramme 18; nombre de communes par groupe où le chiffre est inférieur à la moyenne : 163, supérieur à la moyenne : 36).

Les 879 000 étrangers recensés sont dispersés très irrégulièrement dans l'ensemble du pays. Le cartogramme fait clairement apparaître les points de concentration : l'axe industriel wallon, essentiellement Mons - La Louvière - Charleroi et Liège ainsi que la région houillère du Limbourg et certaines parties de l'agglomération bruxelloise.

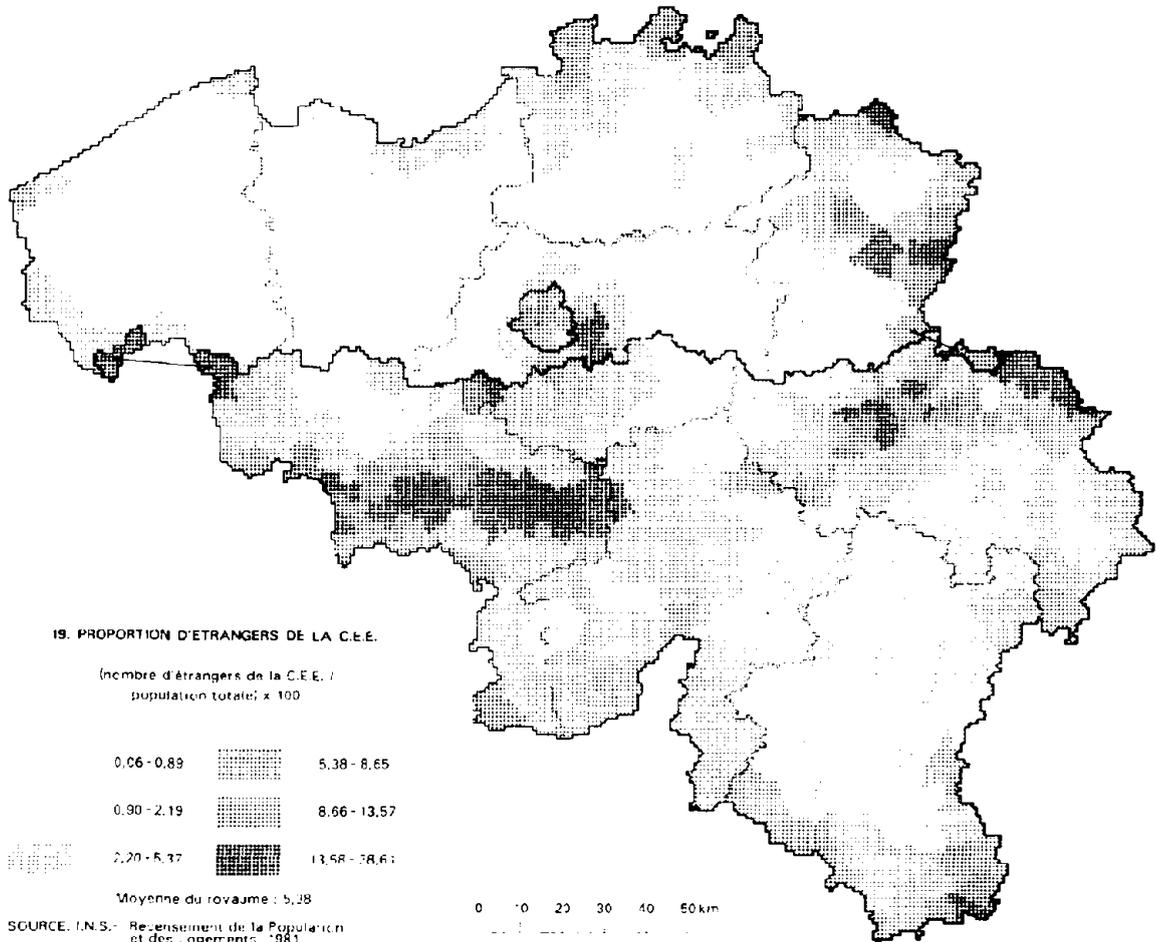
Les zones frontalières sont également habitées par une proportion relativement importante d'étrangers par rapport à leur population totale. Raeren et ses environs, la Lorraine belge, l'arrondissement de Mouscron et les excroissances belges vers Noord-Brabant (Pays-Bas) en constituent des exemples caractéristiques. En revanche, la Flandre centrale, l'est du Brabant et la Campine du sud ne comptent qu'un pourcentage très faible d'étrangers.



2.4.2. Les étrangers en provenance de la Communauté européenne

(cartogramme 19: nombre de communes par groupe où le rapport est inférieur à la moyenne : 158, supérieur à la moyenne : 41).

Etant donné que 60 % des étrangers résidant en Belgique sont des ressortissants de pays membres de la Communauté européenne, il est normal que la structure spatiale que présente ce cartogramme concorde dans une large mesure avec celle qu'a permis de dégager la carte précédente. Nous observons toutefois de nettes différences d'intensité dans la région bruxelloise où, par exemple, les communes périphériques situées à l'est de l'agglomération se distinguent par une forte concentration d'Allemands et d'Anglais attirés par l'existence de leurs écoles. Les zones frontalières se détachent nettement sur la carte, en raison de la présence des étrangers dits frontaliers. Parmi les exemples les plus frappants, citons Baerle-Duc (38 % de Néerlandais), Raeren près d'Aix-la-Chapelle (32 % d'Allemands) et Estaimpuis (20 % de Français).



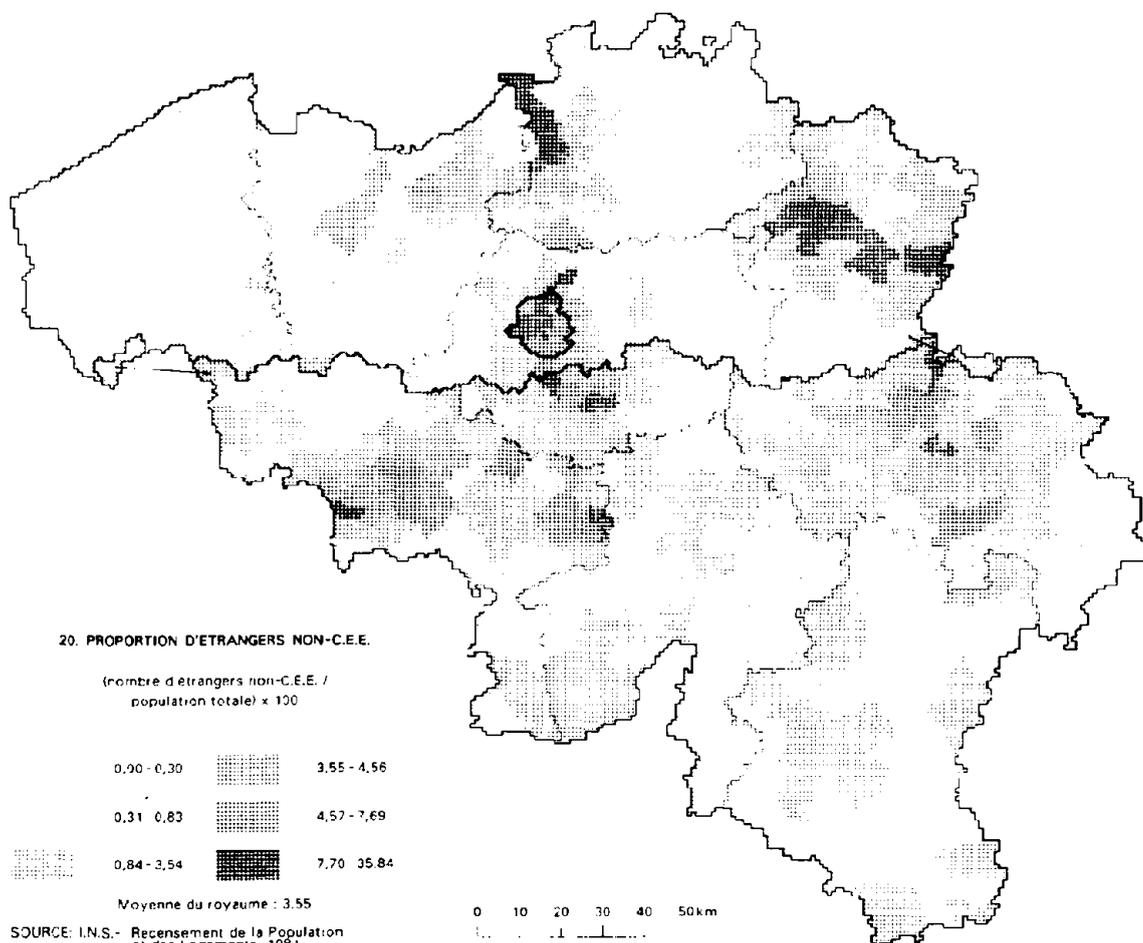
2.4.3. Etrangers ne ressortissant pas de pays membres de la C.E.E.

(cartogramme 20; nombre de communes par groupe où le chiffre est inférieur à la moyenne : 174, supérieur à la moyenne : 24).

Dans un certain nombre de communes, la concentration est ici encore plus forte que sur les cartes précédentes. La structure spatiale couvre deux groupes très différents : travailleurs immigrés en provenance des pays méditerranéens (à l'exception des Italiens et Grecs) et les autres étrangers, européens ou non.

Les travailleurs immigrés méditerranéens se sont surtout établis dans les régions minières du Limbourg, à Anvers, dans les parties centrale et occidentale de l'agglomération bruxelloise et, dans une moindre mesure, dans l'axe industriel wallon. Ces travailleurs ont immigré en Belgique à une époque où la crise avait déjà atteint l'axe industriel wallon et où la demande de travailleurs immigrés s'amenuisait. A ce même moment, les réserves de main-d'oeuvre étaient épuisées en Flandre. Cette situation ponctuelle explique la concentration relativement forte à Anvers, Gand, Lokeren et Malines.

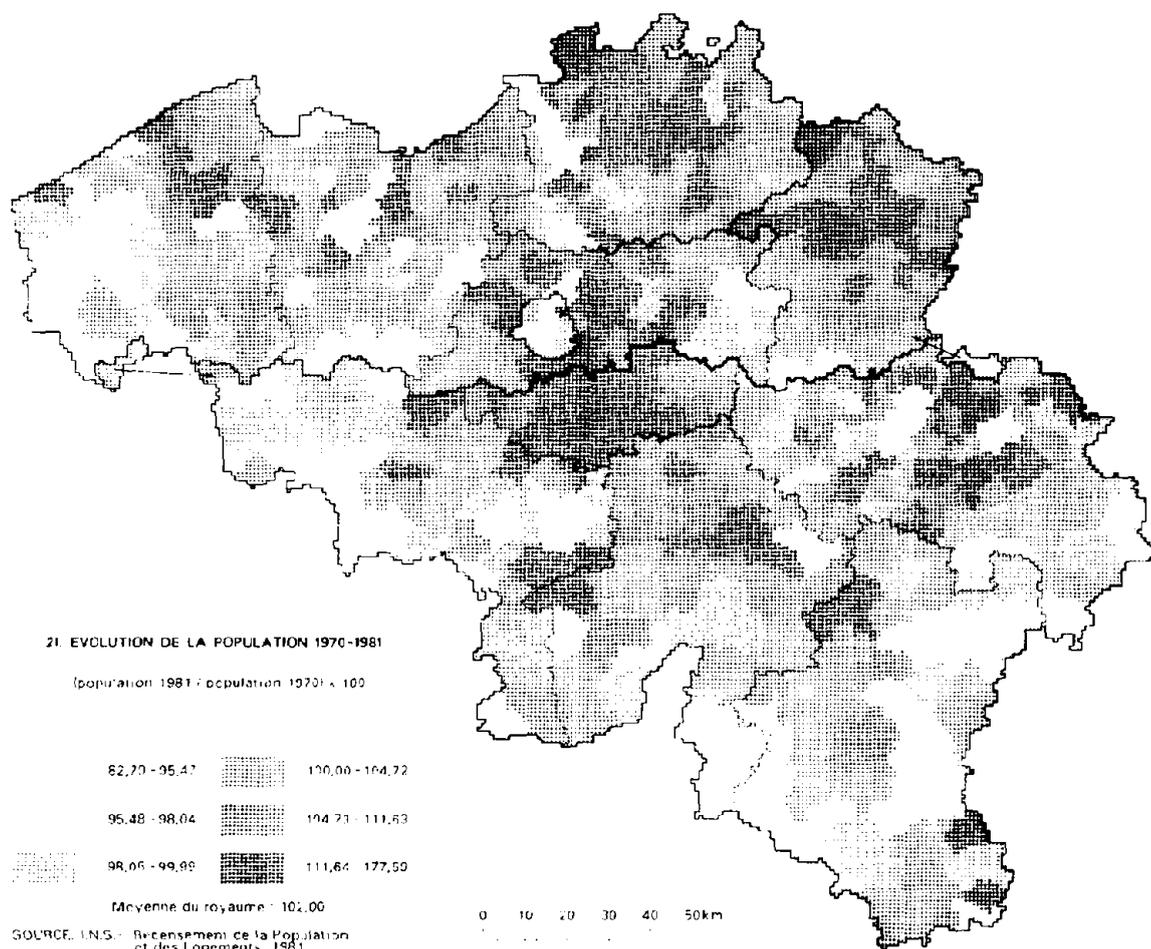
En ce qui concerne les autres étrangers, européens ou non-européens, leur présence n'est clairement perceptible sur la carte qu'en deux endroits : aux environs de Waterloo, où résident un grand nombre d'Américains, et à Louvain-la-Neuve qui héberge de nombreux étudiants étrangers.



2.5. Evolution de la population

Cette évolution est esquissée à l'aide de quatre cartogrammes dont le premier représente la variation positive ou négative par rapport au recensement précédent, et les trois autres, le mouvement naturel intervenu au cours des cinq dernières années. Les mouvements migratoires, autre composante de la croissance de la population, ne font pas l'objet de cartogrammes. La limitation de l'analyse du mouvement naturel à la période postérieure à 1977 et le fait de négliger d'y inclure les mouvements migratoires se justifient par les fusions de communes intervenues le 1.1.1977: pour bon nombre de communes fusionnées, une observation de l'accroissement naturel et des migrations antérieures à cette date est devenue impossible. En ce qui concerne les mouvements migratoires, l'observation de ce phénomène demeure difficile, même après 1977; il faudrait, en effet, introduire dans la seconde période quinquennale les corrections parfois très importantes qu'entraîne chaque recensement décennal de la population. Les données ainsi calculées pourraient être fort controversées, surtout au niveau des petites communes.

L'accroissement naturel peut être fortement influencé par des variations fortuites; l'effet de ces variations est particulièrement sensible dans les communes de moins de 5 000 habitants; pour l'élimination de ces variations, une période d'observation d'au moins cinq ans est nécessaire. Afin d'exclure l'influence d'une évolution parfois extrême, on a calculé un coefficient moyen en partant des coefficients annuels.



2.5.1. L'évolution de la population entre les recensements de 1970 et de 1981

(cartogramme 21. Dans ce cartogramme, on a toutefois fait coïncider population et limite médiane des classes avec la base de calcul des indices 1970=100. Nombre de communes par groupe où l'évolution de la population est décroissante : 61, est croissante : 138).

De 1970 à 1981 la Belgique a connu, en termes relatifs, la plus faible croissance de sa population depuis sa constitution en 1830. La population s'est accrue de 197 703 personnes seulement (1970 : 9 650 944, 1981 : 9 848 647), soit de 2 %. Le taux de croissance constaté en Flandre, bien que limité (4 %), dépasse toutefois le pourcentage enregistré en Wallonie (2 %). La Région bruxelloise accuse pour la première fois une diminution de la population (-8 %). Cette évolution est dans la ligne des tendances enregistrées depuis la deuxième guerre mondiale. On notera cependant que le dépeuplement du noyau urbain des grandes villes s'accroît, ce qui provoque la diminution du nombre d'habitants de l'ensemble de l'agglomération. Ce phénomène se manifeste également dans certaines villes régionales.

Au niveau des communes, on enregistre de fortes différences dans les taux d'évolution; 17 % de diminution pour Anvers (avant la fusion); 78 % d'augmentation pour Ottignies-Louvain-la-Neuve. Dans l'un et l'autre cas, on se trouve devant des situations exceptionnelles : un centre urbain n'ayant pas encore subi en 1981 d'extension territoriale par fusion et la nouvelle ville universitaire de Louvain-la-Neuve.

Globalement on distingue deux types de zones de croissance :

1.- Les zones suburbaines entourant les grandes villes mais aussi quelques villes de taille moyenne qui présentent un solde migratoire largement positif. Sont dans ce cas : le sud de Gand, les environs d'Anvers et de Liège-Verviers, le sud de Namur et de Charleroi, et surtout les alentours de Bruxelles. La zone d'extension bruxelloise jouxte d'un côté le Brabant wallon, qui porte fièrement son titre de "banlieue verte de la capitale", et rejoint de l'autre côté la zone suburbaine autour de Louvain.

2.- Les zones se caractérisant par un taux spécifique d'accroissement naturel particulièrement élevé. Il s'agit principalement du nord-est du pays et de parties dispersées du centre de la Flandre. On note également une forte croissance en termes relatifs, mais faible en termes absolus, dans un certain nombre de communes ardennaises. Le solde migratoire positif, est à l'origine de taux de croissance favorables enregistrés dans certaines communes situées le long du littoral et dans la région frontalière d'Aix-la-Chapelle.

Il semble plus malaisé de caractériser les régions connaissant une régression de leur population bien qu'il soit cependant possible de dégager quelques observations générales :

1.- Les noyaux urbains de la plupart des villes grandes et moyennes rentrent dans cette catégorie. Il faut voir ici les conséquences du solde migratoire négatif parfois associé à un excédent des décès sur les naissances. Ce groupe comprend également un certain nombre de petites villes, malgré l'absorption des communes périphériques à la suite des fusions de 1977.

2.- Dans un certain nombre de communes rurales, isolées, la population continue à régresser. Le phénomène se manifeste surtout dans les Ardennes, en Hesbaye et dans le Westhoek (toutes les communes de l'arrondissement de Dixmude voient diminuer leur population). Les régressions en chiffres absolus sont cependant peu élevées.

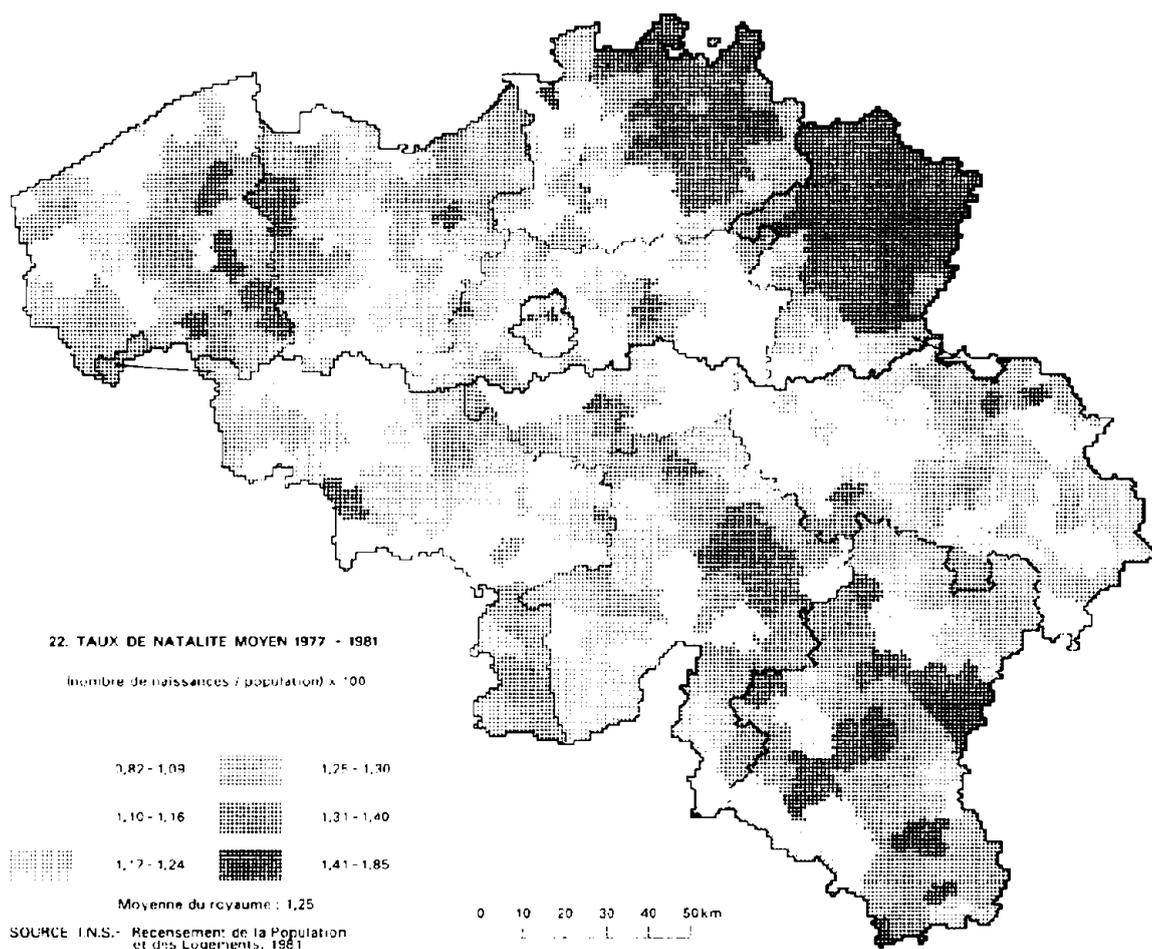
2.5.2. Taux de natalité moyen 1977-1981 (3)

(cartogramme 22; nombre de communes par groupe où le taux est inférieur à la moyenne : 103, supérieur à la moyenne : 96).

Au cours de la période considérée, le taux de natalité par commune varie fortement, de 8,2 à 18,5 o/oo. Dans le groupe des valeurs inférieures, nous retrouvons aussi bien des petites communes rurales que des grandes communes urbanisées. Par exemple Niel dans la région du Rupel (8 358 habitants) compte même plus de personnes âgées de 75 à 79 ans que d'enfants de 0 à 4 ans. La structure spatiale que révèle la carte reflète bien l'évolution actuelle de la natalité. La Campine y apparaît avec des valeurs encore relativement élevées, la Flandre intérieure, l'axe Louvain-la-Neuve - Namur - Arlon, le Pays de Herve et quelques autres zones éparses s'y détachent également.

La plupart des villes présentent des chiffres moins élevés; font exception Louvain, habitée par une population jeune, et les communes bruxelloises de Schaerbeek (15,1 o/oo) et de Molenbeek-Saint-Jean (14,5 o/oo). Ces deux dernières communes figurent dans la catégorie supérieure par suite de la présence sur leur territoire d'un grand nombre de travailleurs immigrés. Ce dernier élément explique aussi les chiffres relativement élevés de bon nombre de villes industrielles entre autres sur l'axe industriel wallon.

On trouve les valeurs les plus faibles principalement dans les régions limoneuses rurales déjà citées à plusieurs reprises : le nord du Hainaut, le sud de la Flandre orientale et l'est du Brabant, la Hesbaye (tant au nord qu'au sud de la frontière linguistique). Le sud de la Campine et quelques zones suburbaines se distinguent aussi par leurs taux de natalité peu élevés. Les faibles valeurs des zones suburbaines s'expliquent partiellement par le fait que les enfants des citadins immigrés n'ont pas encore atteint l'âge nubile ou qu'ils ne restent pas sur place. Le centre du Brabant wallon est très caractéristique à cet égard.



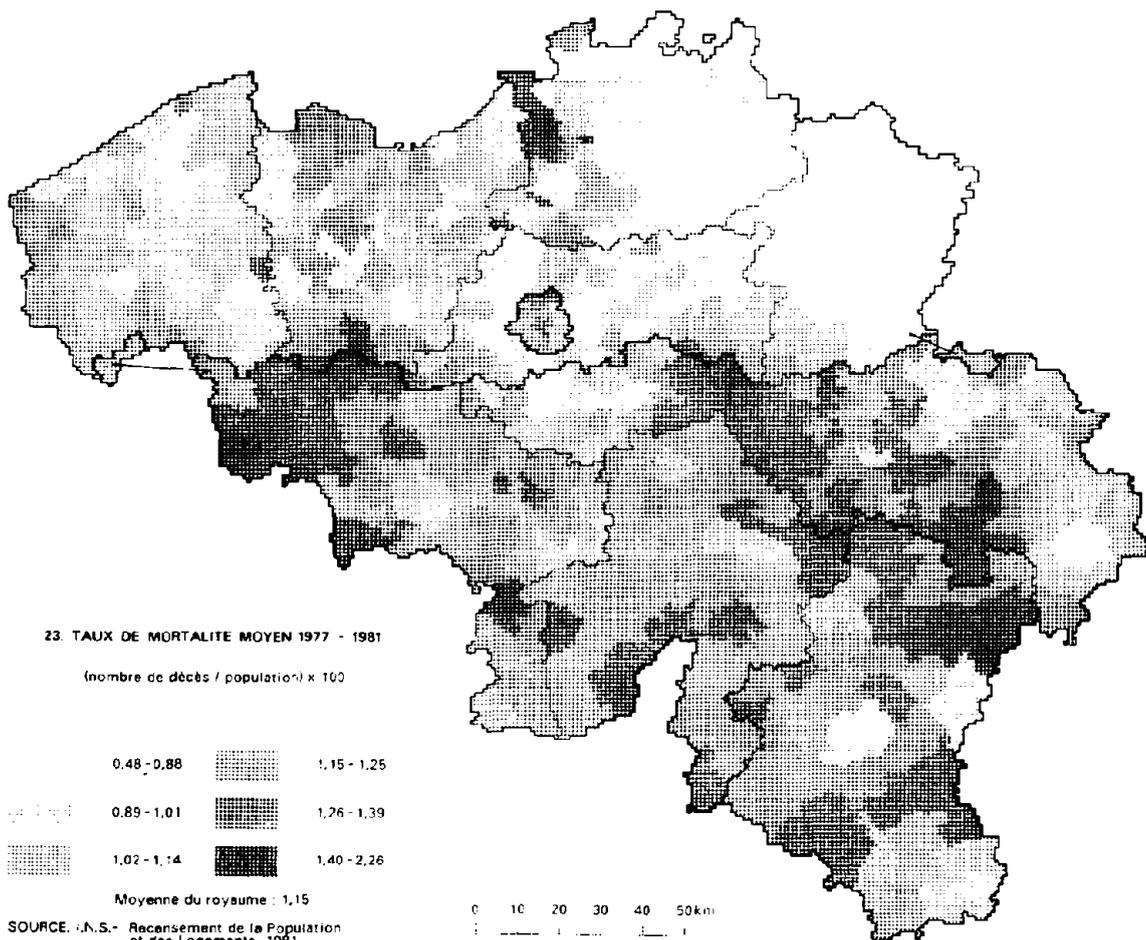
2.5.3. Taux de mortalité moyen (1977-1981) (4)

(cartogramme 23; nombre de communes par groupe où de taux est inférieur à la moyenne : 101, supérieur à la moyenne : 97)

Les taux de mortalité varient encore plus que les taux de natalité. Ils fluctuent entre environ 5 o/oo en Campine et 22 o/oo (5) dans certaines communes rurales des régions limoneuses. Dans l'ensemble, cette carte constitue le reflet quelque peu estompé de la précédente et comme on pouvait s'y attendre, elle s'apparente fortement à celle de la population de plus de 60 ans (cartogramme 12). On y distingue encore plus ou moins la frontière linguistique.

C'est en Campine qu'on rencontre surtout les valeurs les plus faibles, mais on les retrouve également dans le centre de la Flandre et dans un certain nombre de zones suburbaines (notamment autour de Bruxelles et dans le Pays de Herve).

Parmi les régions caractérisées par des taux de mortalité élevés, on retrouve une fois de plus les deux régions limoneuses rurales. Pour l'observation de ce phénomène, elles s'étendent cette fois jusqu'au Tournaisis et au sud des Flandres d'une part, et jusqu'à Jodoigne et Houffalize d'autre part. Toute une série de communes dispersées se signalent également par leurs valeurs élevées. La plupart des villes enregistrent des valeurs proches de la moyenne du Royaume ; font exception à cette règle les villes d'Anvers et de Liège.

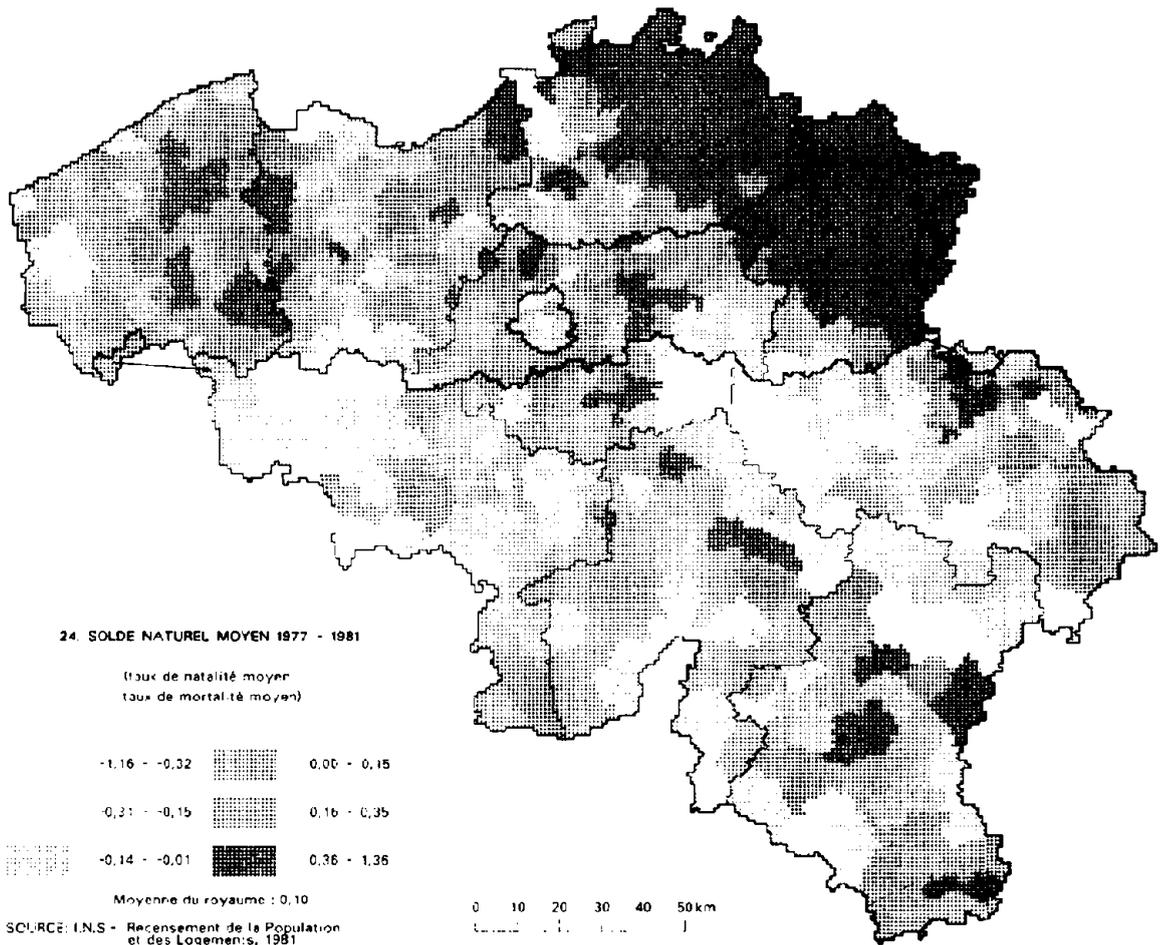


2.5.4. Solde naturel moyen 1977-1981

(cartogramme 24. Dans ce cartogramme, on a toutefois fait coïncider la limite médiane des classes avec le solde 0. Nombre de communes par groupe où le solde est négatif : 79, où le solde est positif: 120).

Cette carte constitue une synthèse des deux précédentes. Les valeurs fortement divergentes, fluctuant entre - 11,6 o/oo (6) et + 13,6 o/oo, permettent de dégager une structure spatiale plus significative que celles, représentées par les cartogrammes précédents.

La Campine y apparaît encore comme un bloc homogène où l'excédent des naissances est mis en évidence. Les Flandres, et plus particulièrement le Pays de Waas, ainsi qu'une large zone suburbaine autour de Bruxelles et Louvain y apparaissent également avec des valeurs élevées. En Wallonie, c'est surtout le Pays de Herve qui se détache, de même que l'axe Bruxelles - Louvain-la-Neuve - Namur - Arlon, la zone autour de Mons et la majeure partie de la région de langue allemande. Les régions caractérisées par un taux de mortalité excédentaire sont facilement repérables : il s'agit de l'ouest du Hainaut, du sud de la Flandre orientale, d'une large zone allant de Jodoigne à Houffalize ainsi que la zone autour de Givet. Un excédent des décès sur les naissances s'observe également dans certaines villes comme Anvers, Liège et Charleroi. A Bruxelles et dans une série d'autres villes, ce phénomène est beaucoup moins marqué.



3. CONCLUSIONS

Les cartogrammes illustrent clairement la structure démographique de la Belgique et mettent en évidence quelques lignes de force :

- 1.- La frontière linguistique en tant que frontière démographique disparaît presque entièrement.
- 2.- On trouve, tant au nord qu'au sud et à cheval sur la frontière linguistique, des régions caractérisées par des indicateurs démographiques "positifs" ou "négatifs".
- 3.- Au point de vue démographique, les villes, surtout les grandes, se différencient nettement de la campagne. Les différences sont parfois atténuées par la présence d'une importante population étrangère.
- 4.- Les zones d'habitat suburbaines, autour des villes d'une certaine importance, ont leurs propres caractéristiques démographiques.

Herman Van der Haegen
Institut de Géographie sociale et économique, K.U. Leuven

(1) Pour deux cartogrammes (21 et 24) dans lesquels interviennent des taux tant négatifs que positifs, on a retenu la valeur zéro au lieu de la moyenne du Royaume

(2) Voir notamment Kilchenmann, p. 9 et suivantes

$$(3) \quad \left(\frac{\text{naissances } 77}{\text{population } 77} + \frac{\text{naiss. } 78}{\text{pop. } 78} + \frac{\text{naiss. } 79}{\text{pop. } 79} + \frac{\text{naiss. } 80}{\text{pop. } 80} + \frac{\text{naiss. } 81}{\text{pop. } 81} \right) : 5$$

$$(4) \quad \left(\frac{\text{décès } 77}{\text{pop. } 77} + \frac{\text{décès } 78}{\text{pop. } 78} + \frac{\text{décès } 79}{\text{pop. } 79} + \frac{\text{décès } 80}{\text{pop. } 80} + \frac{\text{décès } 81}{\text{pop. } 81} \right) : 5$$

(5) Abstraction a été faite de Herstappe, commune de la frontière linguistique, qui, pour une population de 102 habitants, enregistre un taux de mortalité de 143,7 o/oo.

(6) Abstraction faite de Herstappe (- 132 o/oo).

Liste des cartogrammes

1. Proportion de ménages d'une personne par arrondissement	4
2. Proportion de ménages d'une personne par commune	4
3. Densité de la population - intervalles égaux	6
4. Densité de la population - fréquences égales	6
5. Densité de la population - fréquences égales par rapport à la moyenne des valeurs par communes	7
6. Densité de la population - fréquences égales par rapport à la moyenne du Royaume	7
7. Rapport de masculinité	10
8. Rapport de féminité	10
9. Proportion de jeunes	12
10. Proportion de jeunes adultes	12
11. Proportion d'adultes de 30 à 59 ans	14
12. Proportion de personnes du troisième âge	15
13. Coefficient de sénilité	16
14. Taille moyenne des ménages	17
15. Proportion de ménages d'une personne	18
16. Proportion de familles nombreuses	19
17. Proportion de personnes mariées	20
18. Proportion d'étrangers	21
19. Proportion d'étrangers de la C.E.E.	21
20. Proportion d'étrangers non-C.E.E.	23
21. Evolution de la population 1970-1981	24
22. Taux de natalité moyen 1977-1981	26
23. Taux de mortalité moyen 1977-1981	27
24. Solde naturel moyen 1977-1981	28

LA BELGIQUE EN PYRAMIDES

ou

La composition de la population par âge,
sexe, état civil et nationalité

TABLE DES MATIERES

	Page
1. Introduction	35
2. La population des régions selon l'âge, le sexe et l'état civil	37
3. La population du Royaume selon l'âge, le sexe, la nationalité et l'état civil	39
4. La population des régions et régions linguistiques selon la nationalité et l'état civil	39
5. La composition de la population par province	47
6. Quelques pyramides démographiques typiques au niveau de l'arrondissement	47
7. Analyse de la pyramide des âges de certaines communes	51
8. Structure de la population complexe d'une grande ville: Bruxelles	107
Liste des pyramides	120

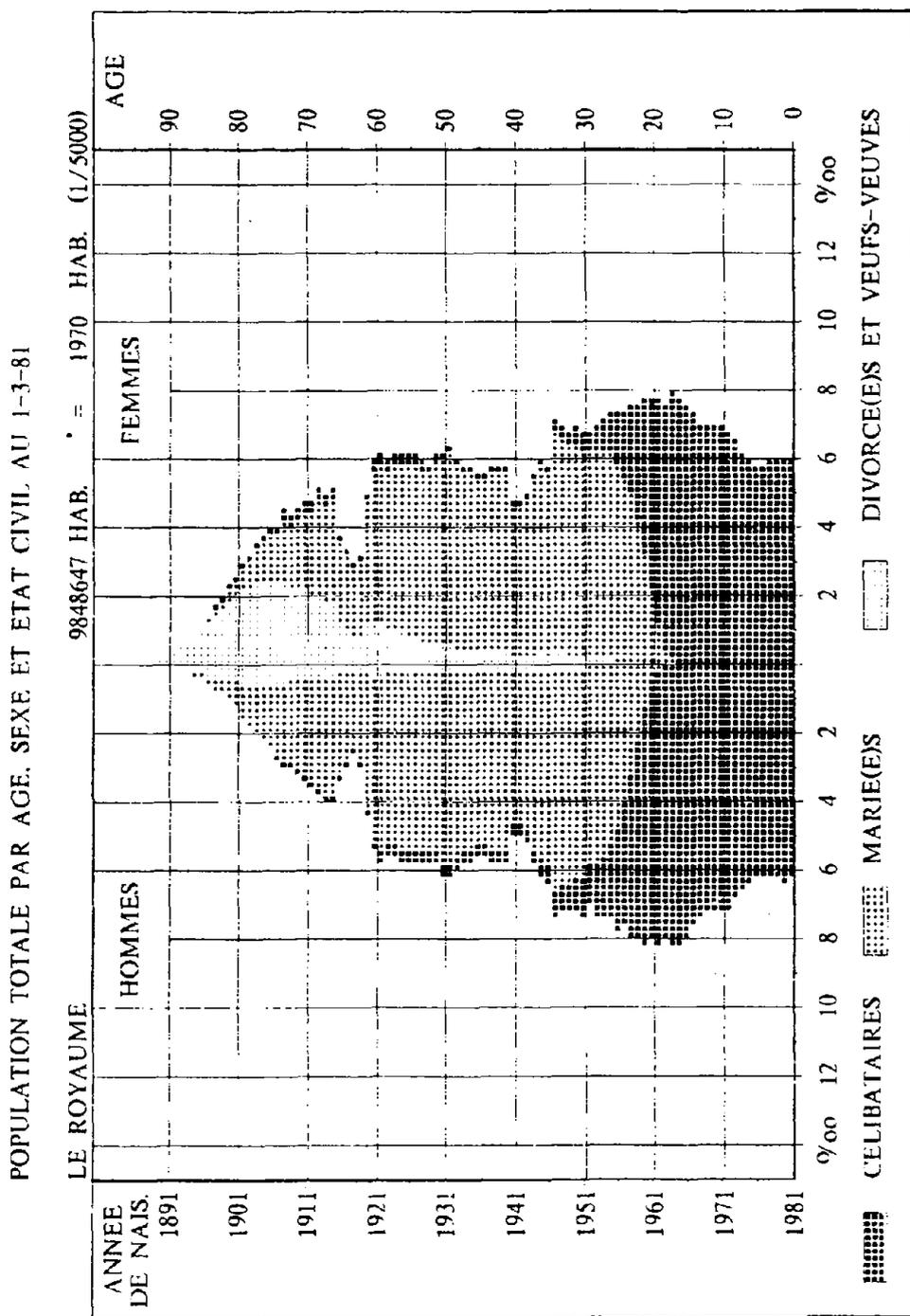


Fig. 1. Pyramide au même format que celui qui peut être obtenu pour toute entité administrative à l'Institut national de Statistique

1. INTRODUCTION

1.- Le dépouillement des bulletins de ménage du recensement général de la population et des logements au 1.3.1981 a fourni des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état civil et la nationalité de la population. Les techniques modernes de l'informatique, permettent non seulement de traiter ces données de façon accélérée mais également de les représenter graphiquement, sous forme de pyramides des âges.

Une pyramide des âges est la représentation graphique de la structure de la population, par âge et par sexe. On porte par âge en abscisse, à gauche de l'ordonnée pour les hommes et à droite de celle-ci pour les femmes, une longueur directement proportionnelle au nombre de personnes appartenant à ce groupe d'âge. Le groupe d'âge le plus jeune, qui, dans une population où la régulation des naissances est limitée ou inexistante, constitue la classe la plus nombreuse, est placé au bas de l'ordonnée. On obtient ainsi un dessin présentant une forme pyramidale, d'où le nom de cette représentation graphique, même si elle prend parfois l'aspect d'un arbre. Ce seul graphisme permet une analyse rapide de la structure de la population. On y perçoit immédiatement non seulement la composition par âge et par sexe de la population mais également la proportion des personnes âgées et des jeunes, l'importance de la population active et des différents groupes en âge scolaire, la prépondérance des femmes parmi les personnes âgées et des hommes chez les jeunes. La pyramide constitue ainsi un élément important de l'analyse démographique et aussi un outil de gestion; on y discerne, en effet rapidement en cas de migration limitée, l'évolution future de la population par exemple: le nombre de personnes dites du troisième âge dans dix ans ou le nombre de jeunes qui auront atteint l'âge scolaire l'année suivante. D'autre part, cette représentation graphique fournit également des indications sur le passé. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne la natalité, les années creuses de la seconde et même de la première guerre mondiale apparaissent pratiquement partout en Belgique.

2.- La section informatique de l'Institut national de Statistique a élaboré ces pyramides des âges pour toutes les unités spatiales de notre pays, du Royaume jusqu'aux communes.

Cette série a été composée pour la première fois sur une base strictement comparable. Chaque point d'une quelconque pyramide représente toujours 1/5000 de la population concernée. La valeur absolue correspondante est également mentionnée. On peut donc calculer rapidement les chiffres réels par année. L'interprétation des graphiques est encore facilitée par l'indication des années de naissance en regard de l'échelle des âges et l'expression en o/oo des fractions de population portées en abscisse.

3.- La structure de la population présente de fortes différences entre régions, provinces, arrondissements mais surtout entre communes.

Le but de la présente publication est d'illustrer pour un large public la structure de notre population. Le choix de pyramides caractéristiques permet de mettre en lumière les mutations en cours et l'influence de la population étrangère sur notre structure démographique.

Pour atteindre cet objectif, trois types de pyramides ont été élaborées :

a) selon l'âge et le sexe, et ce pour la population totale, la population belge et la population étrangère;

b) selon l'âge, le sexe et l'état civil, pour les mêmes groupes;

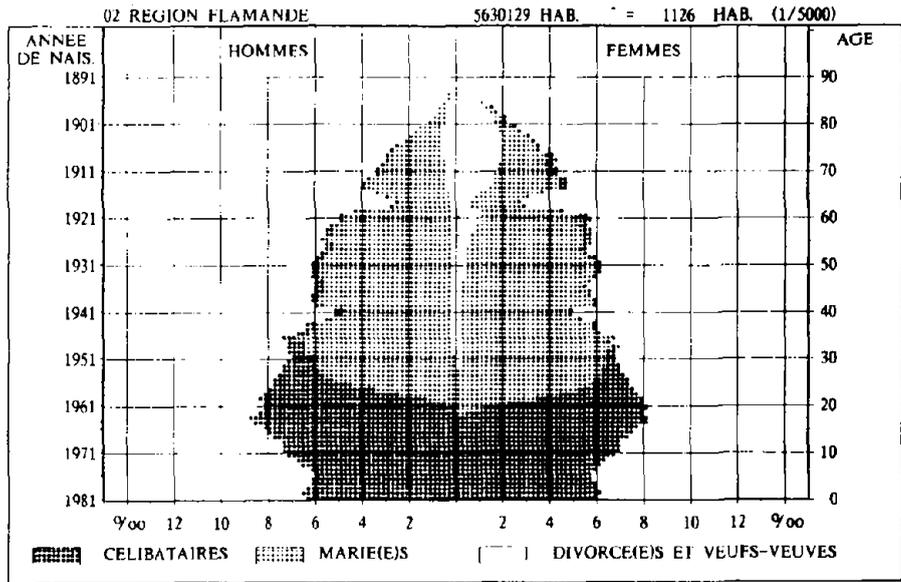
c) selon l'âge, le sexe et la nationalité, où l'on discerne, année par année, l'impact des étrangers sur la structure de la population.

4.- La sélection des pyramides reprises dans la présente publication a été opérée parmi plus de 5 000 possibilités.

Le but était de présenter un ensemble aussi représentatif que possible tant du point de vue de l'importance géographique que des caractéristiques démographiques ou de la dispersion régionale. Ceci dit tout choix est évidemment subjectif et donc contestable. On trouvera ci-après des pyramides pour le Royaume, les régions, les provinces, les grandes villes et de nombreuses villes moyennes et petites. Une forte sélection a dû être opérée au niveau des petites communes; il n'était en effet pas possible ni souhaitable de représenter toutes ces petites entités où la composition de la population est fortement tributaire de facteurs aléatoires.

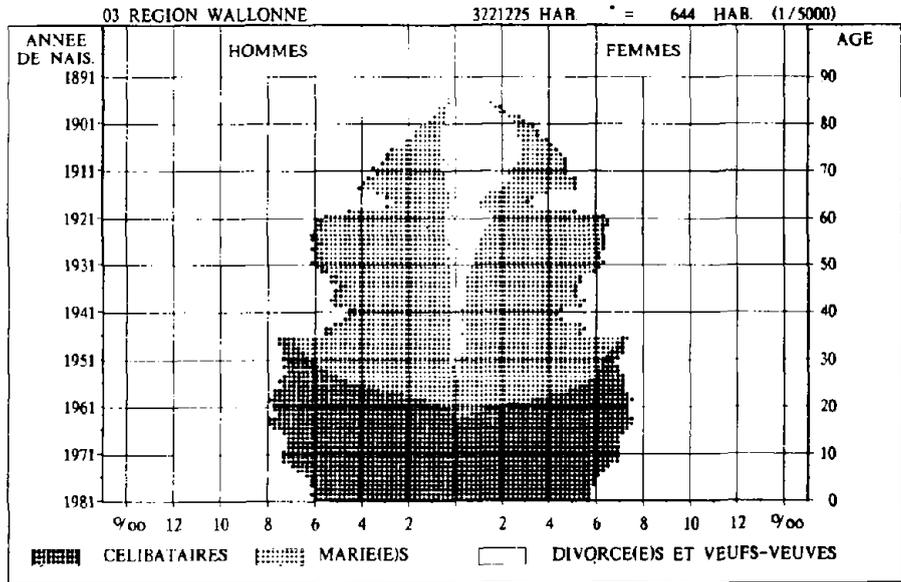
POPULATION TOTALE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. 2.1.



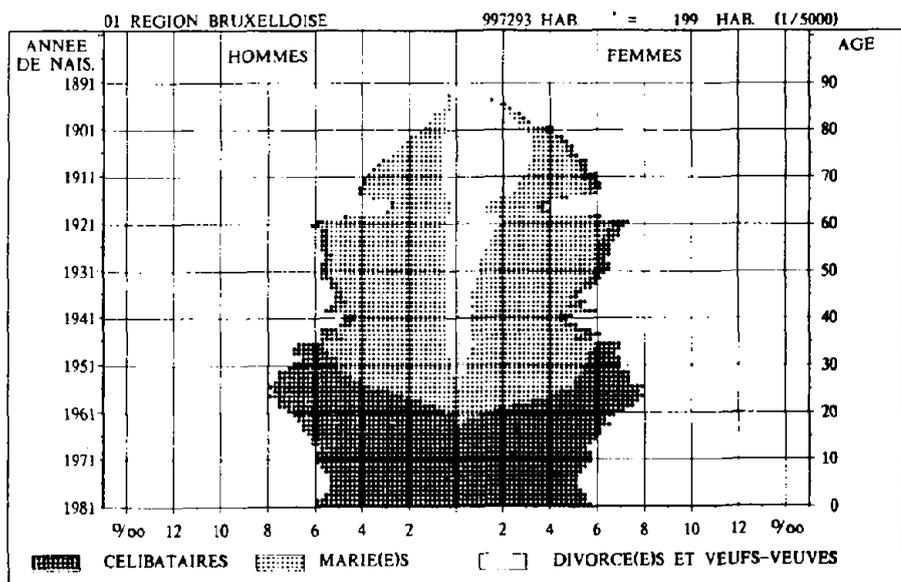
POPULATION TOTALE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. 2.2.



POPULATION TOTALE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. 2.3.



Il a été retenu 165 pyramides. Elles sont accompagnées d'un bref commentaire à propos de leurs principales caractéristiques.

La série "Recensement général de la Population" publiée par l'Institut national de Statistique et les monographies du recensement actuellement en préparation fourniront une étude scientifique plus approfondie de la structure de la population et de son évolution.

2.- LA POPULATION DES REGIONS SELON L'AGE, LE SEXE ET L'ETAT CIVIL

Ces pyramides font apparaître quelques caractéristiques générales:

- les deux creux correspondant à la diminution des naissances au cours des deux guerres mondiales;
- l'accroissement de la natalité jusqu'au milieu des années soixante;
- la forte chute de la natalité depuis le milieu des années soixante jusqu'au milieu des années septante;
- la stabilisation du nombre de naissances au cours de la période la plus récente;
- la supériorité numérique des hommes jusqu'à l'âge de 30-40 ans;
- la forte supériorité numérique des femmes dans les groupes d'âge supérieurs et spécialement après l'âge de soixante ans.

Il y a des différences évidentes entre les régions, on se bornera à les signaler ici. Elles seront commentées plus amplement par la suite dans l'analyse par nationalité.

Après la première guerre mondiale, on observe, pour les trois régions, un accroissement progressif des effectifs des générations successives. En Flandre, cet accroissement se poursuit légèrement jusqu'à la génération de 1930. Ensuite, les générations sont à peu près stationnaires jusqu'à la mobilisation de 1939. En Wallonie, après un accroissement très marqué aux environs de 1920, les cohortes restent stationnaires jusqu'en 1930 pour diminuer ensuite jusqu'en 1941. Comme en Wallonie, la reprise est très prononcée à Bruxelles au cours des années 1919-1920. Les générations ultérieures diminuent d'abord lentement, puis plus fortement.

Après le creux des générations de 1940-1941, on assiste à une croissance d'intensité inégale pour les trois régions. En Flandre, les cohortes successives s'élargissent jusqu'en 1945-46. Ensuite, elles restent stationnaires jusqu'en 1950 pour s'élargir à nouveau jusqu'en 1964. Cette année-là, les naissances fournissent le contingent le plus important de l'après-guerre. Les effectifs des générations diminuent ensuite sensiblement jusqu'en 1976 pour s'accroître légèrement ces dernières années.

En Wallonie, l'accroissement de la population de l'après-guerre s'est manifesté plus tardivement mais à la fin de la guerre (naissances 1946), il est beaucoup plus important qu'en Flandre. Jusqu'en 1950-51, les générations restent stationnaires comme en Flandre. L'accroissement qui intervient par la suite est beaucoup plus modeste et atteint son maximum autour des années soixante. A partir de 1965, on note une diminution continue qui s'accroît à partir de 1970. Depuis 1975, la situation est stabilisée.

A Bruxelles, l'évolution se caractérise par une nette reprise qui commence avec la génération de 1942 et se poursuit jusqu'à la génération de 1955. Les effectifs des générations suivantes diminuent ensuite jusqu'aux années les plus récentes. Depuis peu, on constate à nouveau une nette reprise des cohortes. Le vieillissement de la population est particulièrement marqué dans la Région bruxelloise et est le plus faible dans la Région flamande. L'excédent de femmes est très important à Bruxelles, surtout chez les plus de soixante ans. Le groupe "en état de veuvage et divorcés" est également plus important parmi la population féminine de Bruxelles que parmi celle de Wallonie et surtout de Flandre.

Fig. 3.1.

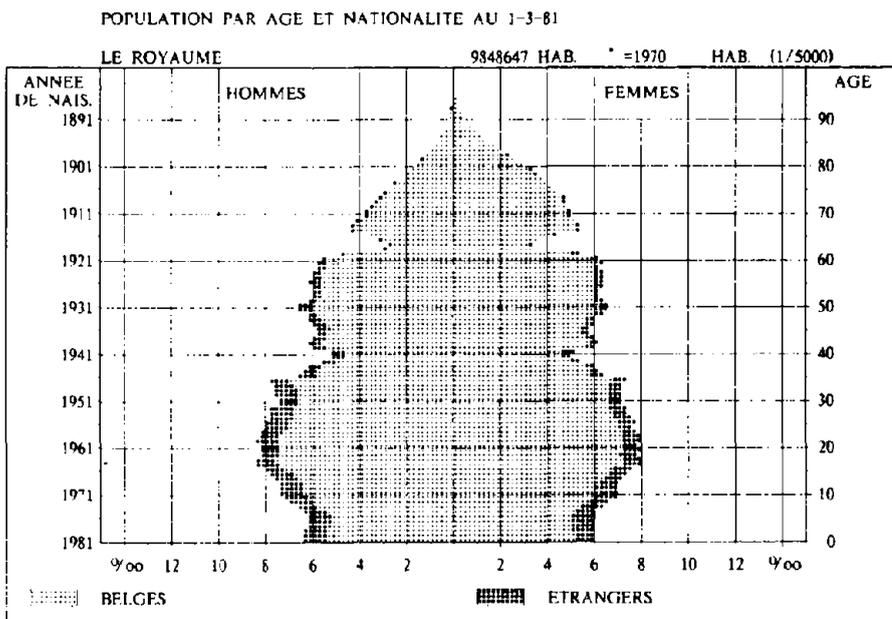


Fig. 3.2.

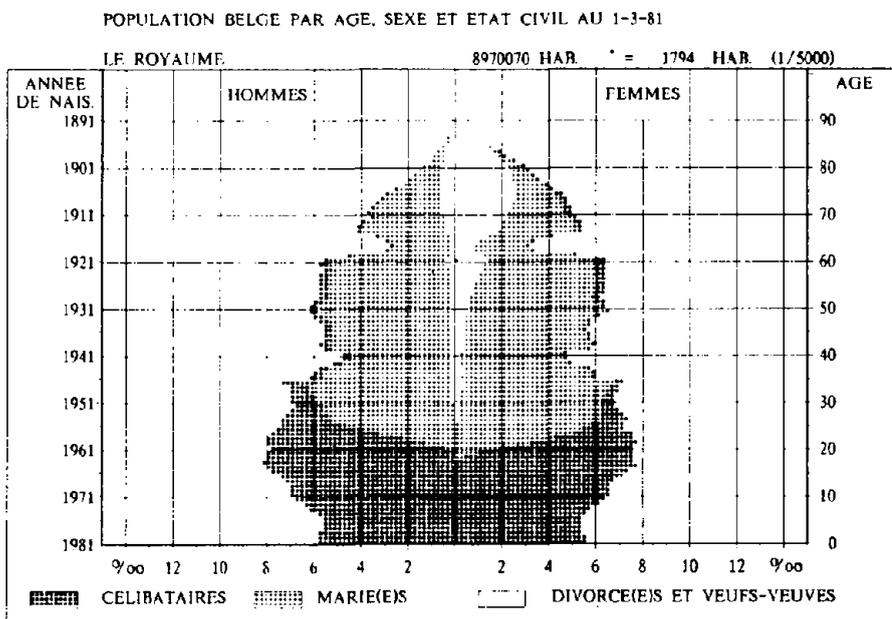
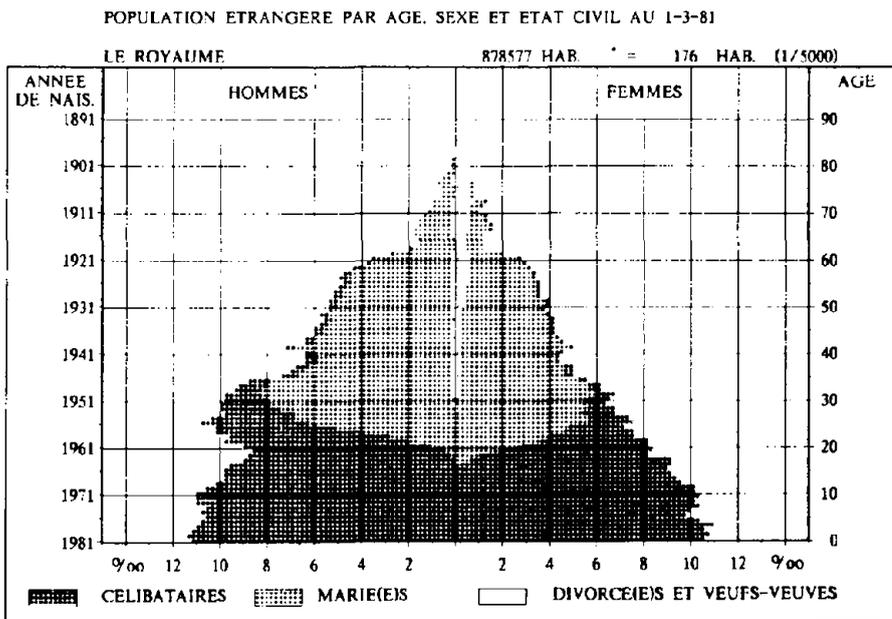


Fig. 3.3.



3.- LA POPULATION DU ROYAUME SELON L'AGE, LE SEXE, LA NATIONALITE ET L'ETAT CIVIL

3.1. La part de la population étrangère dans le groupe des moins de 35 ans est importante et s'accroît encore ces dernières années.

3.2. Les différences entre les pyramides (3.2. et 3.3.) illustrent des différences fondamentales dans la structure de la population belge et étrangère, bien que 60 % des étrangers soient originaires d'un pays du Marché Commun c'est-à-dire d'un pays dont les comportements démographiques sont très proches des nôtres. La population belge se caractérise par un nombre de naissances faible pendant la première guerre mondiale, par un taux de natalité stationnaire enregistré après les naissances différées aux environs de 1920, par une légère rechute pendant la crise économique de 1930 et par une diminution des naissances relativement faible au cours de la deuxième guerre mondiale. Pendant la guerre déjà, le taux de natalité s'est progressivement redressé, pour atteindre, en 1946, son maximum de l'après-guerre. Immédiatement après, on note une légère rechute due au fait que la situation reste encore difficile jusqu'en 1950.

Après 1950, la prospérité économique s'accompagne d'une augmentation sensible de la population suivie d'une stabilisation autour des années soixante. Le Concile Vatican II a conduit une certaine partie de la population à adopter une nouvelle attitude en matière de contraception. La généralisation de la limitation des naissances a entraîné une dénatalité qui s'est poursuivie jusqu'au milieu des années septante. Depuis lors, le taux de natalité de la population belge est resté relativement stable.

3.3. La pyramide de la population étrangère est caractérisée par un grand nombre de moins de 60 ans. Ce groupe est constitué en majorité par des immigrants arrivés après la guerre. Dans le groupe des plus de 60 ans, on observe le creux de la première guerre mondiale. Par contre, l'impact de la deuxième guerre mondiale est à peine visible. La supériorité numérique des hommes, caractéristique des migrants et surtout des travailleurs immigrants, est évidente. C'est surtout la tranche d'âges de 25 à 35 ans qui se signale par un indice de masculinité élevé. Ce phénomène s'explique par la proportion élevée des ouvriers immigrants d'origine maugrabine et turque dont un grand nombre n'est pas accompagné de l'épouse.

Une comparaison des pyramides 3.2. et 3.3. fait apparaître une différence du modèle conjugal. Chez les belges, le mariage a lieu entre 20 et 30 ans (un peu plus tôt chez les femmes). Parmi les étrangers, on observe jusqu'à l'âge de 38 ans un groupe important d'hommes célibataires. En ce qui concerne les divorcés et les veufs, il faut souligner la faible importance de ce groupe parmi les étrangers. Dans la population belge, le veuvage est surtout important chez les femmes, en raison de la longévité plus grande de la population féminine.

4.- POPULATION DES REGIONS ET REGIONS LINGUISTIQUES SELON L'AGE, LE SEXE, LA NATIONALITE ET L'ETAT CIVIL

Pour faire clairement ressortir les caractéristiques propres des deux principales régions belges, qui correspondent presque aux régions de langues néerlandaise et française, on a juxtaposé les données les concernant. Ceci permet d'avoir un aperçu aussi bien "vertical" qu'"horizontal" et d'illustrer à quel point la pyramide de la population belge peut être considérée comme une "moyenne" résultant de comportements démographiques divergents en Flandre et en Wallonie et des différences dans la composition de leur population.

Les deux pyramides supérieures (4.1. et 4.4.) démontrent l'impact des étrangers. Leur influence est limitée en Flandre, mais leur part croissante dans les tranches d'âge inférieures est déjà frappante (les moins de 5 ans représentent 10 %). Par contre, en Wallonie, l'apport des étrangers est considérable et ce aussi bien dans le groupe des adultes les plus âgés (nés avant 1940) que dans le groupe des jeunes adultes et particulièrement chez les hommes entre 20 et 35 ans. Dans les classes d'âge les plus jeunes la répartition par sexe est assez équilibrée; chaque génération atteint environ 20 % (1/5 des enfants wallons sont donc de nationalité étrangère).

Une comparaison de la composition de la population belge et étrangère par région fait apparaître que la population étrangère est beaucoup plus jeune et qu'il y a un important excédent d'hommes dans le groupe de 20 à 35 ans. On relève cependant une différence importante entre la situation en Flandre et celle qu'on connaît en Wallonie. Les pyramides de la population belge et de la population étrangère accusent des divergences moins importantes en Wallonie qu'en Flandre. Ceci découle du fait qu'en Flandre la population étrangère compte principalement de jeunes immigrants arrivés récemment des pays musulmans qui gardent un comportement traditionnel en matière de natalité et de là un taux de natalité manifestement supérieur à celui des Belges.

Les pyramides démographiques de la population belge en Flandre et en Wallonie (4.2 et 4.5) font ressortir un certain nombre de différences dans la natalité.

1. Pendant la première, mais surtout pendant la seconde guerre mondiale, la dénatalité a été plus marquée en Wallonie qu'en Flandre.
2. La reprise des naissances au lendemain des deux guerres a été beaucoup plus accentuée en Wallonie qu'en Flandre. En Flandre, cette reprise constitue le point de départ d'une augmentation des naissances qui se poursuit pendant une période assez longue : en Wallonie, par contre, il s'agit d'un maximum bientôt suivi d'un déclin. Bien que pendant la seconde guerre mondiale, l'éloignement des prisonniers de guerre wallons ait certainement joué un rôle, il n'explique pas entièrement le fait des naissances postposées à l'immédiat après-guerre. On doit donc en déduire que la régulation des naissances se pratiquait d'une manière plus volontariste pendant cette période.
3. L'impact de la crise des années trente a été plus durement ressenti dans la Wallonie industrialisée qu'en Flandre. Sur le plan démographique, cela s'est traduit par une diminution des naissances en Wallonie et par un statu quo en Flandre.
4. Une comparaison de la taille des générations nées entre 40 et 45 nous apprend que pendant la seconde guerre mondiale, la réduction des naissances a été plus prononcée et plus durable en Wallonie qu'en Flandre. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer l'important accroissement des naissances en Wallonie après la guerre. En Flandre, par contre, la reprise de l'après-guerre est restée faible.
5. Après la recession des années cinquante (crise de Corée), on observe une relance démographique dans les deux régions. En Wallonie, cette reprise, plutôt faible et irrégulière, atteint son point culminant dans les années soixante. En Flandre, le maximum est atteint en 1964. A partir de ce moment, on perçoit clairement les changements de comportement en matière de limitation des naissances. A ce propos, on ne doit pas sous-estimer le rôle joué par l'Eglise après le Concile de Vatican II (cfr. - discours télévisé de Mgr Bekkers, 21.3.1963).
6. L'arrêt de la dénatalité après 1975 est sans doute la conséquence de l'arrivée à l'âge nubile (25 à 35 ans) d'un groupe relativement important de la population.
7. Le contrôle des naissances qui s'est manifesté plus tôt et plus intensément en Wallonie explique le poids relatif plus important des classes d'âge occupant le sommet de la pyramide d'où celui le plus grand du groupe des veuves.

En ce qui concerne la population étrangère (4.3 et 4.6), on observe une structure différente de cette population en Flandre et en Wallonie. Cette divergence provient, comme il a déjà été dit, des différences de nationalité et de période d'immigration. C'est seulement au cours des 20 dernières années que la région flamande a vu affluer un grand nombre de travailleurs étrangers, tandis qu'en Wallonie, l'immigration de travailleurs étrangers a débuté immédiatement après la guerre, notamment avec des Italiens dont le taux de natalité est actuellement comparable à celui des Belges.

En Flandre, par contre, l'immigration plus récente se compose surtout de travailleurs des pays musulmans qui se caractérisent par une forte natalité. Aussi, la pyramide de cette population (figure 4.3) présente-t-elle une forme pointue et une base très large. Le groupe des enfants d'un an y représente 2,5 % soit largement le double de la population de ce groupe dans la population autochtone. On y perçoit également un large excédent d'hommes, spécialement dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans.

En Wallonie, la composition est assez hétérogène. On y distingue trois groupes:

- le groupe des plus de 60 ans, composé principalement de personnes originaires des pays limitrophes.
- le groupe de 40 à 60 ans formé en grande partie d'Italiens et présentant un important excédent d'hommes.
- le groupe de moins de 35 ans, dans lequel les Maugrabins sont fortement représentés.

L'évolution des naissances dans la population étrangère de Wallonie est en baisse sensible depuis 1971, et s'explique partiellement par le comportement du groupe le plus nombreux: les Italiens. Au fait, les nationalités et les dates d'immigration influencent la moyenne du comportement de la natalité.

La région bruxelloise en raison des particularités qu'elle présente est traitée séparément (4.7, 4.8. et 4.9.). La principale caractéristique de la population de cette région est l'influence prépondérante des mouvements migratoires. Beaucoup plus que dans les deux autres régions ce phénomène a été déterminant dans l'évolution de la population bruxelloise. En effet, la moitié de la population de la région bruxelloise est originaire des autres régions ou des pays étrangers. L'impact de ces derniers (4-7) est très important.

Cette pyramide montre une population belge âgée (le groupe le plus nombreux a environ 60 ans) entourée d'une forte proportion d'étrangers. Dans les générations les plus jeunes (groupe de 0 - 10 ans), la part relative des étrangers atteint jusqu'à 50 %. Dans la population totale de la région, le groupe le plus important est celui des 20 à 30 ans. On observe ici un phénomène typique: l'attraction que les grandes villes exercent sur les jeunes adultes actifs. Dans le groupe des adultes âgés de 30 à 50 ans, on remarque à l'inverse un solde migratoire négatif (voir également cartogramme 11 dans l'Atlas du Recensement de la Population et des Logements p. 14). La pyramide de la population de nationalité belge fait apparaître une structure démographique très mal équilibrée, caractérisée par un grand excédent de femmes, surtout chez les personnes âgées de plus de soixante ans. La diminution immédiate du volume des générations après le "baby-boom" de 1919-1921 est frappante. Ce comportement est typique d'une population urbaine ayant toujours pris une position progressiste en matière de limitation des naissances. Contrastant avec la pyramide démographique de la population totale de la région, celle des Belges montre les mêmes tendances pour les deux sexes. On y discerne la part importante que les générations nées après la deuxième guerre mondiale y occupent. L'immigration des jeunes adultes et l'accroissement de la natalité à Bruxelles, après 1945, explique cette situation.

Les personnes âgées de moins de 25 ans de nationalité belge sont relativement peu nombreuses dans la Région bruxelloise. On peut tenter d'expliquer cette situation par le fait que les jeunes Belges ne sont pas tentés de s'y installer et probablement aussi que la généralisation de la limitation des naissances s'y est fait sentir plus tôt qu'en Flandre. En tout cas, la base de la pyramide des Bruxellois de nationalité belge est particulièrement étroite: 4 o/oo par génération (groupe de 0 - 10 ans). L'immigration massive, après la guerre, d'un groupe de population très hétérogène et très jeune détermine l'aspect de la pyramide de la population étrangère à Bruxelles (4.9). La plupart des travailleurs immigrés arrivés au cours des dernières années sont d'origine maugrabine ou turque. Ce groupe a conservé, dans une large mesure, son modèle de natalité traditionnel, ce qui explique la forme nettement pyramidale. Mais si l'on y regarde de plus près, on aperçoit déjà l'influence de notre propre comportement en matière de procréation. Elle se manifeste par une légère diminution de la natalité depuis les années septante et par un léger accroissement au cours des dernières années. En interprétant cette pyramide, il ne faut pas perdre de vue non plus que beaucoup d'étrangers viennent de pays voisins, membres de la C.E.E.

La structure démographique de la région de langue allemande (4.10 à 4.12) fait également apparaître quelques caractéristiques intéressantes :

1. les écarts annuels y sont relativement importants si on les compare à ceux des pyramides démographiques analysées ci-dessus. Ils illustrent l'influence du facteur aléatoire déjà clairement perceptible dans une population d'environ 65 000 habitants.
 2. un excédent d'hommes, lié au caractère rural d'une partie importante de la population.
 3. le creux démographique de la deuxième guerre mondiale qui ne se situe pas en 1939-1940 mais bien en 1944-1945, à la suite de l'intégration au Reich allemand.
 4. la proportion relativement importante d'étrangers dans le groupe des moins de 35 ans.
- La composition de la population belge (4.11) présente quelques caractéristiques évidentes :
1. une grande constance tout au long de l'entre-deux-guerres
 2. un très grand excédent de femmes chez les plus de 60 ans, lié sans doute aux circonstances de la guerre.

La population étrangère, influencée par la zone suburbaine d'Aix-la-Chapelle, montre un important excédent d'hommes, surtout dans le groupe des personnes âgées de 20 à 40 ans, et une présentation relativement importante du groupe des veufs et divorcés à partir de l'âge de 30 ans.

Fig. 4.1.

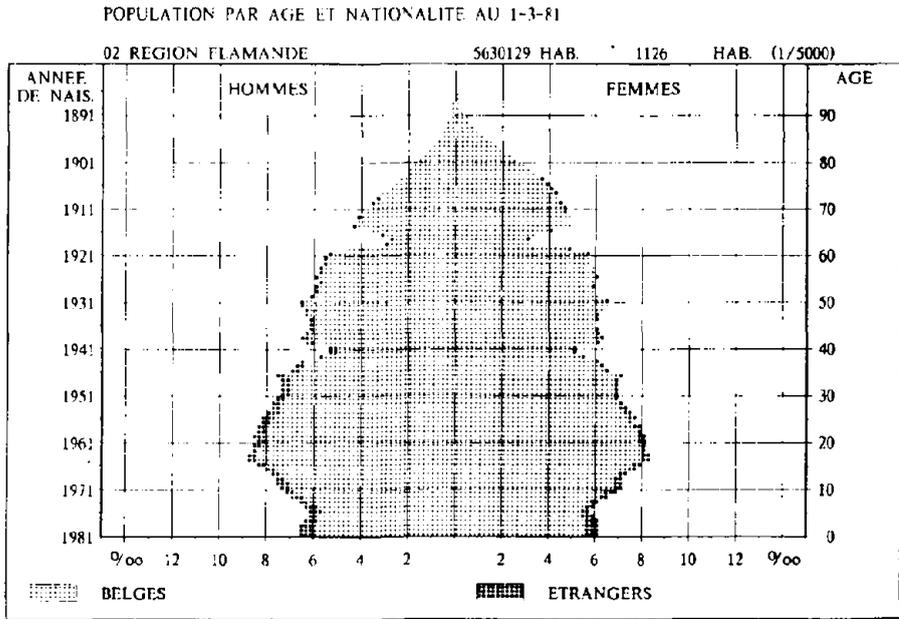


Fig. 4.2.

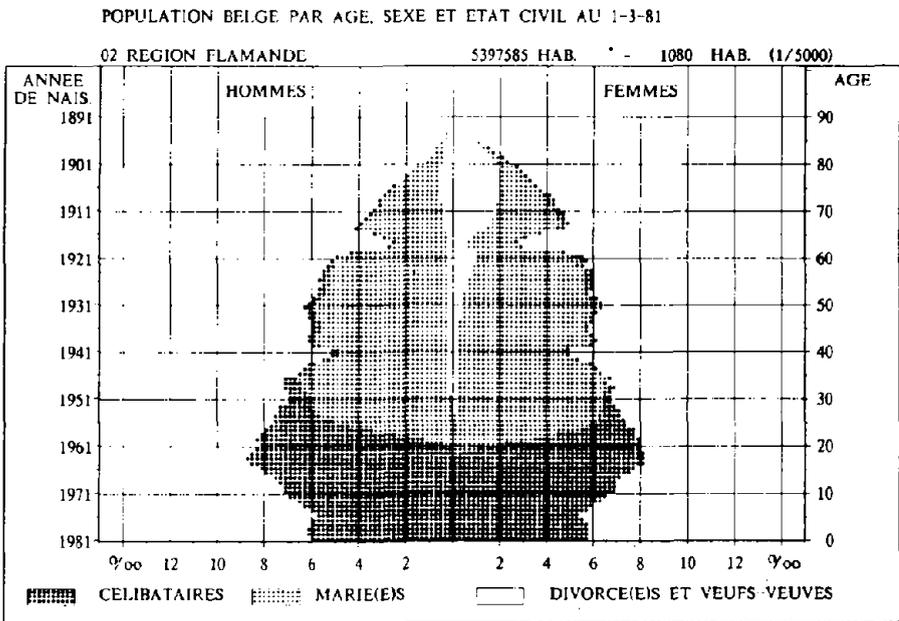


Fig. 4.3.

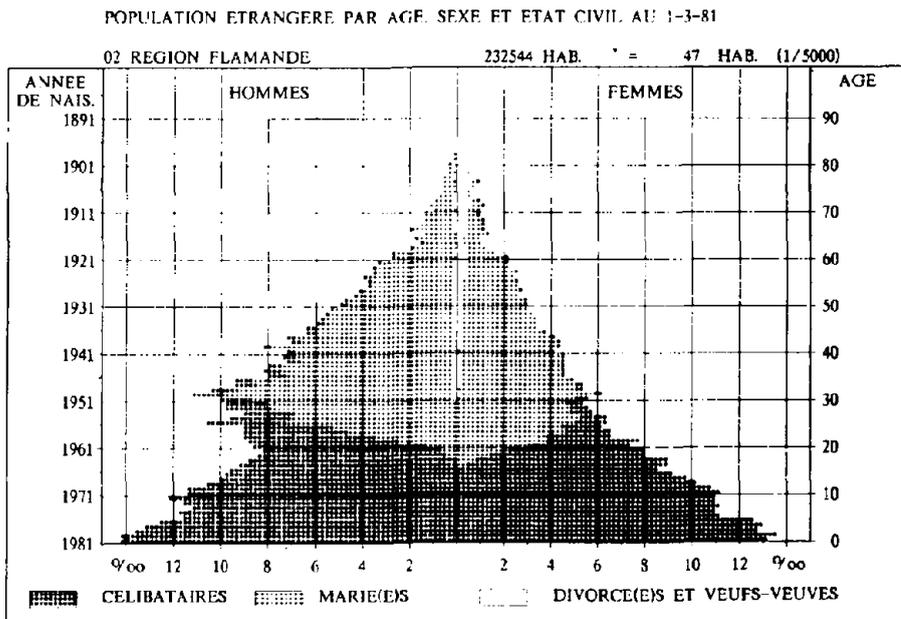


Fig. 4.4.

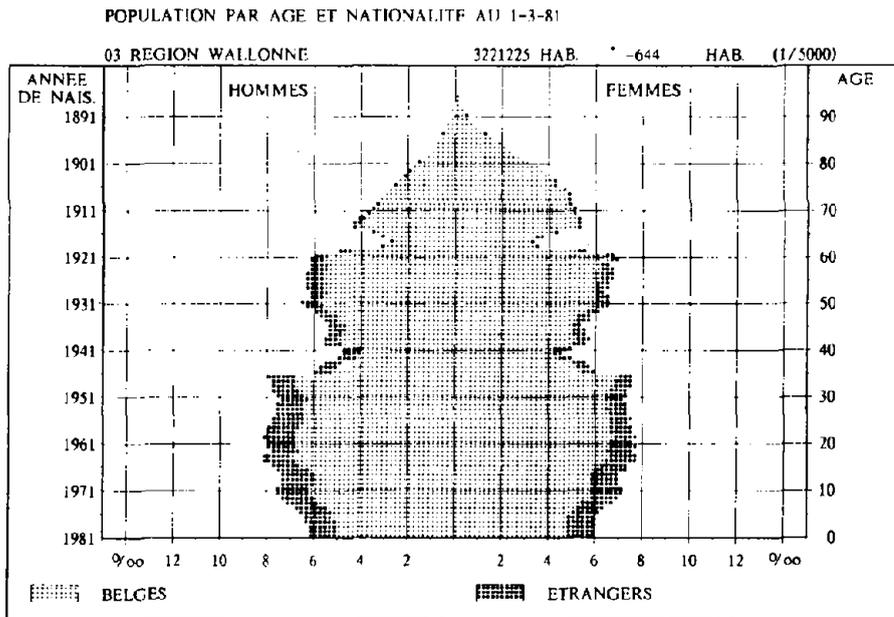


Fig. 4.5.

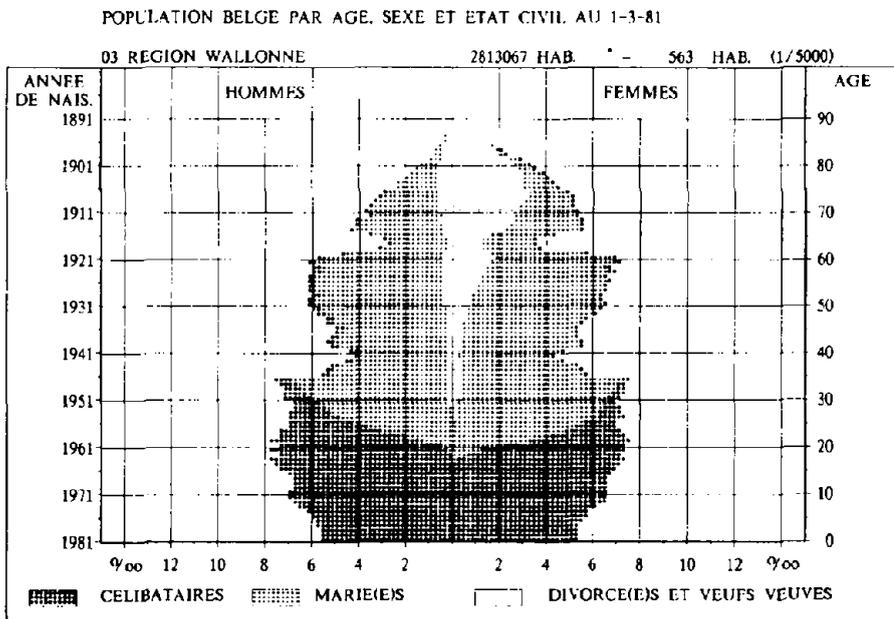


Fig. 4.6.

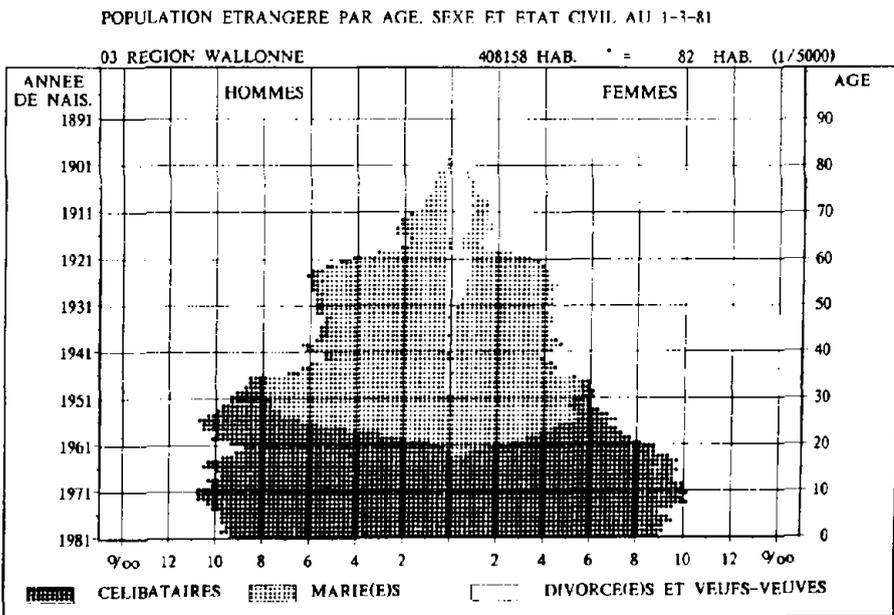


Fig. 4.7.

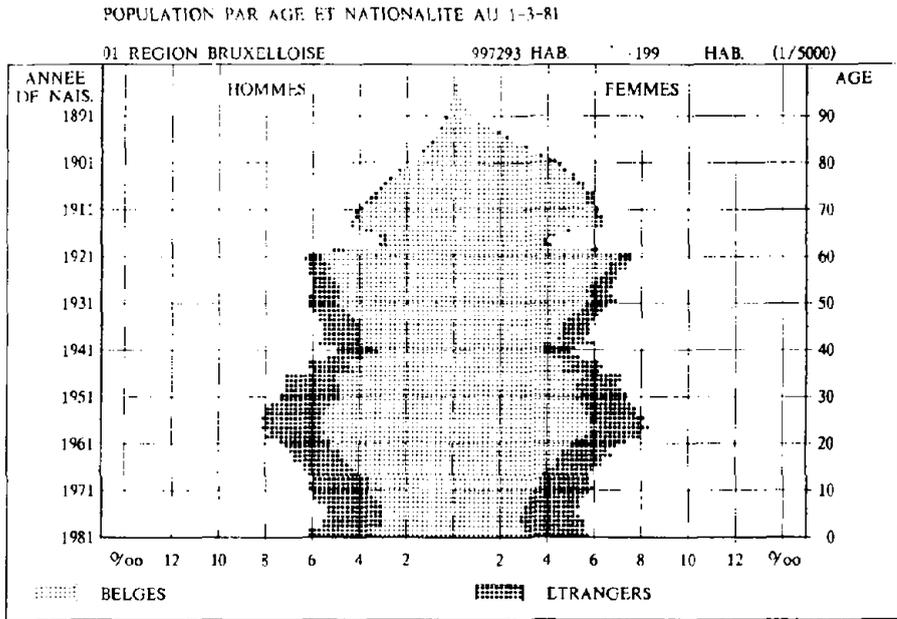


Fig. 4.8.

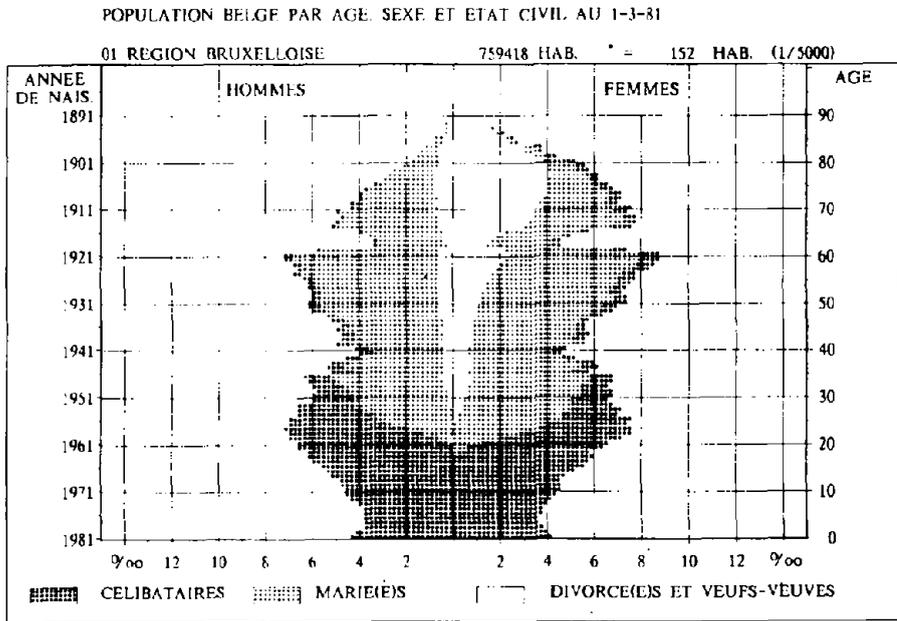


Fig. 4.9.

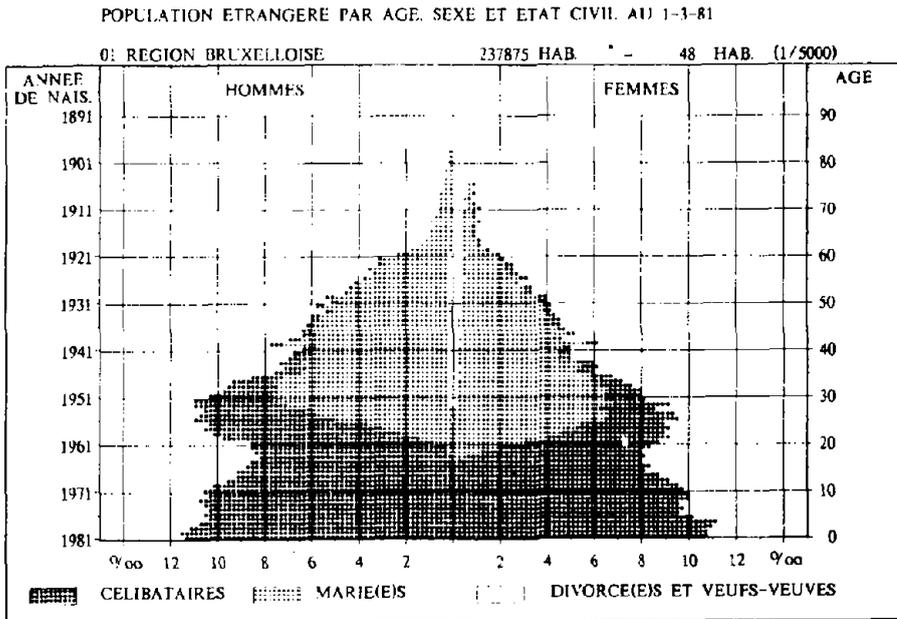


Fig. 4.10.

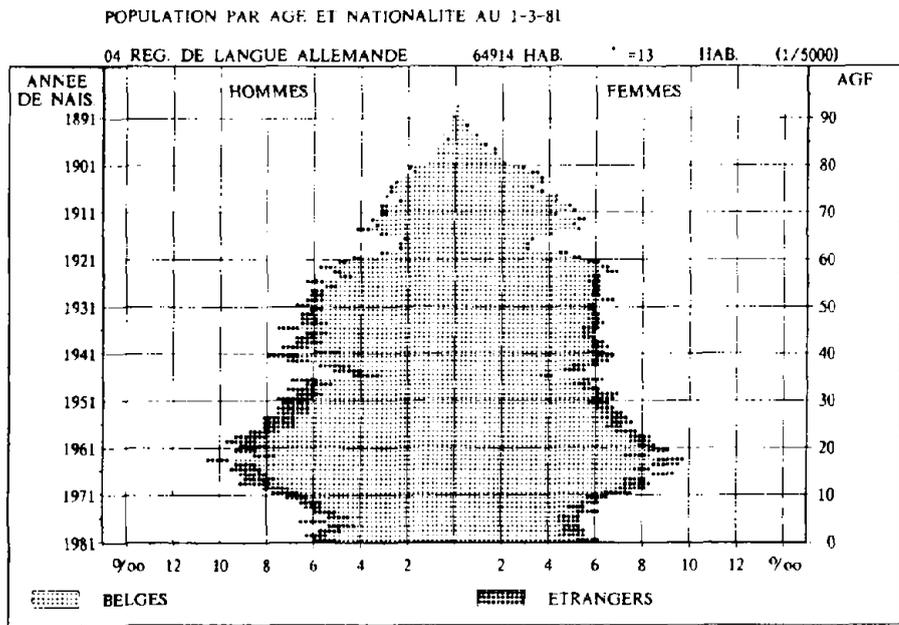


Fig. 4.11.

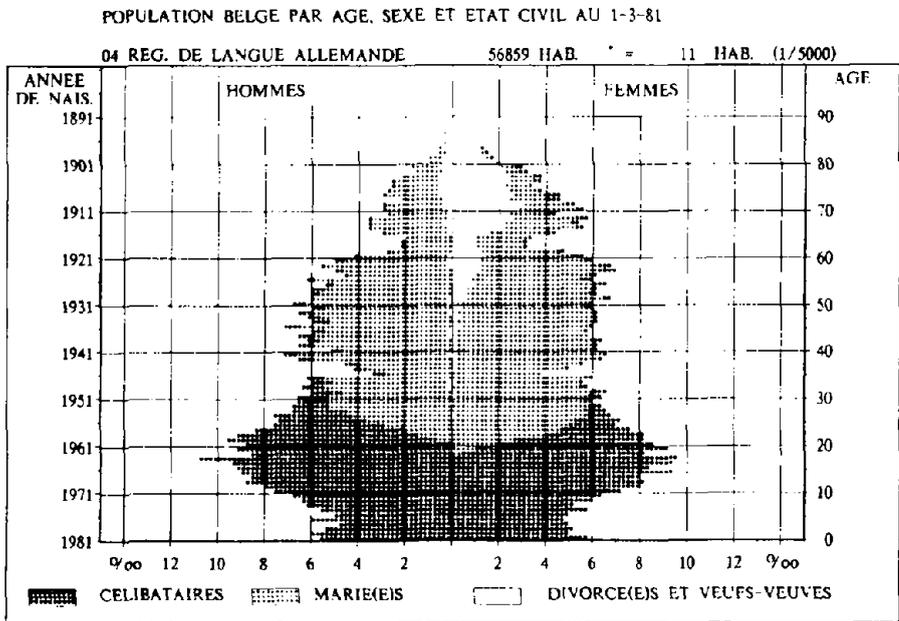
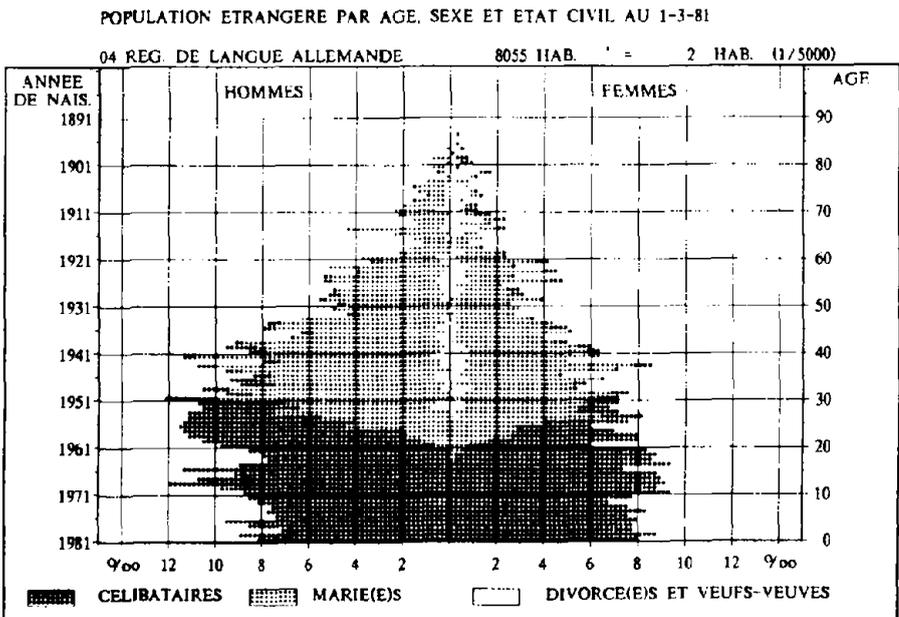
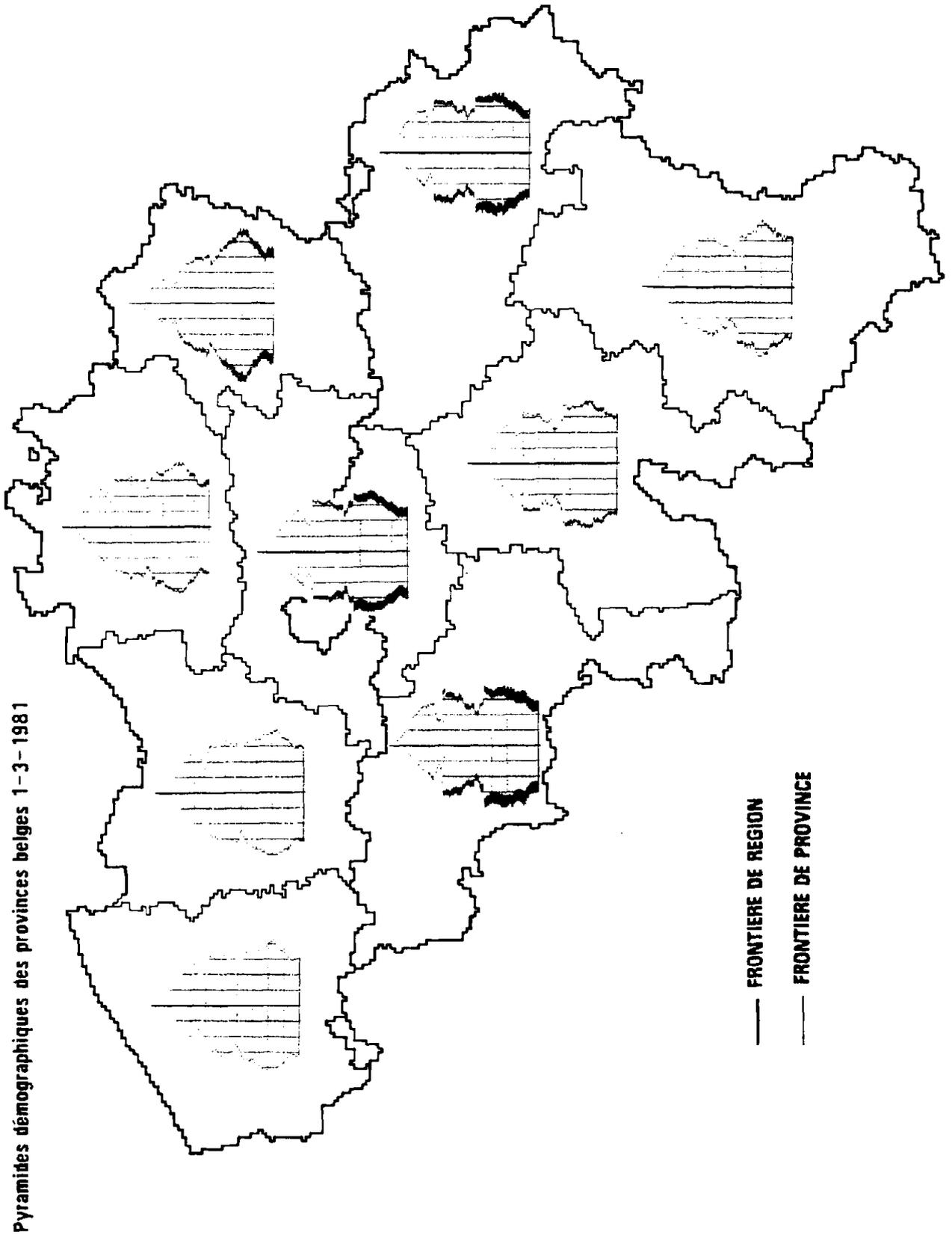


Fig. 4.12.



Carte 1



5. LA COMPOSITION DE LA POPULATION PAR PROVINCE

La carte 1 qui reproduit les pyramides démographiques par province, montre clairement qu'il existe des différences régionales dans les structures de la population ne coïncidant qu'en partie avec la frontière linguistique.

Les particularités des deux communautés, que nous avons déjà indiquées plus haut, apparaissent nettement: la différence de l'impact de la crise économique au cours des années 30, la reprise de la natalité au cours de la deuxième guerre mondiale en Flandre et au lendemain de la guerre en Wallonie, le phénomène de dénatalité des années soixante d'ampleur et de période différentes.

On notera qu'un certain nombre des pyramides de provinces situées de part et d'autre de la frontière linguistique présentent d'évidentes similitudes. Citons comme exemples le Luxembourg et la Flandre occidentale. A l'intérieur de la Région wallonne, on notera d'évidentes analogies entre Liège et le Hainaut. Ces deux dernières provinces sont caractérisées par un phénomène double, à savoir un vieillissement de la population autochtone et un rajeunissement partiel influencé par l'immigration étrangère. Le Limbourg se caractérise par la forme pyramidale parfaite de sa population, du moins jusqu'en 1964. L'influence des deux guerres est à peine perceptible et l'équilibre entre les deux sexes est assuré. Le rétrécissement des générations qui se manifeste depuis 1964 est partiellement compensé, à partir des années septante, par les enfants d'immigrés; ceux-ci représentent à peu près 15 % des récentes cohortes de naissances. En ce qui concerne la pyramide de la province de Brabant, elle reflète l'hétérogénéité de sa population, influencée d'une part par Bruxelles-Capitale avec environ la moitié de la population du Brabant et d'autre part par les arrondissements aussi bien flamands que wallons.

6. QUELQUES PYRAMIDES DEMOGRAPHIQUES TYPIQUES AU NIVEAU DE L'ARRONDISSEMENT

Les particularités locales se manifestent surtout au niveau de l'arrondissement. On a sélectionné un certain nombre d'arrondissements qui illustrent l'une ou l'autre de ces particularités.

- La structure par âge la plus jeune du pays se rencontre dans l'arrondissement de Maaseik, au nord-est de la Belgique.
- L'arrondissement de Neufchâteau, dans les Ardennes, présente une structure par âge relativement jeune si on la compare aux arrondissements wallons. Cet arrondissement rural a connu une très forte reprise de la natalité après la deuxième guerre mondiale.
- On observe le même phénomène dans l'arrondissement de Tielt, au centre des Flandres.
- Audenarde, un arrondissement à infrastructure restreinte et encore partiellement rural, situé au sud de la Flandre, se caractérise par les effets conjugués d'un solde migratoire négatif et d'un vieillissement de sa population.
- Mons est un arrondissement wallon industriel qui comprend notamment le Borinage. C'en est le modèle typique tant par l'évolution des générations successives que par le pourcentage élevé d'étrangers.
- La pyramide de l'arrondissement de Namur, situé au centre de la Wallonie, reflète l'importance grandissante d'une population résidentielle axée sur Bruxelles et la croissance de son propre secteur tertiaire. Ces éléments expliquent dans une certaine mesure l'importance du groupe des personnes âgées de 20 à 35 ans et le nombre relativement faible d'étrangers dans l'axe Sambre et Meuse.
- L'arrondissement de Nivelles, considéré comme un arrondissement suburbain de Bruxelles, présente une structure par âge assez jeune. La tranche d'âges des 30 à 40 ans est bien représentée de même que les générations des années septante. La population étrangère n'appartient que peu au monde des travailleurs immigrés.
- Hal-Vilvorde, l'arrondissement flamand limitrophe de Bruxelles, subit moins l'influence de la suburbanisation. Elle est moins importante que dans l'arrondissement de Nivelles.
- Louvain, l'autre arrondissement flamand du Brabant, se caractérise par un nombre de personnes âgées de 20 à 25 ans. Ce phénomène s'explique par la fonction résidentielle de Louvain par rapport à la Capitale et par la dynamique propre de cet arrondissement.

Fig. 6.1.

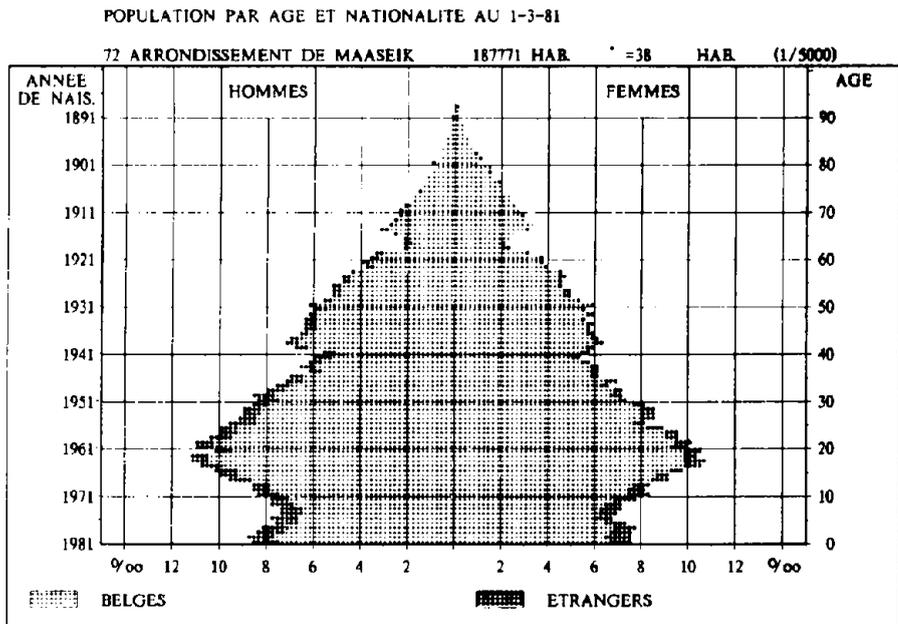


Fig. 6.2.

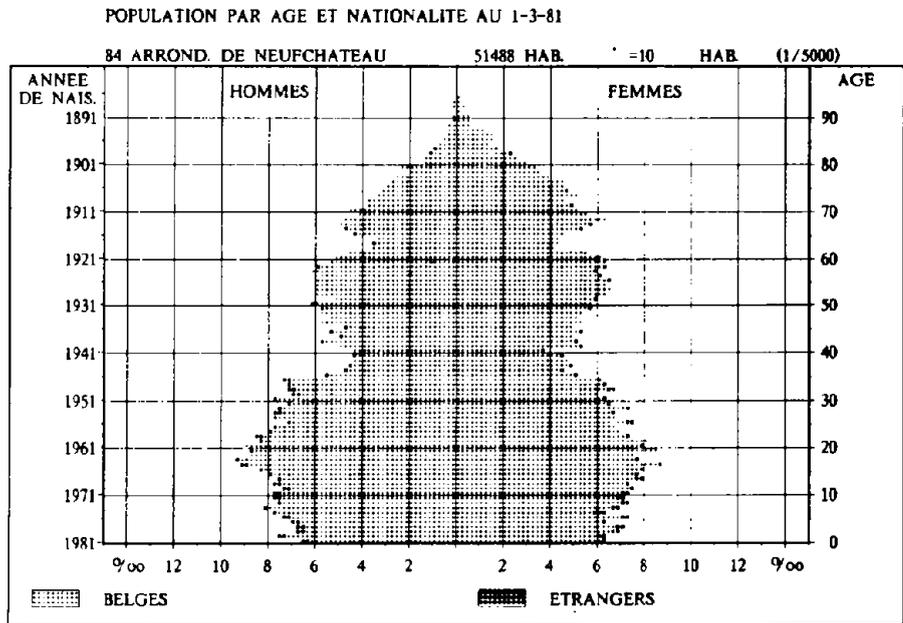


Fig. 6.3.

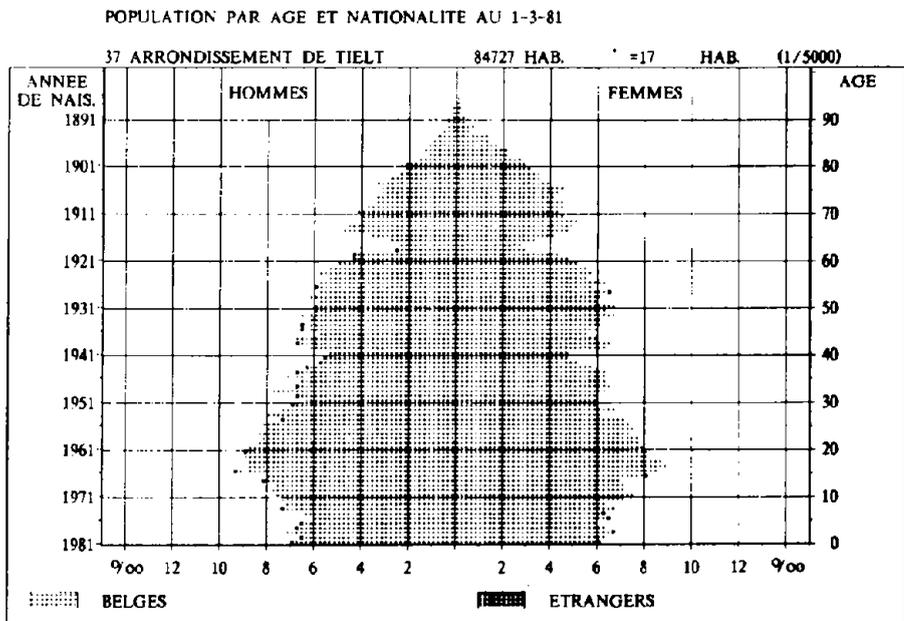


Fig. 6.4.

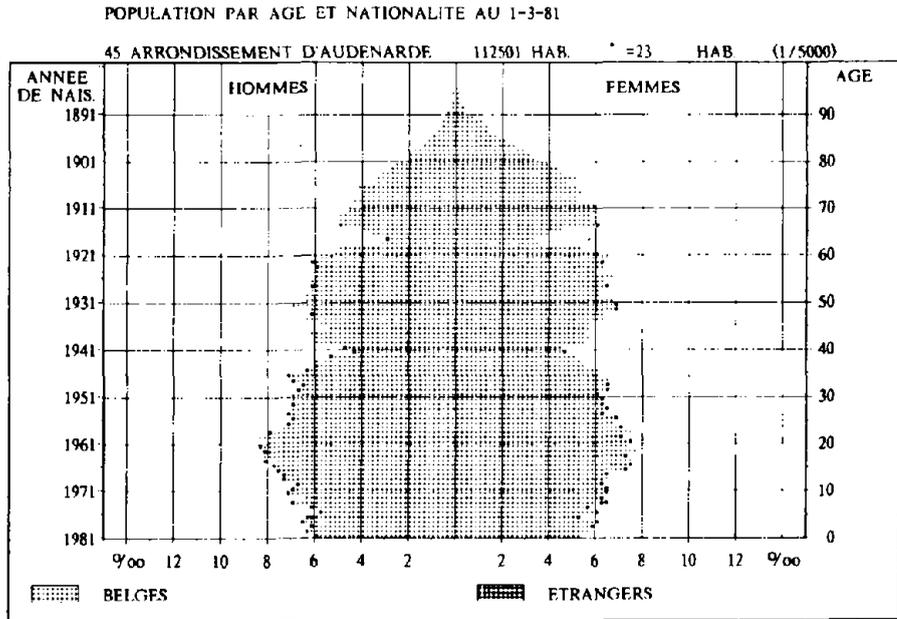


Fig. 6.5.

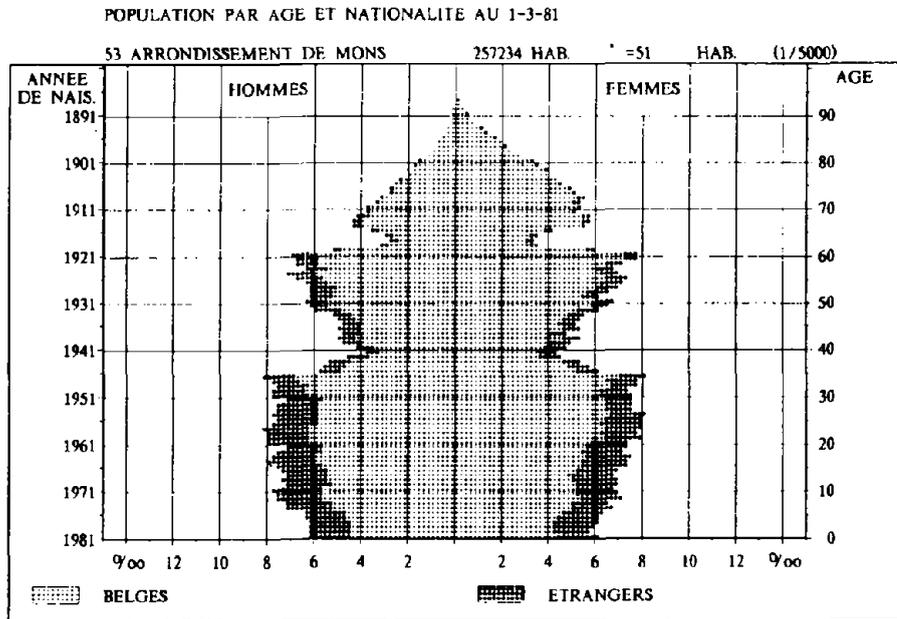


Fig. 6.6.

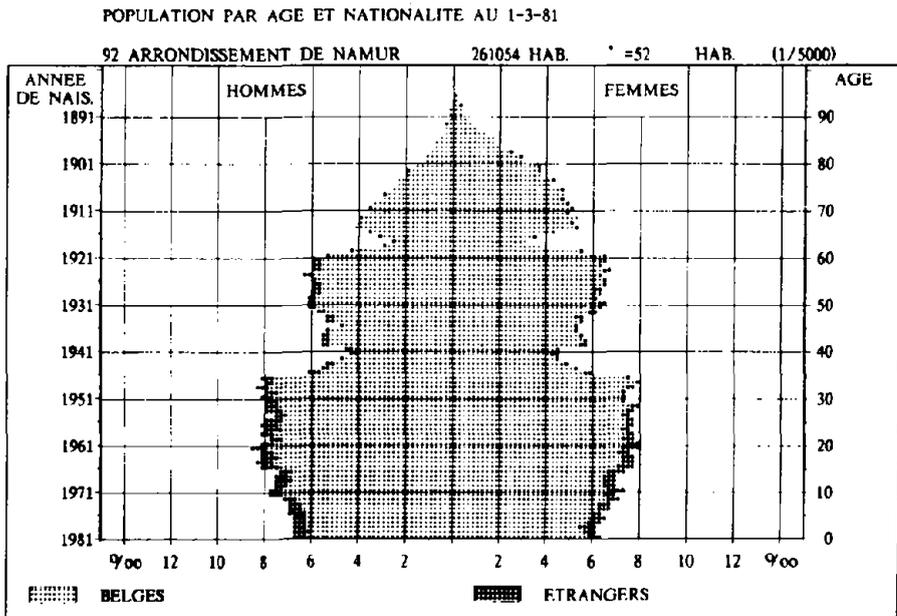


Fig. 6.7.

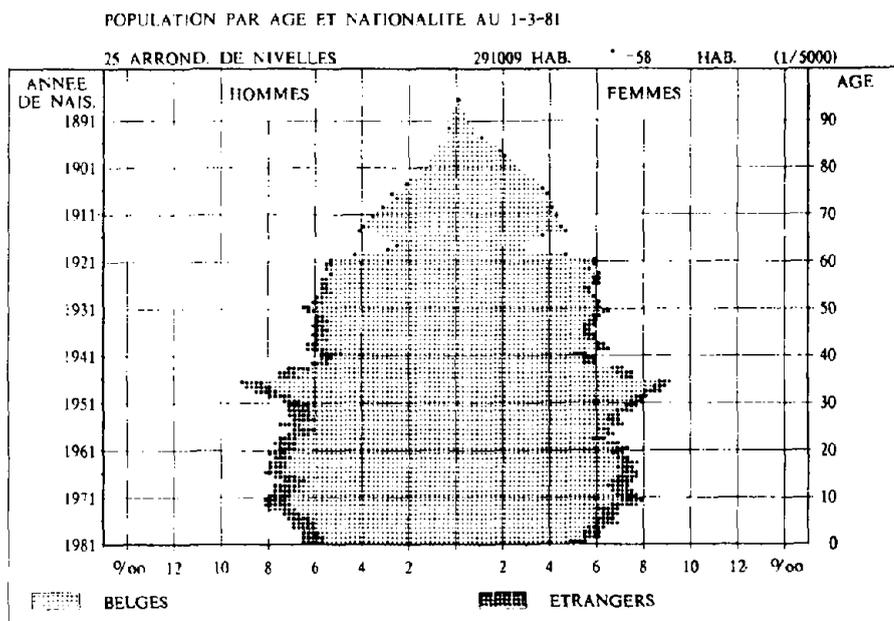


Fig. 6.8.

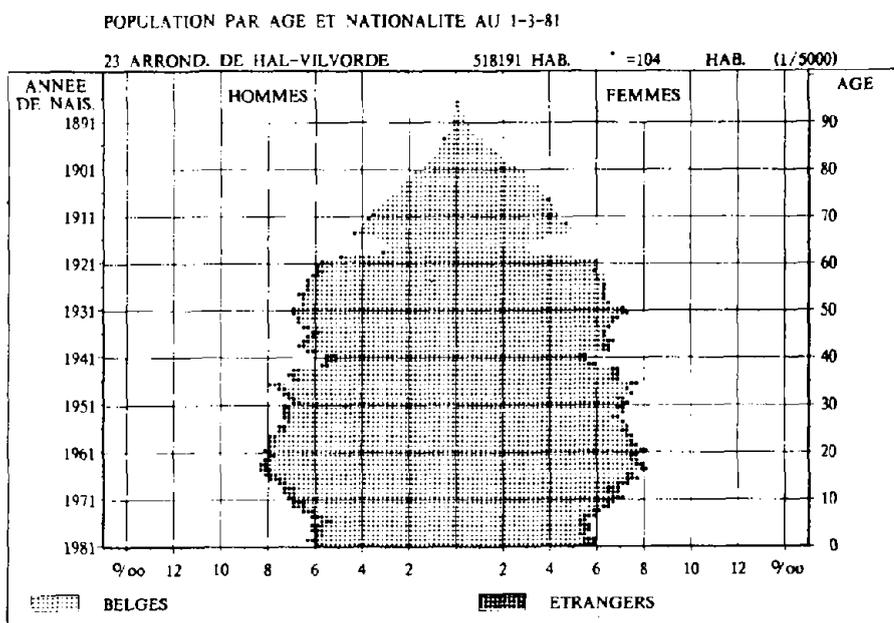
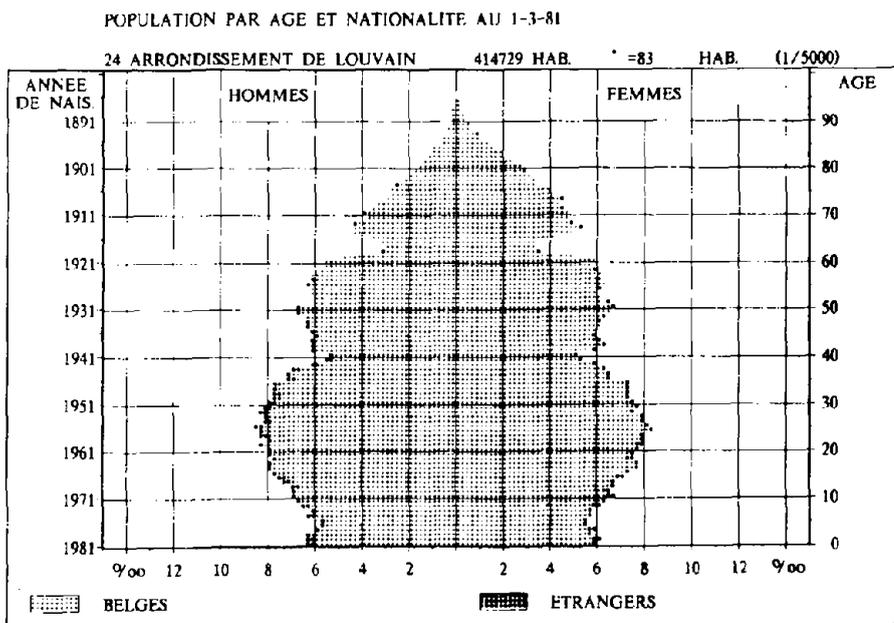


Fig. 6.9.



7. ANALYSE DE LA PYRAMIDE DES AGES DE CERTAINES COMMUNES

La pyramide des âges de cent et une communes sont analysées ci-après. La sélection a tenu compte de la hiérarchie du réseau urbain, des caractéristiques propres et de la dispersion régionale. Les communes de moins de 10 000 habitants, et surtout celles de moins de 5 000 habitants sont relativement peu représentées, ceci afin d'éviter de donner trop d'importance à des éléments fortuits ou strictement locaux. Les pyramides communales, ont été regroupées par province et non par région démographique. Ce regroupement paraît, en effet, l'approche la plus neutre des phénomènes étudiés. Les provinces sont étudiées d'ouest en est et du nord au sud. Pour éviter de répéter les observations générales qui précèdent, chacune des pyramides communales ne sera pas traitée séparément. A l'intérieur de chaque province, les caractéristiques typiques de certaines communes seront mises en évidence. On remarquera que là où les villes de petite ou moyenne importance ont annexé un nombre relativement élevé de communes rurales, la pyramide des âges reflète un mini-modèle régional plutôt que la structure démographique du noyau d'habitat urbain.

7.1. La Flandre occidentale

Au niveau des villes régionales de Flandre occidentale, on remarquera que les générations de 20 à 35 ans sont nettement mieux représentées à Bruges que dans le Courtrais; Ostende apparaît comme la ville la plus "vieille", tandis que Roulers présente le profil le plus jeune et le plus régulier. Les traces de la première guerre mondiale sont encore nettement perceptibles dans les plus petites villes, notamment à Ypres. C'est moins le cas à Dixmude où on relève comme d'ailleurs à Poperinge les effets d'un solde migratoire négatif sur les générations de 25 à 60 ans. Ce même phénomène se manifeste également, bien que dans une moindre mesure, à Tielt et à Waregem qui présentent globalement une structure démographique très régulière. L'installation de personnes âgées à Blankenberge se reflète dans sa pyramide des âges. Alveringem dans le Westhoek, la commune la plus rurale et la plus petite de la série, présente une structure par âge très irrégulière et marquée par le départ de jeunes adultes.

Lichtervelde par contre présente une structure démographique équilibrée. La commune industrielle de Zwevegem offre l'image d'une structure régulière jusqu'en 1964. L'incidence d'éléments fortuits y est cependant perceptible malgré une population d'environ 23 000 personnes. Dans aucunes des pyramides reprises ci-avant n'apparaît l'influence de la population étrangère.

7.2. La Flandre orientale

La ville de Gand se caractérise par trois faits importants: la présence d'un grand nombre de jeunes adultes (20 à 30 ans), phénomène typique de la grande ville, un vieillissement important de la population et une proportion relativement forte d'étrangers dans les tranches d'âges inférieures. A Alost, on relève un nombre assez élevé de personnes de 20 à 30 ans tandis que Saint-Nicolas se distingue par sa structure d'âge très jeune dans l'ensemble. La structure par âge d'Audenarde se rapproche fortement de celle d'Alost. Le groupe des jeunes adultes y est toutefois nettement moins bien représenté.

Renaix a une toute autre configuration. Cette ville, traditionnellement axée sur l'industrie textile, située à la frontière linguistique, présente une structure beaucoup plus "vieille". Eeklo, une ville moins importante du Meetjesland, offre par contre une image à la fois plus jeune et particulièrement irrégulière. On est frappé par la réduction assez brusque des effectifs des générations de 1971-1972 suivie par une stabilisation au niveau atteint à cette époque. Zele, commune industrielle bien équipée de l'arrondissement de Termonde, présente, une structure démographique relativement équilibrée. La régression devient toutefois perceptible dans les cohortes nées après les années septante. C'est au cours de la même période qu'on commence à percevoir l'influence de la population étrangère. Grâce à son infrastructure ferroviaire, la commune résidentielle de Denderleeuw exerce une attirance particulière sur les générations de 20 à 35 ans. Par contre, à De Pinte, une commune résidentielle de la région gantoise, c'est le groupe des 30 à 50 ans qui est particulièrement bien représenté; on y relève aussi, par conséquence, la présence d'un assez grand nombre de jeunes.

A Sint-Gillis-Waas, une commune du pays de Waas, on perçoit les effets d'un excédent d'émigration parmi les jeunes de 20 à 30 ans. La pyramide de la commune de Kluisbergen, extrêmement isolée au point de vue des communications, traduit non seulement une migration nettement négative mais également des irrégularités liées au petit nombre d'habitants.

7.3. La province d'Anvers.

Anvers offre l'image démographique typique de la grande ville actuelle: un vieillissement intense de sa population, un net excédent de femmes, une forte présence du groupe de 20 à 30 ans et un grand nombre d'étrangers. Malines présente le même modèle mais à une moindre échelle. Son pouvoir d'attraction s'explique par son excellente situation géographique par rapport à Bruxelles et Anvers et par les conditions d'habitat relativement favorable. Turnhout a une structure par âge nettement plus jeune. La saillie au niveau des jeunes de 20 à 30 ans contraste avec le rétrécissement de la pyramide aux générations de 30 à 50 ans, générations fortement touchées par le mouvement migratoire vers les grands centres. Ce phénomène joue aussi dans d'autres villes comme Herentals. Heist-op-den-Berg montre une pyramide très équilibrée apparemment peu perturbée par des mouvements migratoires. On y discerne bien la forte chute de la natalité amorcée dès 1964. Lierre, une ville de dimension moyenne dont la fonction résidentielle est évidente, se caractérise par une structure de population assez vieille où les plus jeunes générations comportent un nombre relativement important d'étrangers. Boom à laquelle aucunes communes rurales n'ont été rattachées lors des récentes fusions montre un saisissant vieillissement de la population. La part élevée des très jeunes étrangers est frappante. Edegem, commune typique de la banlieue anversoise, bénéficie ou a bénéficié de l'immigration de personnes appartenant au groupe s'étalant de 30 à 60 ans qui ont engendré de jeunes générations encore plus nombreuses. Stabroek au nord de la zone portuaire d'Anvers, présente une pyramide où se distingue nettement une vague d'immigrations et ses incidences sur le nombre des naissances. Citons enfin deux communes plus ou moins rurales: Kasterlee, typique de la Campine où, malgré la récente régression des naissances, le nombre de jeunes reste important et Bornem, une commune du "Klein Brabant" caractérisée par des naissances moins nombreuses et des mouvements migratoires plus intenses.

7.4. Le Limbourg.

Hasselt, chef-lieu de la province, compte un groupe croissant de personnes de 20 à 30 ans, qui se reflète dans un nombre plus élevé de jeunes enfants. L'impact des étrangers y est également sensible. Genk, ville minière et lieu d'implantation des usines Ford, totalise le plus fort pourcentage d'étrangers de toutes les communes flamandes. Les étrangers sont bien représentés dans tous les groupes d'âge jusqu'à soixante ans, ce qui est caractéristique d'une population de travailleurs immigrés. Parmi les moins de dix ans, la moitié sont des étrangers. Les villes traditionnelles de Saint-Trond et Tongres offrent l'image d'une population vieillissante, du moins selon les normes limbourgeoises. A l'opposé, Maaseik est une ville jeune marquée par un excédent de départs pour les 20 à 40 ans. A Bourg-Léopold, on discerne l'influence de l'implantation des camps militaires. Quant aux communes à caractère plus rural, elles présentent des structures couvrant toute la gamme des nuances allant de la population: très jeune à Kinrooi, moins jeune à Zonhoven et Riemst et vieille à Looz.

7.5. Le Brabant

La structure de la population du Brabant est fortement déterminée par la présence sur son territoire de la métropole bruxelloise, à laquelle le chapitre huit sera entièrement consacré. Au Brabant flamand, les structures d'âge des communes sont très hétérogènes et subissent toutes visiblement l'incidence des mouvements migratoires. La ville industrielle de Vilvorde présente une image de population nettement irrégulière avec un nombre d'étrangers croissant dans les jeunes générations. Hal, peu touchée par la présence étrangère et dont les jeunes générations semblent mieux résister au mouvement d'émigration, présente un schéma de population assez régulier. Trois pyramides ont trait à la zone d'habitation suburbaine de Bruxelles. Kraainem, l'une des premières zones résidentielles de grand standing d'après-guerre, comprend dans sa population un important contingent de personnes âgées de 50 à 60 ans, et de 20 et 30 ans, mais les générations les plus jeunes sont plus modestes. Plus récemment, Overijse a connu des immigrations massives composées d'une grande proportion d'étrangers (notamment à Notre-Dame-au-Bois). Par contre, Grimbergen a vu se développer très progressivement sa fonction de commune de résidence pour les navetteurs bruxellois autochtones et bruxellois suburbains. Cela explique sa structure démographique assez régulière. Liedekerke est commune dortoir par excellence des navetteurs vers Bruxelles. Elle présente une structure assez régulière dont le maximum se situe dans les générations

de 20 à 30 ans, indice d'un solde migratoire positif au détriment des communes voisines. Merchtem, qui est également une importante commune de navetteurs, est peu touchée par l'émigration. La population autochtone est régulière et sa structure rejoint étroitement la structure moyenne de la Région flamande.

La structure démographique de Louvain, dans l'arrondissement du même nom, est caractérisée par un grand nombre de jeunes attirés par l'université et les hôpitaux de la région. Beaucoup restent à Louvain après leurs études, même s'ils sont obligés de faire la navette vers Bruxelles ou ailleurs. La structure de la population est plus régulière à Tirlemont mais également plus "vieille": le groupe des 40 à 60 ans y est relativement important. Diest, troisième ville de l'arrondissement, a une structure très régulière due, en partie à l'important apport de population des communes avec lesquelles elle a fusionné. Une diminution évidente de la population se remarque après 1964. Les communes non urbanisées sont représentées par deux pyramides assez dissemblables. Lubbeek présente une structure typiquement suburbaine avec une forte concentration dans le groupe des 30 à 40 ans et un grand nombre d'enfants d'environ 10 ans. La présence de lotissements importants qui ont attiré bon nombre de cadres louvanistes n'y est certainement pas étrangère. La commune de Geetbets qui a gardé intacte son caractère plus rural montre la structure irrégulière propre à une population peu nombreuse dans laquelle on perçoit toutefois les traces évidentes d'un excédent d'émigration dans le groupe des 25 à 40 ans.

Le Brabant-Wallon qui coïncide avec l'arrondissement de Nivelles est représenté par un nombre assez élevé de pyramides en raison des situations très différentes qu'on y rencontre. L'image de Nivelles est celle d'une ville vieillie qui a peu profité de la vague de suburbanisation qui a traversé son arrondissement du centre vers l'Est. Cette suburbanisation se fait mieux sentir à Wavre (génération des 40 ans et répercussion sur les cohortes jeunes au-dessus de 10 ans). Ottignies-Louvain-la-Neuve se caractérise aussi bien comme zone suburbaine que par l'influence de la nouvelle cité universitaire de Louvain-la-Neuve surtout pour les étrangers. La plupart des étudiants belges restent domiciliés dans la commune de leurs parents et y retournent le soir ou le week-end. Ceci explique également l'accroissement des plus jeunes générations.

La suburbanisation de Bruxelles conditionne dans une large mesure l'image d'un certain nombre de communes parmi lesquelles Lasne constitue la commune-type. On y relève la présence de cadres âgés de 30 à 50 ans mariés à des femmes généralement plus jeunes, un important contingent de jeunes de 10 à 20 ans; celui de 5 à 10 ans est moins nombreux (pour Waterloo voir chapitre 8). Tubize, où sont établis les hauts fourneaux de Clabecq, offre l'image d'une vieille commune industrielle; les différences entre les générations de 0 à 60 ans s'y distinguent à peine. La proportion des étrangers est importante dès les années 20 mais se manifeste surtout chez les hommes de 20 à 35 ans, et dans la toute jeune génération. Les pyramides de la petite ville de Jodoigne et de la commune d'Orp-Jauche illustrent la structure vieillie de l'Est rural du Brabant

7.6. Le Hainaut

La population de Mons présente dans ses grandes lignes la même structure que celle de la province du Hainaut. Sa fonction de ville moyenne explique la présence d'un groupe relativement nombreux de 20 à 35 ans; les étrangers y sont nombreux. Ils représentent environ 30 % de la classe d'âges de 0 à 5 ans. Cette même situation se rencontre également à Charleroi, ville la plus importante de la province et à La Louvière. Dans cette dernière ville la présence étrangère est encore plus prononcée, car la population belge y est en déclin pratiquement depuis 1946. L'allure générale de la pyramide de Mouscron est fort semblable à celles des trois grands centres du Hainaut; on y relève toutefois une plus petite proportion d'étrangers et un accroissement de la population belge dans la génération comprise entre la deuxième guerre mondiale et 1960. On peut logiquement déduire que le rattachement d'une grande zone rurale à Tournai a eu pour effet de diminuer la part relative des étrangers dans la population vieillie et les différences de volume des générations nées entre 1946 et 1976; depuis, on constate les effets d'une natalité en baisse. Ce même phénomène est plus accentué et plus ancien à Ath, située dans la région limoneuse du Hainaut. Chimay, qui se trouve dans la pointe sud de la province présente une structure très jeune dans laquelle les générations successives croissent jusqu'au milieu des années soixante pour accuser ensuite une nette diminution. Les autres communes non citadines de la province ont des structures très hétérogènes. Celle de Frasnes-lez-Anvaing est caractéristique d'une commune rurale de la région limoneuse à la population vieillie. Boussu, commune du Borinage, offre un tout autre aspect. On y observe une très forte régression dans les générations nées pendant la crise des années 30 et une importante présence étrangère qui affecte surtout le groupe des hommes de 20 à 35 ans. Gerpinnes, commune résidentielle de la banlieue sud de Charleroi, se distingue nettement par son important groupe d'habitants âgés de 28 à 38 ans et le nombre relativement élevé de jeunes de 10 à 15 ans.

7.7. Namur

Le profil de la ville de Namur est nettement plus jeune que celui de Liège. La structure par âge de Namur se rapproche plutôt de celle de Charleroi à cette différence près que les plus de 40 ans y sont moins nombreux tandis que les jeunes y sont plus nombreux. La saillie que provoquent les jeunes adultes dans la pyramide des âges, bien que visible, est cependant moins forte que dans les autres grandes villes. Dinant, Philippeville et Ciney présentent un modèle analogue, mais plus jeune, le groupe des jeunes adultes étant moins bien représenté, surtout dans la population féminine de Philippeville. Gembloux a une structure nettement plus âgée.

La Bruyère et Assesse, petites communes dans la banlieue nord et sud de Namur, ont toutes les caractéristiques des communes suburbaines malgré leur population restreinte: le groupe des personnes âgées de 30 à 40 ans est bien représenté et se répercute sur les plus jeunes générations. Sambreville, qui compte un nombre relativement élevé d'étrangers et un important contingent de personnes âgées de 50 et leurs enfants de 20 ans et plus, offre l'image d'une population industrielle que le vieillissement n'a pas ménagée.

7.8. Liège

Liège, chef-lieu de la province du même nom, offre l'image typique d'une grande ville industrielle wallonne: structure par âge touchée par le vieillissement, net excédent de femmes parmi les plus de 40 ans, régression marquée des générations de 1920 à 1942, accroissement remarquable des cohortes d'après 1946 dans lesquelles on distingue surtout au sein du groupe des 20 à 30 ans, l'apport de l'immigration étrangère.

La structure par âge de Huy se rapproche très fort de celle de Liège, à cette différence près que les étrangers y sont beaucoup moins nombreux. Verviers, la deuxième ville de la province de Liège, présente une autre image: rétrécissement moins prononcé des générations des années vingt, élargissement progressif des générations jusqu'en 1960 et régression tout aussi progressive jusqu'au milieu des années septante. Le nombre d'étrangers y est limité. Visé connaît une structure relativement jeune; les effectifs des générations y augmentent régulièrement jusqu'en 1964 et le nombre d'étrangers croît au même rythme. Les trois petites villes suivantes, Hannut, Waremme et Spa ont des structures comparables; celle de Spa est la plus jeune et la plus régulière tandis que celle de Hannut, dans la région limoneuse est la plus vieille. Grâce à sa situation favorable du point de vue des communications, Waremme compte un nombre non négligeable de migrants alternants âgés de 20 à 35 ans. A Hannut, par contre, on relève un creux au niveau du groupe de 20 à 30 ans et ce, en raison du solde migratoire négatif qui frappe cette commune. Amay présente la structure vieillie caractéristique d'une ancienne commune industrialisée de la vallée de la Meuse. Trois autres communes non citadines situées dans l'aire de rayonnement de Liège et de Verviers subissent à des degrés divers l'influence de ces villes. A Chaudfontaine, commune suburbaine parmi les plus anciennes de la région liégeoise, le groupe d'âges de 30 à 50 ans est bien représenté, de ce fait, les jeunes sont également assez nombreux. A Herve, une commune qui a su sauvegarder son caractère rural et avait traditionnellement une structure jeune, la suburbanisation est un phénomène assez récent. Elle se manifeste à partir du groupe de la trentaine, ce qui se répercute évidemment dans les générations les plus jeunes. La même structure mais quelque peu atténuée se rencontre à Theux.

Deux communes de la Région de langue allemande ont été également retenues: Eupen qui se caractérise par le rétrécissement des générations nées pendant la période de guerre et la commune rurale de Bullange, où l'accroissement de population amorcé dans l'après-guerre s'est poursuivi jusqu'aux années septante, la baisse de la natalité commence à partir de cette période.

7.9. Luxembourg

Les pyramides de toutes les communes de la province de Luxembourg présentent une ligne irrégulière en raison de la faible importance de leur population. Elles ont dans l'ensemble une structure par âge assez jeune. L'attraction d'Arlon en tant que chef-lieu de province et ville de garnison est perceptible dans les effectifs des personnes âgées de 20 à 35 ans. Les villes de Marche-en-Famenne, Bastogne, Neufchâteau et surtout Virton présentent, dans les grandes lignes, une structure de population assez jeune. Dans ces centres, la propension à émigrer si caractéristique des générations de 40 à 60 ans ne semble pas atteindre le groupe des jeunes adultes. En retenant la pyramide de Fauvillers, on a voulu illustrer la composition par âge de la population d'une petite commune rurale qui, sous l'influence de facteurs aléatoires, présente des lignes très irrégulières. Malgré cette irrégularité, l'excédent de départs entre 25 et 50 ans est évident.

Fig. 7.1.3.

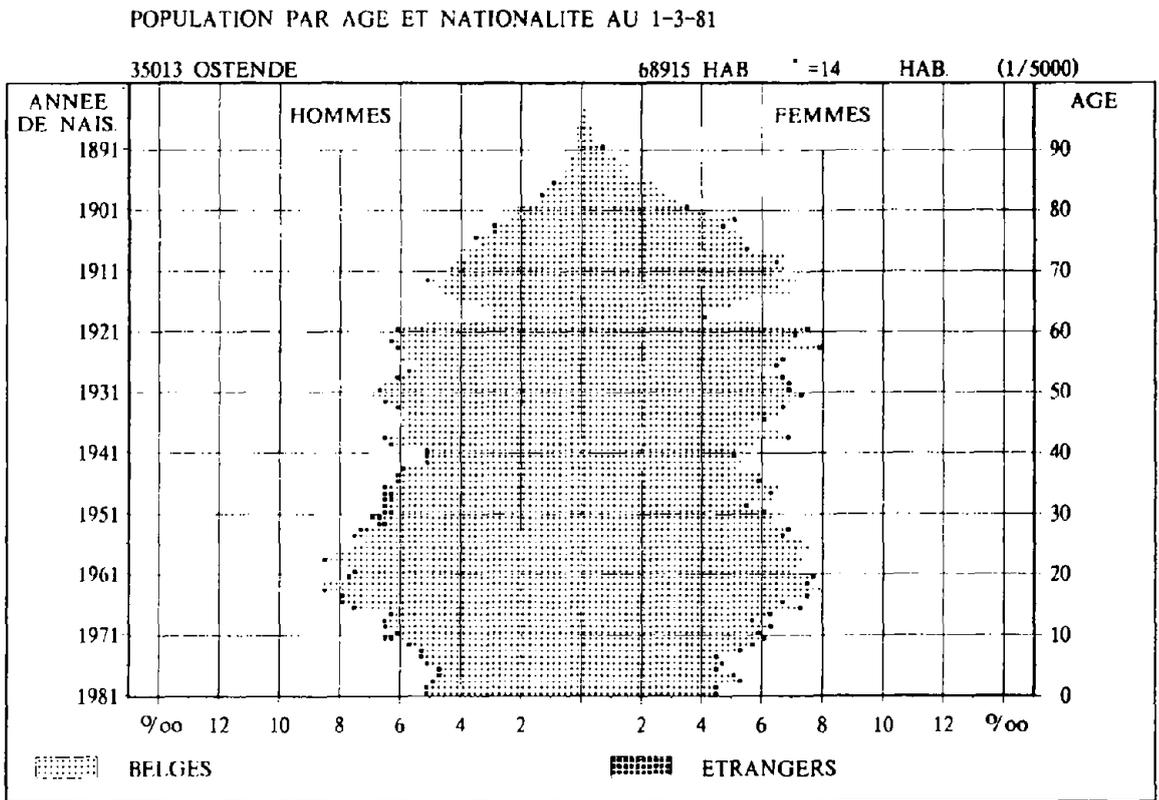


Fig. 7.1.4.

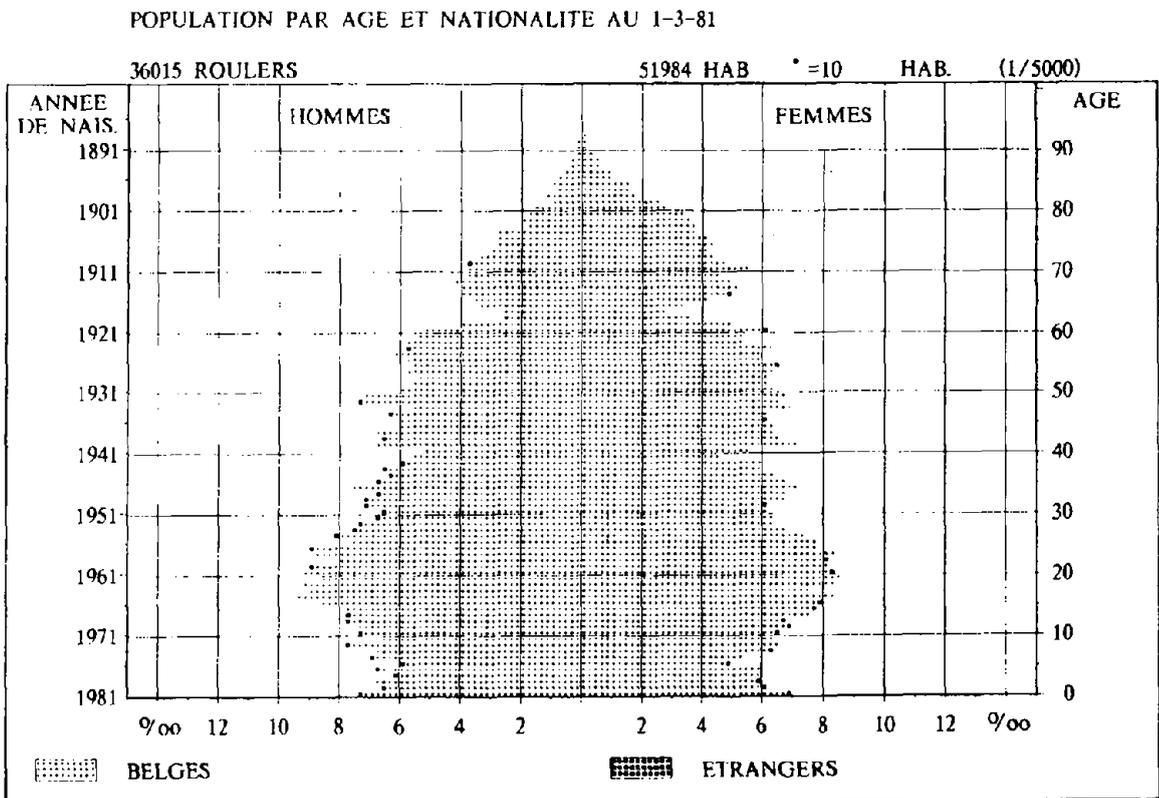


Fig. 7.1.7.

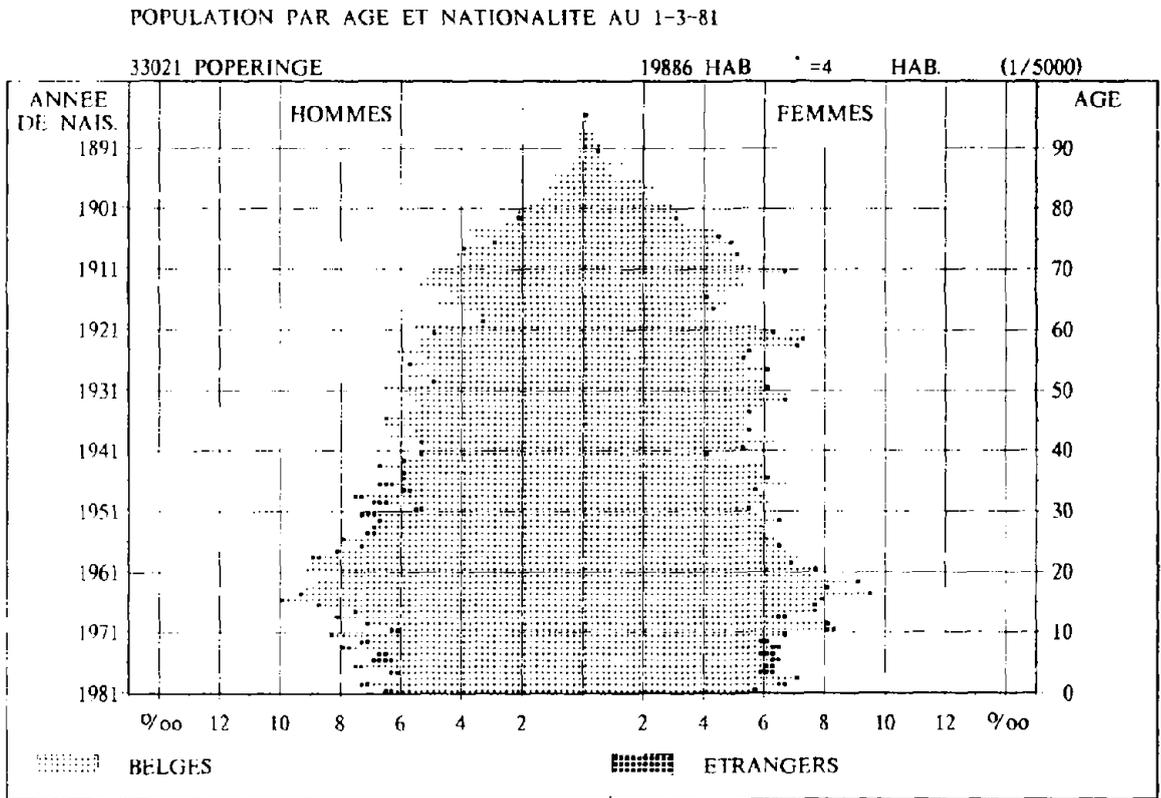


Fig. 7.1.8.

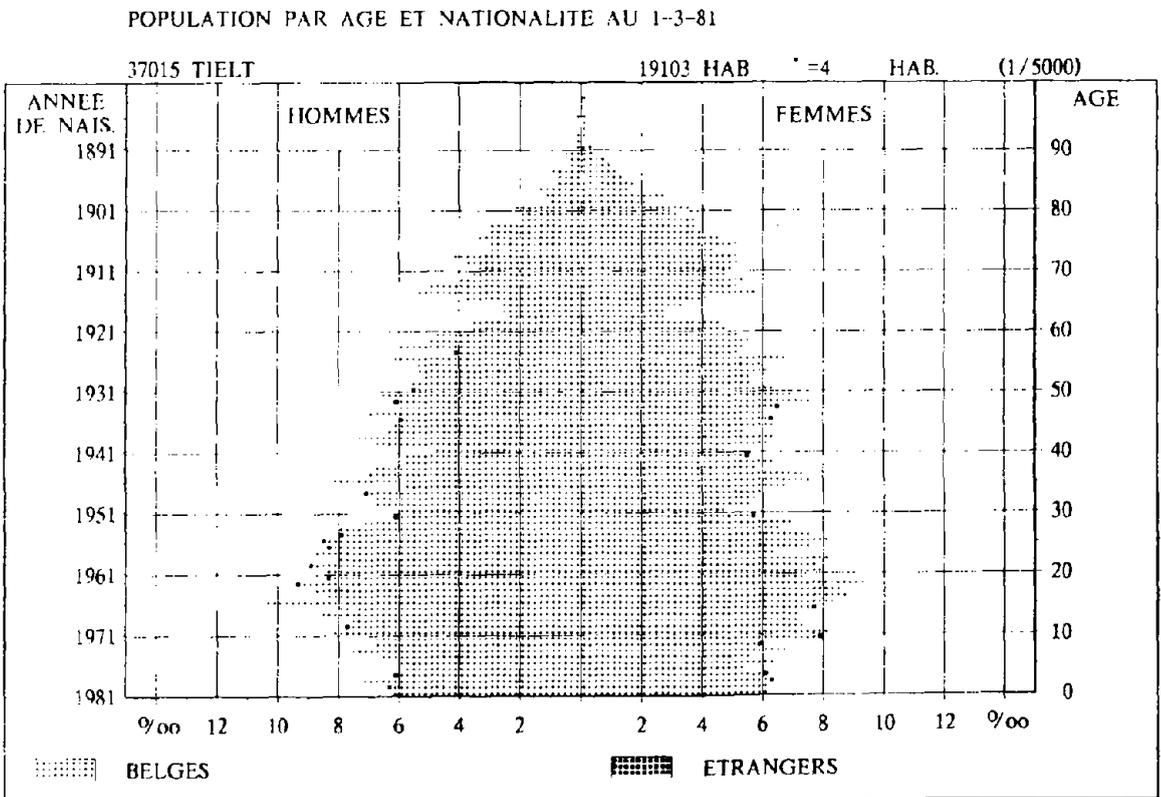


Fig. 7.1.9.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

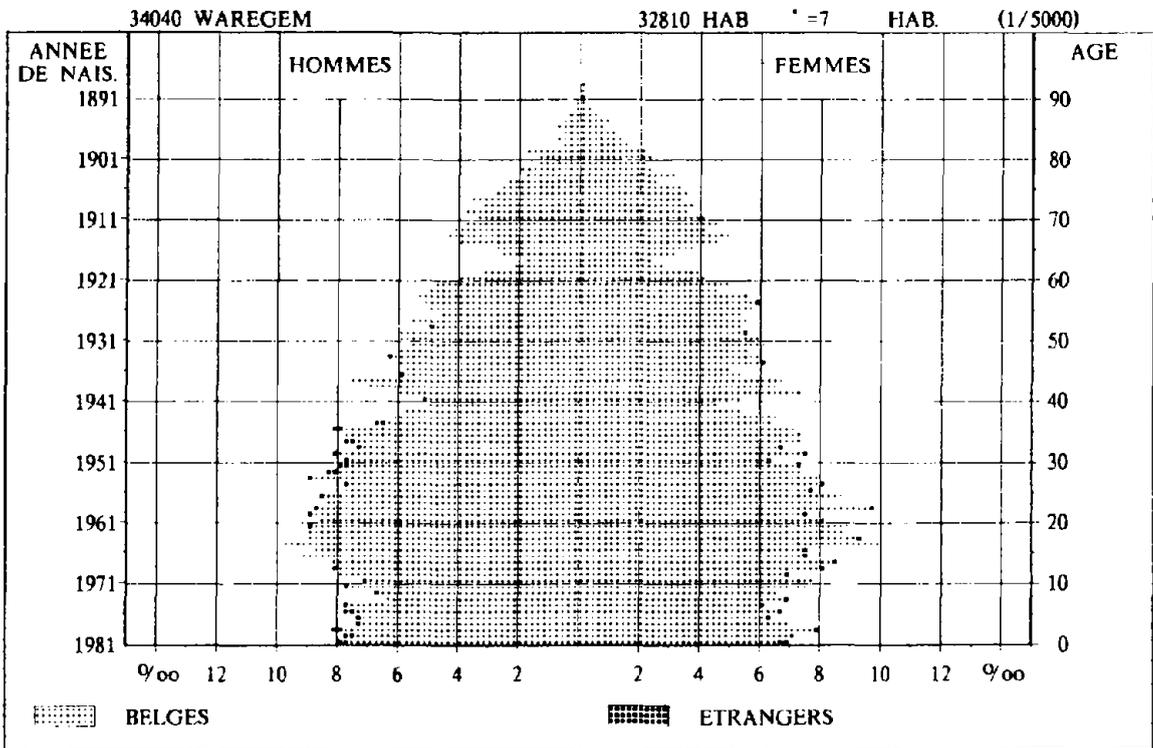


Fig. 7.1.10.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

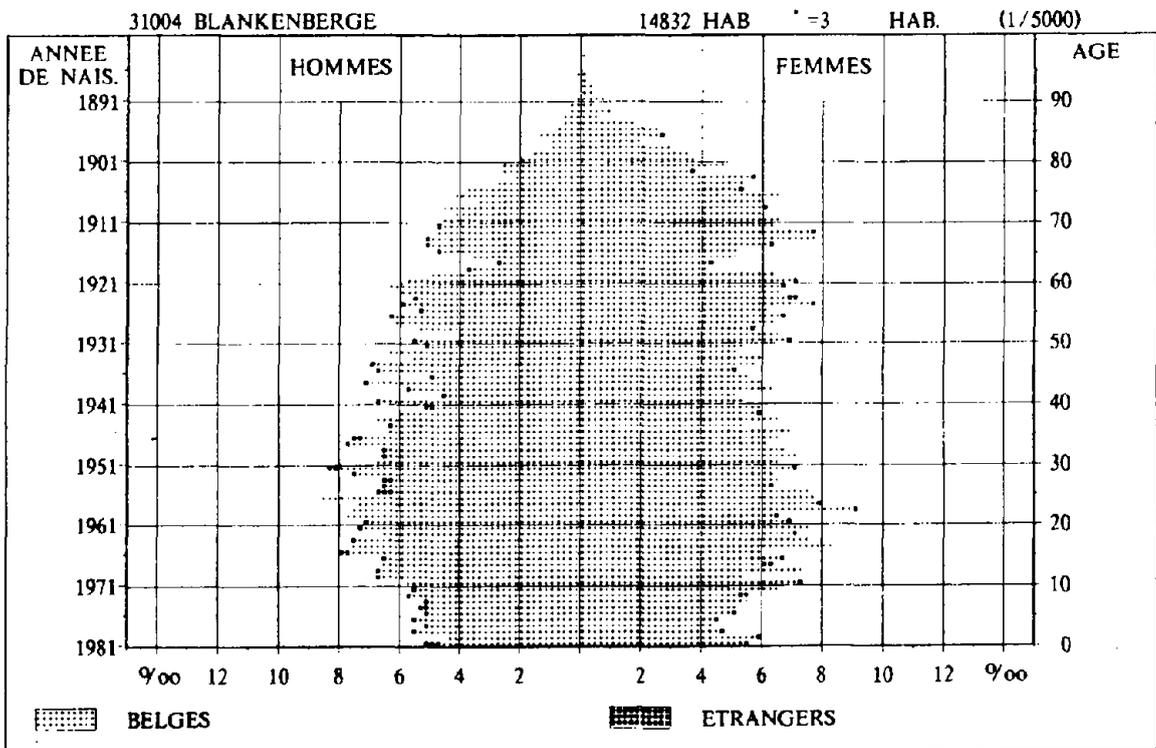


Fig. 7.1.11.

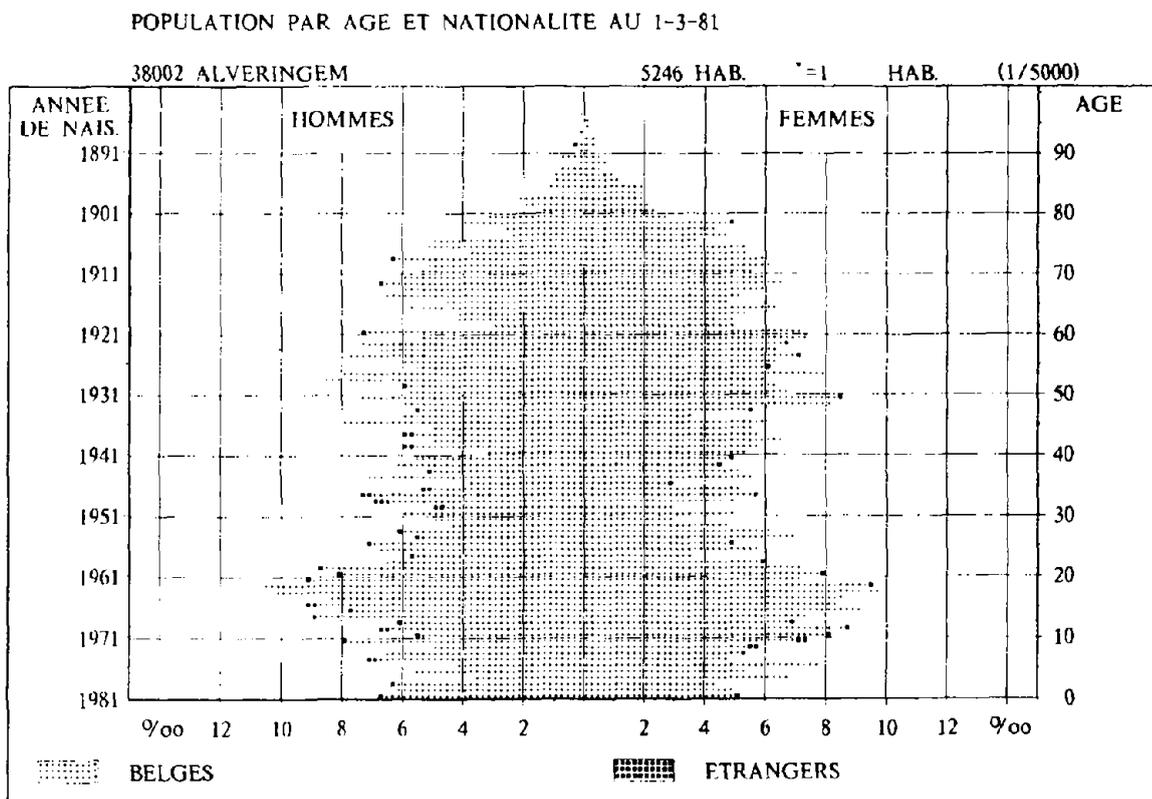


Fig. 7.1.12.

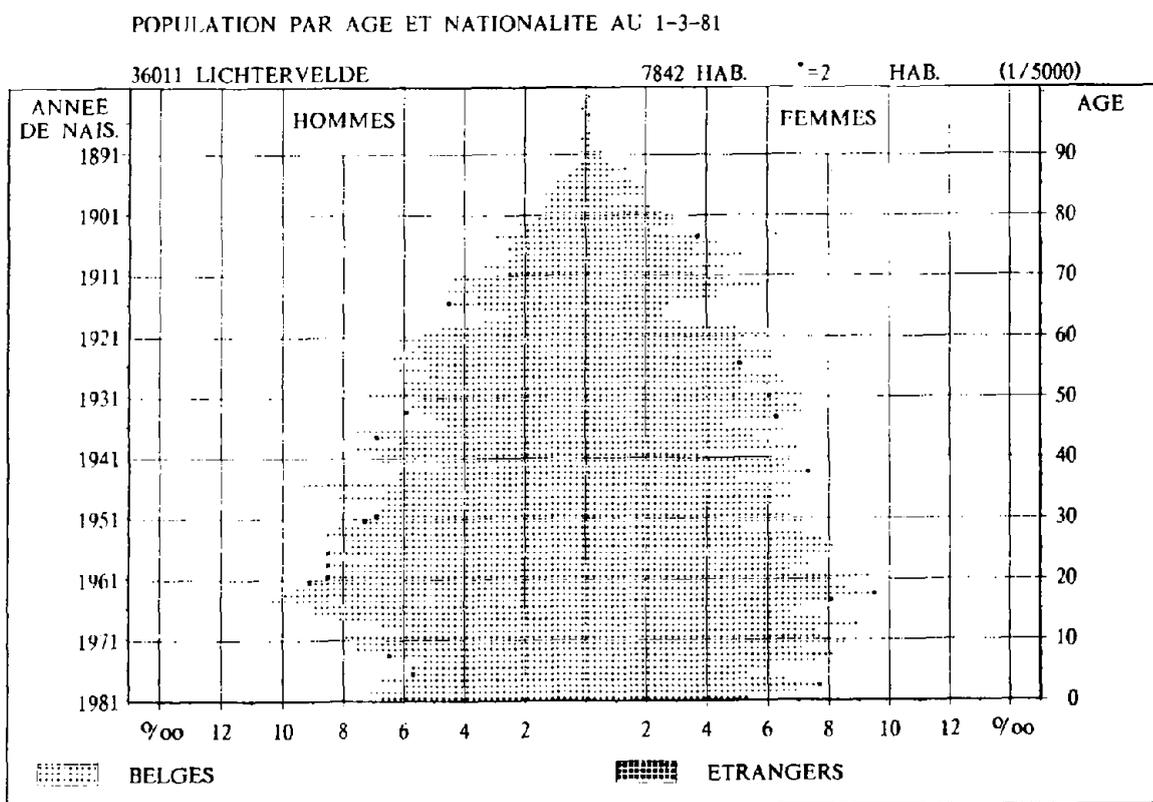


Fig. 7.2.2.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

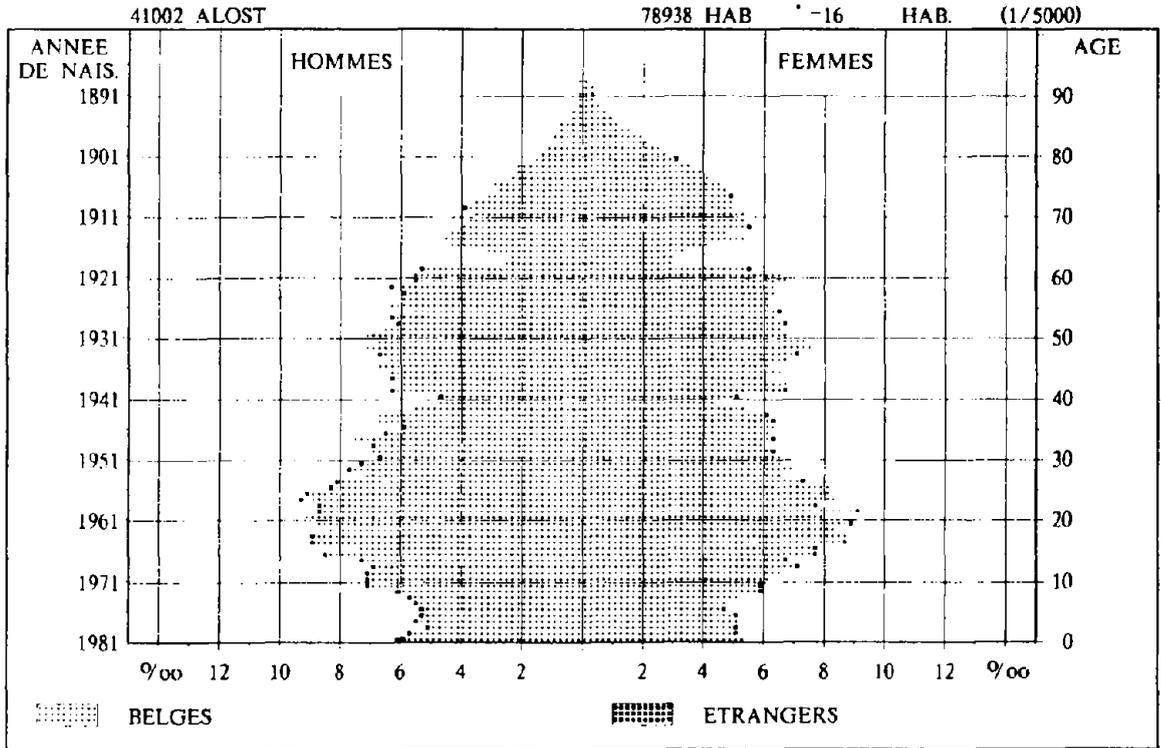


Fig. 7.2.3.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

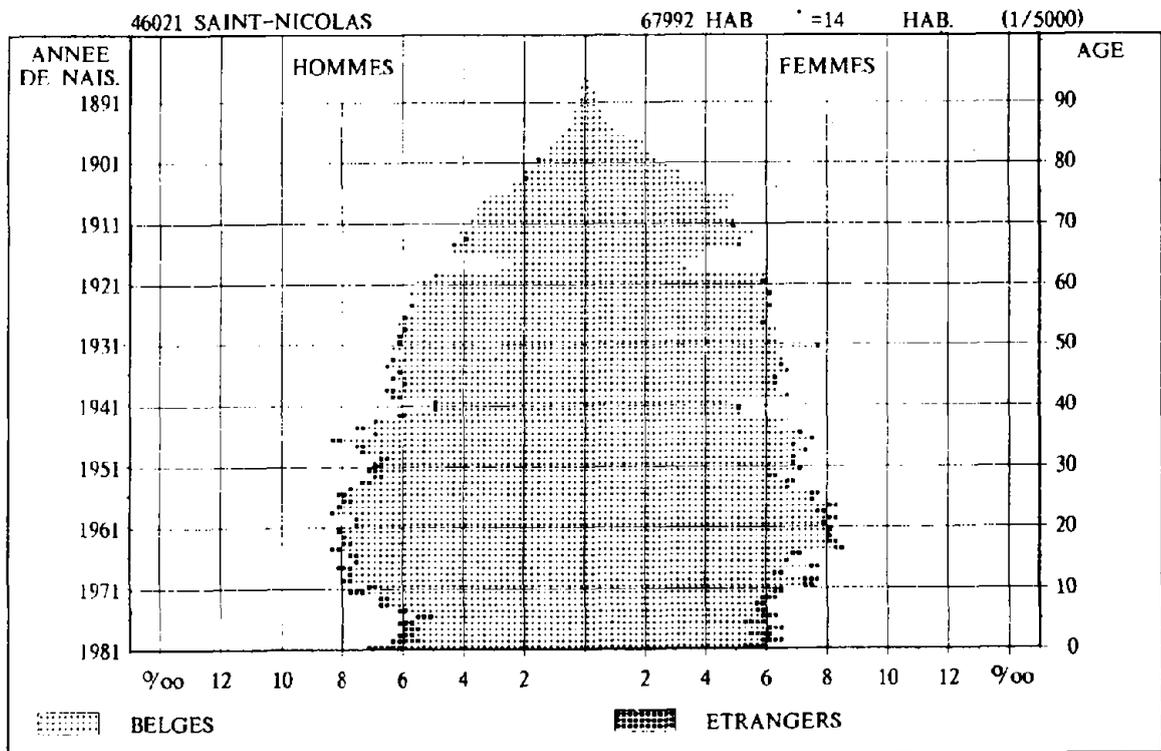


Fig. 7.2.4.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

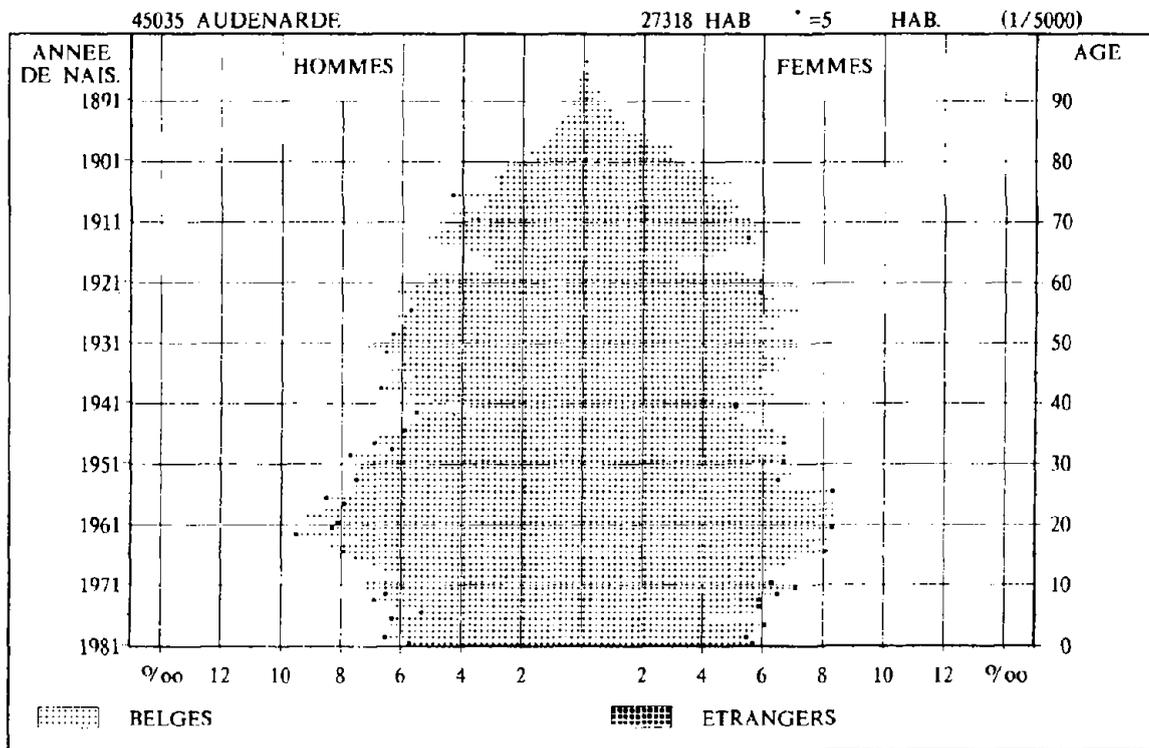


Fig. 7.2.5.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

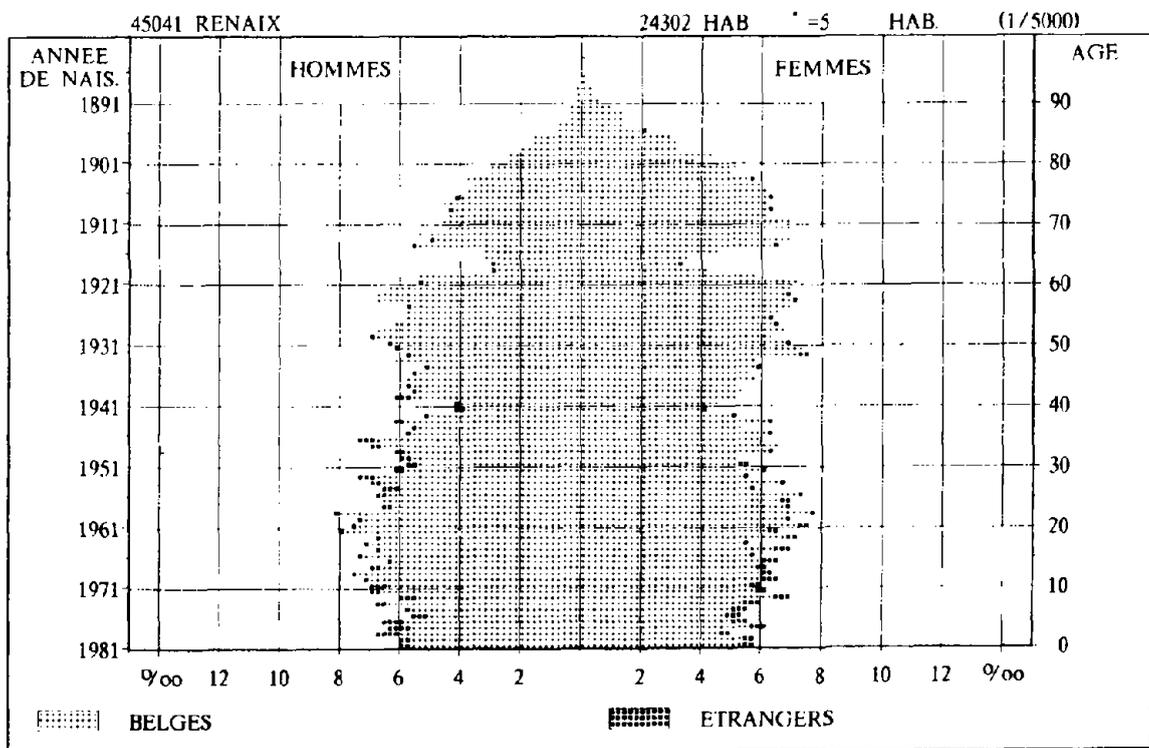


Fig. 7.2.8.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

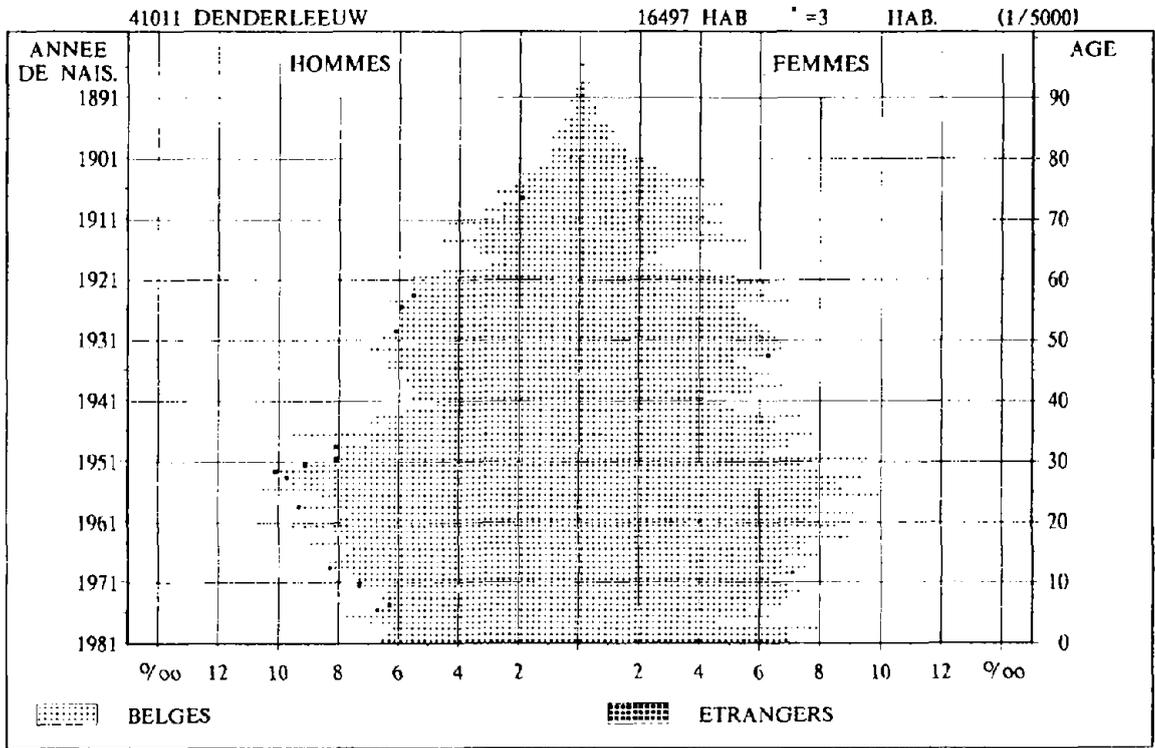


Fig. 7.2.9.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

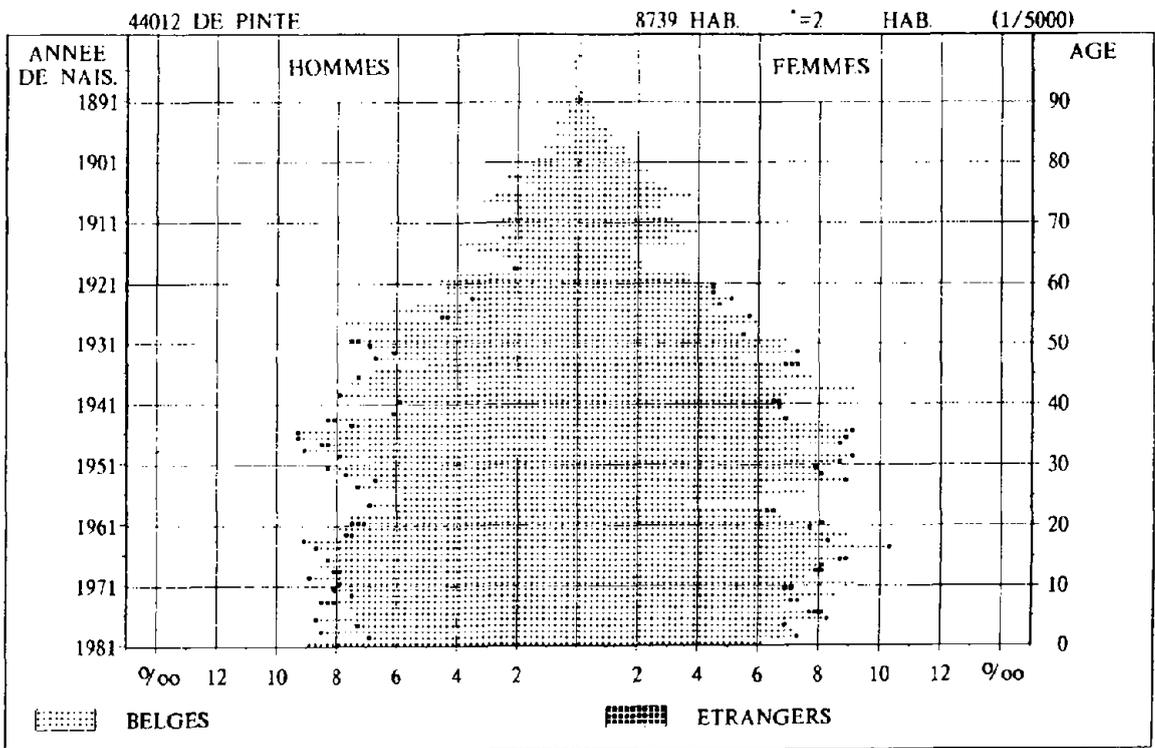


Fig. 7.2.10.

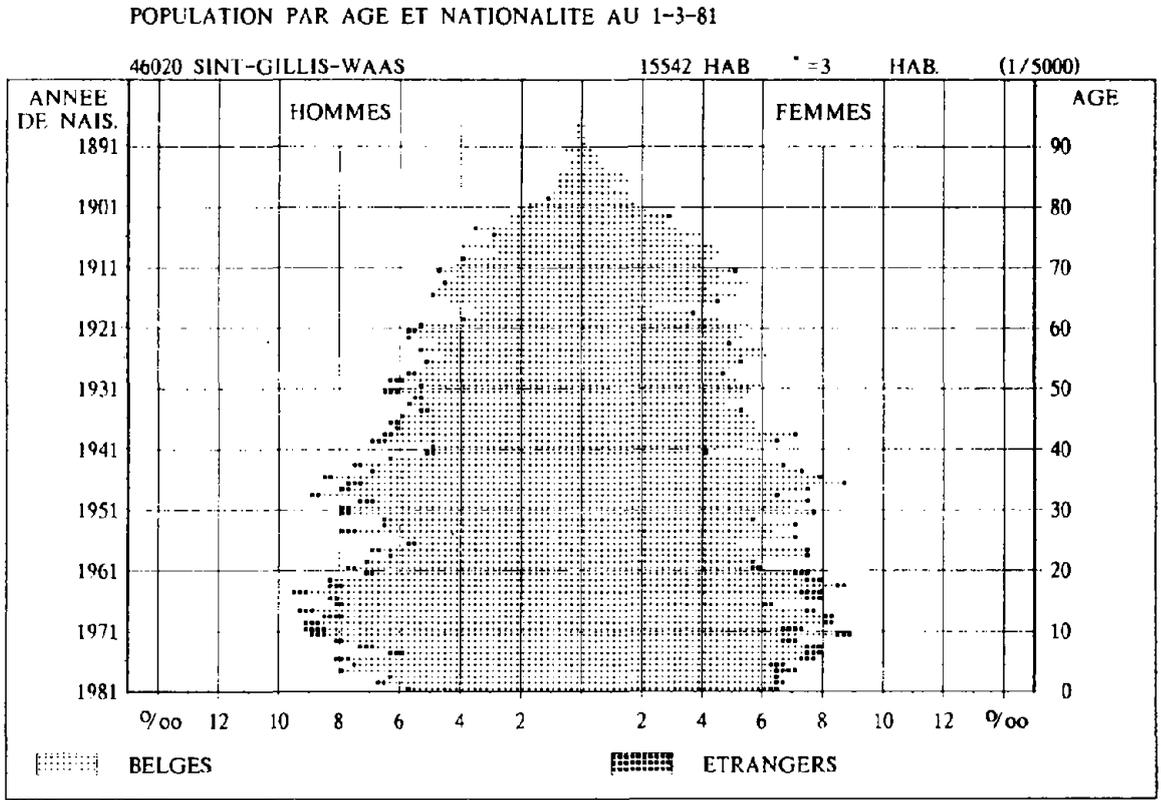


Fig. 7.2.11.

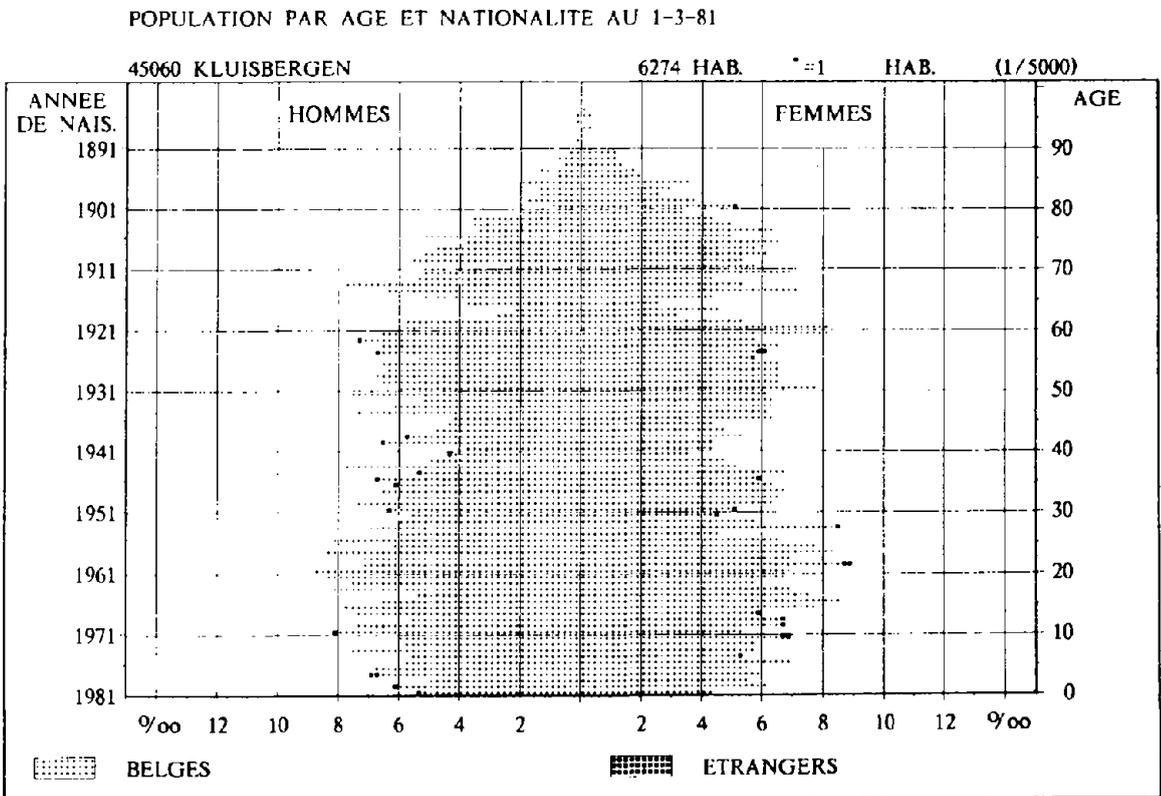


Fig 7.3.1.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

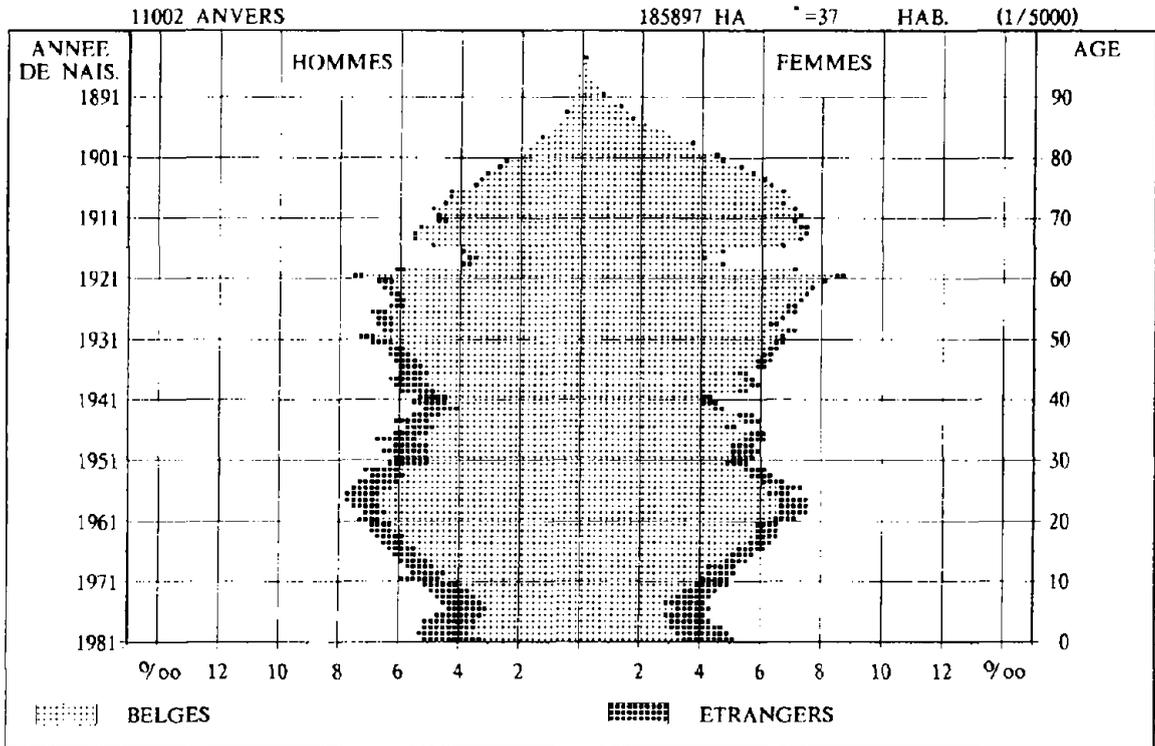


Fig 7.3.2.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

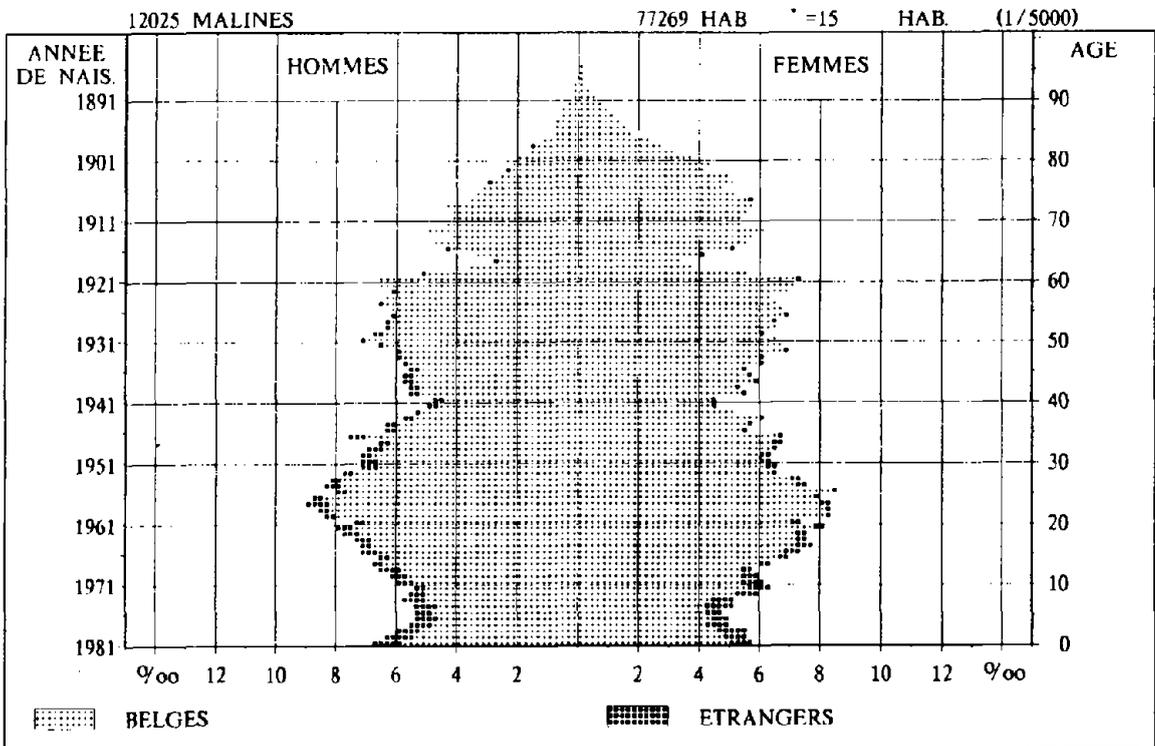


Fig. 7.3.3.

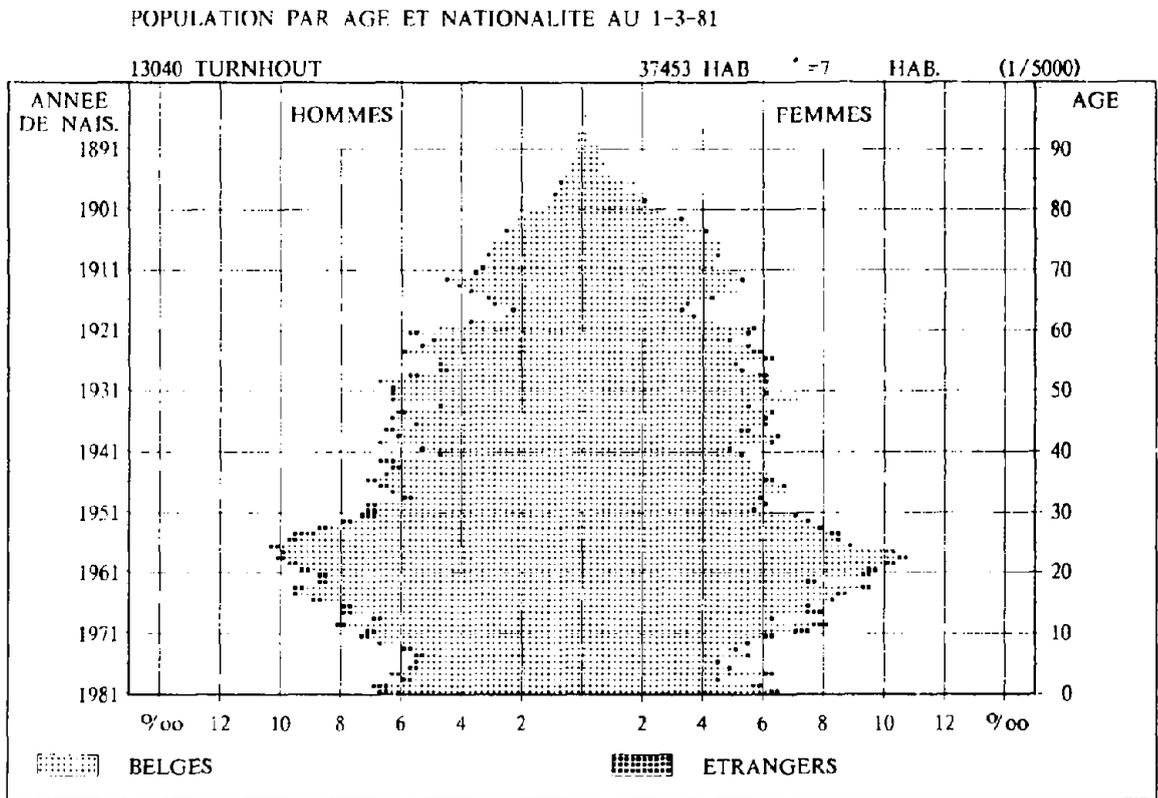


Fig. 7.3.4.

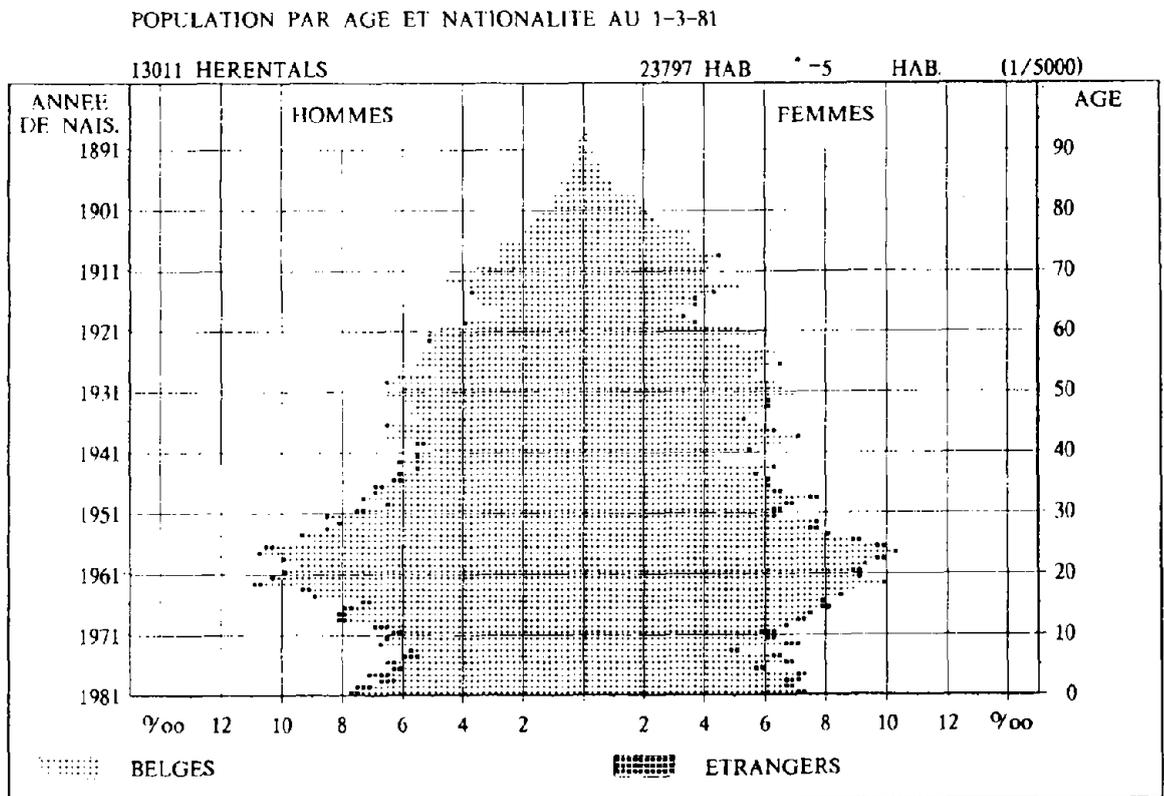


Fig. 7.3.7.

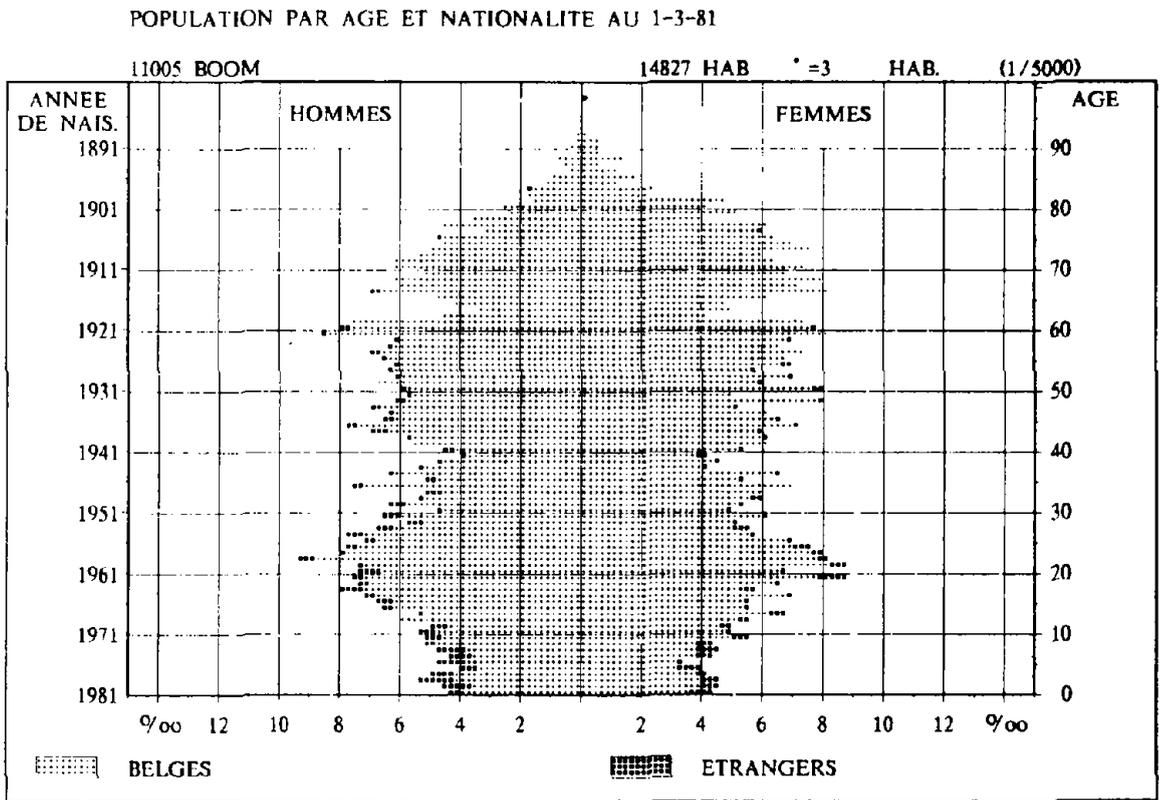


Fig. 7.3.8.

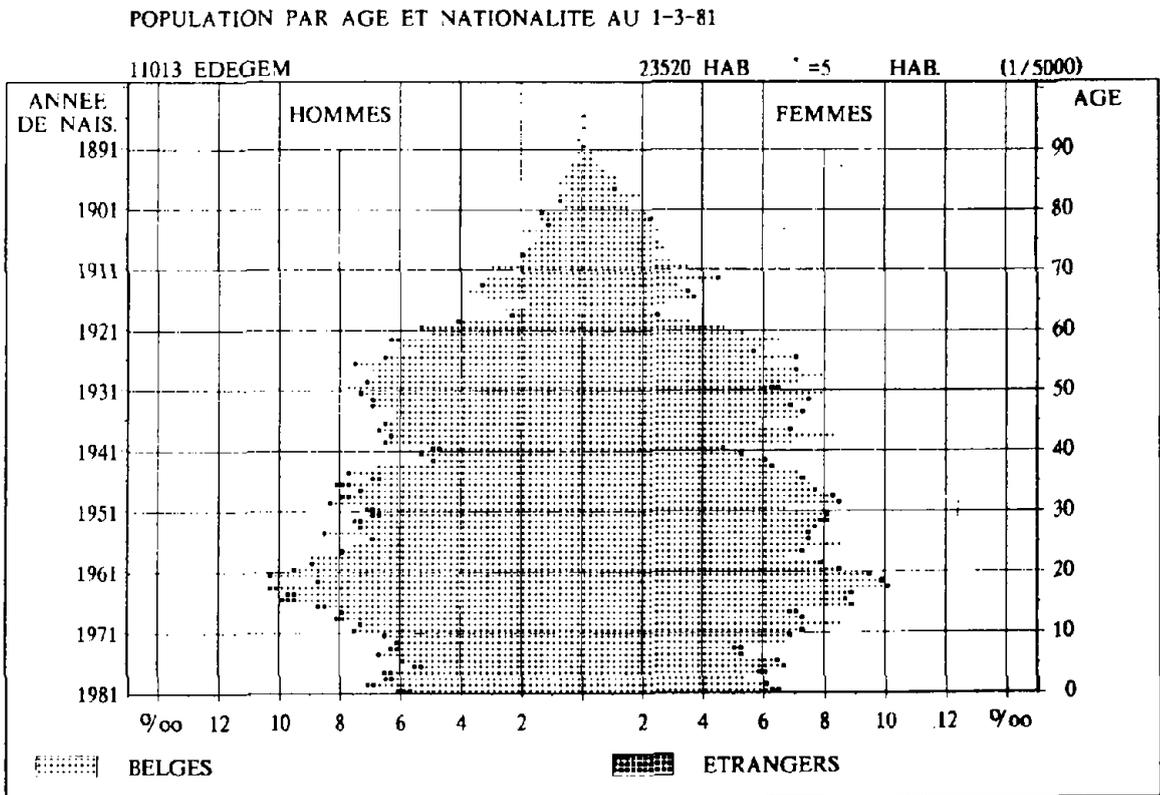


Fig. 7.3.9.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

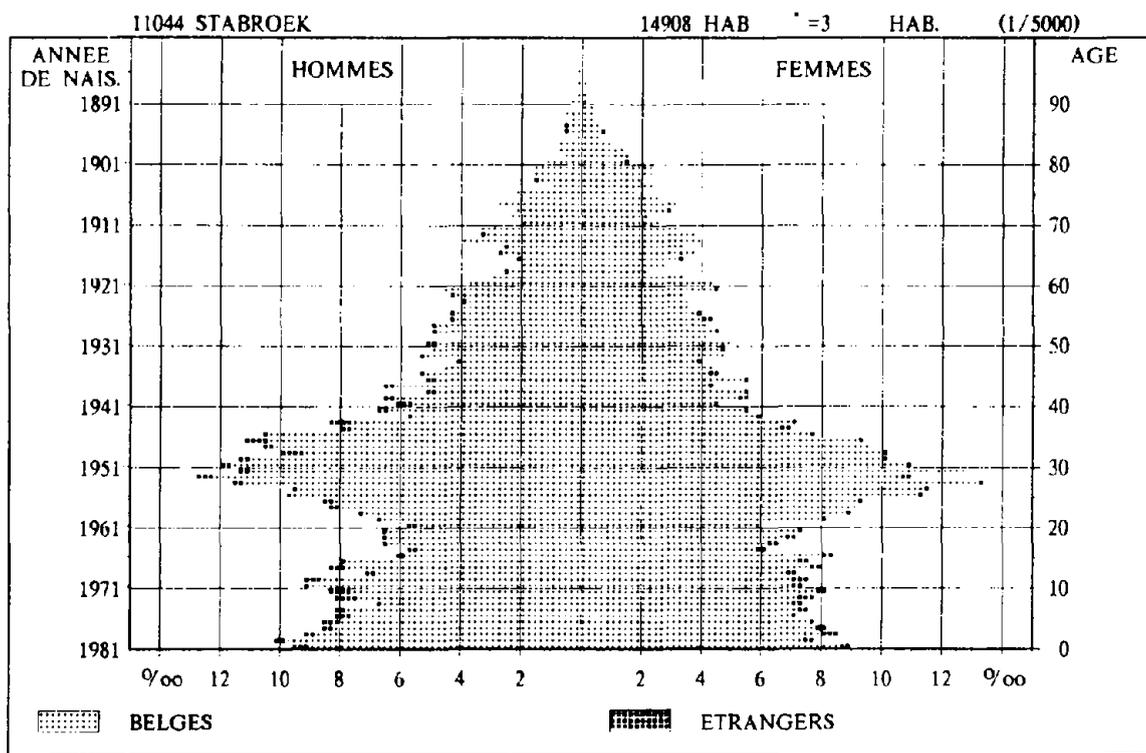


Fig. 7.3.10.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

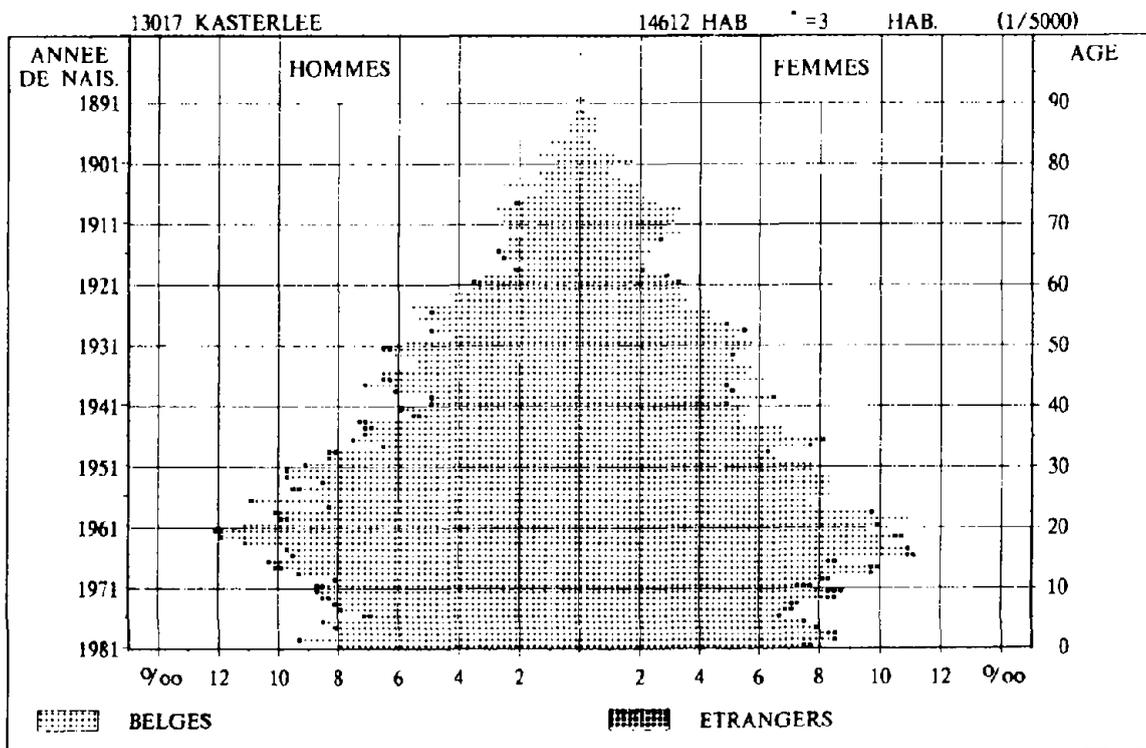


Fig. 7.3.11.

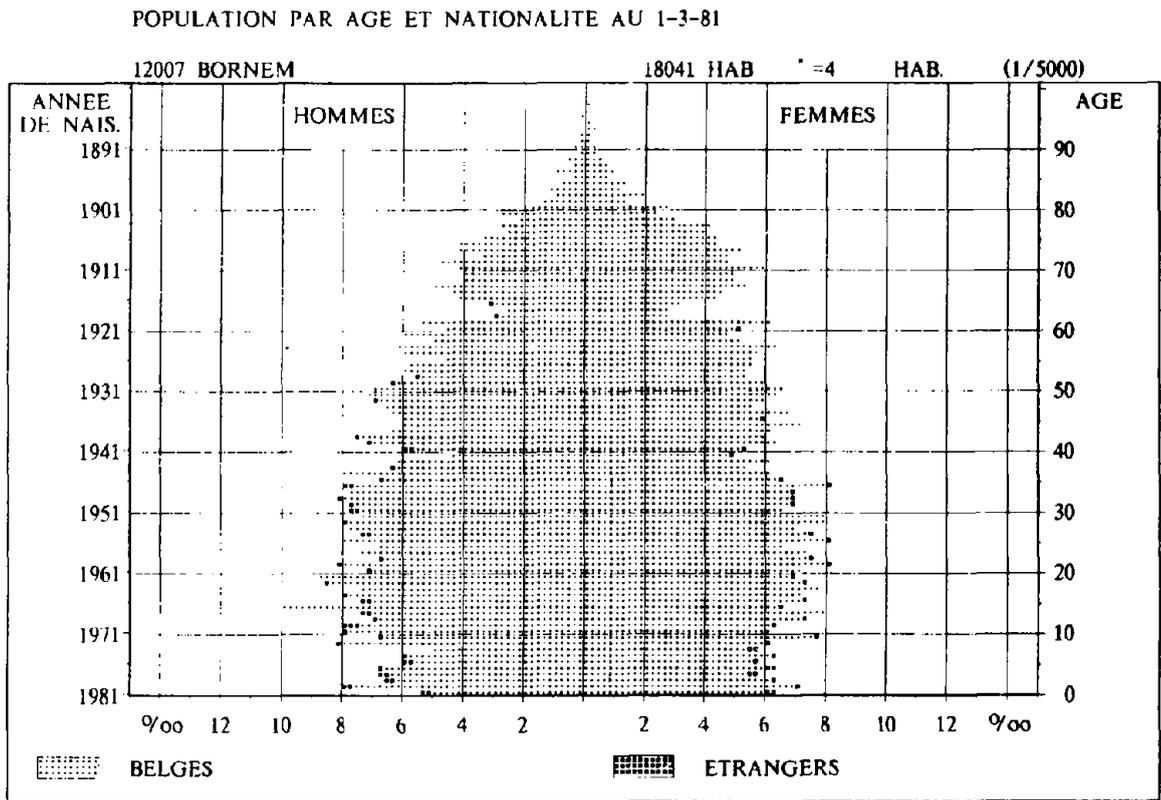


Fig. 7.4.1.

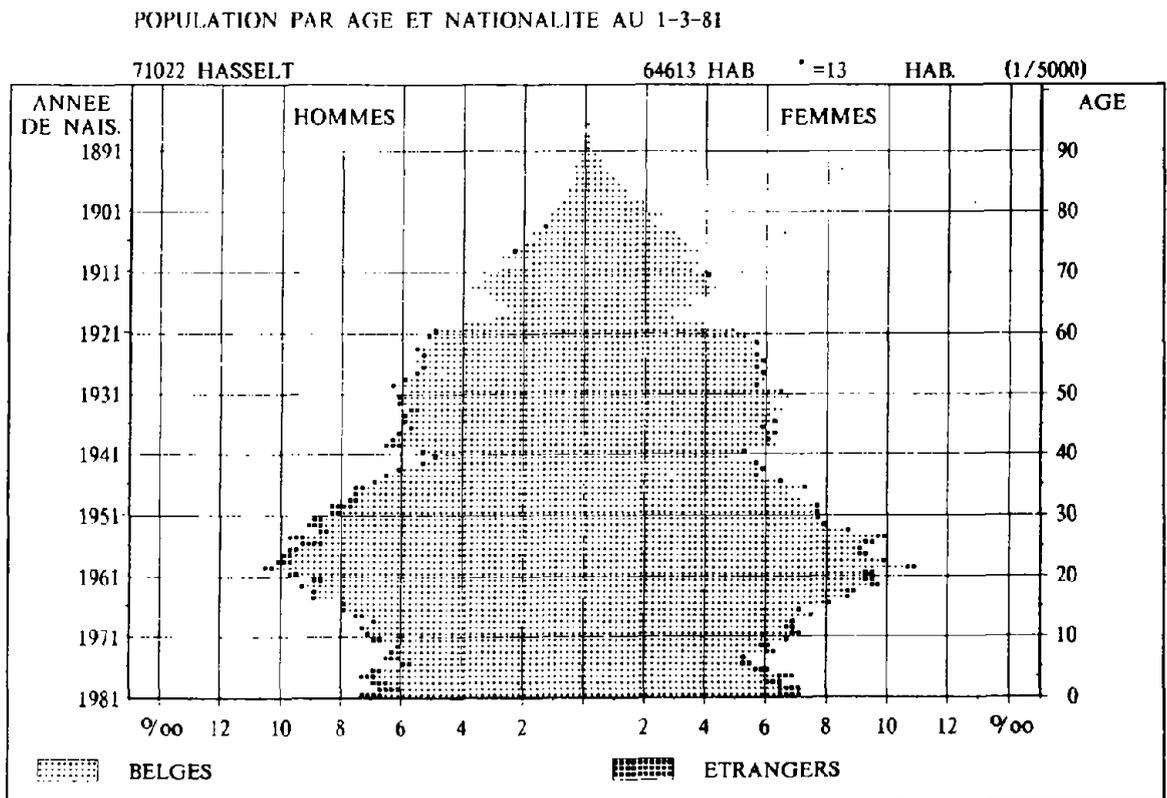


Fig. 7.4.2.

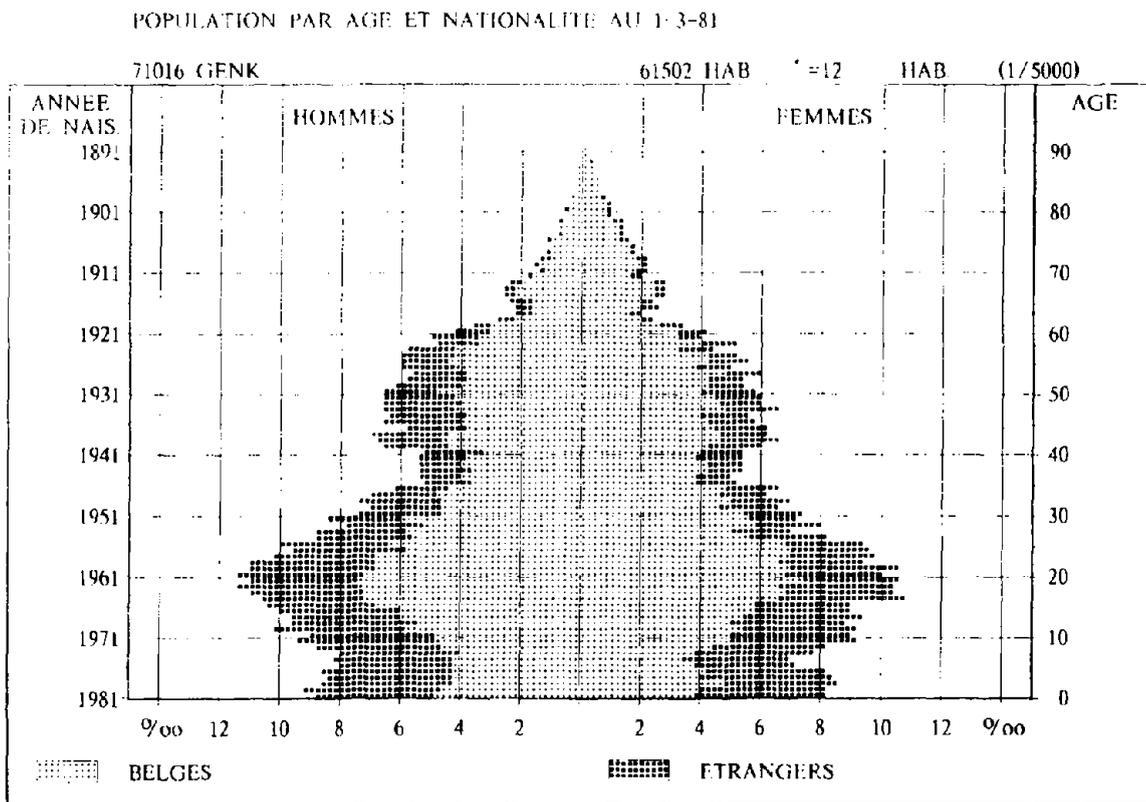


Fig. 7.4.3.

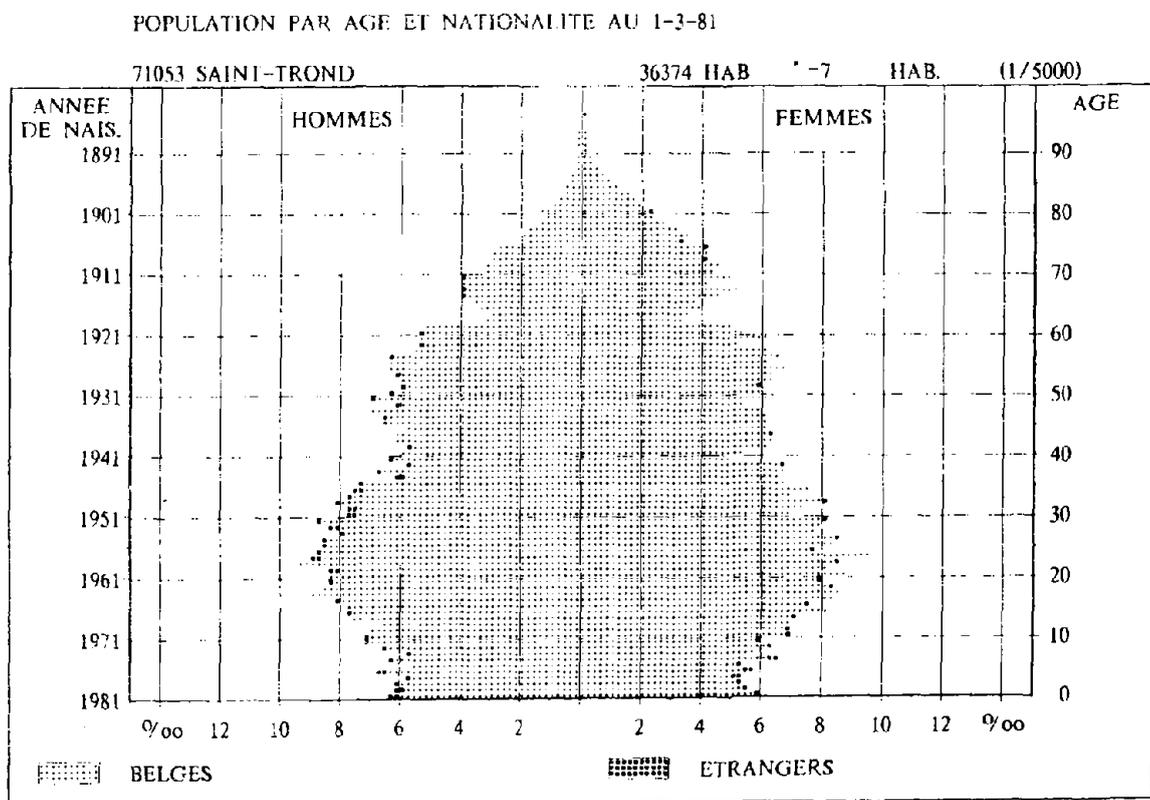


Fig. 7.4.4.

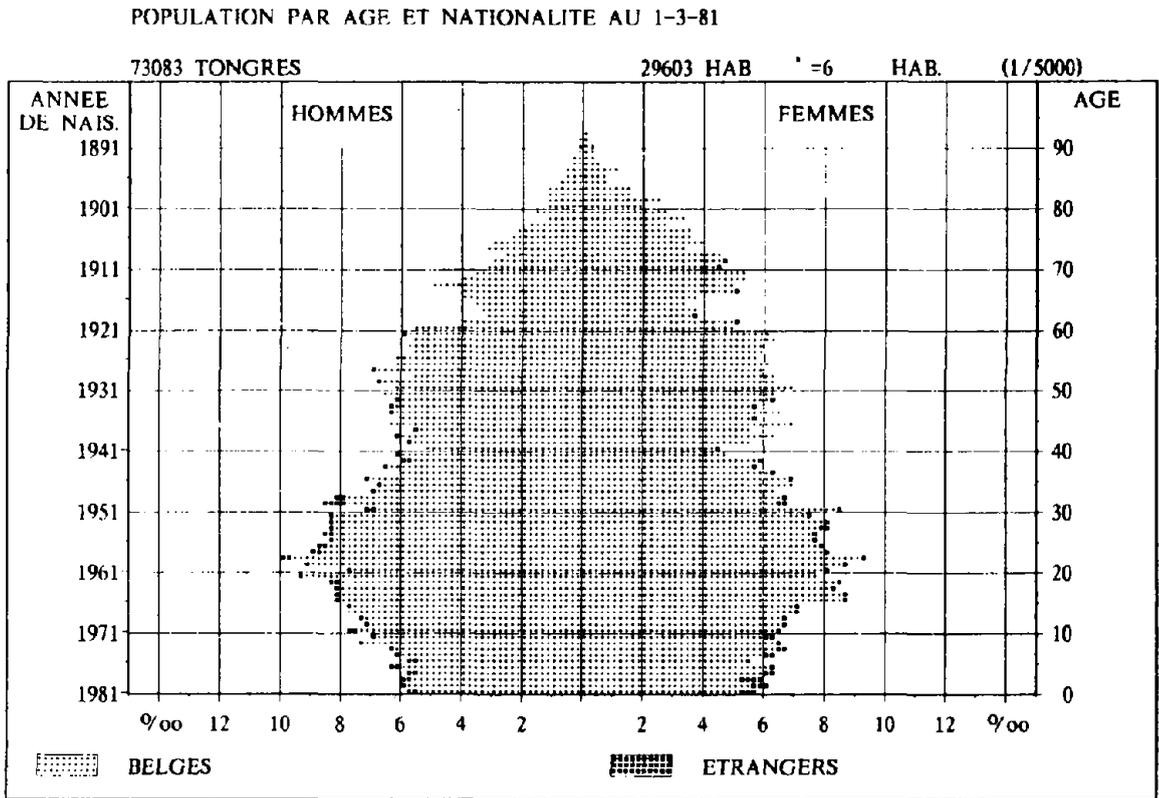


Fig. 7.4.5.

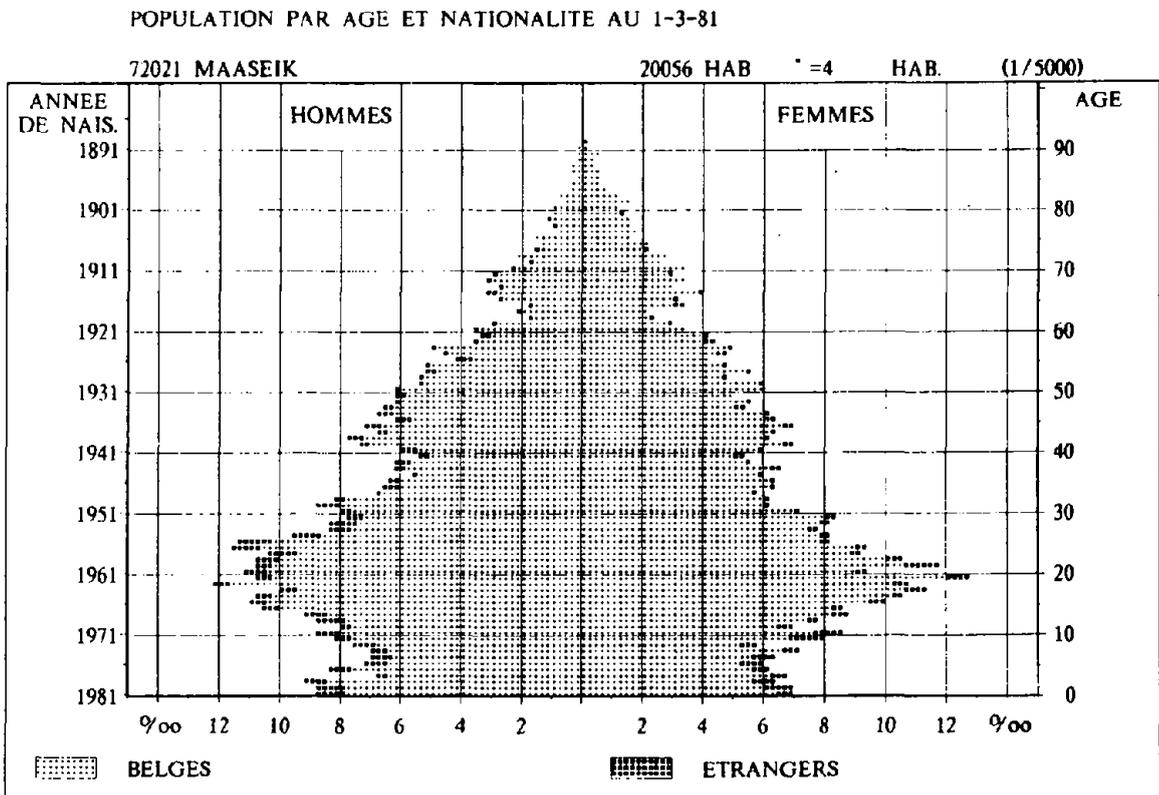


Fig. 7.4.6.

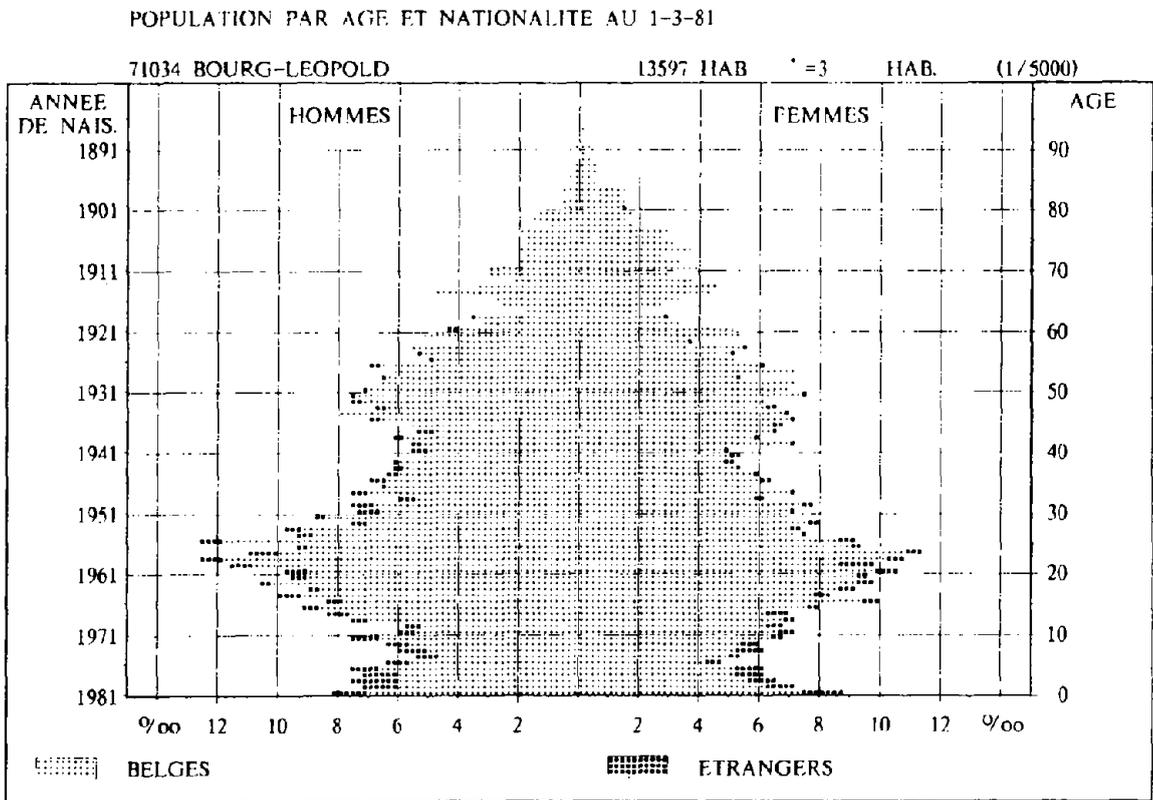


Fig. 7.4.7.

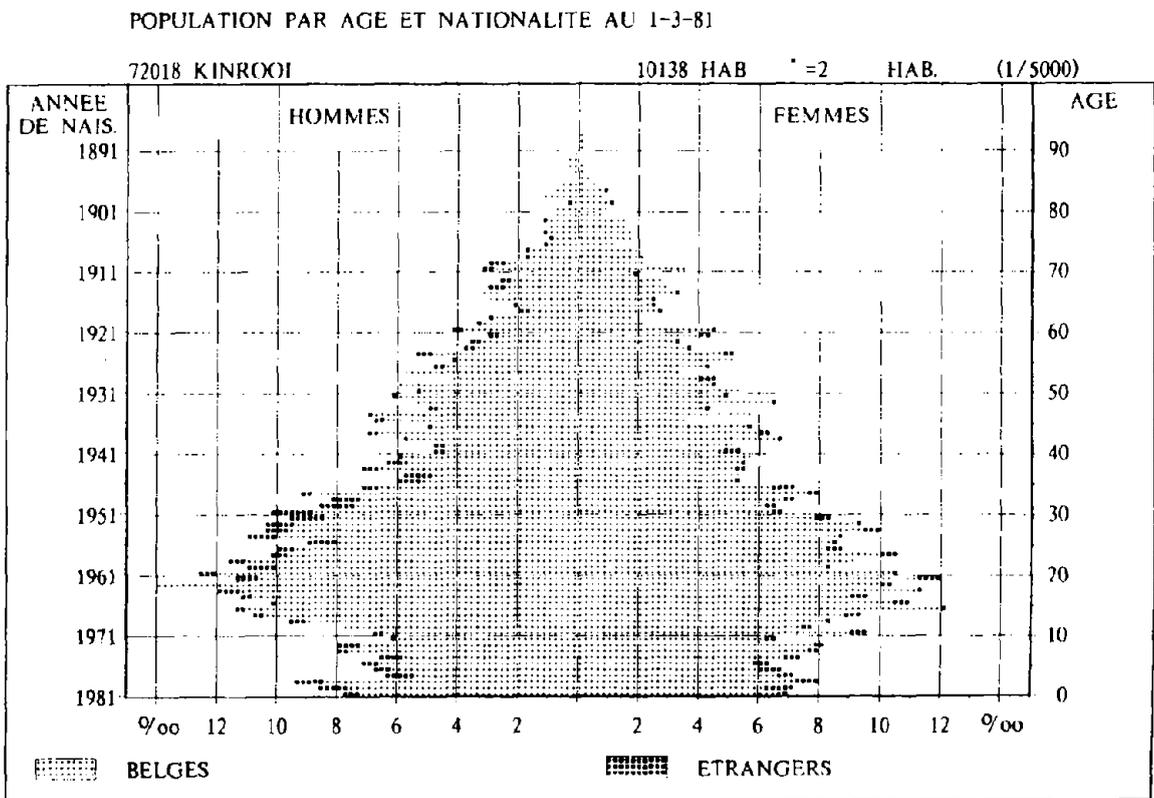


Fig. 7.4.8.

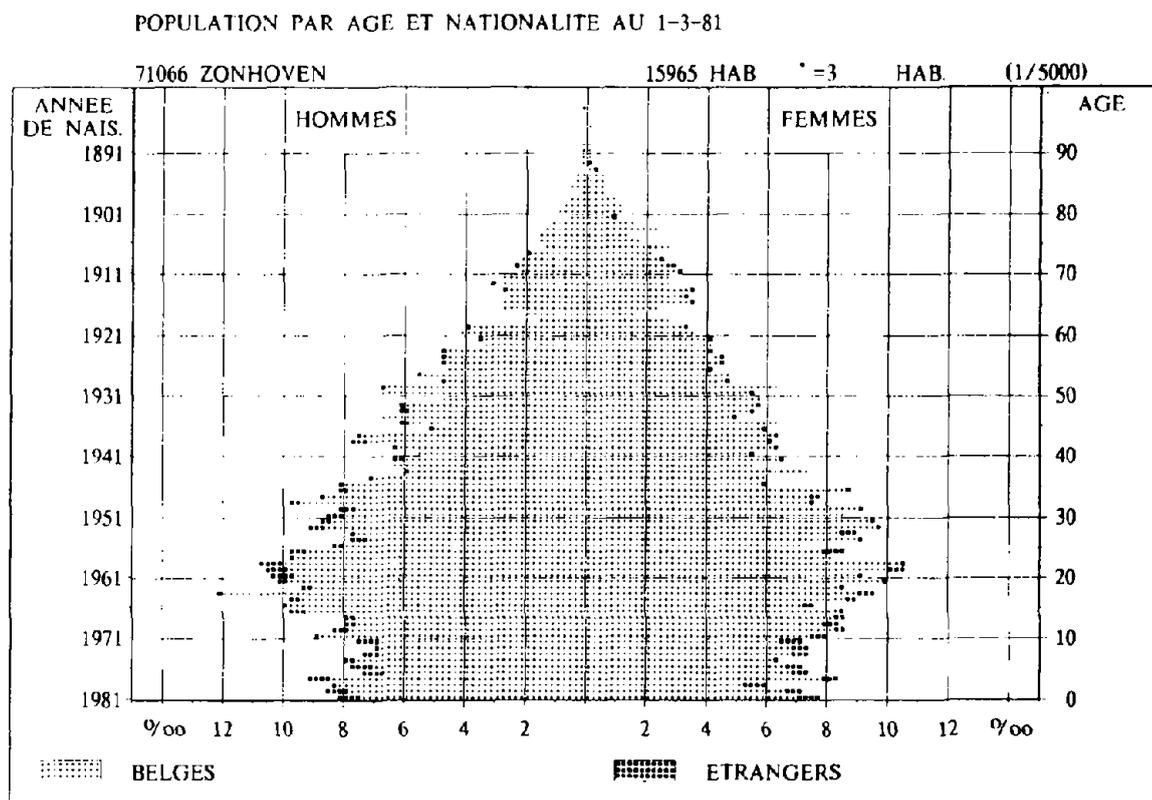


Fig. 7.4.9.

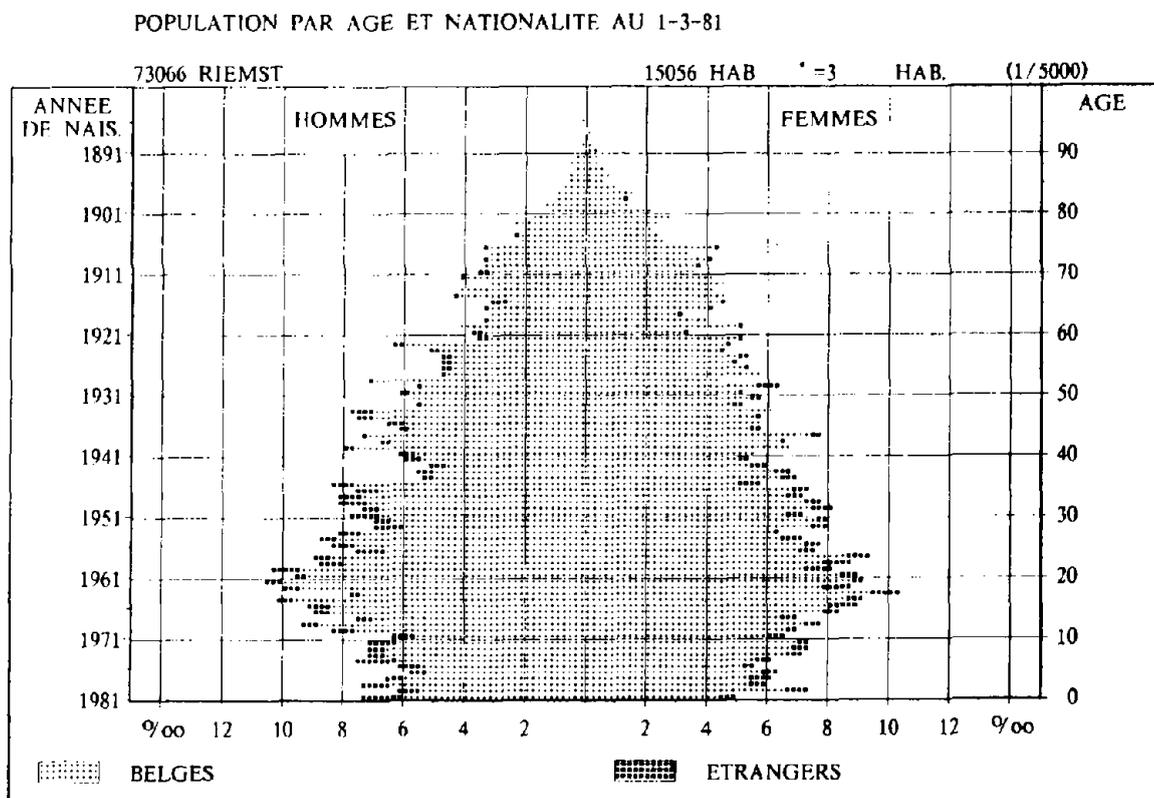


Fig. 7.4.10.

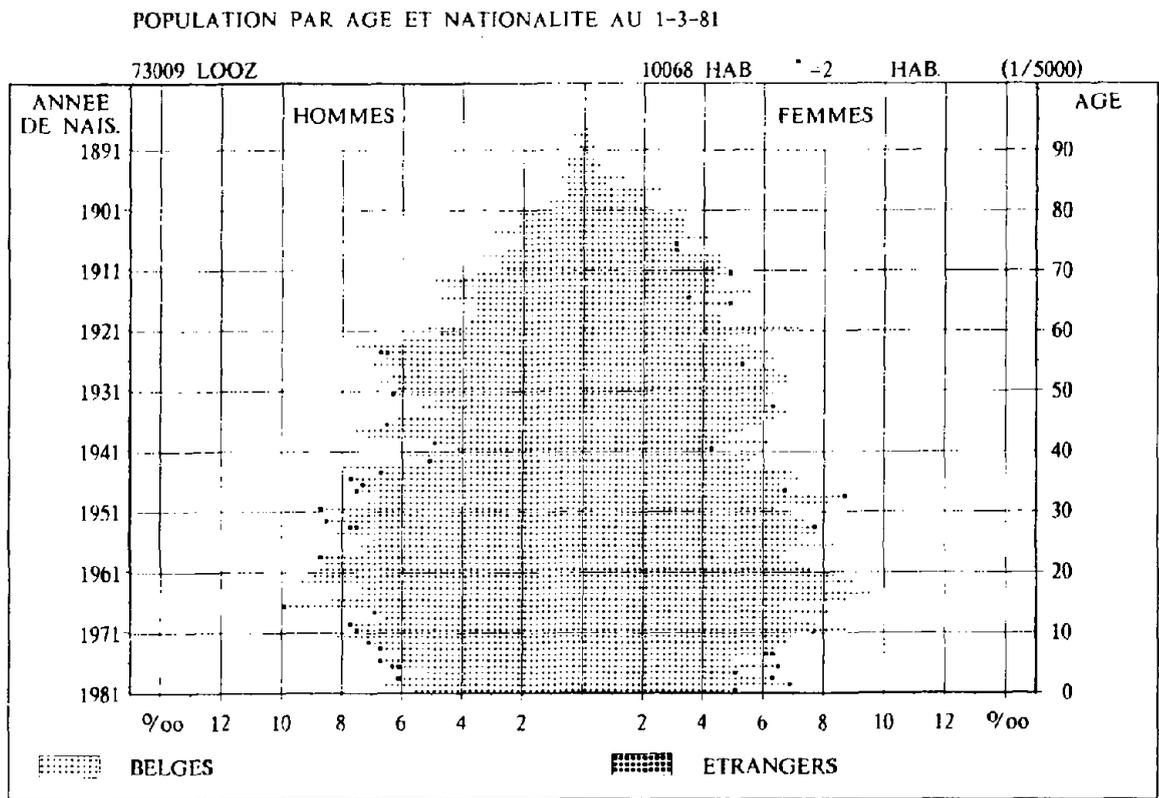


Fig. 7.5.1.

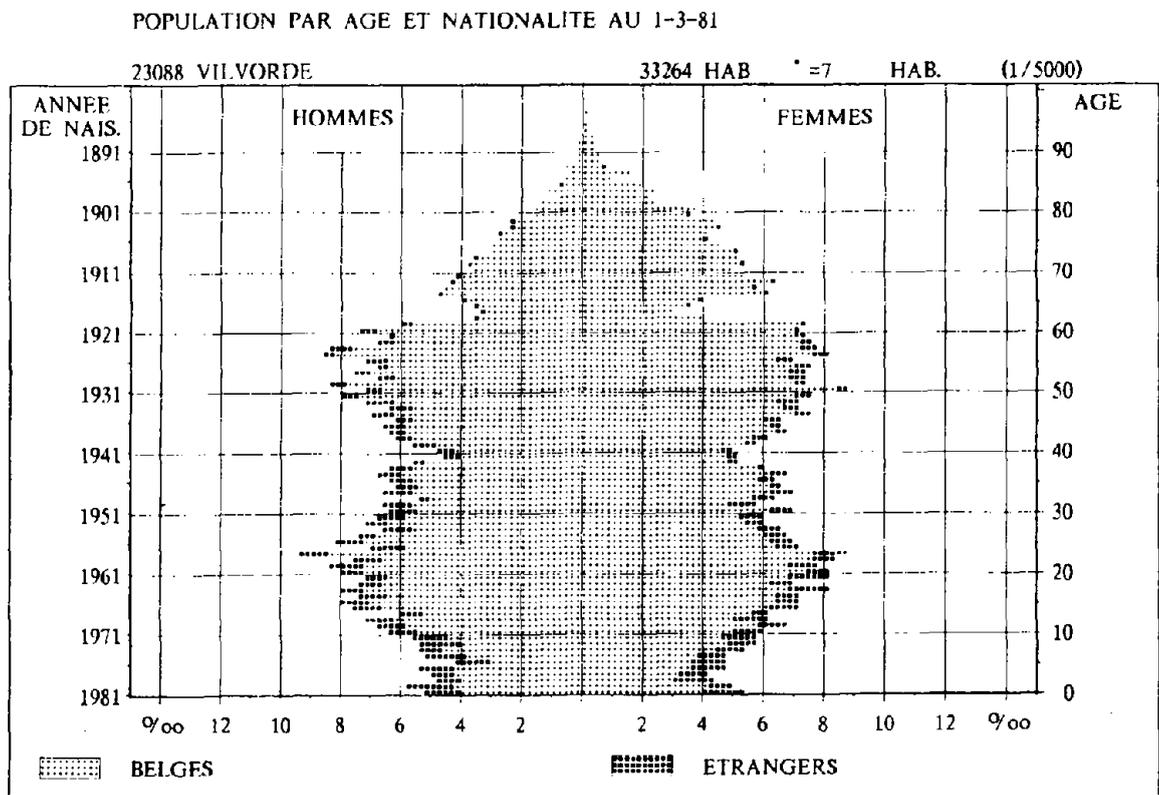


Fig. 7.5.2.

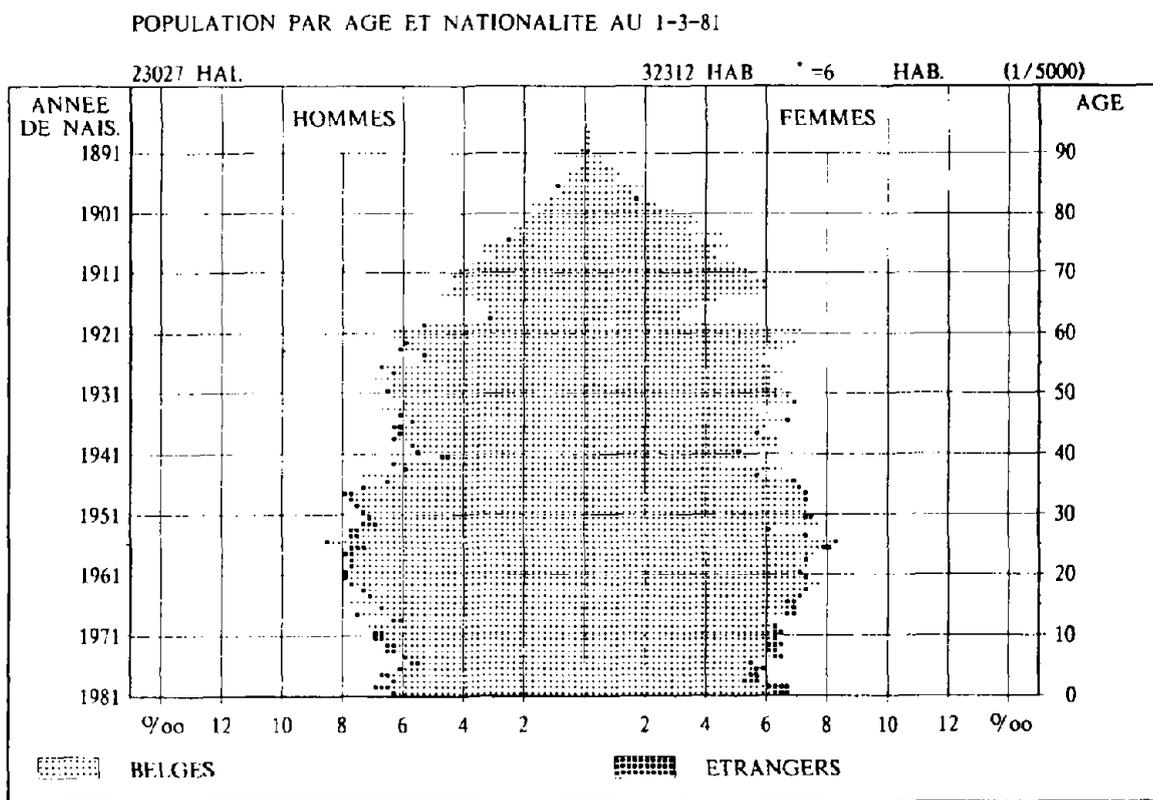


Fig. 7.5.3.

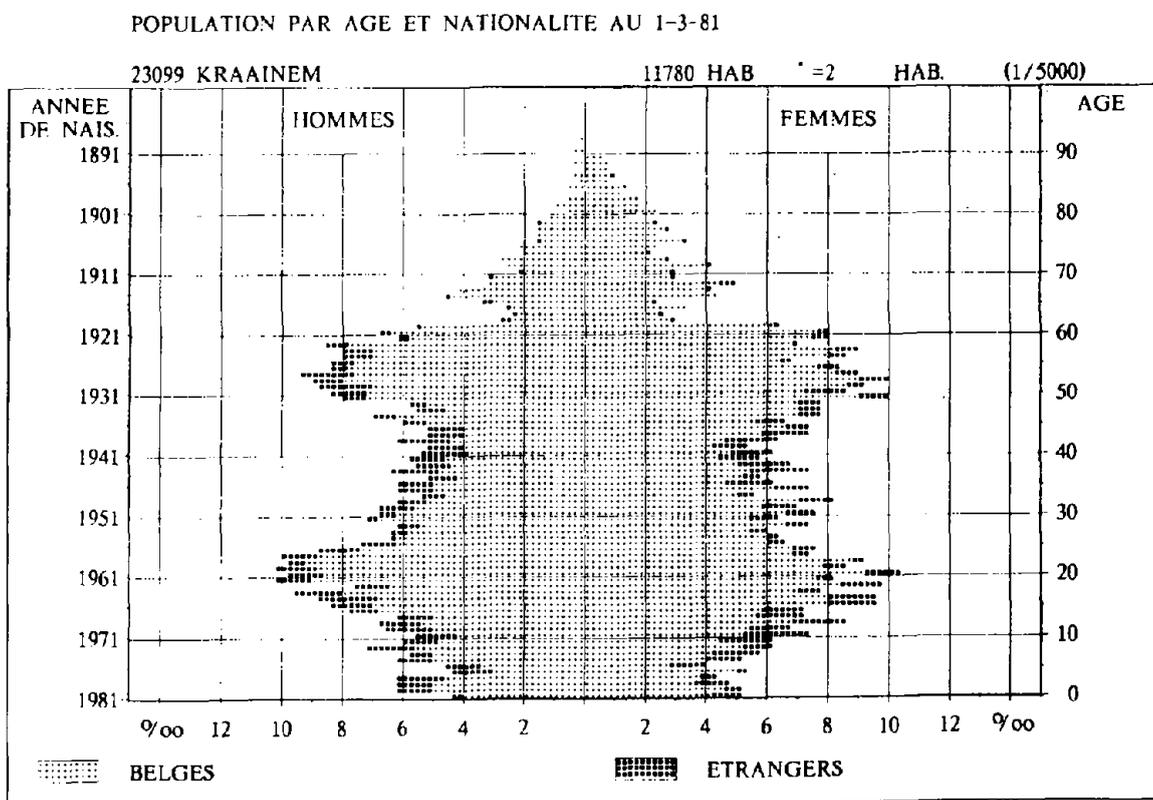


Fig. 7.5.4.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

23062 OVERIJSE 21428 HAB * =4 HAB. (1/5000)

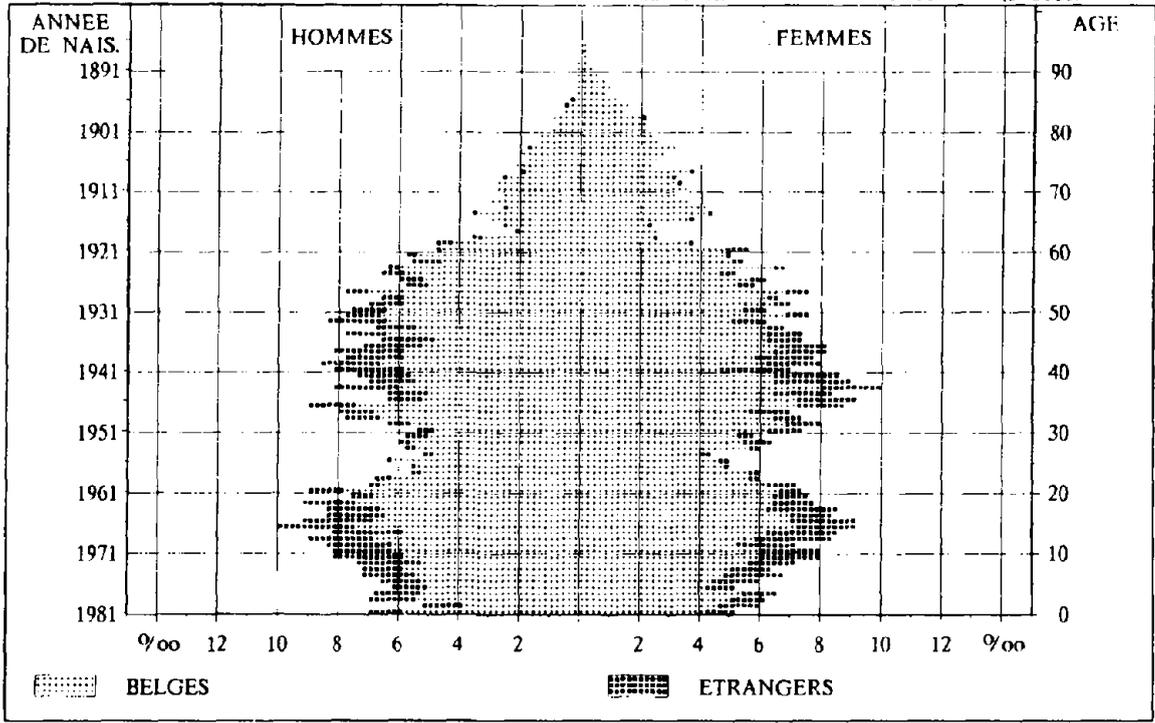


Fig. 7.5.5.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

23025 GRIMBERGEN 32038 HAB * =6 HAB. (1/5000)

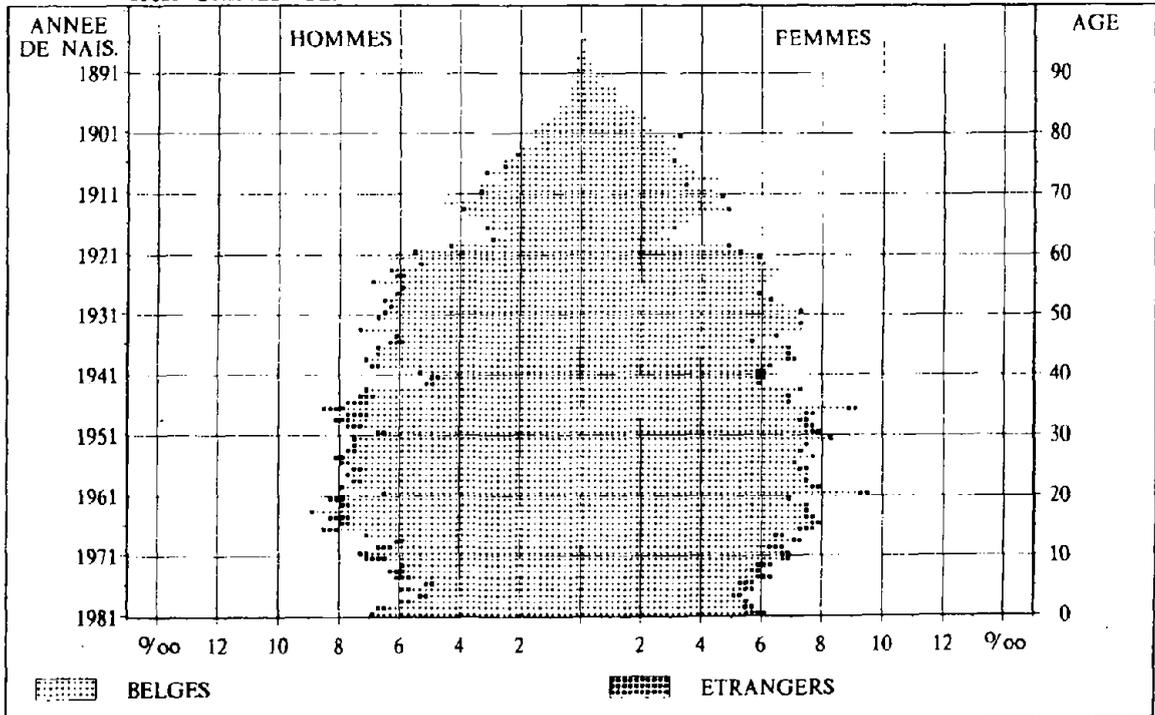


Fig. 7.5.6.

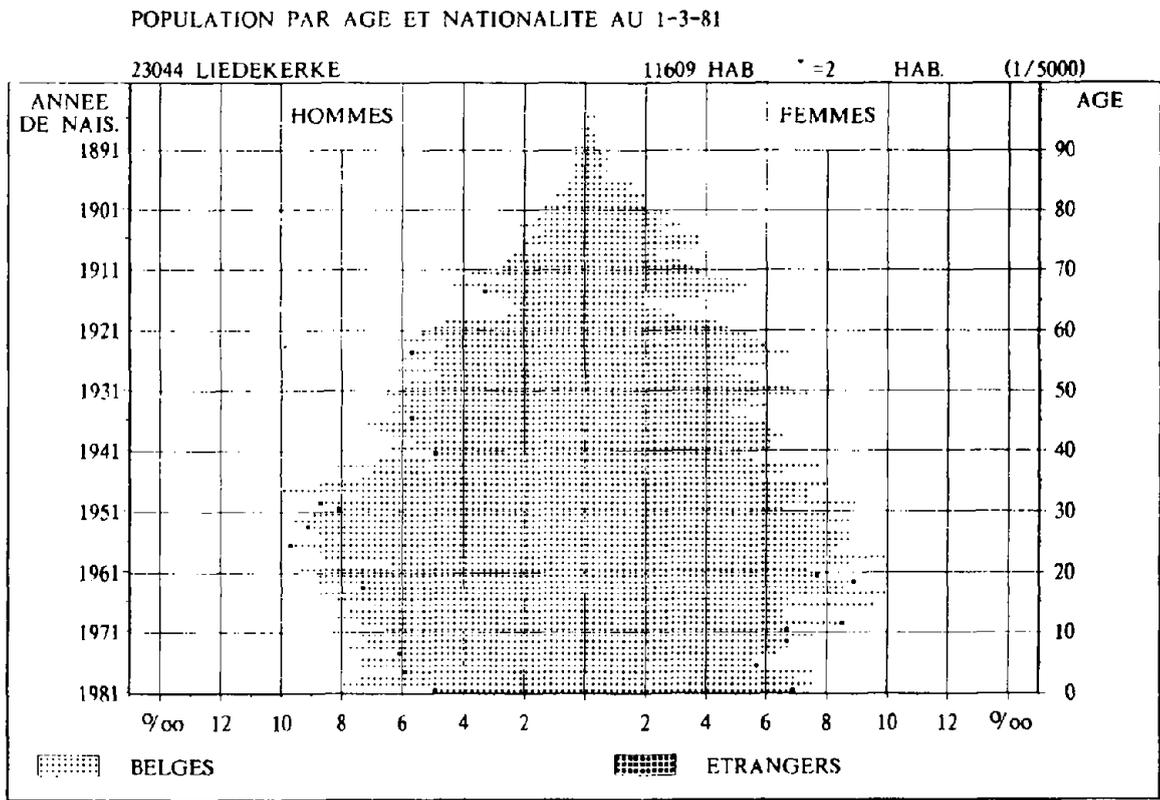


Fig. 7.5.7.

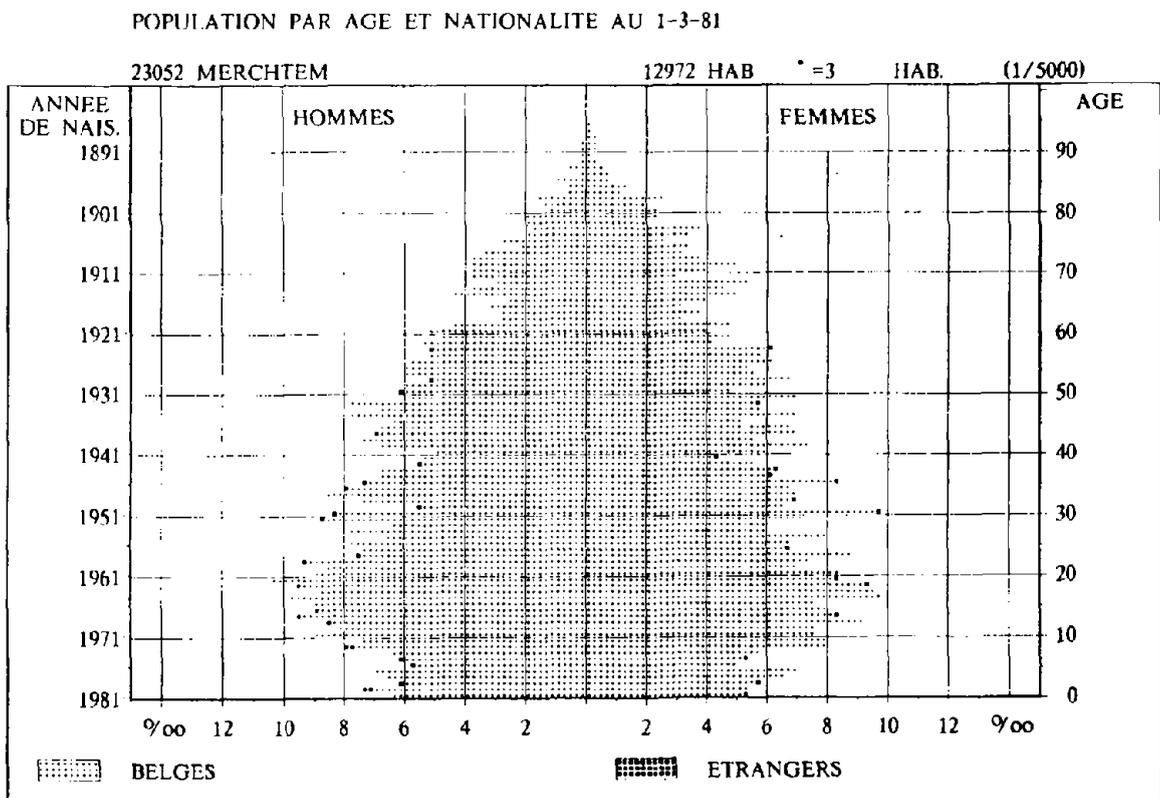


Fig 7.5.10.

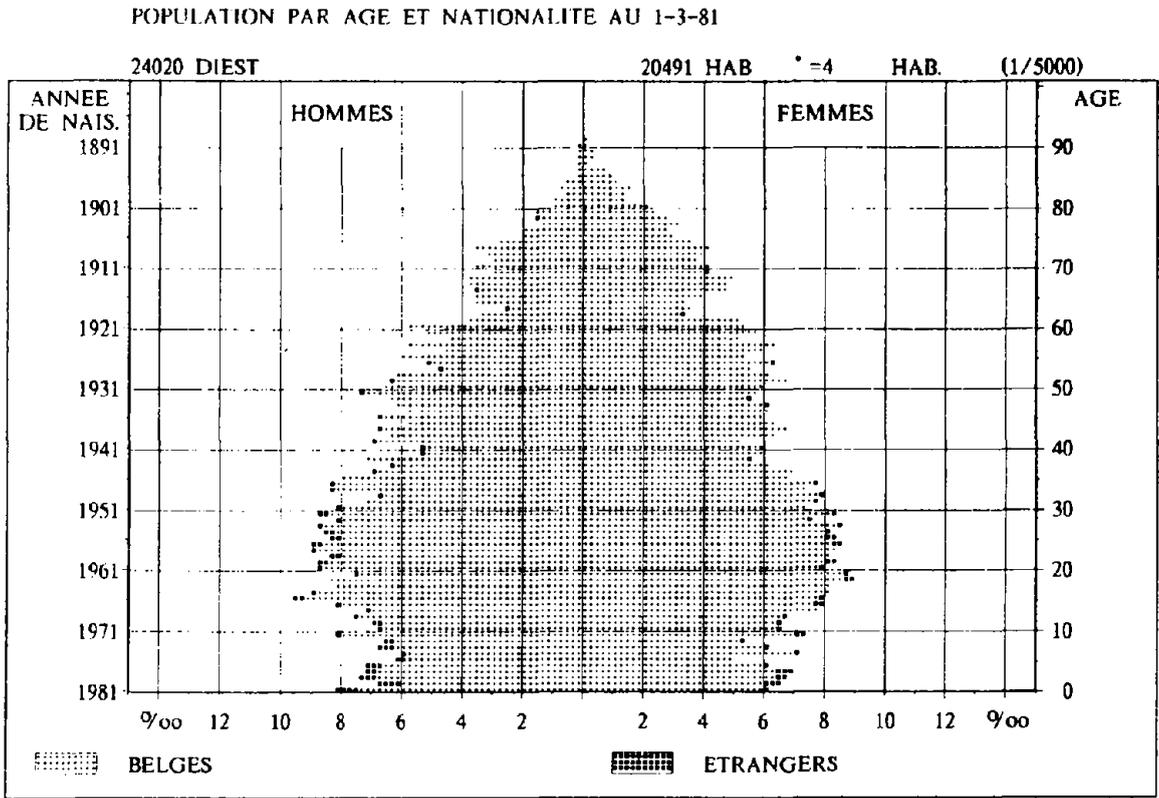


Fig. 7.5.11.

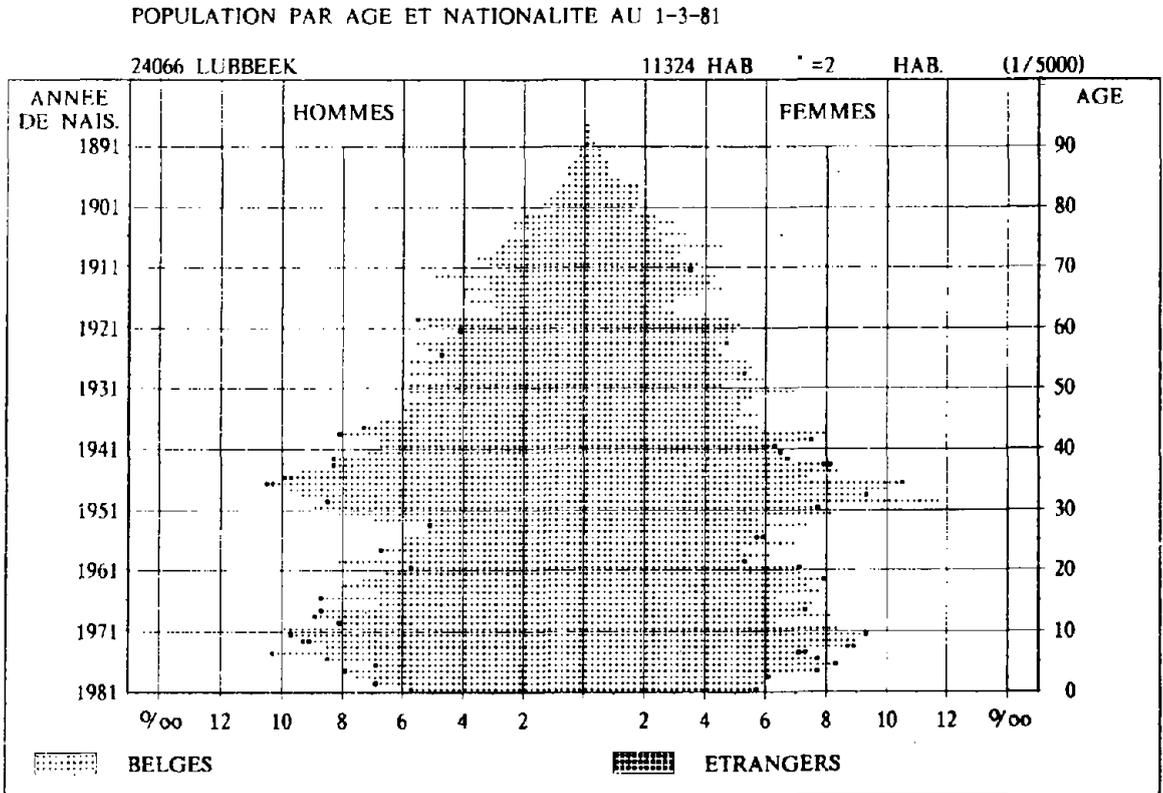


Fig. 7.5.14.

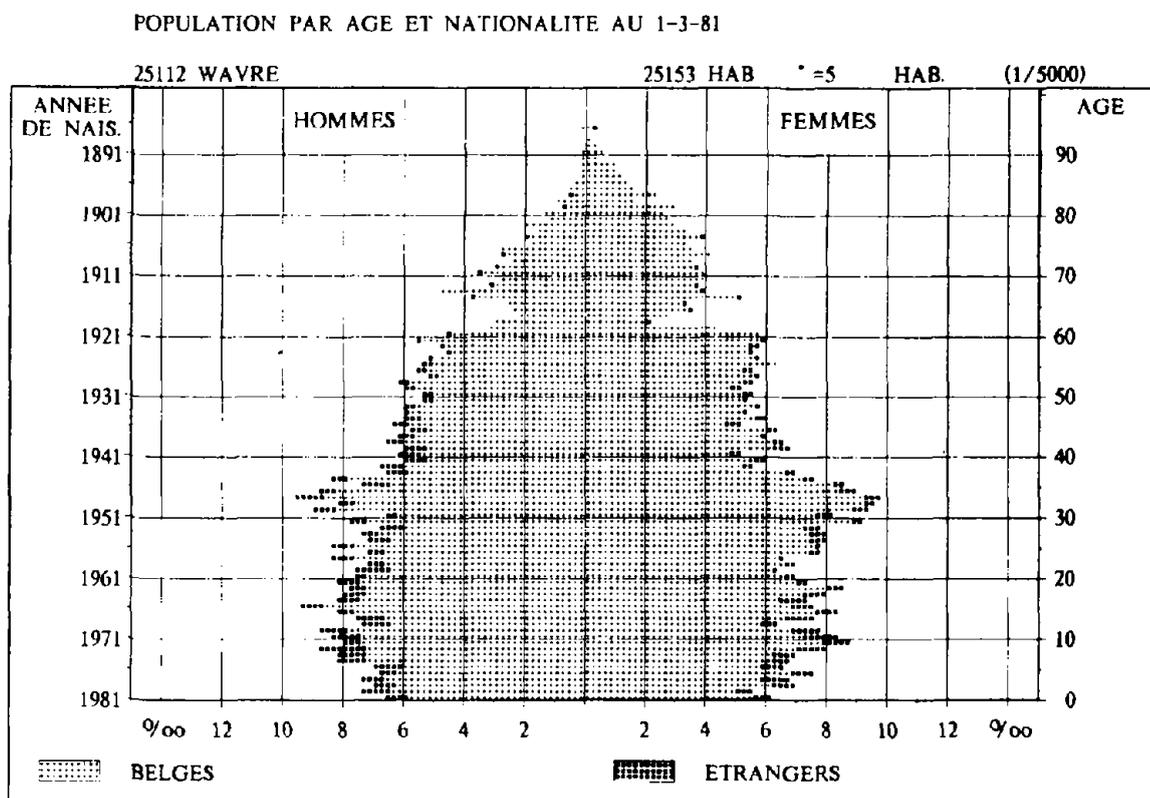


Fig. 7.5.15.

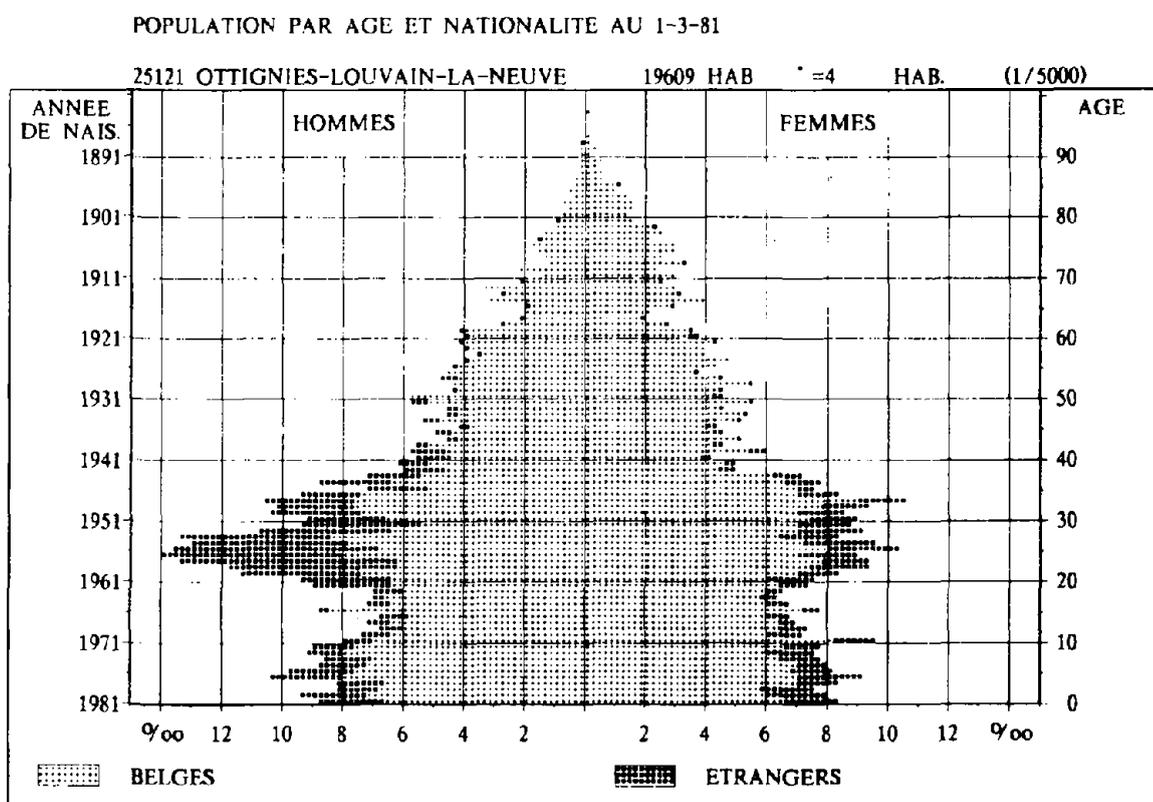


Fig. 7.5.16.

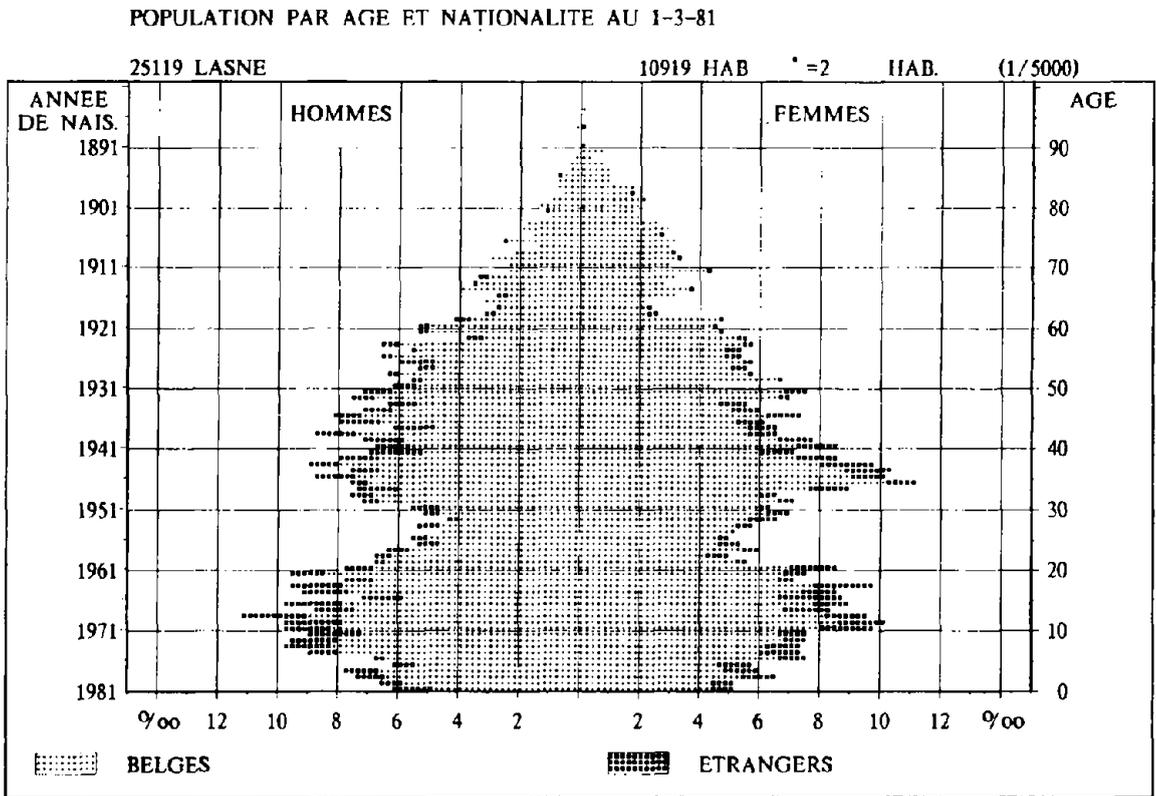


Fig. 7.5.17.

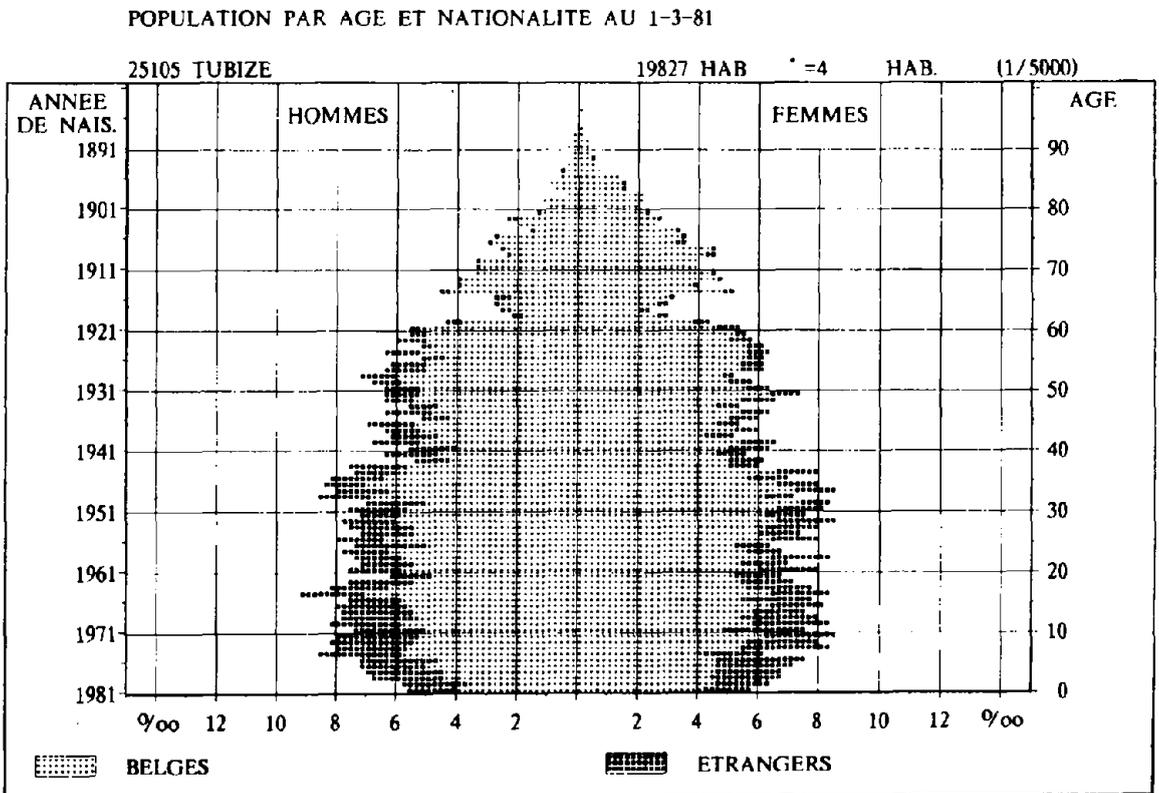


Fig. 7.5.18.

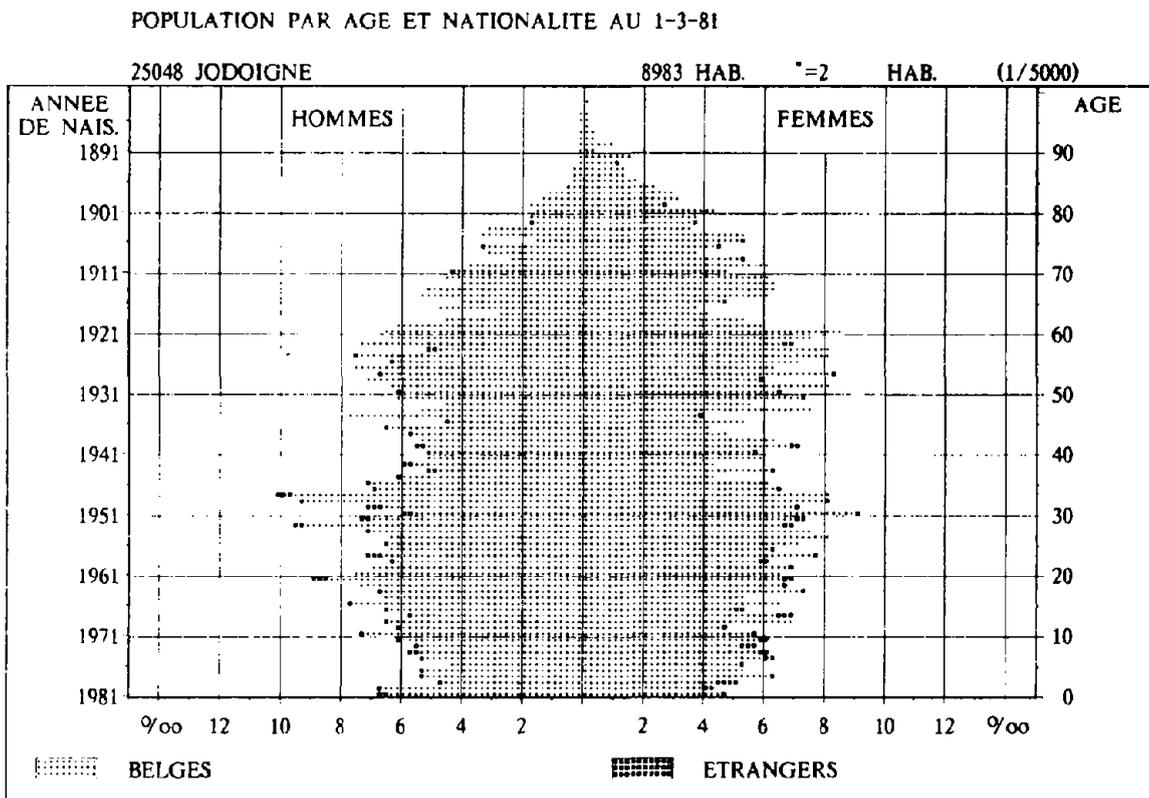


Fig. 7.5.19.

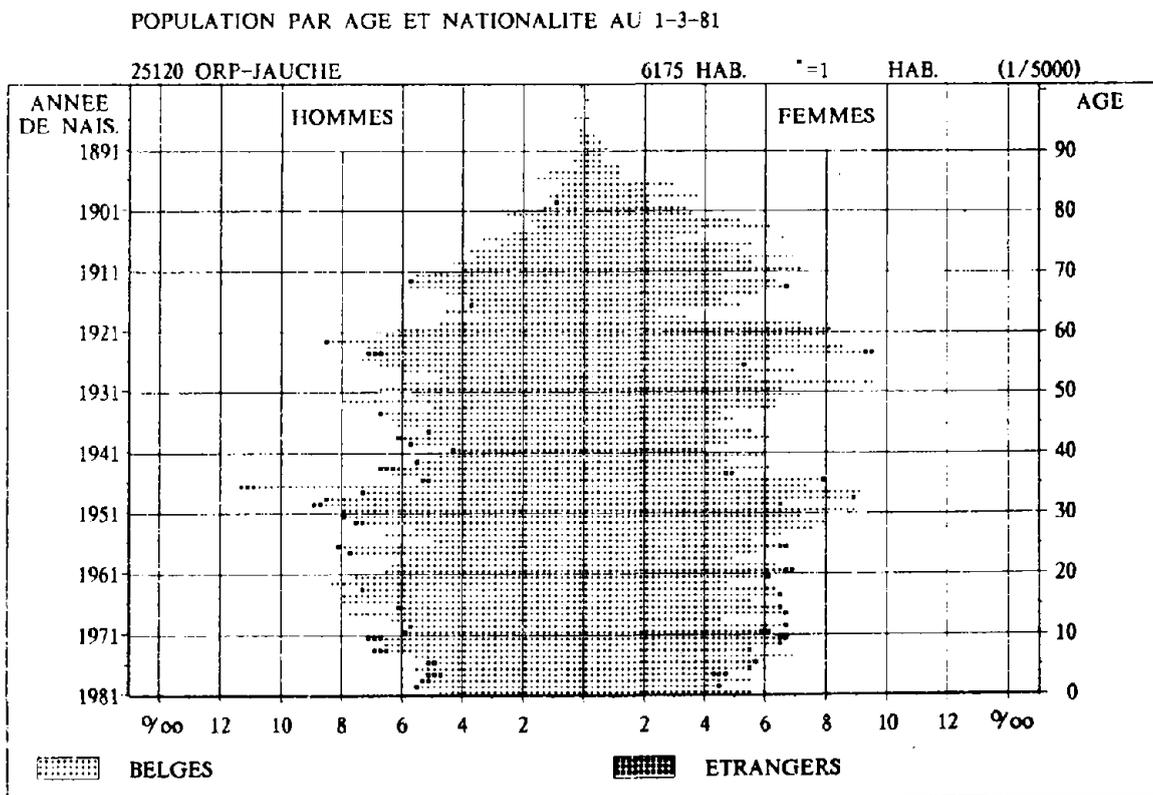


Fig. 7.6.1.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

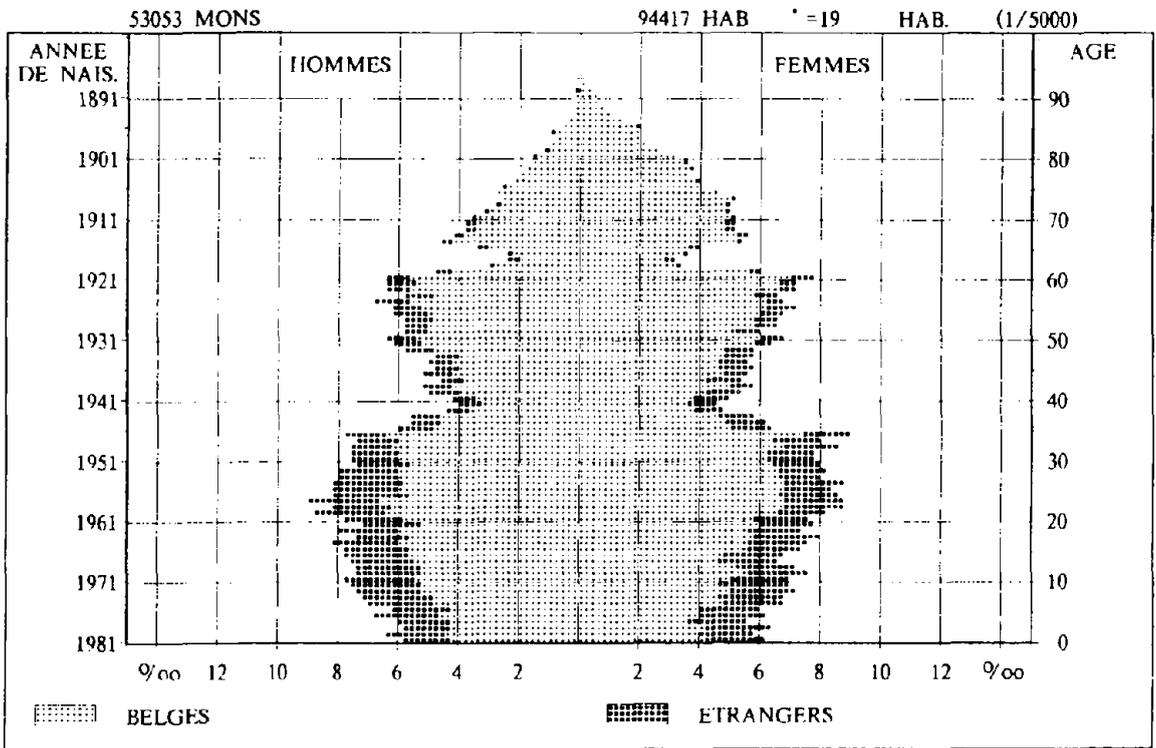


Fig. 7.6.2.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

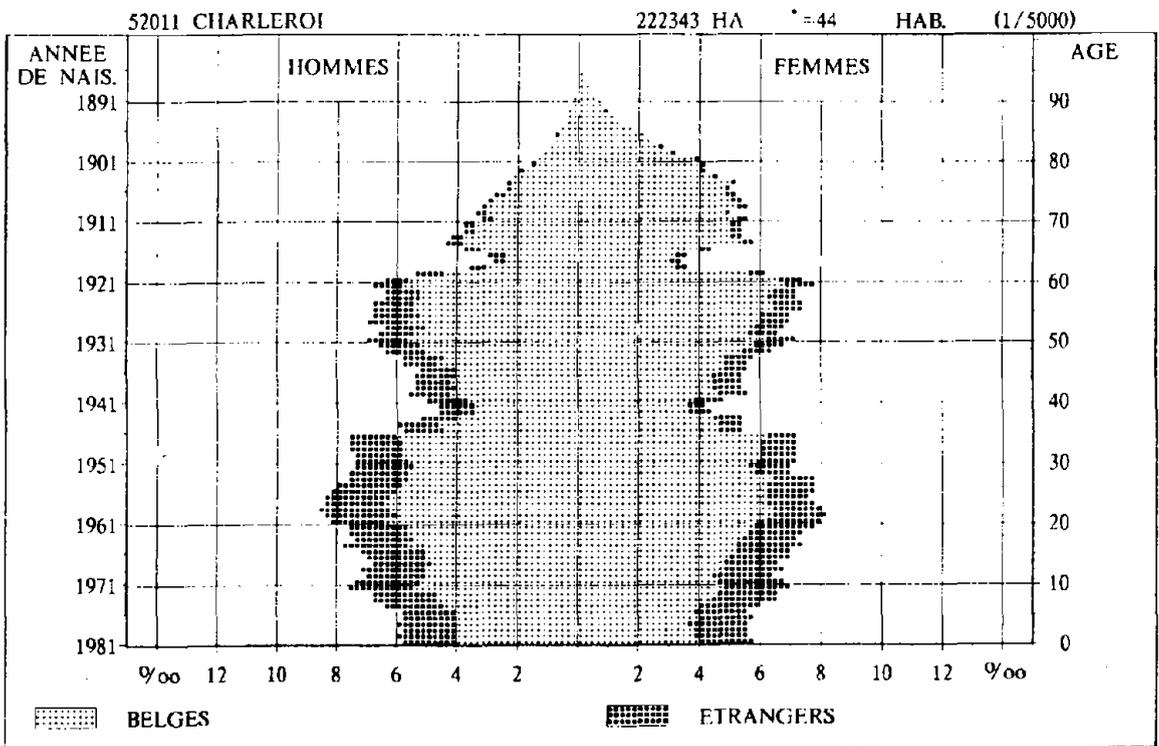


Fig. 7.6.3.

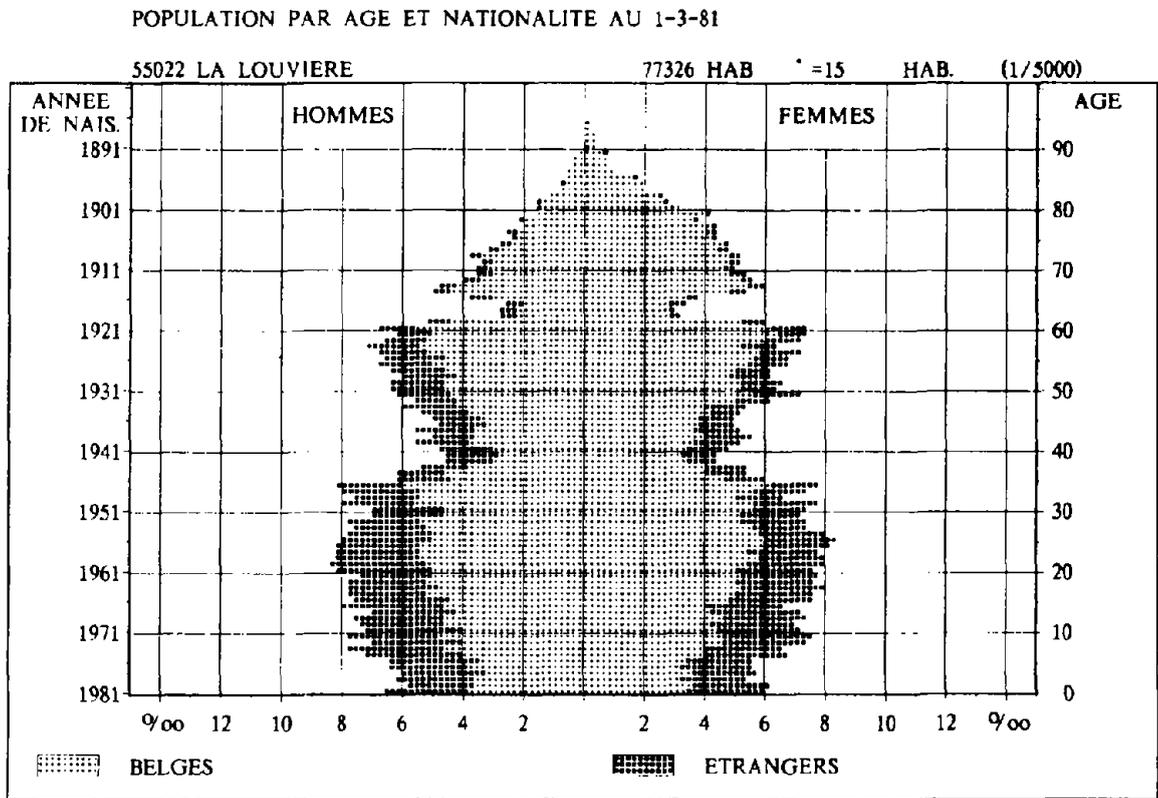


Fig. 7.6.4.

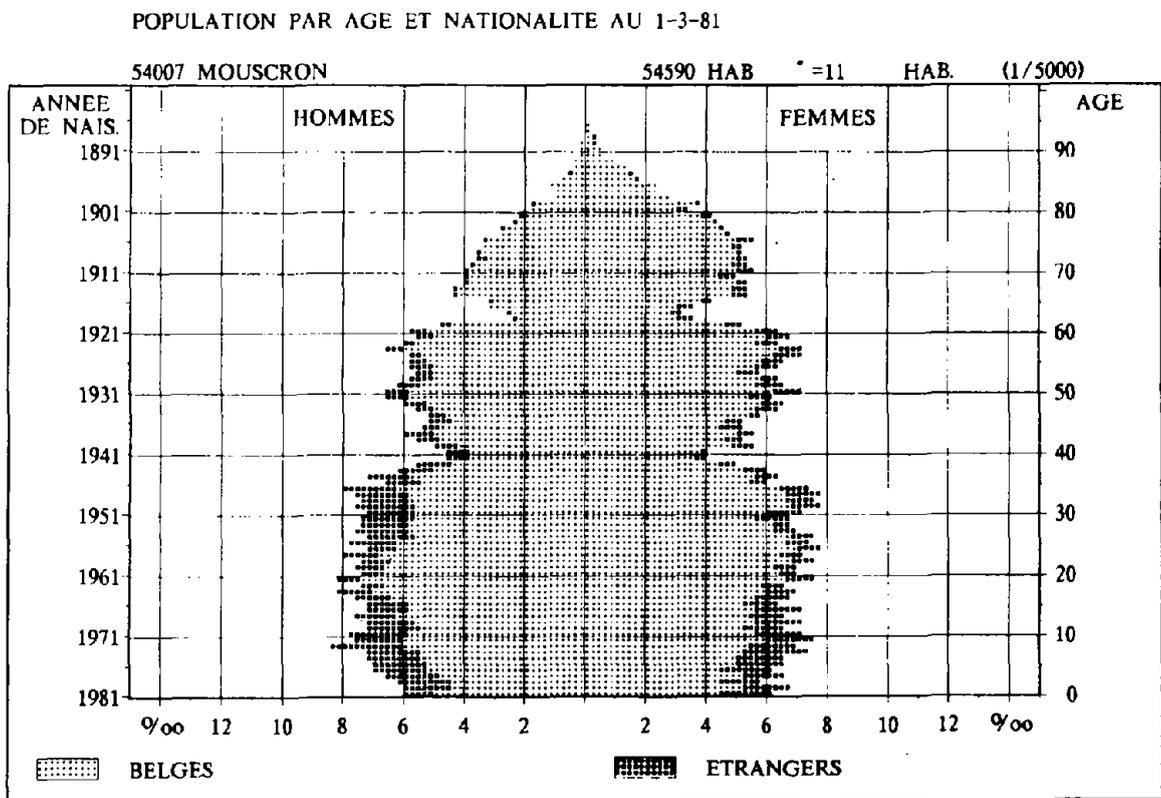


Fig. 7.6.5.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

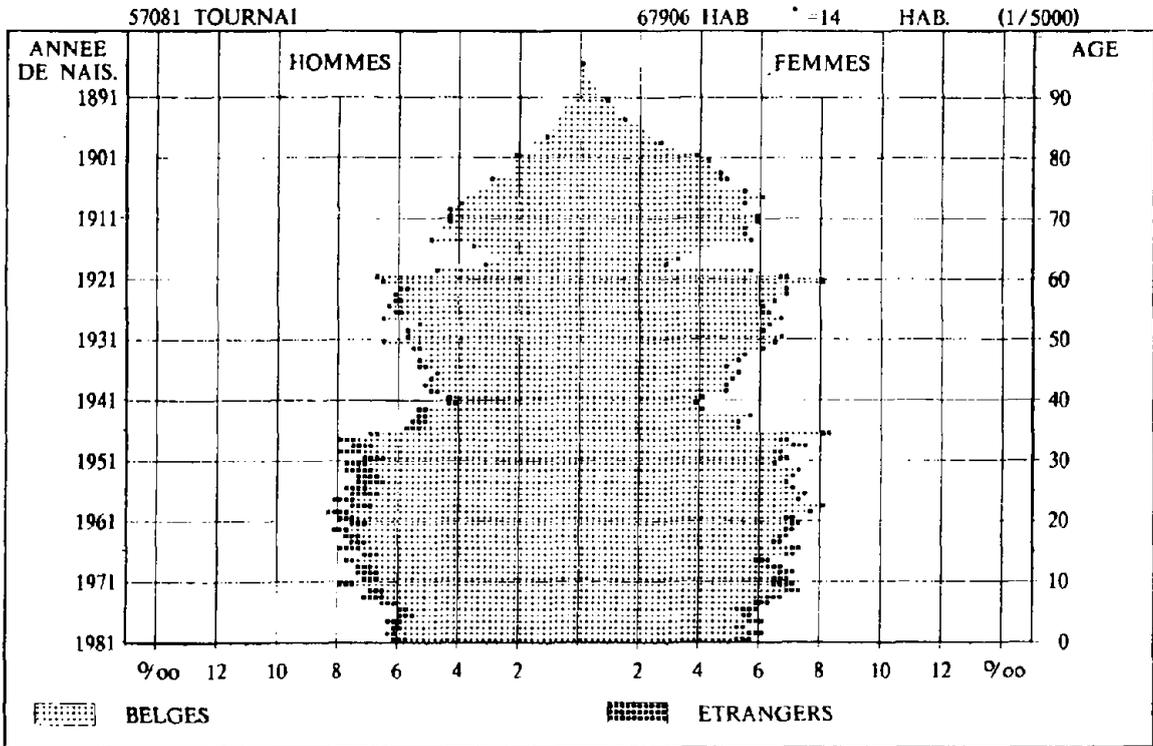


Fig. 7.6.6.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

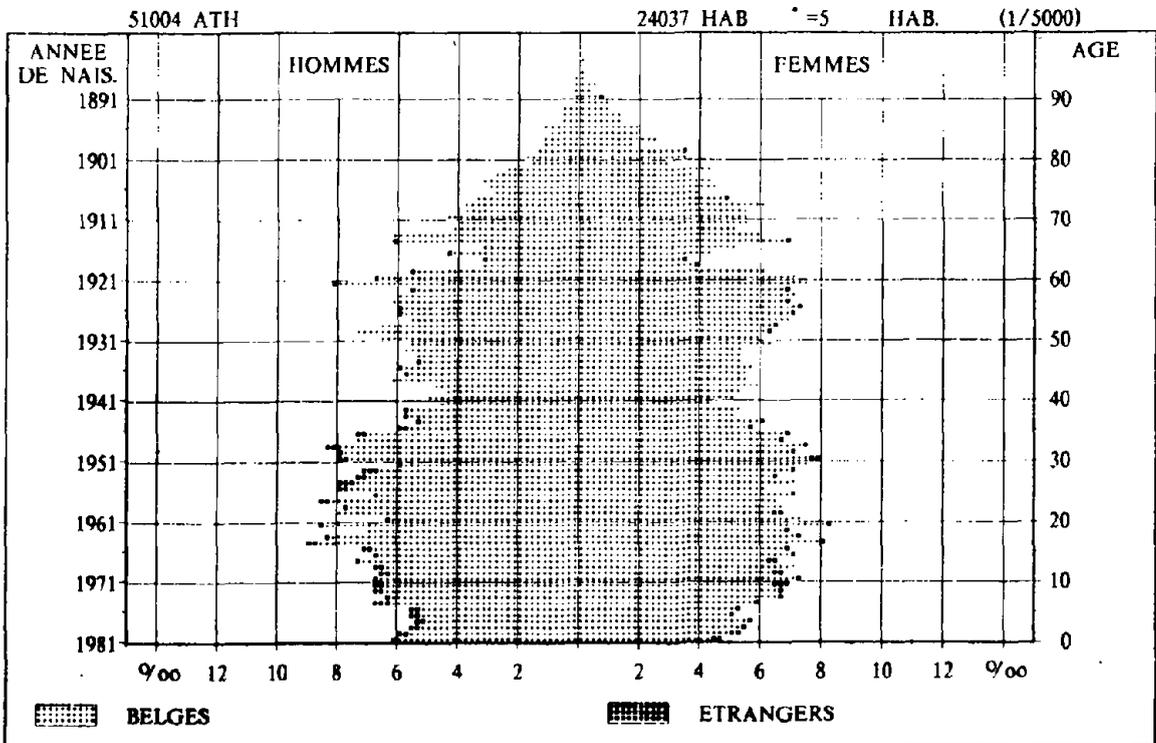


Fig. 7.6.7.

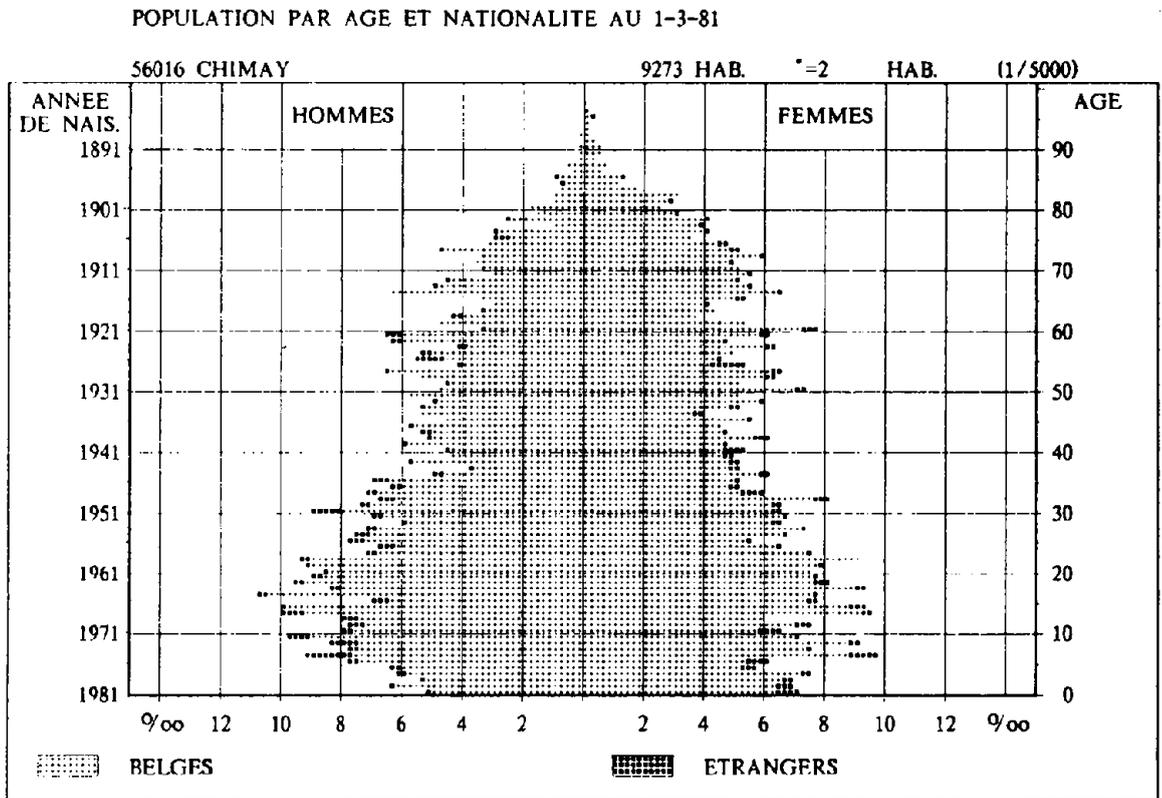


Fig. 7.6.8.

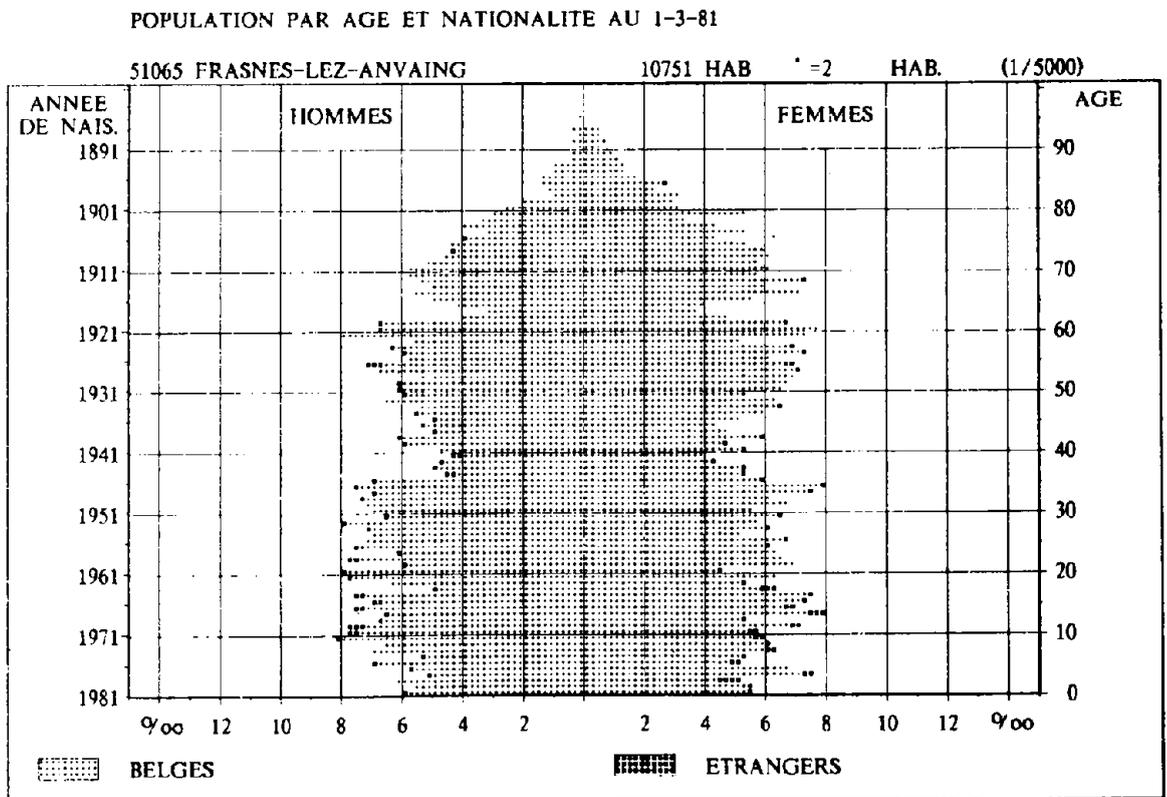


Fig. 7.6.9.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

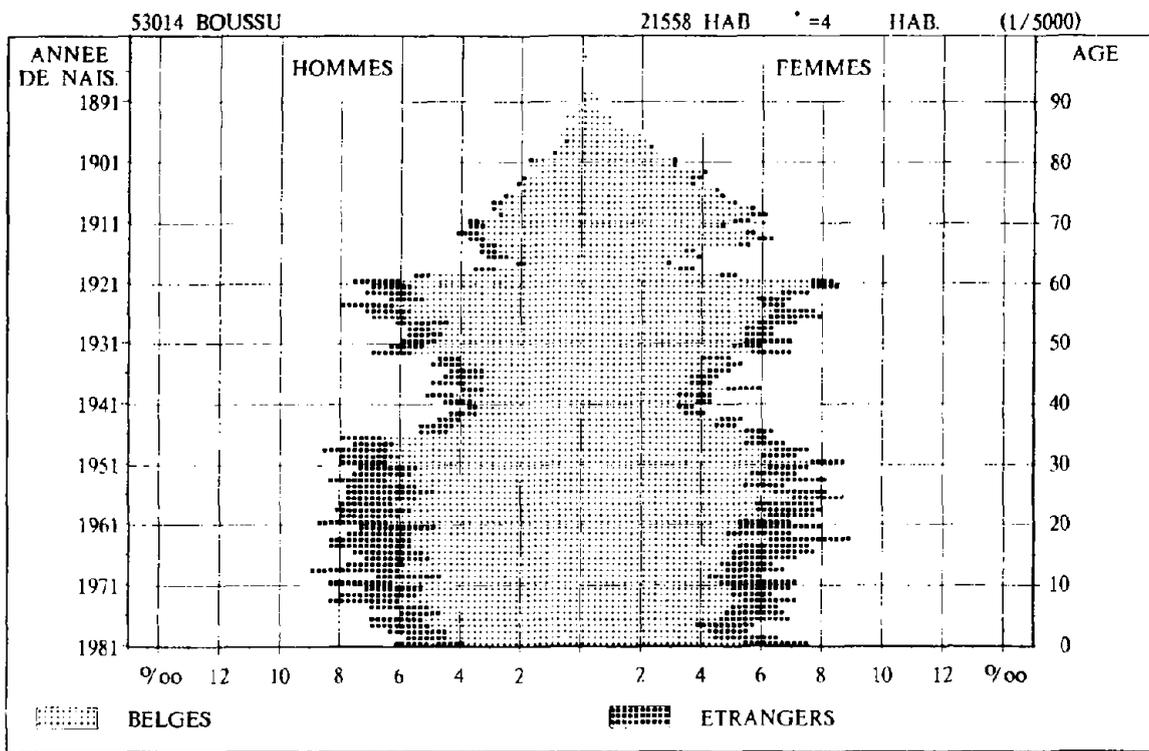


Fig. 7.6.10.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

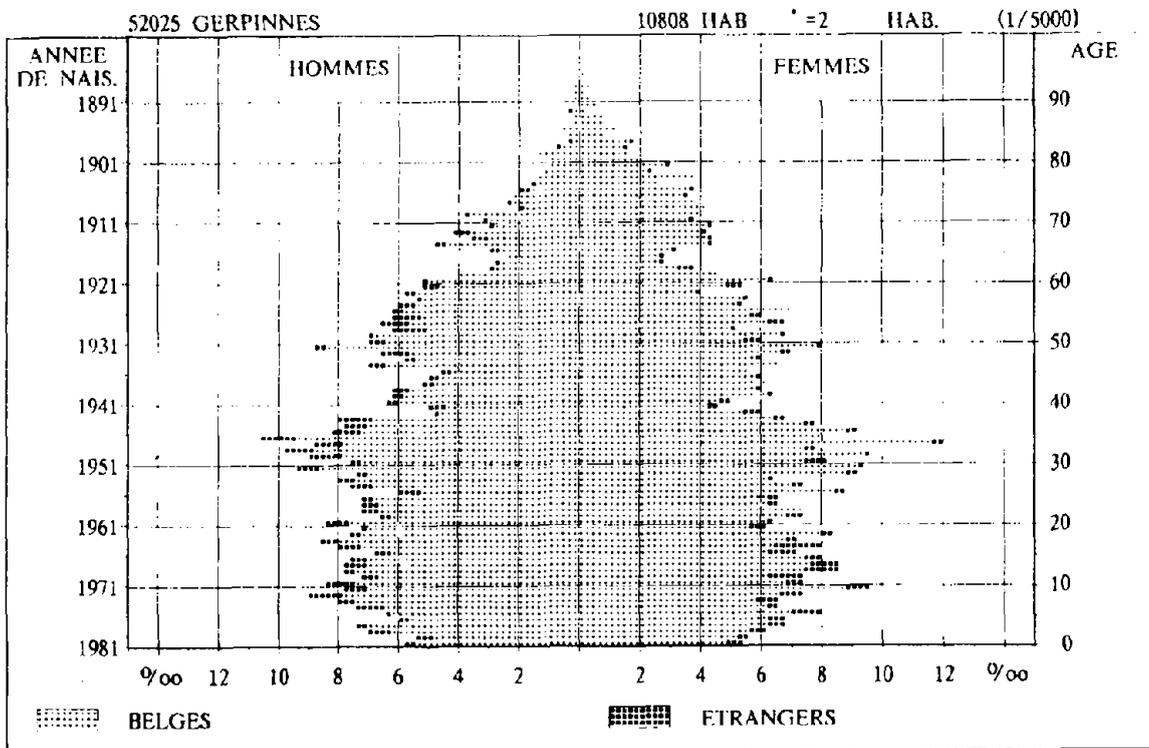


Fig. 7.7.1.

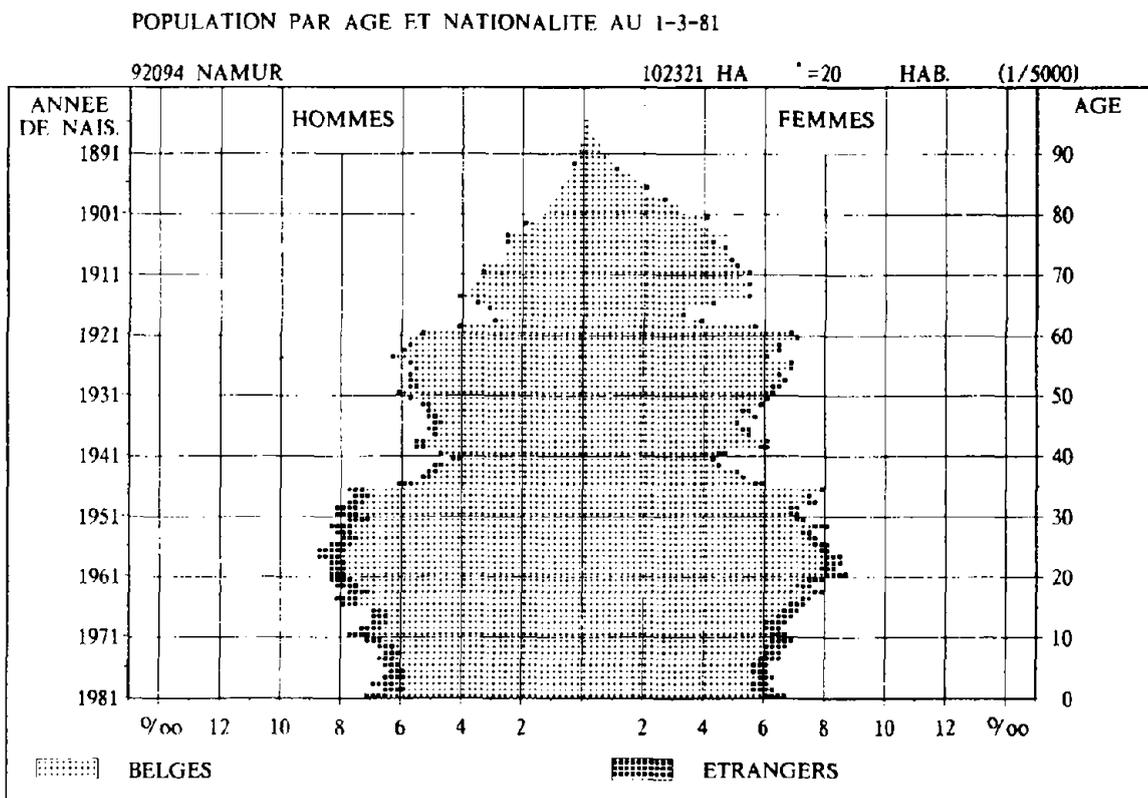


Fig. 7.7.2.

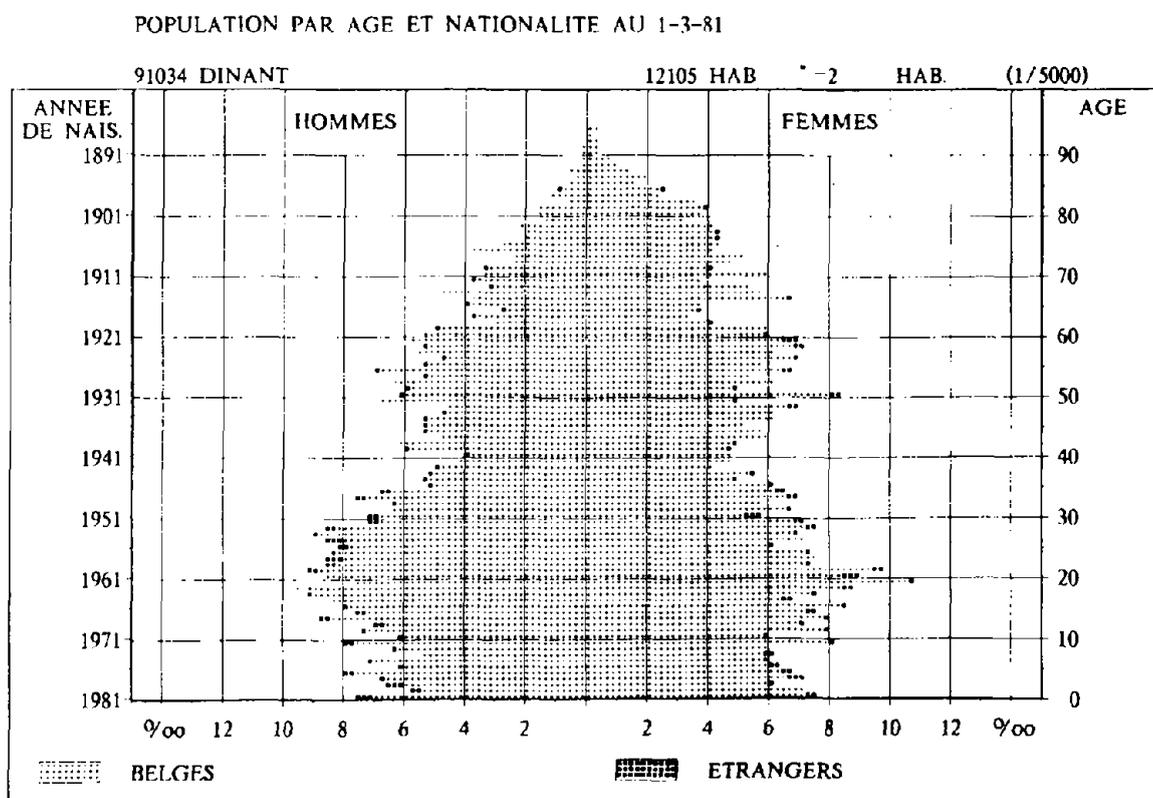


Fig. 7.7.3.

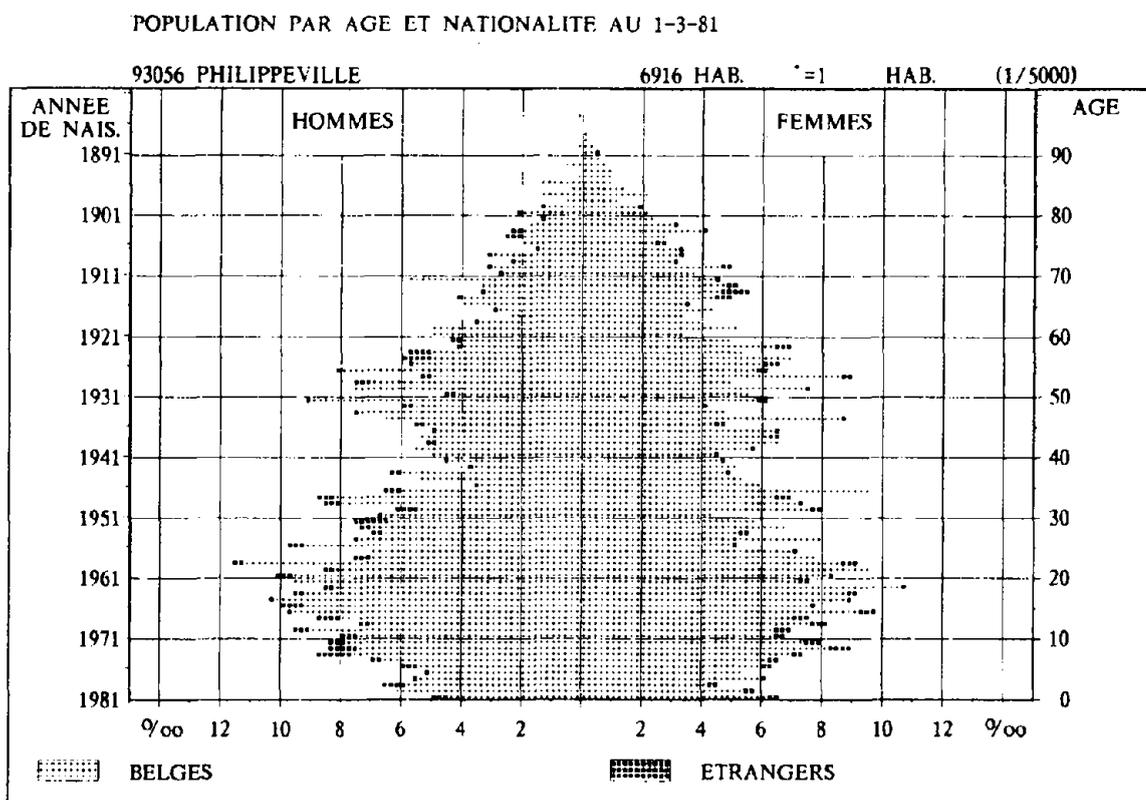


Fig. 7.7.4.

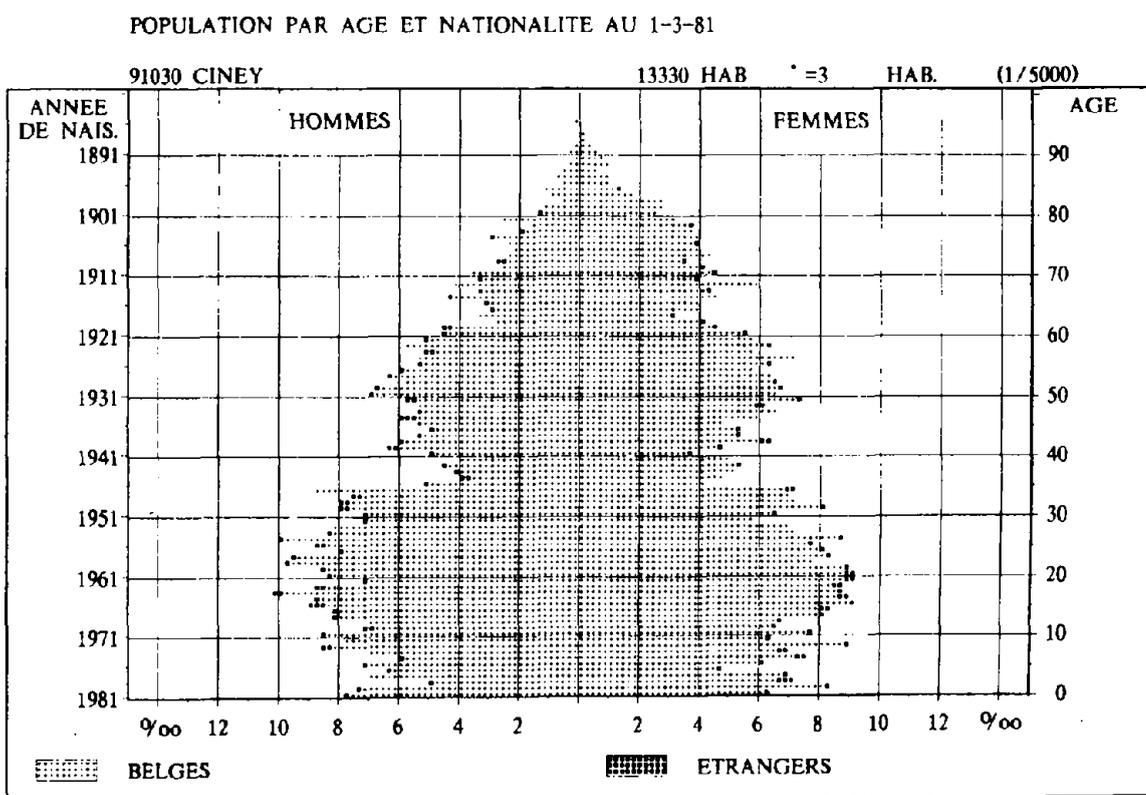


Fig. 7.7.5.

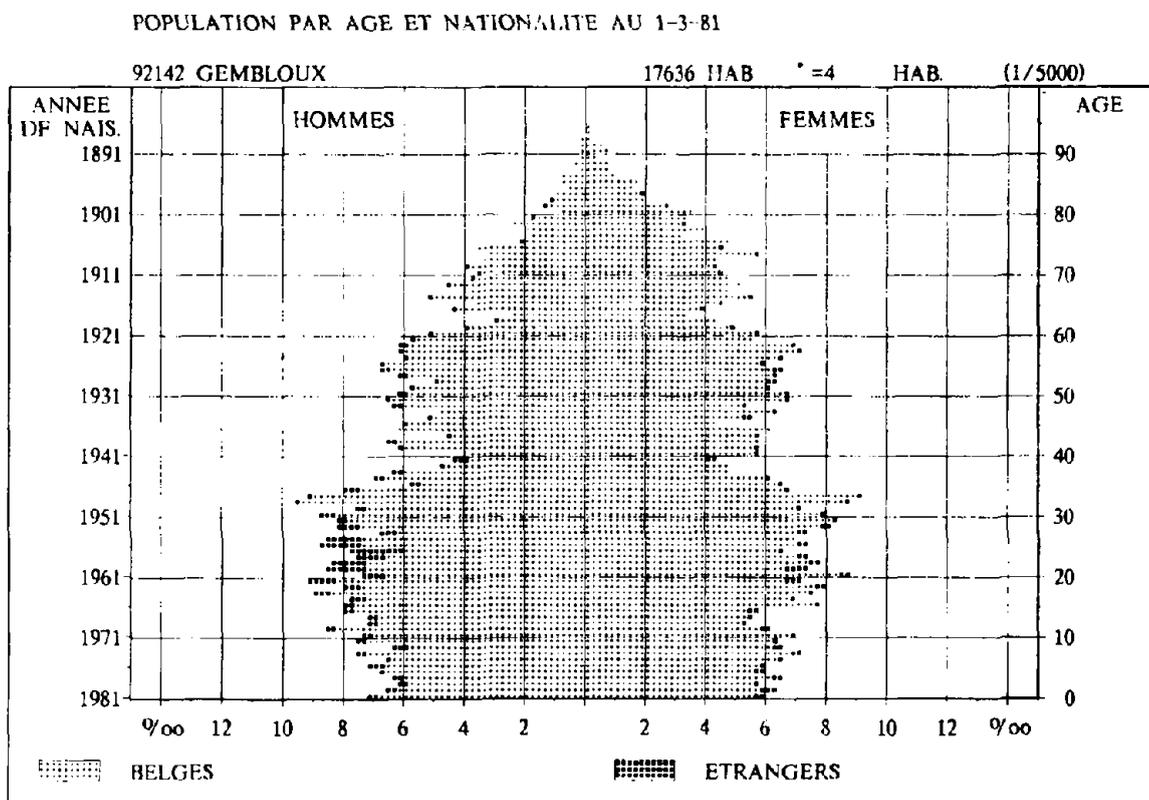


Fig. 7.7.6.

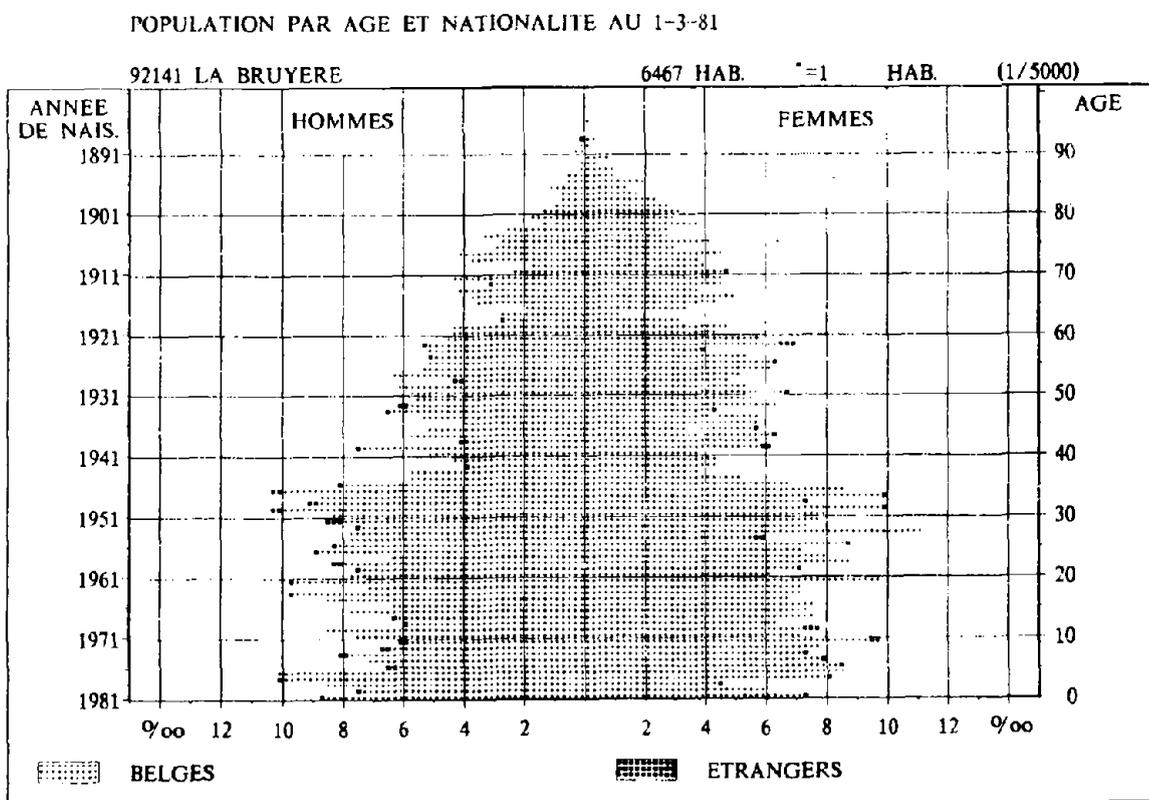


Fig. 7.7.7.

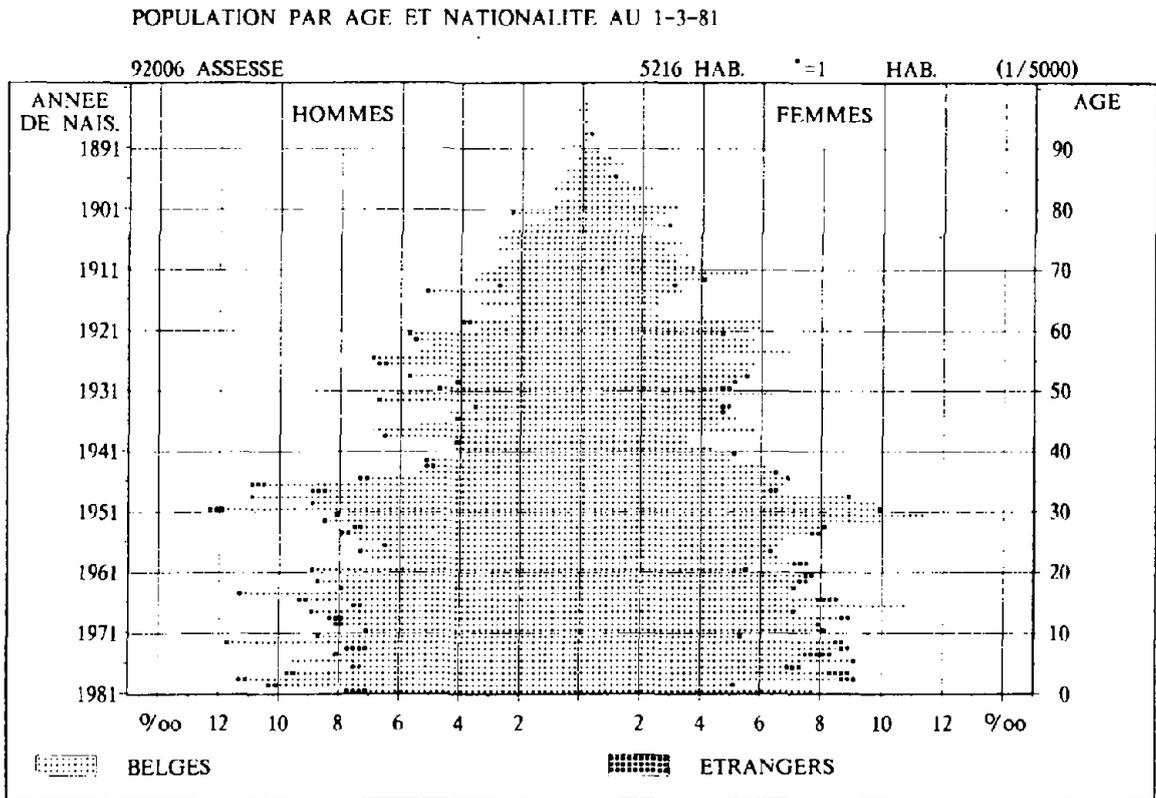


Fig. 7.7.8.

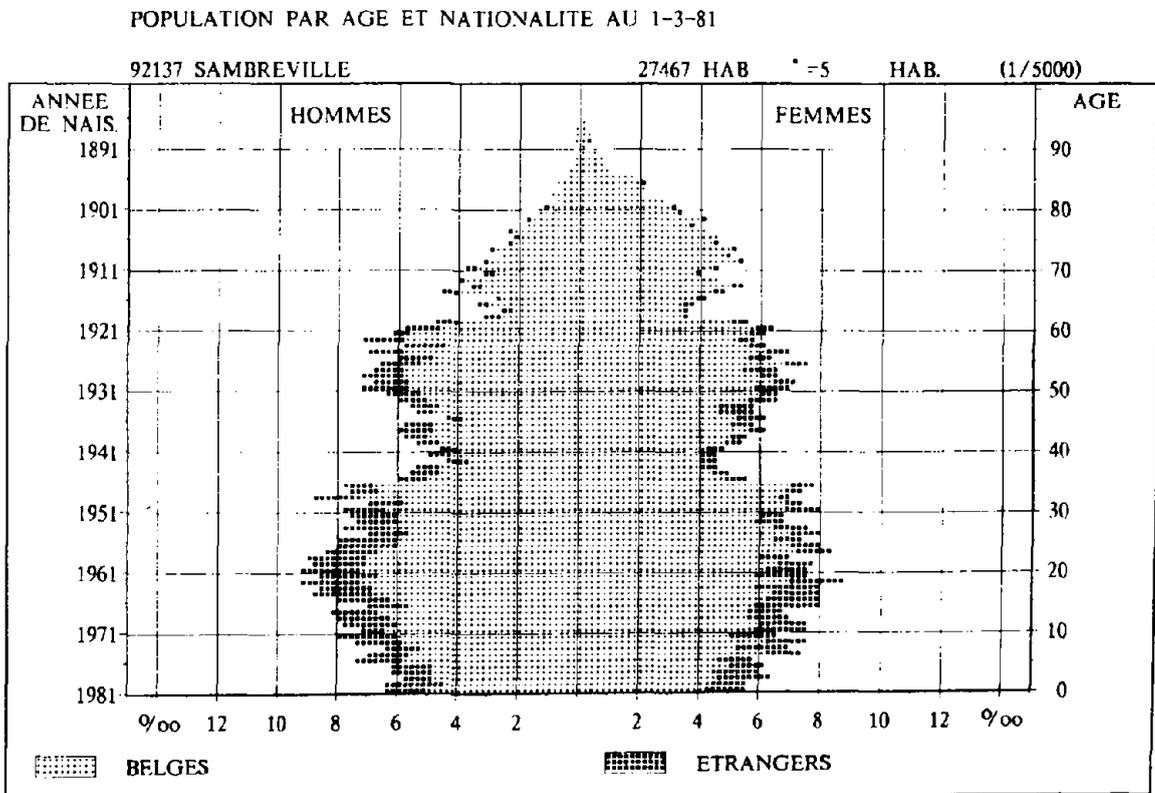


Fig. 7.8.3.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

63079 VERVIERS 55371 HAB $\bar{x}=11$ HAB. (1/5000)

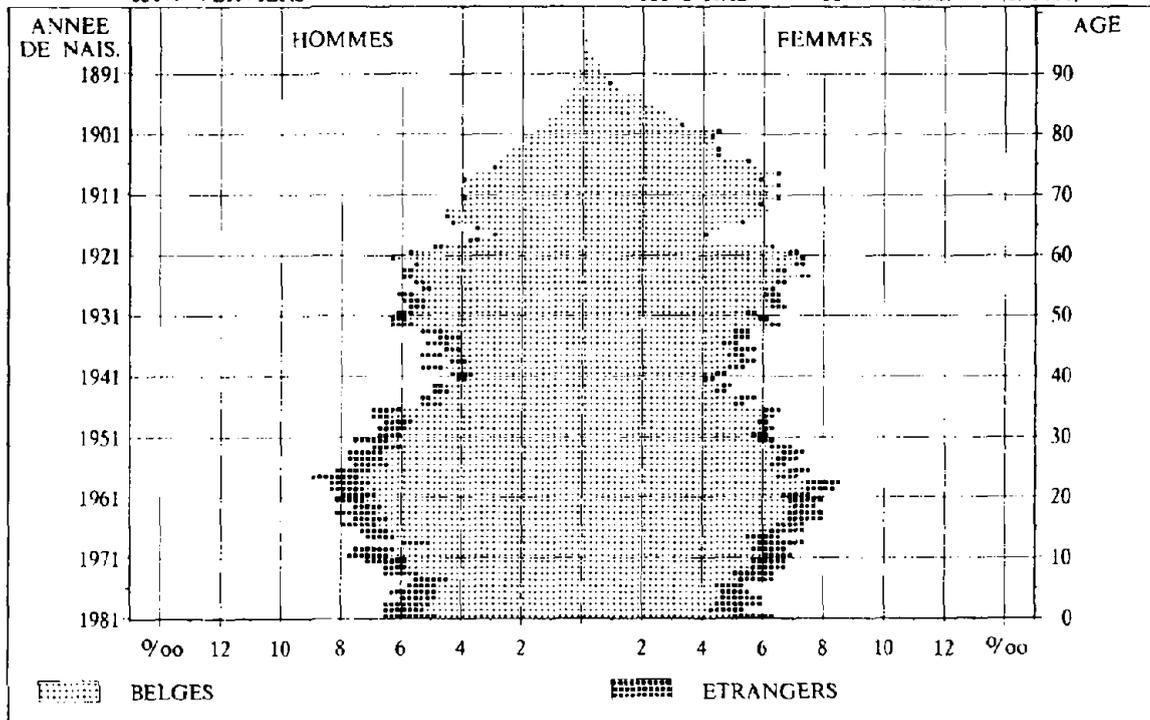


Fig. 7.8.4.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

62108 VISE 16469 HAB $\bar{x}=3$ HAB. (1/5000)

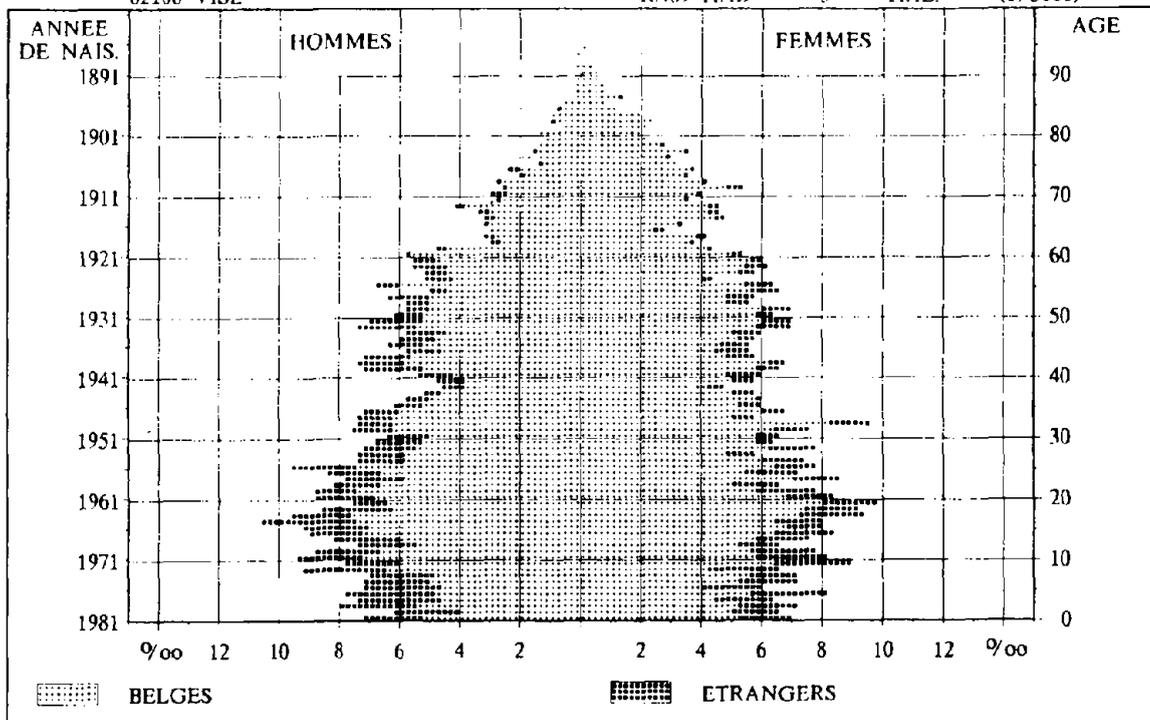


Fig. 7.8.5.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

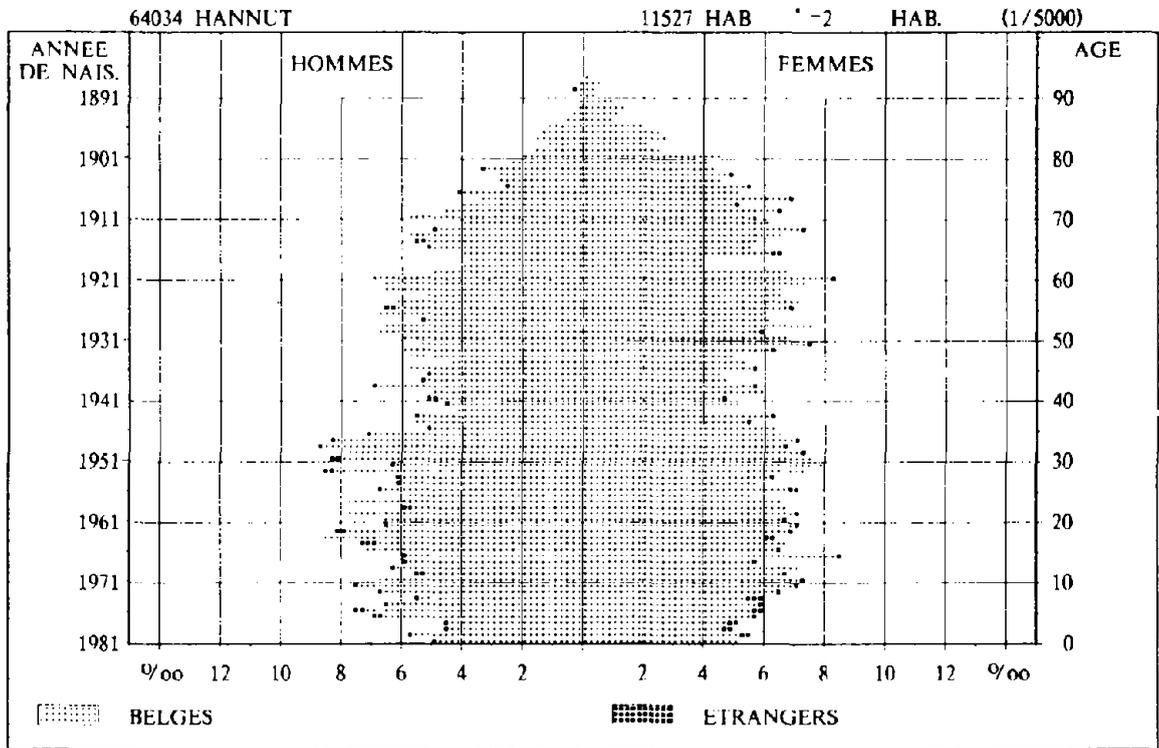


Fig. 7.8.6.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

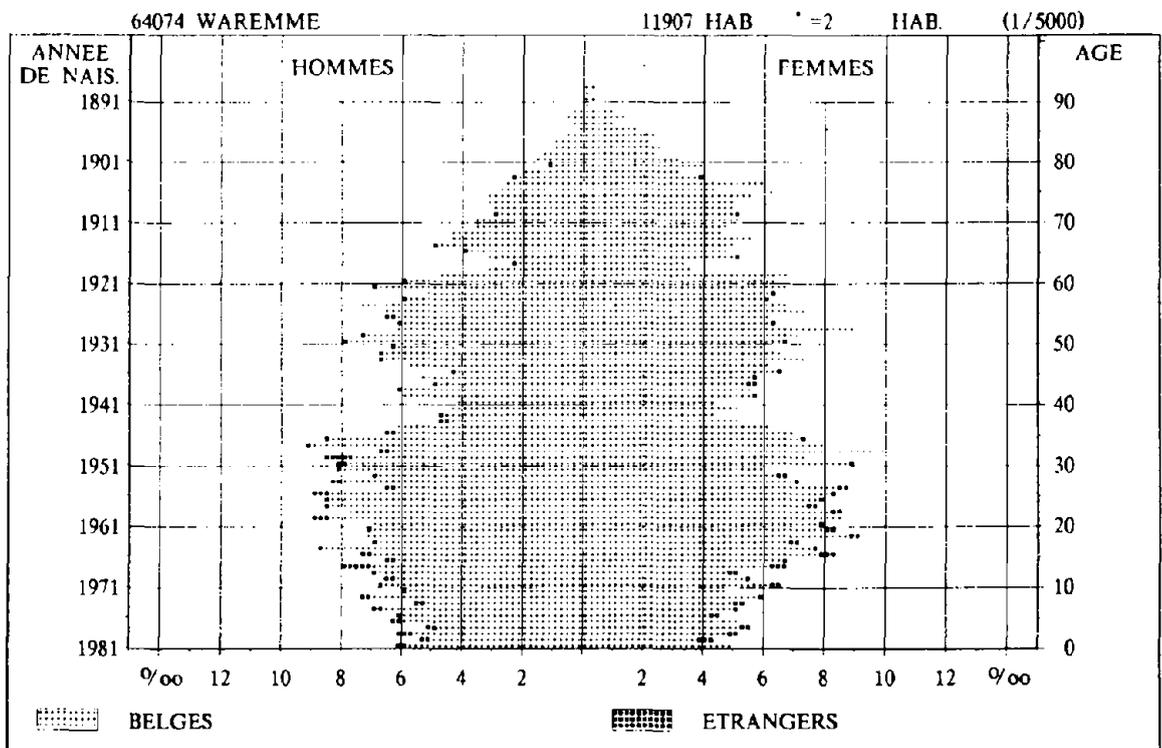


Fig. 7.8.9.

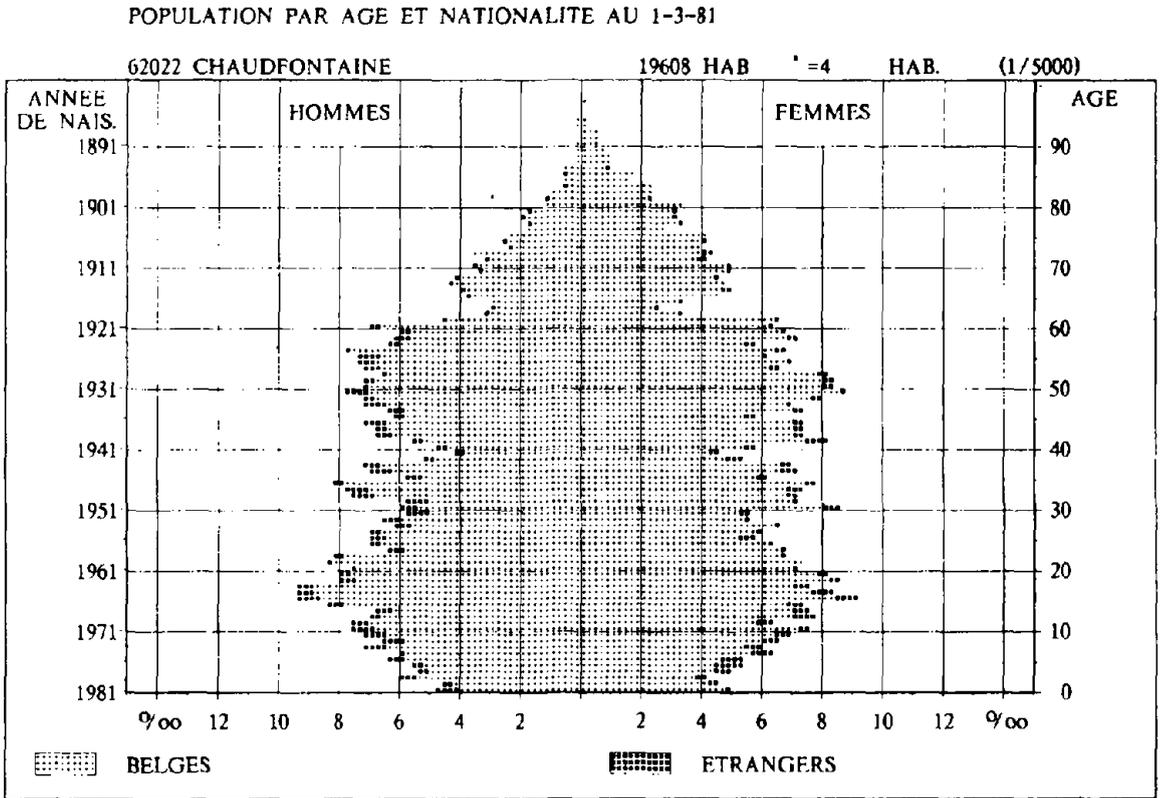


Fig. 7.8.10.

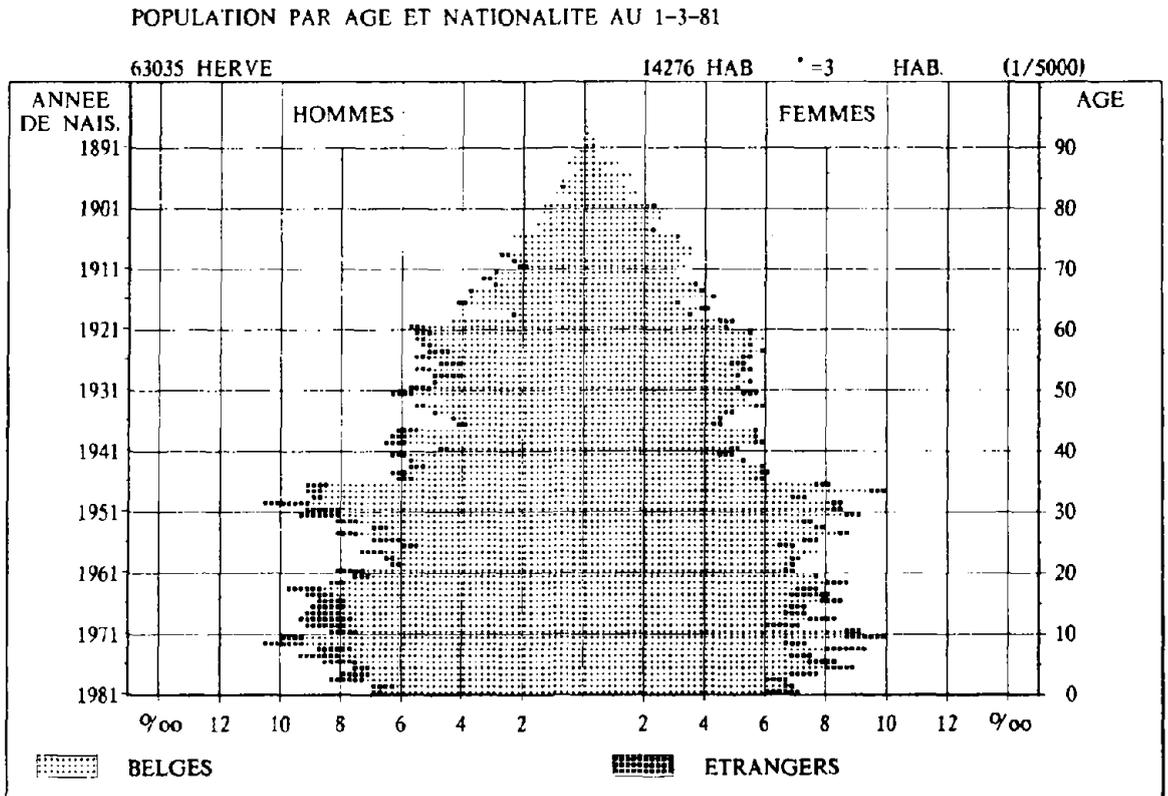


Fig. 7.8.11.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

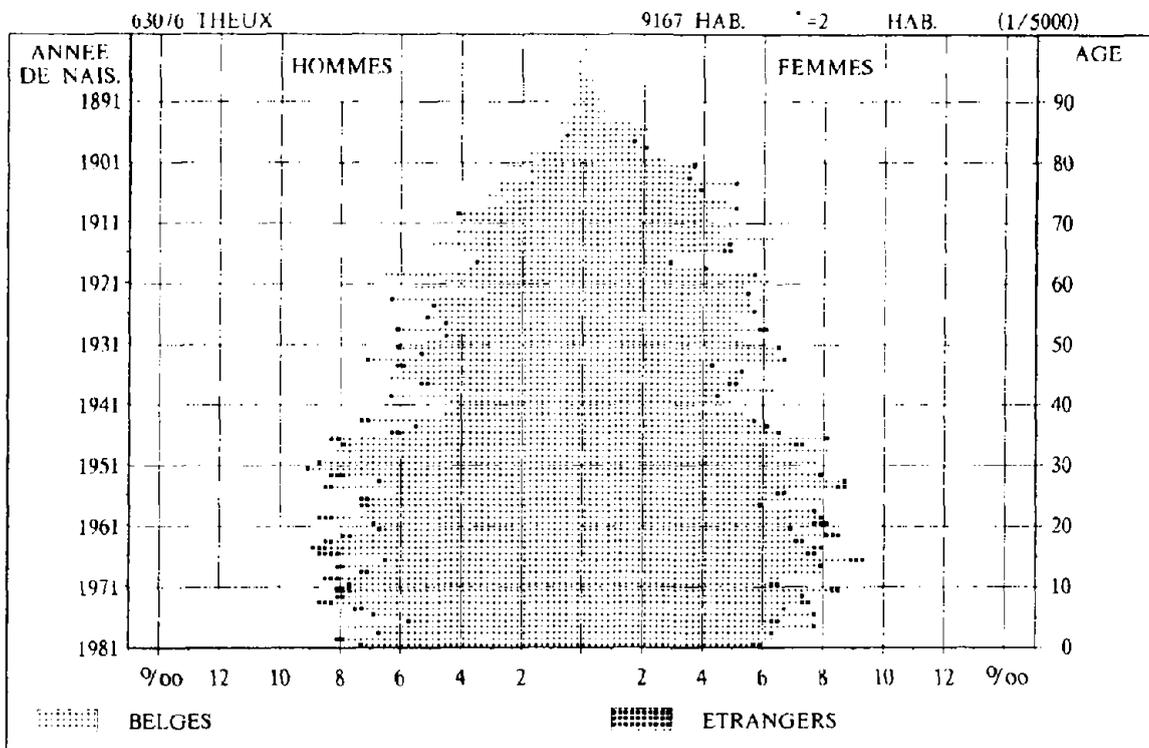


Fig. 7.8.12.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

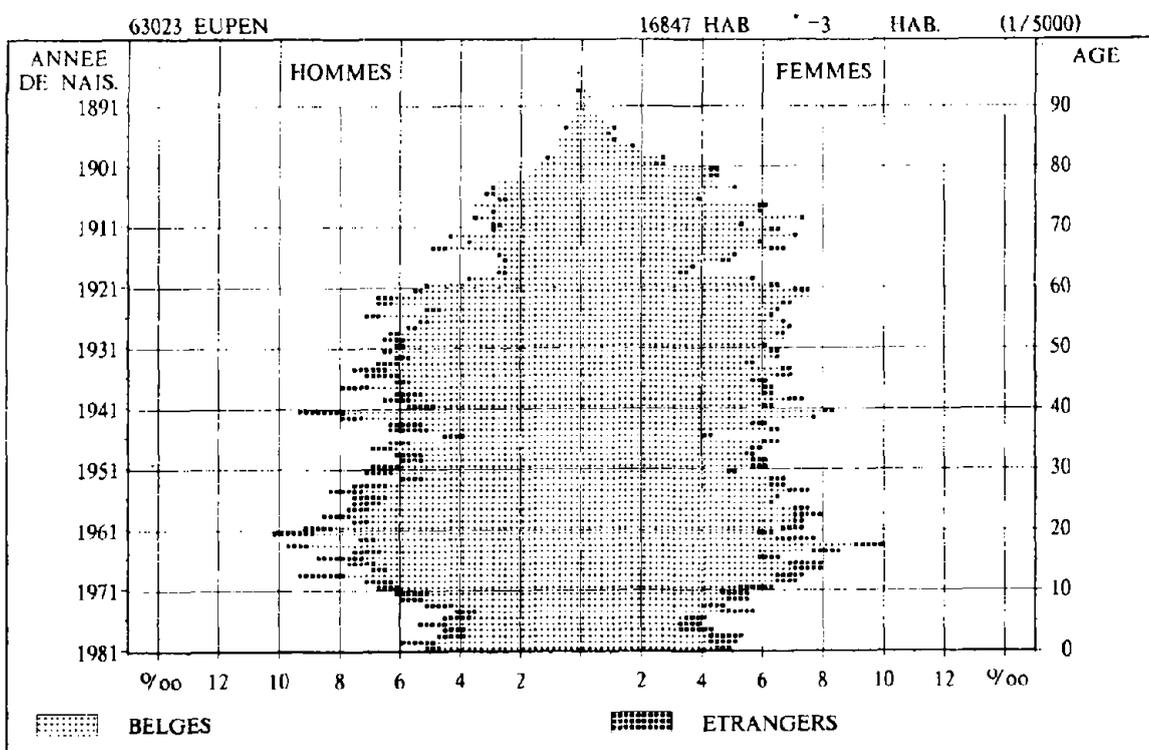


Fig. 7.8.13.

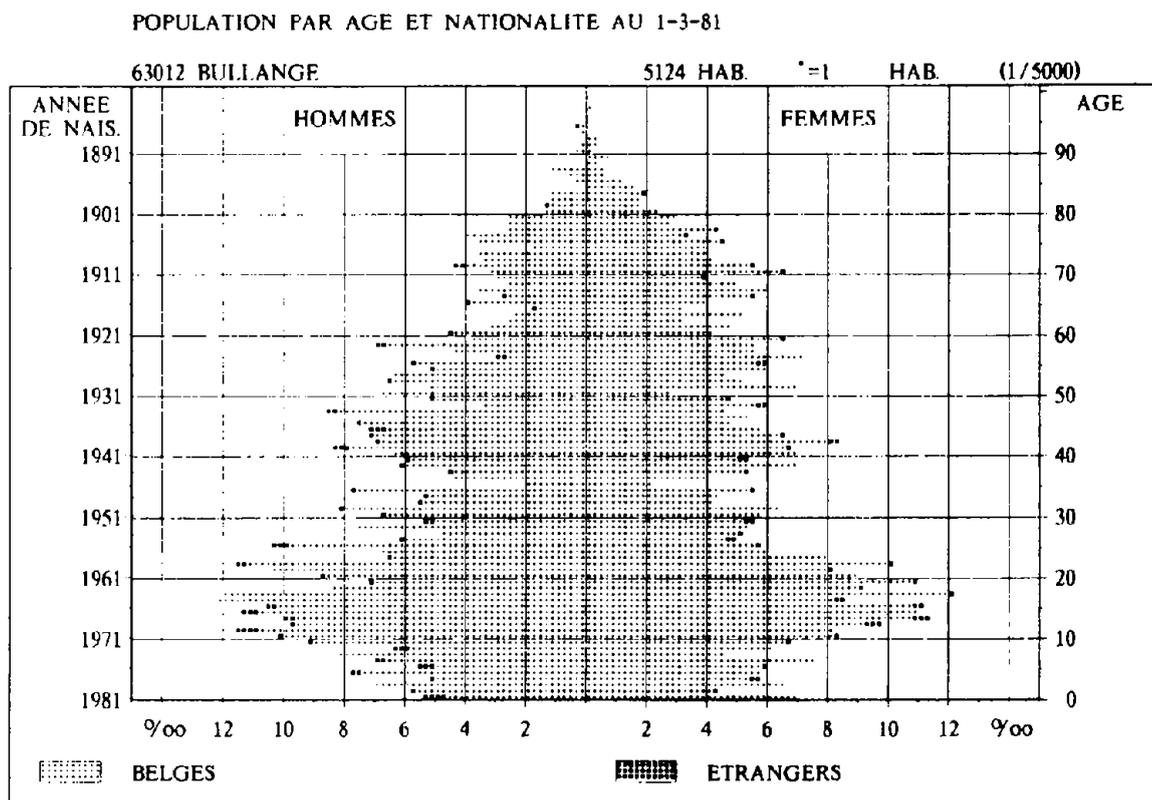


Fig. 7.9.1.

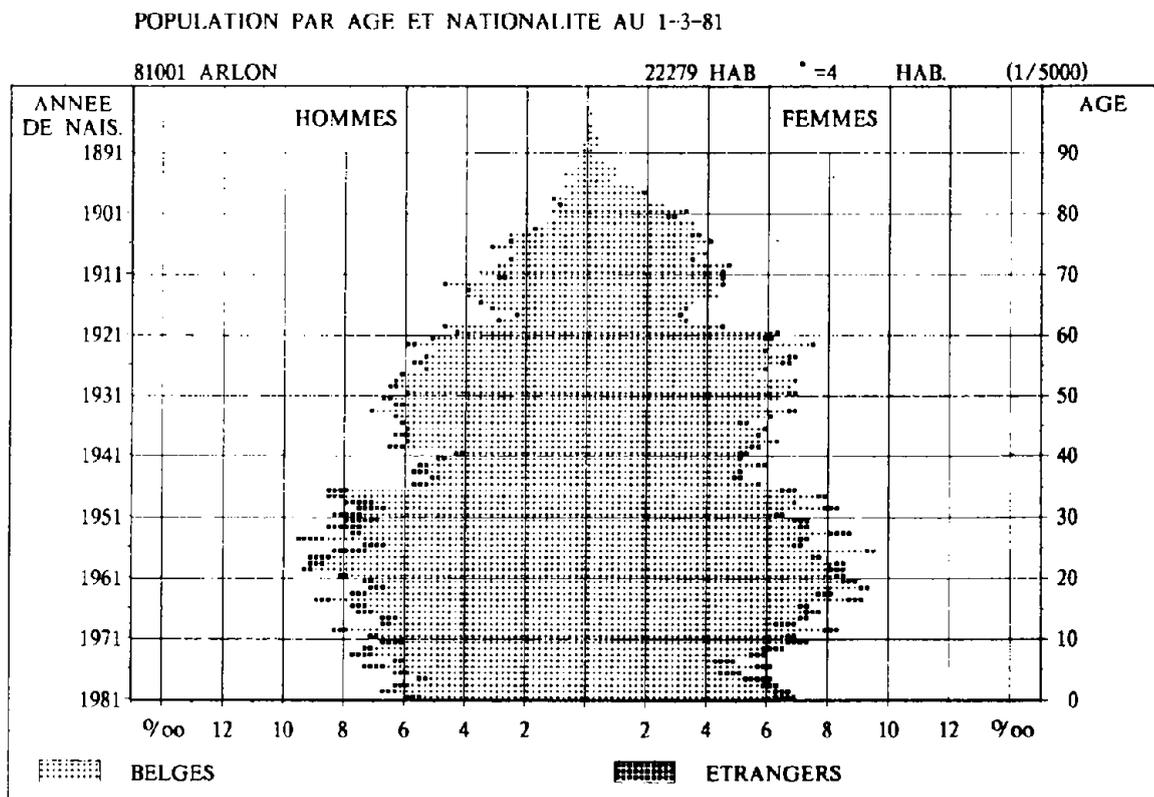


Fig. 7.9.2.

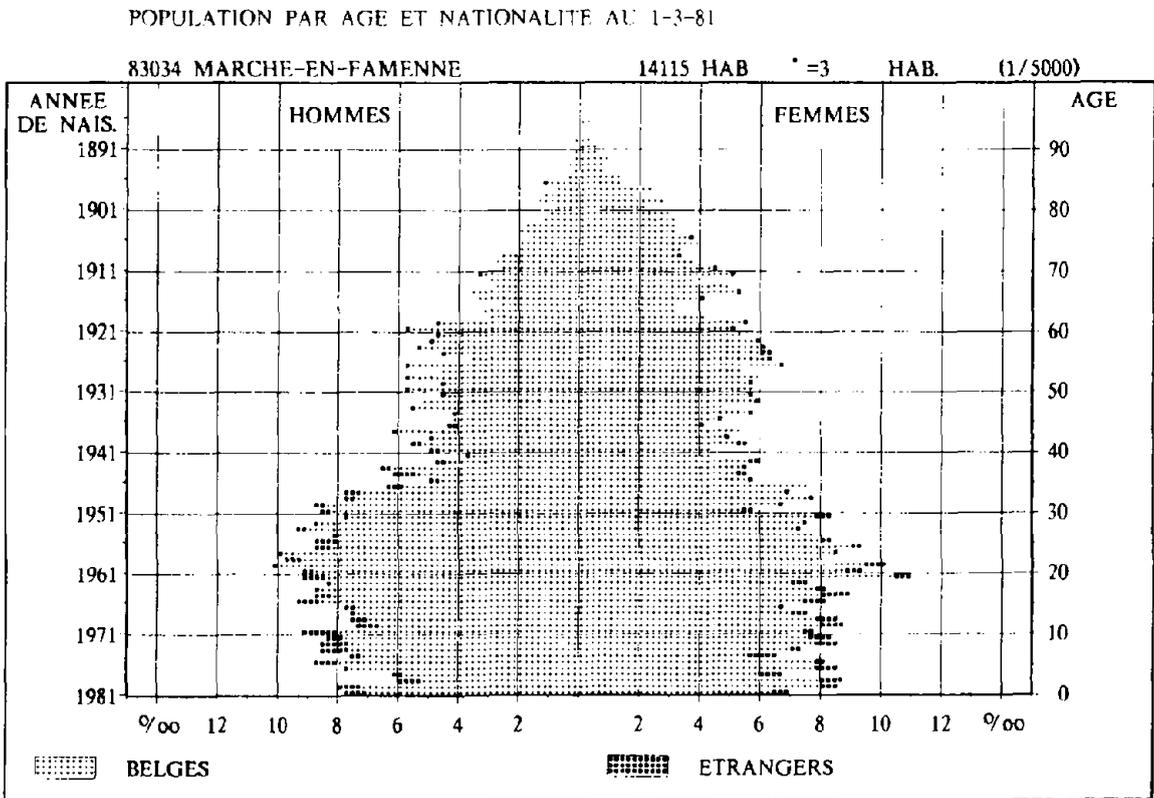


Fig. 7.9.3.

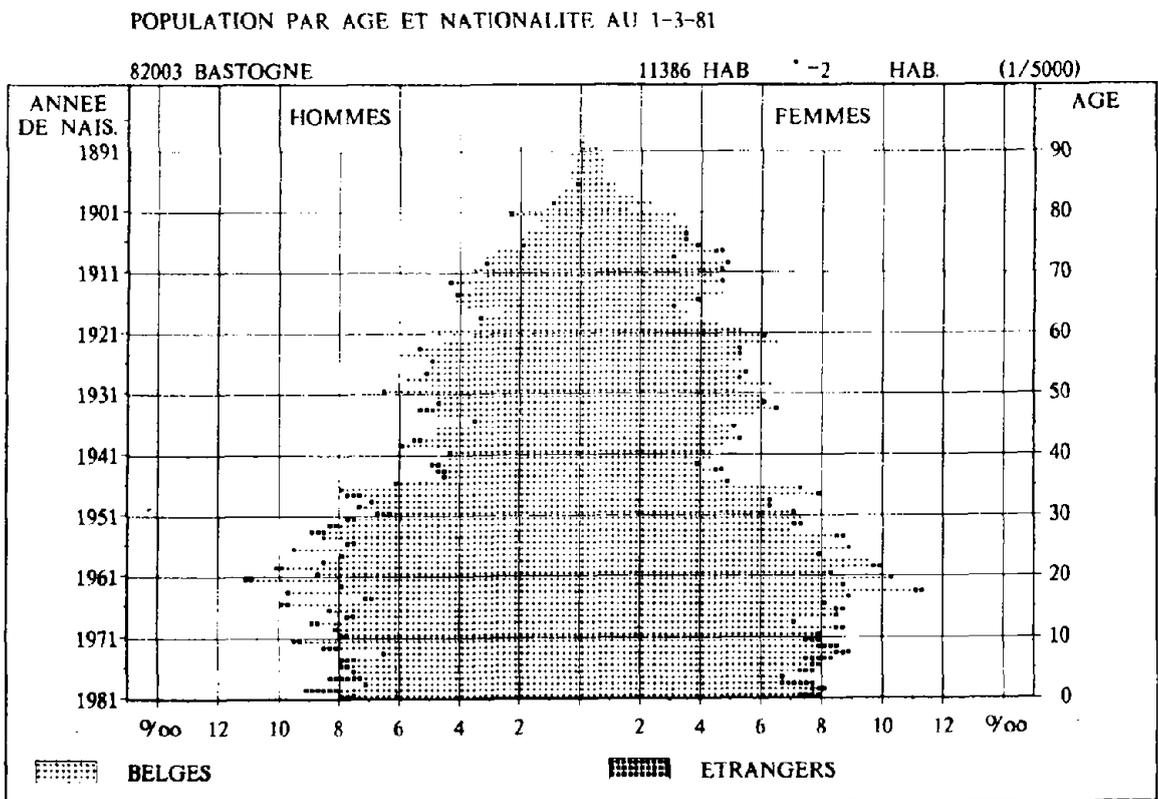


Fig. 7.9.4.

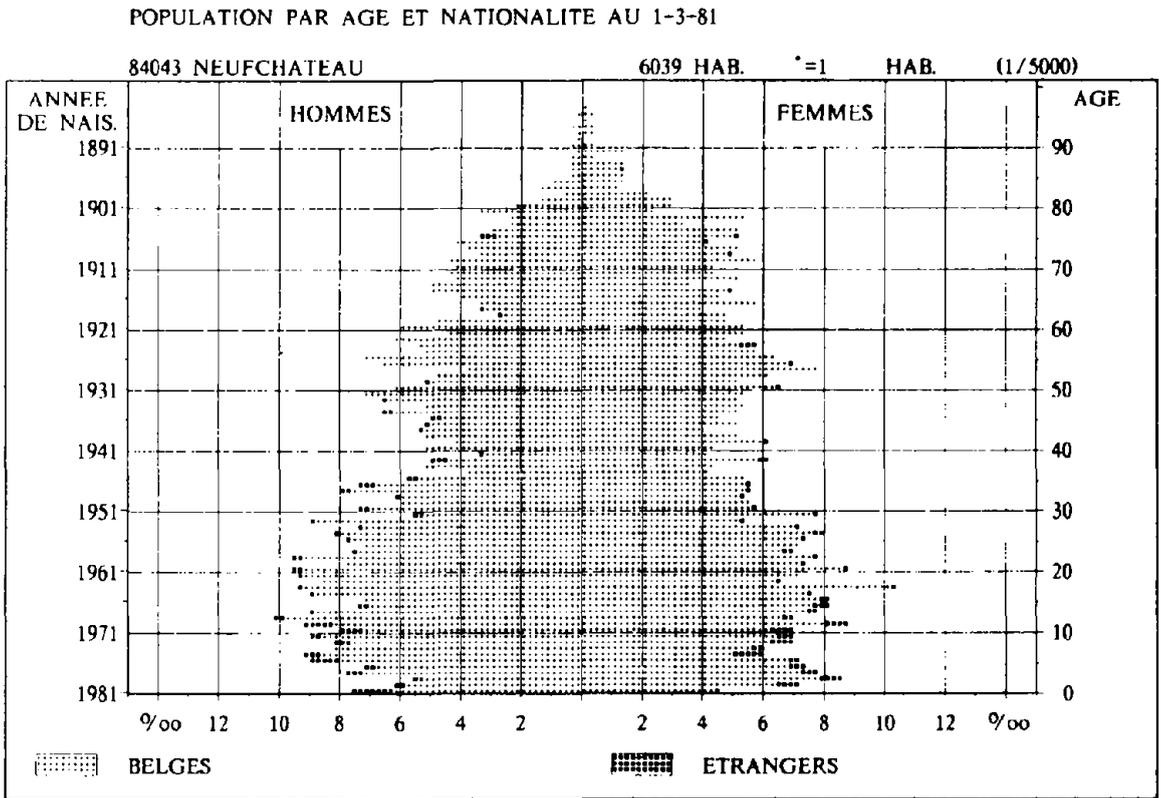


Fig. 7.9.5.

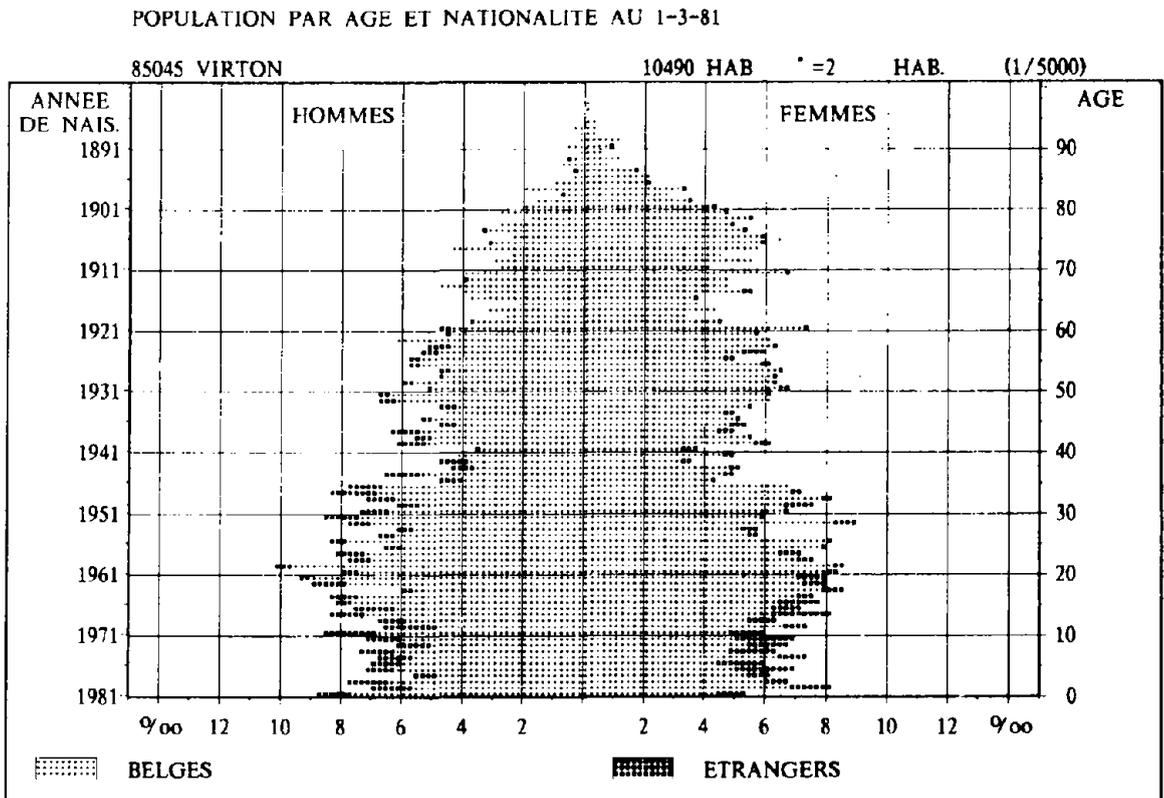
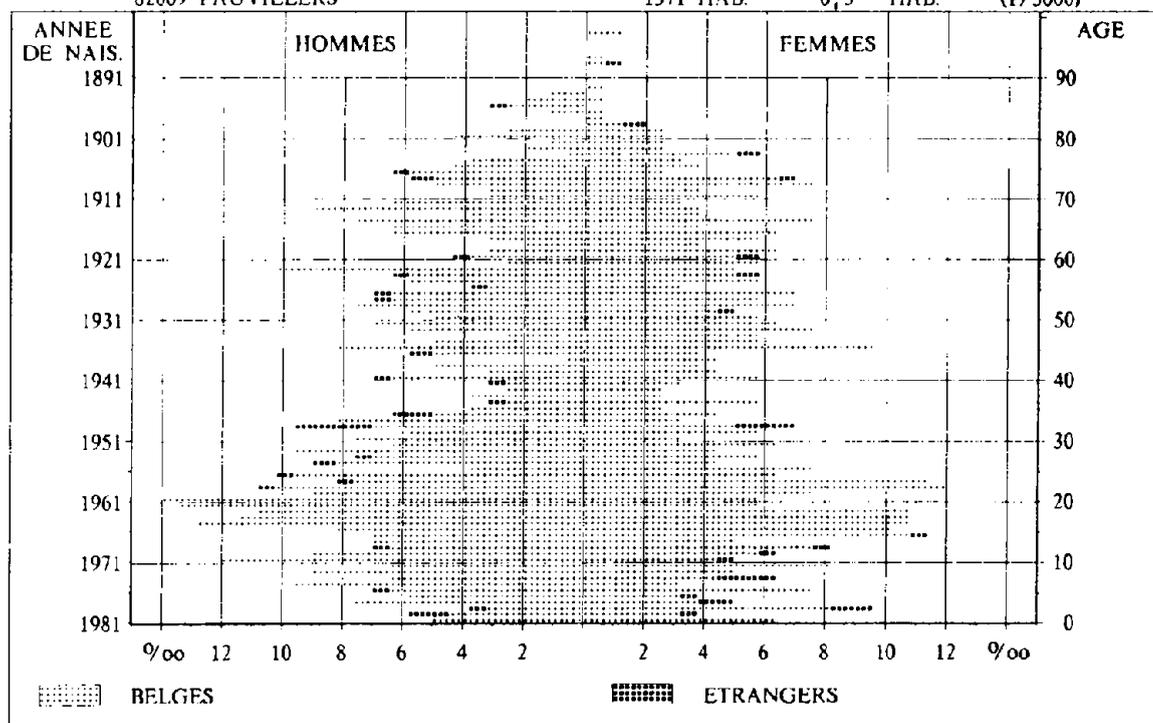


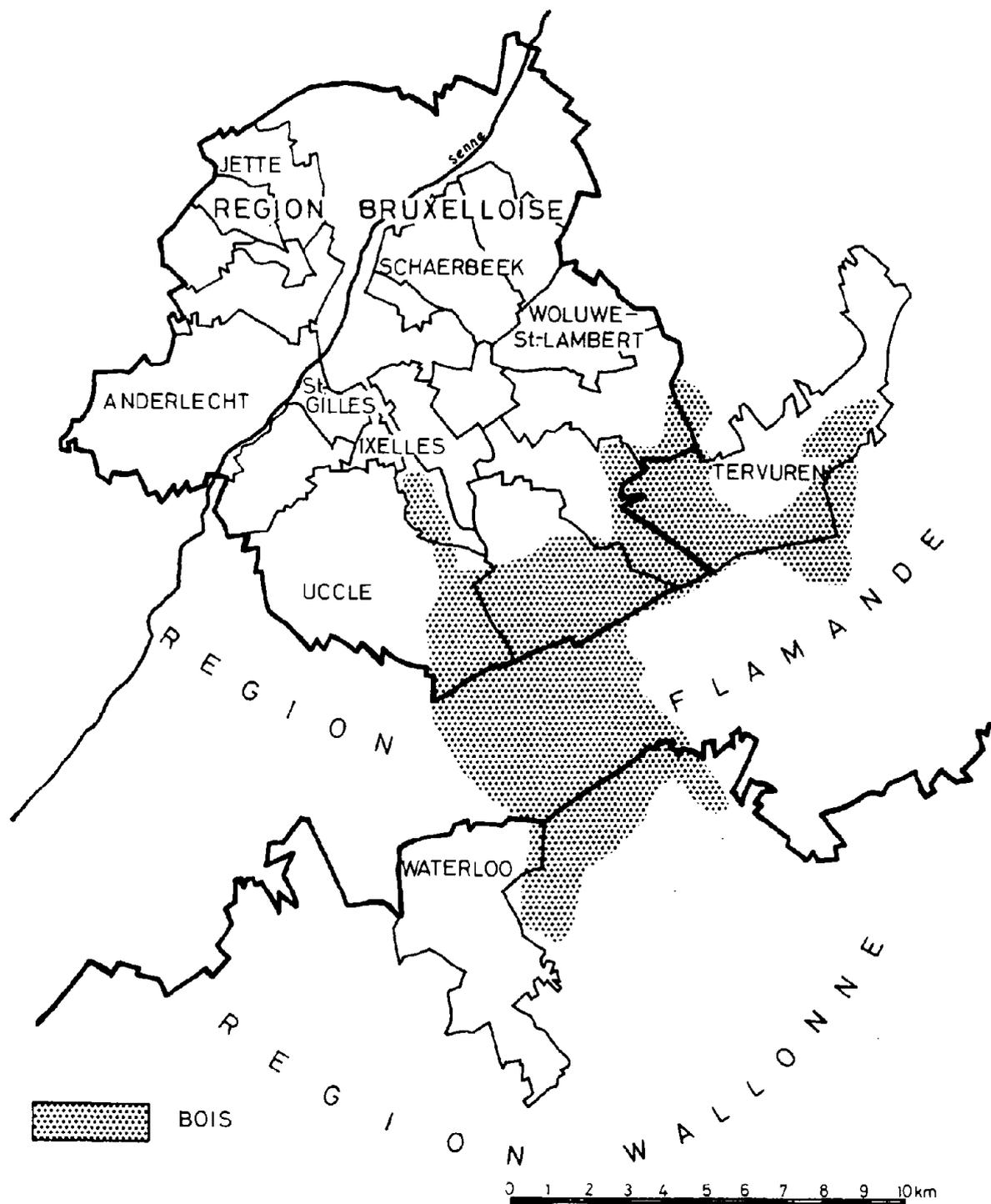
Fig. 7.9.6.

POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

82009 FAUVILLERS 1571 HAB. * = 0,3 HAB. (1/5000)



Carte 2



8. STRUCTURE DE LA POPULATION COMPLEXE D'UNE GRANDE VILLE: BRUXELLES.

La complexité et la diversité qui caractérisent la composition de la population d'une grande ville d'Europe occidentale sont parfaitement illustrés par l'exemple de Bruxelles.

En effet, Bruxelles est d'une part l'unité urbaine belge la plus étendue, ce qui offre un maximum de possibilité de différenciation géographique, tant pour la population belge qu'étrangère. D'autre part, étant donné que les dix-neuf communes de l'agglomération de Bruxelles n'ont pas été fusionnées en 1977, les résultats du recensement au niveau communal permettent de parfaitement cerner les différents types de structure de la population pour autant qu'ils soient séparés géographiquement. Par la suite lorsque nous disposerons des données par quartier, cette analyse sera possible pour toutes les villes.

L'analyse de la composition par âge de la population de sept communes bruxelloises représentatives (carte 2) permettent de saisir différents modèles de structure de la population et ce, aussi bien pour l'ensemble de la population que pour la population de nationalité belge. Pour dégager un certain type d'implantation de population étrangère, l'analyse a été étendue à deux communes résidentielles de la banlieue bruxelloise: Tervuren située en Région flamande (arrondissement de Louvain) et Waterloo, située en Région wallonne (arrondissement de Nivelles). La commune de Bruxelles proprement dite n'est pas incluse dans l'analyse en raison de l'hétérogénéité des parties géographiques qui la composent.

8.1. Saint-Gilles

Saint-Gilles (tableau 1) constitue l'exemple typique d'une commune vieillie, à l'habitat vétuste jouxtant le centre ville. On y rencontre une forte concentration d'immigrés travaillant en ville. La pyramide par âge et nationalité (B 1a) montre dans quelle mesure la présence des étrangers modifie fondamentalement la structure de la population. Leur influence est particulièrement sensible dans les groupes d'âges moyens et dans les jeunes générations où l'on compte deux fois plus d'étrangers que de Belges. Grâce à la présence des étrangers, le mince sapin des Belges se transforme en une véritable pyramide dont la base est toutefois étriquée.

La structure par âge de la population belge (B 1b) reflète l'image d'un groupe démographiquement vieilli et très déséquilibré. La part des célibataires ainsi que des divorcé(e)s, veufs et veuves y est particulièrement élevée. La génération la plus jeune représente à peine 5 o/oo de la population totale. Il y a plus d'octogénaires que d'enfants d'un an.

L'image de la population étrangère (B 1c) est typiquement celle d'une population de travailleurs immigrés. C'est une pyramide assez régulière qu'on identifie facilement comme se rapportant à des travailleurs immigrés d'origine méditerranéenne, en raison d'un certain nombre de caractéristiques.

Tableau 1: COMPOSITION DE LA POPULATION DE CERTAINES COMMUNES BRUXELLOISES - 1ER MARS 1981

	Popula- tion totale	Popula- tion belge	Population étrangère		% des étrangers			
			Chiffres absolus	%	C.E.E. - Méditer. (1) + U.S.A.	Méditerranéens		Autres
						Européens (2)	Islami- ques (3)	
Anderlecht	94 764	74 570	20 194	21,3	11	48	34	7
Ixelles	75 723	55 687	20 036	26,5	27	29	21	23
Jette	40 109	36 210	3 899	9,7	28	33	20	19
Saint-Gilles	46 076	25 013	21 063	45,7	9	52	28	11
Schaerbeek	106 754	71 230	35 524	33,3	11	26	51	12
Uccle	76 004	63 419	12 585	16,6	48	26	8	18
Woluwé-Saint-Lambert	48 801	42 176	6 625	13,6	48	22	6	24

(1) Italiens et Grecs.

(2) Italiens, Espagnols, Grecs et Portugais

(3) Marocains, Algériens, Tunisiens et Turcs

- On relève d'abord un net excédent d'hommes; les saillies dans la pyramide correspondent aux deux vagues d'immigration: d'une part le groupe de personnes entre 40 et 55 ans immigrées depuis les années cinquante et originaires surtout de l'Italie et de l'Espagne, d'autre part le groupe de personnes entre 20 et 35 ans, immigrées depuis la moitié des années soixante jusqu'à la moitié des années septante en provenance des pays du Maghreb, ce groupe comprend également les enfants étrangers nés en Belgique du premier groupe d'immigrés.
- La proportion de personnes mariées est plus importante que parmi les Belges tandis que la proportion des divorcé(e)s, veufs ou veuves est très faible.
- Enfin, l'absence de personnes de plus de 60 ans vient parachever l'image de l'immigration de l'après-guerre.

8.2. Schaerbeek

Cette commune s'étend au bord du noyau urbain et du fond de la vallée de la Senne jusqu'au plateau. Cette situation explique l'existence de zones de constructions du 19e siècle voisinant avec d'autres datant du 20e et par conséquent de quartiers aux structures sociales différentes.

L'importance relative de la population étrangère (B 2a) y est plus faible qu'à Saint-Gilles. La structure générale reste déterminée par une population belge vieillie.

C'est dans les classes d'âges jeunes que les étrangers sont nettement majoritaires (proportion de 3 à 2).

La composition de la population belge (B 2b) paraît un peu plus équilibrée qu'à Saint-Gilles. Le nombre de personnes très âgées et la proportion de divorcé(e)s, de veufs et veuves sont moins élevés. Les tout jeunes, c'est-à-dire la base de la pyramide, sont plus nombreux. Il s'agit en l'occurrence d'une population qu'on ne peut qualifier de simplement résiduelle. La pyramide (B 2c) des étrangers est très différente de celle de Saint-Gilles. Elle continue à s'évaser jusqu'aux années les plus récentes. Sa structure est beaucoup plus marquée par la présence de travailleurs immigrés islamiques nettement moins touchés par la régulation des naissances comme le sont les travailleurs d'immigrés des pays méditerranéens d'Europe dont la deuxième génération tend à adopter le modèle belge en matière de natalité.

8.3. Anderlecht

Anderlecht, commune d'ouvriers et d'employés de la périphérie ouest, s'étend de la limite du centre de la ville, à la zone rurale de Neerpede. La plupart des travailleurs immigrés habitent le quartier de Cureghem proche du Centre.

Leur nombre (B 3a) est moins important, que dans les deux communes précitées. Ils sont bien représentés dans le groupe des tout jeunes où les belges restent toutefois majoritaires. La structure de la population autochtone (B 3b) est typique de la population urbaine bruxelloise. Elle reflète les modèles de natalité et de migration des dernières décennies. L'excédent des départs est marqué par un creux au niveau du groupe des 30 à 50 ans.

Abstraction faite de l'excédent d'hommes et de la quasi absence de personnes de plus de soixante ans, la population étrangère (B 3c) forme une pyramide presque parfaite, où les deux vagues d'immigration sont à peine perceptibles.

Ceci est le résultat d'une expansion progressive de zones d'habitat occupées par les travailleurs immigrés.

8.4. Ixelles

La commune d'Ixelles est située à l'est du noyau urbain et s'étend jusqu'au Bois de la Cambre; son territoire était presque totalement bâti avant la première guerre mondiale et si son caractère bourgeois tend à s'atténuer, la population belge y bénéficie toujours d'un statut social qu'on peut qualifier de moyen ou d'élevé. L'impact des étrangers (B 4a) est surtout important dans le groupe des 20 à 40 ans et, delà, aussi parmi les plus jeunes.

La structure de la population belge (B 4b) se caractérise par un important excédent de femmes, un nombre important de personnes divorcées ou en état de veuvage et une forte proportion de célibataires, même dans le groupe d'âge moyen.

La forte immigration de jeunes attirés par les possibilités de logement et de travail d'une part, et la proximité du campus de l'Université de Bruxelles d'autre part, ont eu pour effet de gonfler les effectifs du groupe de 20 à 35 ans. La pyramide de la population étrangère (B 4c) s'écarte du modèle-type relatif aux travailleurs immigrés; la présence de cadres tant jeunes que plus âgés, occupés par des entreprises ou institutions internationales, et d'étudiants de l'U.L.B. explique cette situation. L'importance des célibataires justifie le nombre relativement restreint d'enfants.

8.5. Uccle

Cette commune du sud de l'agglomération bruxelloise comporte des quartiers essentiellement résidentiels mais également quelques quartiers ouvriers.

La proportion d'étrangers est nettement en dessous de la moyenne bruxelloise. Si une large majorité des étrangers de cette commune ne peuvent, à proprement parler, être qualifiés de "travailleurs immigrés", ils n'en constituent pas moins un groupe où l'on rencontre tous les types d'étrangers et tous les groupes d'âges.

La structure générale de la population belge (B 5b) ressemble assez bien à celle d'Anderlecht mais s'en écarte toutefois sur les points suivants: on relève une plus grande proportion de célibataires et une présence plus marquée du groupe de 20 à 35 ans surtout parmi la population féminine. Le caractère plus bourgeois de la famille moyenne de la commune apparaît dans le nombre d'enfants plus important qu'à Anderlecht. Les étrangers (B 5c), pour la plupart, appartiennent à la bourgeoisie et sont encore célibataires. S'ils sont mariés, leur famille est plutôt nombreuse.

8.6. Jette

Jette, située au nord-ouest de l'agglomération, a toujours été caractérisée par ses maisons unifamiliales appartenant à une classe moyenne de prédominance belge, et compte, tout comme Anderlecht, un nombre important d'habitants néerlandophones.

La pyramide de l'ensemble de la population de la commune montre une influence étrangère faible, moins de 10 %, ce qui représente un des chiffres les plus bas de l'agglomération. La structure de la population belge coïncide assez bien avec celle d'Uccle, bien que les groupes du milieu de la pyramide et les plus jeunes y soient moins bien représentés. Le groupe des étrangers (B 6c) est très hétérogène en ce qui concerne les nationalités, mais les familles sont prédominantes ce qui apparaît dans l'évolution de la population.

8.7. Woluwé-Saint-Lambert

Cette commune se trouve au nord-est de la périphérie et fait encore partie de la zone d'expansion de l'agglomération. Sa population, appartient surtout à la classe moyenne et occupe aussi bien des appartements que des maisons unifamiliales.

La présence étrangère, pour être nettement plus forte (B 7a) qu'à Jette, demeure dans l'ensemble assez limitée, comme à Uccle. Une large concordance du modèle de natalité de cette population étrangère avec celui de la population belge est constatée.

La structure de la population belge (B 7b) est celle d'une grande ville avec une forte immigration du groupe de 20 à 30 ans et un excédent de femmes tant dans le groupe 20 à 35 ans que parmi les personnes plus âgées.

L'implantation des cliniques de l'U.C.L. sur le territoire de la commune n'y est peut-être pas étrangère. En outre, le groupe des divorcé(e)s, veufs et veuves se profile déjà nettement à partir de l'âge de 30 ans, tandis que la part des célibataires reste assez élevée jusqu'à l'âge de 35 ans. Les jeunes adultes mariés se trouvent encore dans la phase d'extension de leur famille, ce qui donne lieu à un accroissement important des générations les plus récentes.

Les étrangers (B 7c) ont participé au processus du suburbanisation et appartiennent au type du cadre marié ayant des enfants.

8.B. Tervuren et Waterloo (B8 et B9 - Tableau 2)

Ces deux communes, à vocation essentiellement résidentielle appartiennent à la ceinture verte de Bruxelles. Les villas y foisonnent et les étrangers atteignent environ 18 % de la population. A Tervuren il s'agit surtout d'Anglais, de Néerlandais et d'Allemands attirés, par la présence de leurs écoles (Tab.2). Pour le même motif, Waterloo accueille surtout des Américains, des Anglais et des Français.

Table 2: COMPOSITION DE LA POPULATION DE TERVUREN ET WATERLOO AU 1.3.1981

	Popula- tion totale	Popula- tion belge	Population étrangère		Dont						
			Chiffres absolus	% de la popula- tion totale	Alle- mands	Anglais	Neer- landais	Fran- çais	Ameri- cains	Total	% des étran- gers
Tervuren	18 942	15 396	3 546	18,7	770	992	796	169	214	2 941	83
Waterloo	24 755	20 413	4 342	17,5	165	758	265	679	965	2 832	65

Tant à Waterloo qu'à Tervuren, les immigrés sont surtout nombreux dans le groupe des 30 à 50 ans et celui des 10 à 20 ans. La population belge comporte un groupe relativement nombreux de personnes de 40 à 60 ans. Cette population est surtout composée de cadres attirés par la qualité de l'environnement. Elle se caractérise par un nombre élevé d'enfants.

Les pyramides les plus intéressantes sont celles ayant trait aux étrangers de ces deux communes. Chacune représente un double trapèze.

Le premier atteint un maximum au niveau de la quarantaine, le deuxième à la hauteur du groupe de 10 à 15 ans.

Il s'agit, en l'occurrence, de cadres aisés, d'organisations internationales ou d'entreprises privées, ayant un nombre relativement élevé d'enfants.

H. Van der Haegen
Institut de Géographie sociale et économique, K.U. Leuven

Fig. B 1a

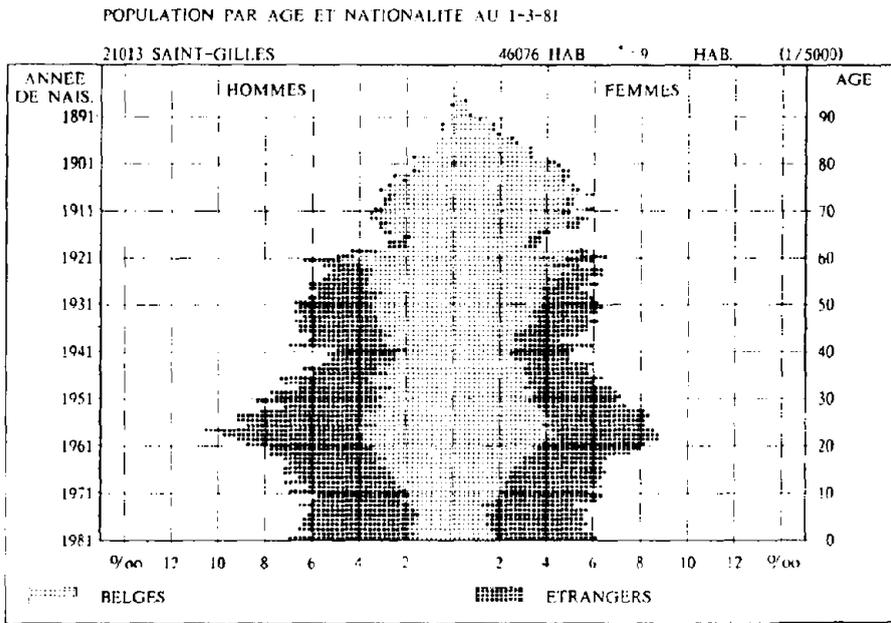


Fig. B 1b

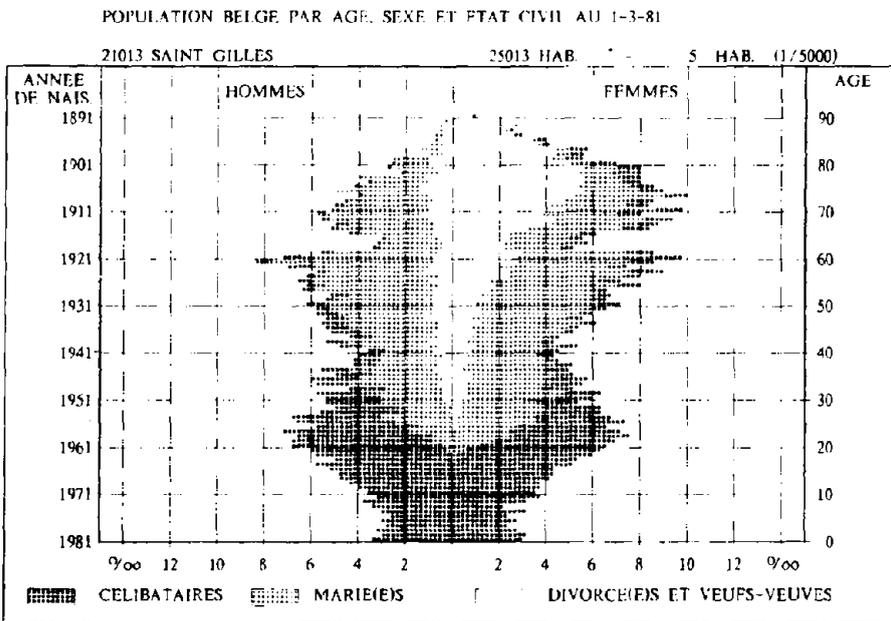


Fig. B 1c

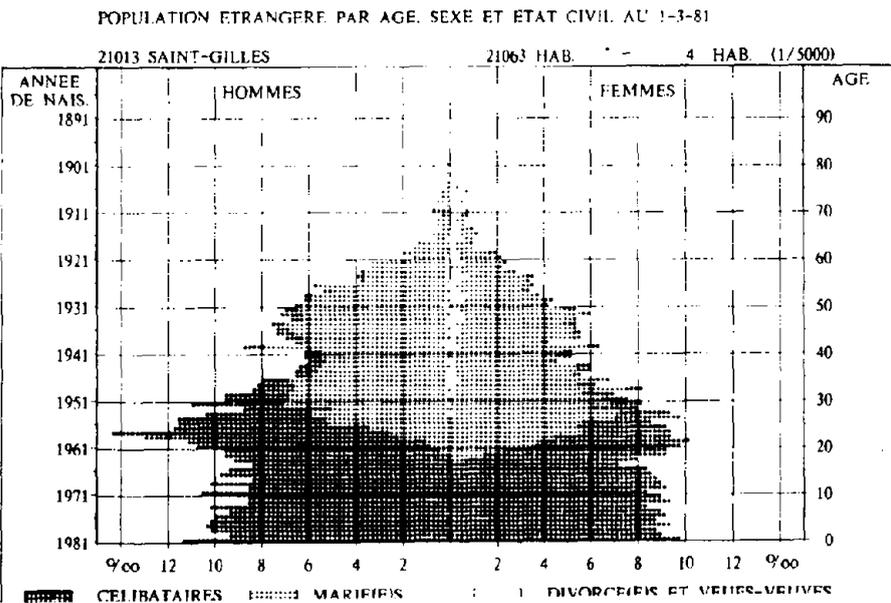


Fig. B 2a

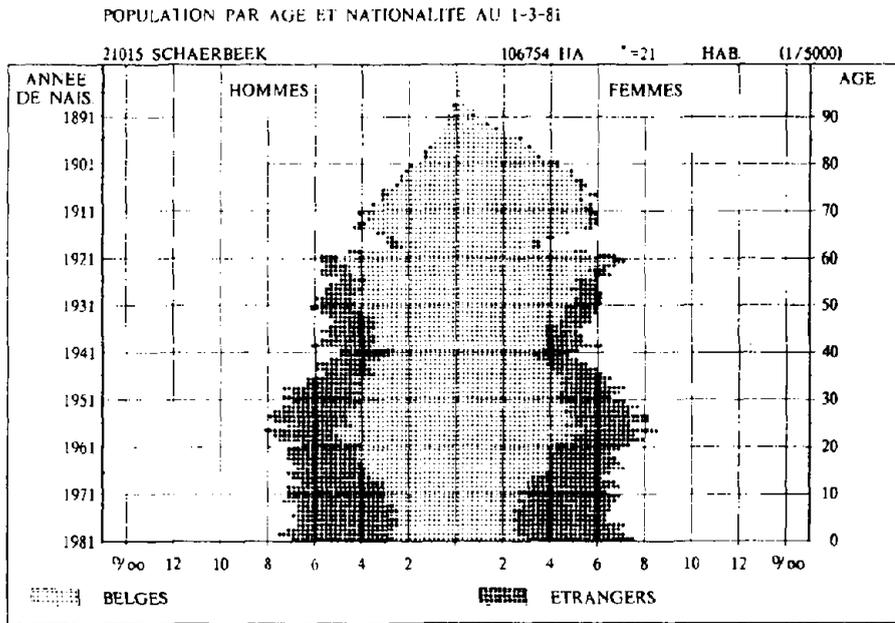


Fig. B 2b

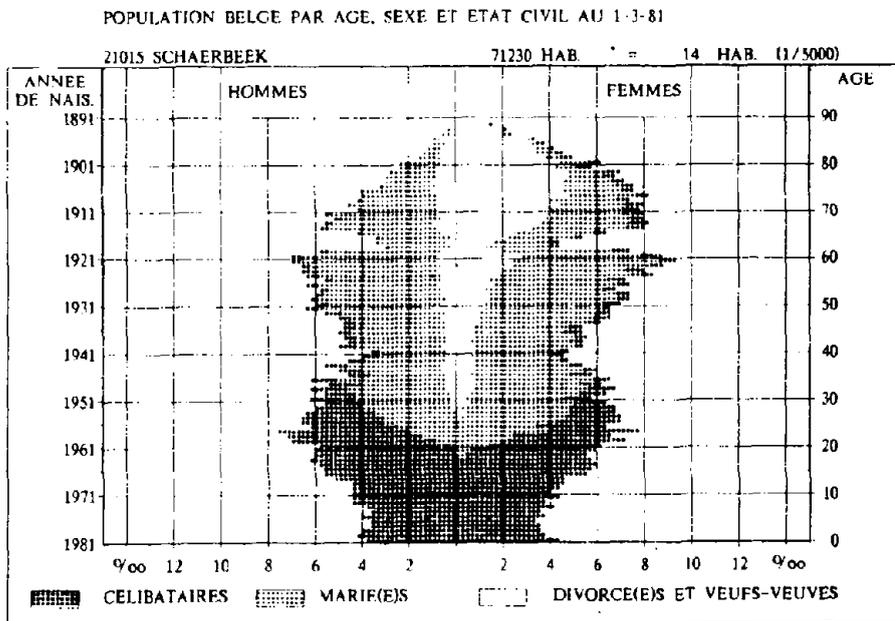


Fig. B 2c

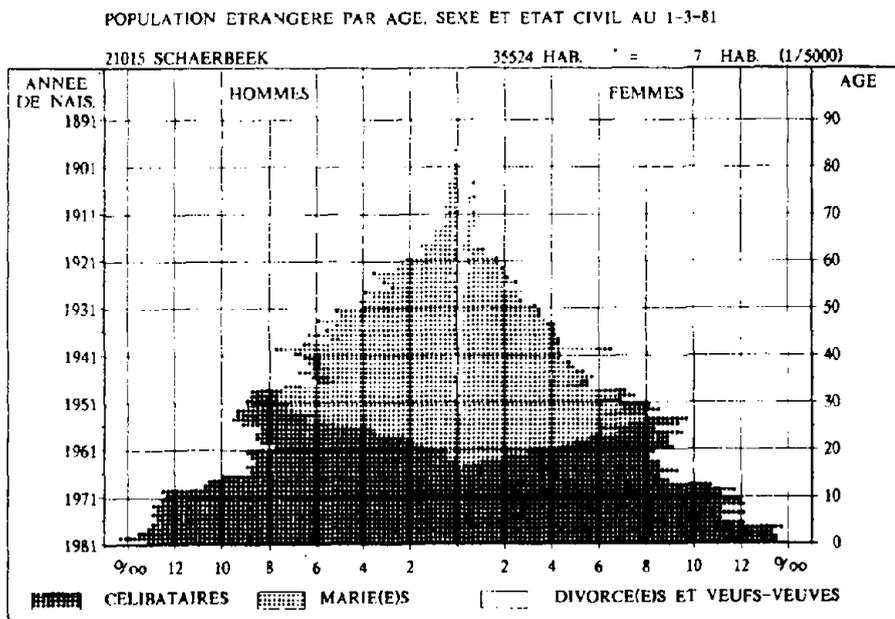


Fig. B 3a

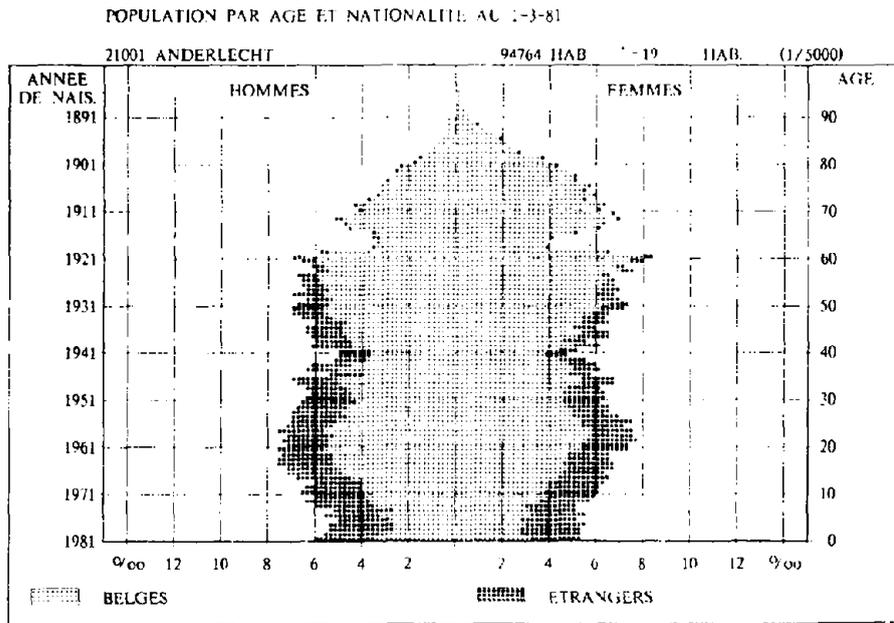


Fig. B 3b

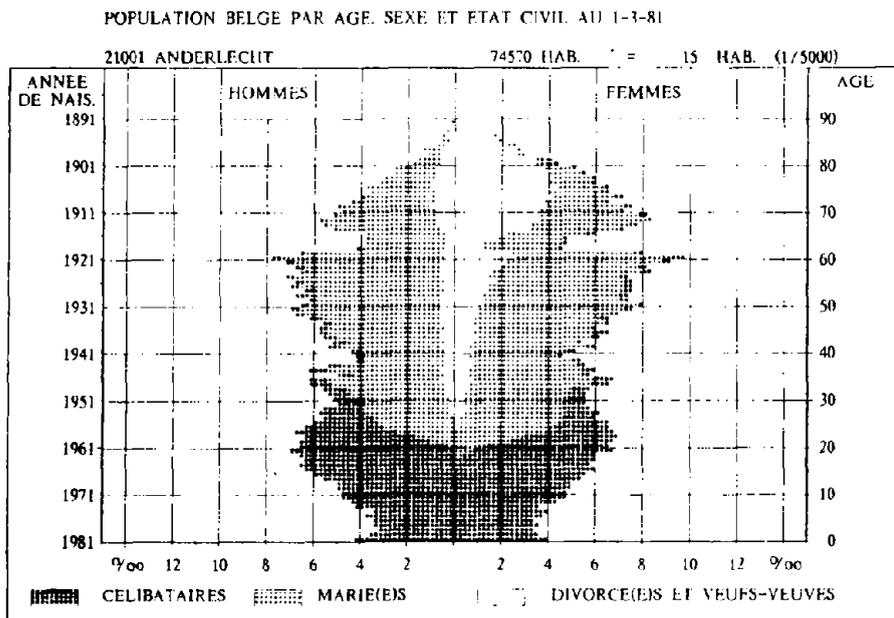
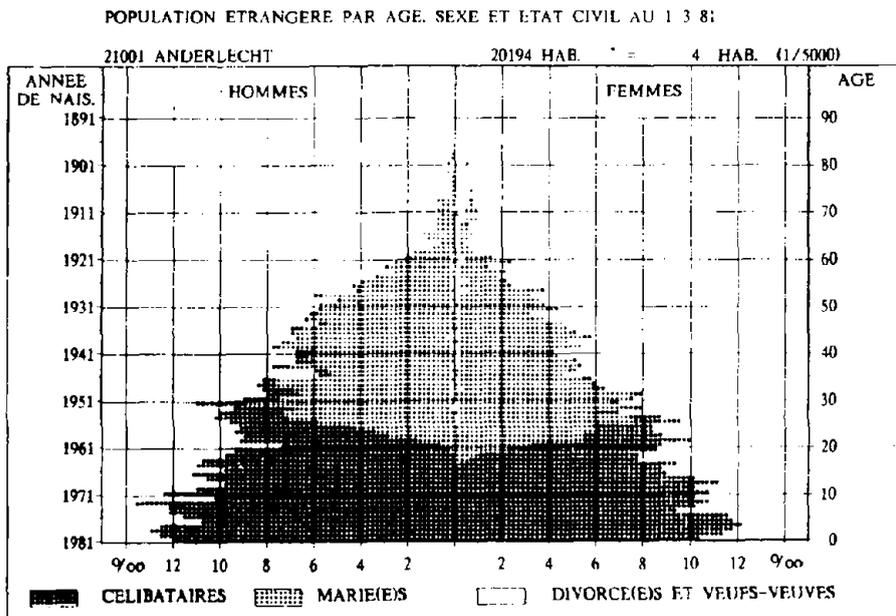
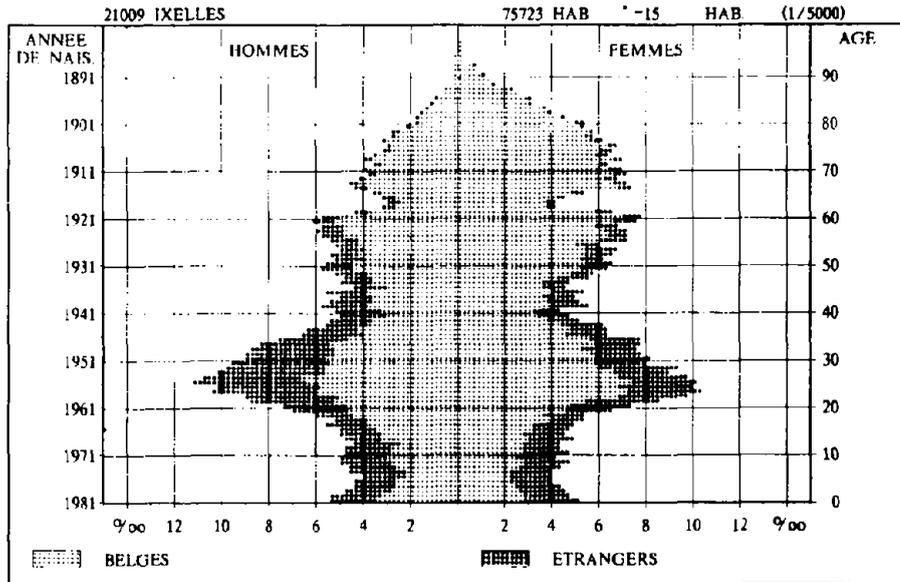


Fig. B 3c



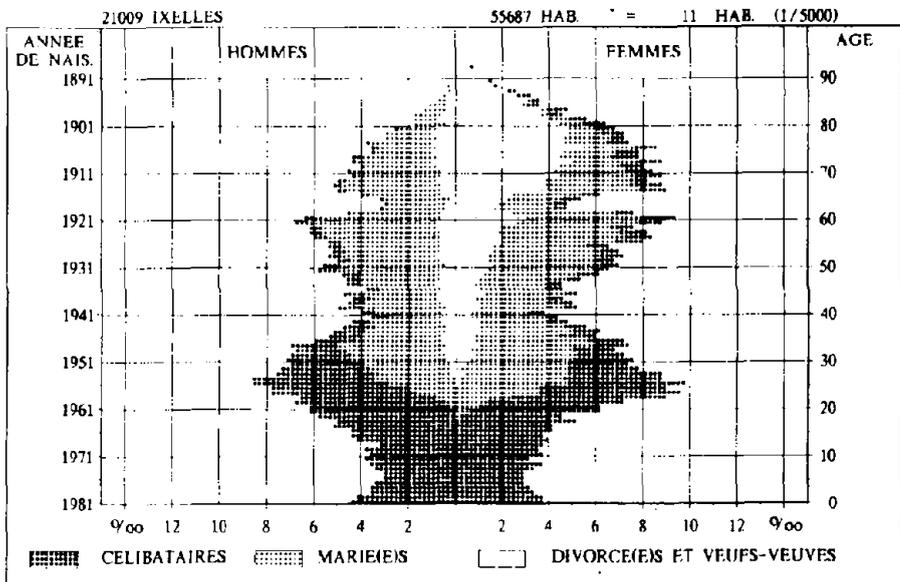
POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

Fig. B 4a



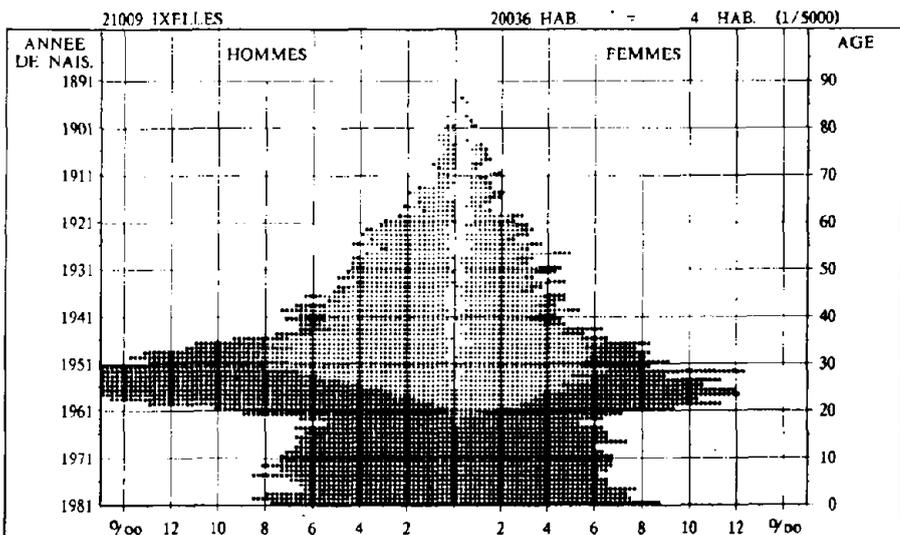
POPULATION BELGE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 4b



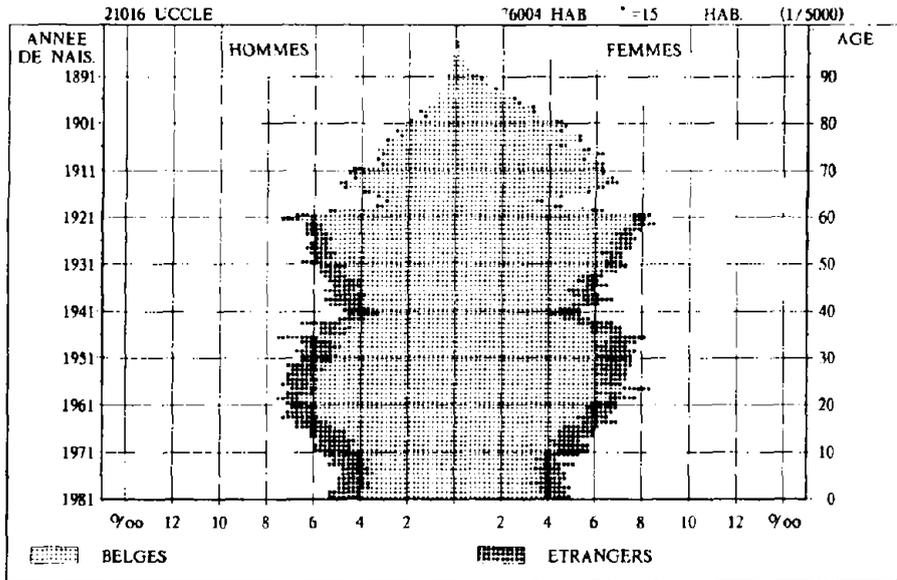
POPULATION ETRANGERE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 4c



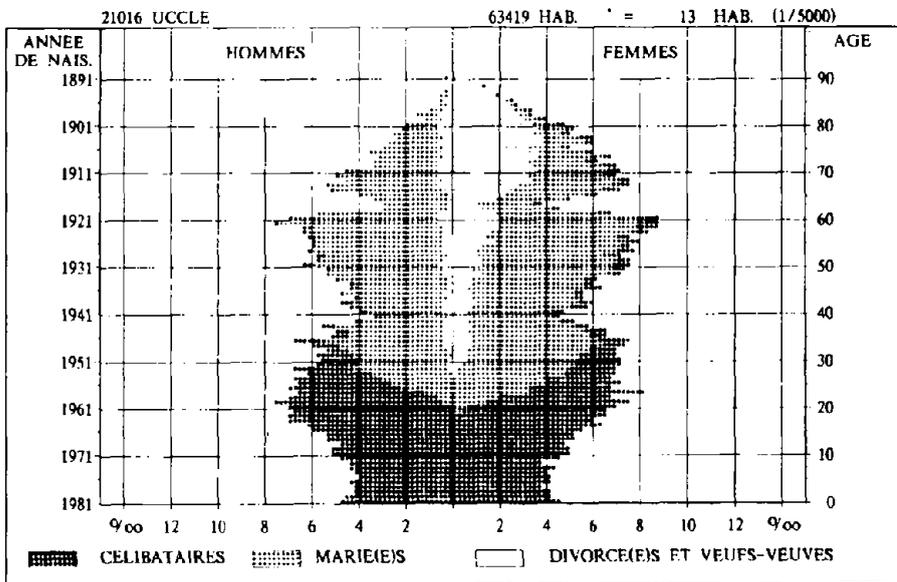
POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

Fig. B 5a



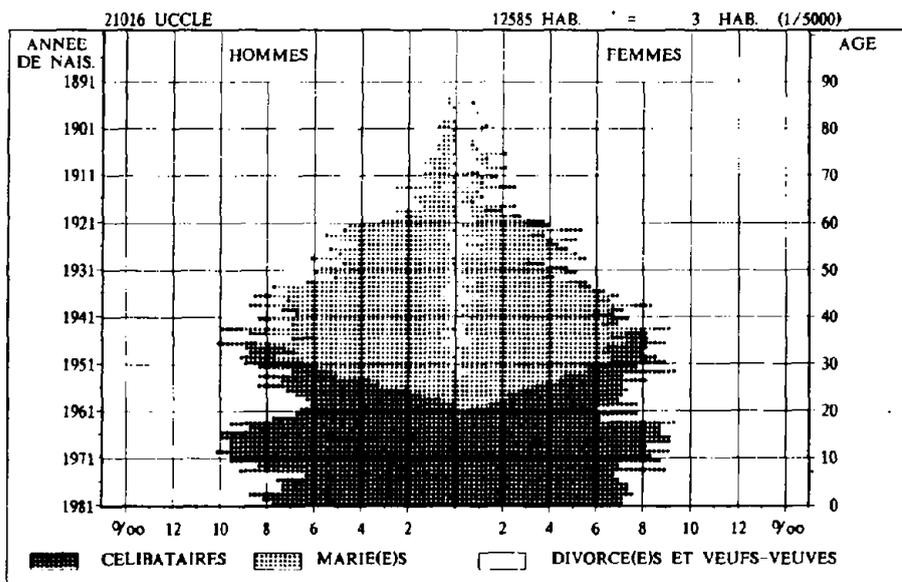
POPULATION BELGE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 5b



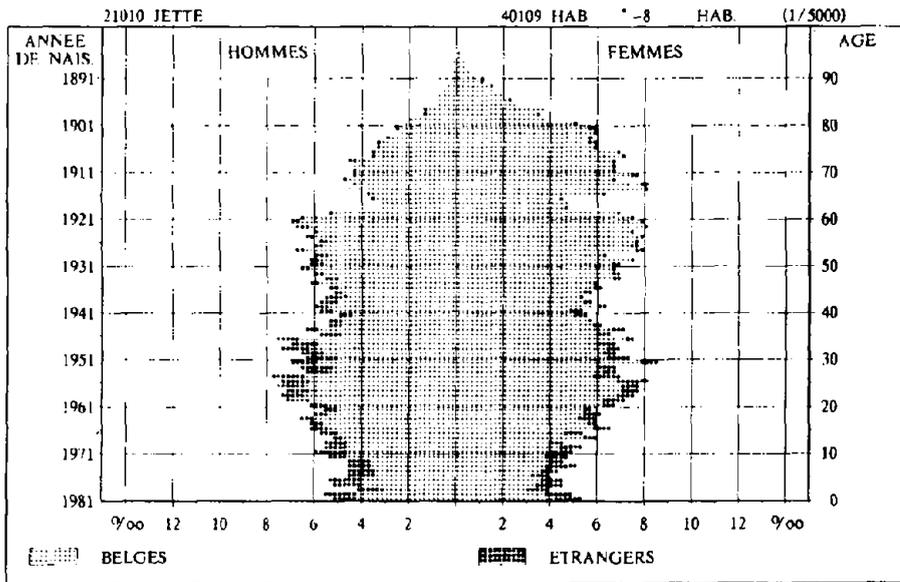
POPULATION ETRANGERE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 5c



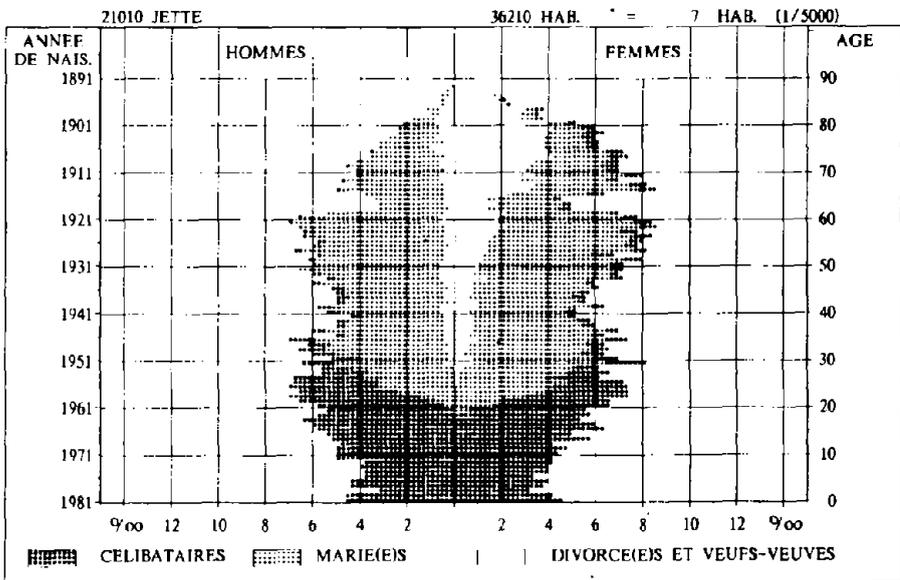
POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

Fig. B 6a



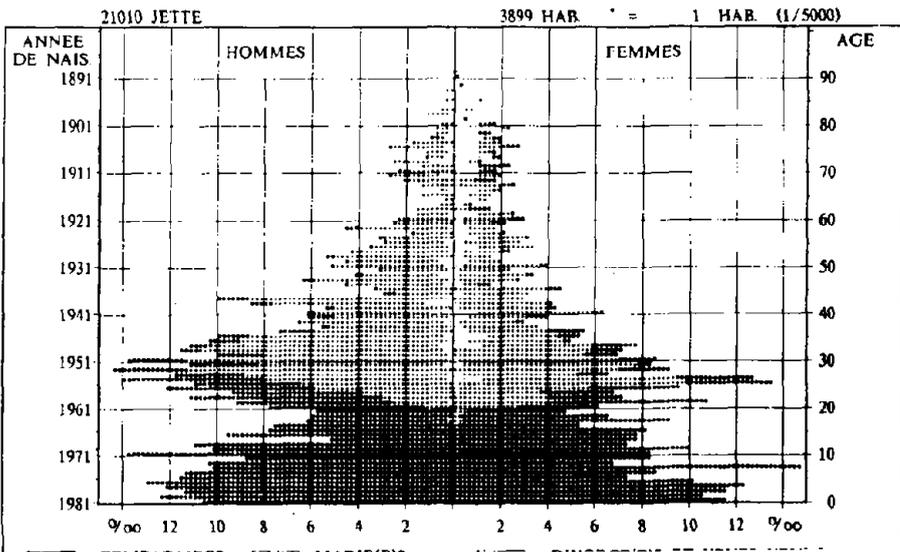
POPULATION BELGE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 6b



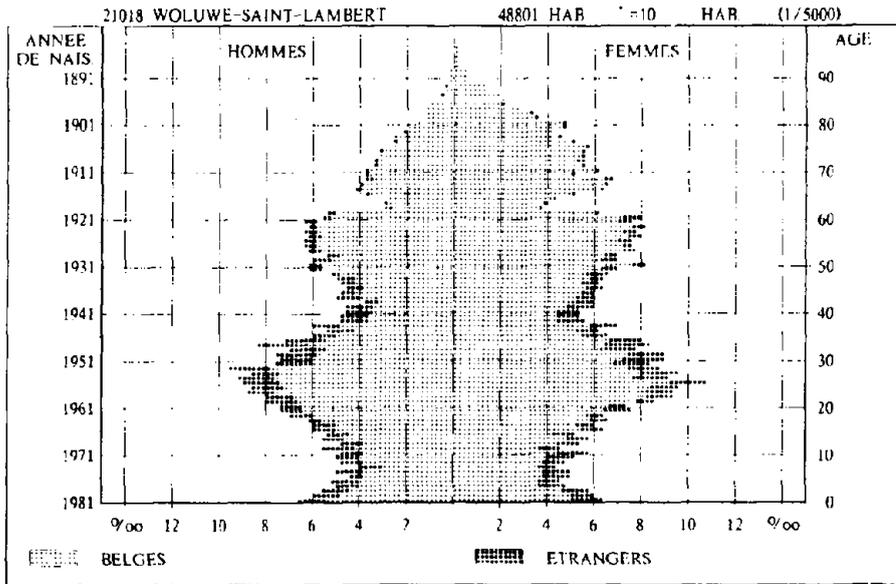
POPULATION ETRANGERE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 6c



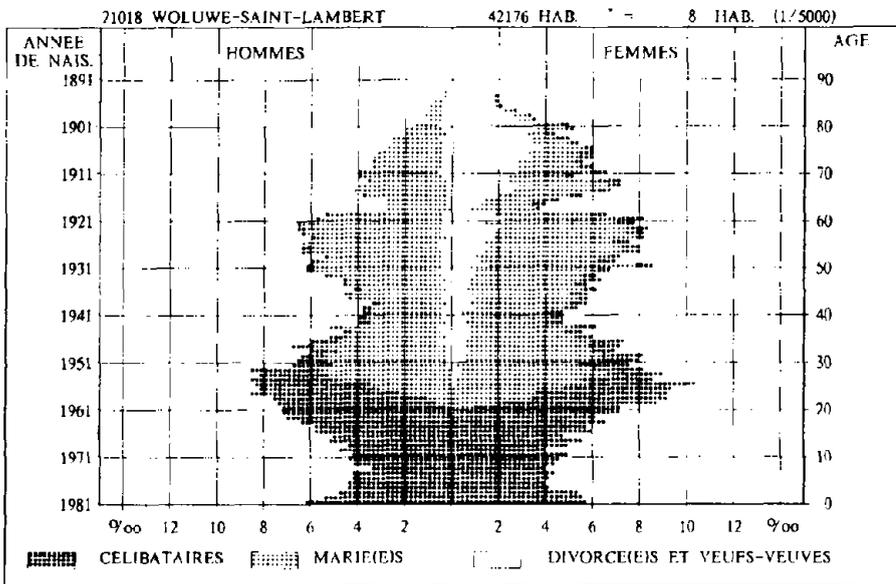
POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

Fig. B 7a



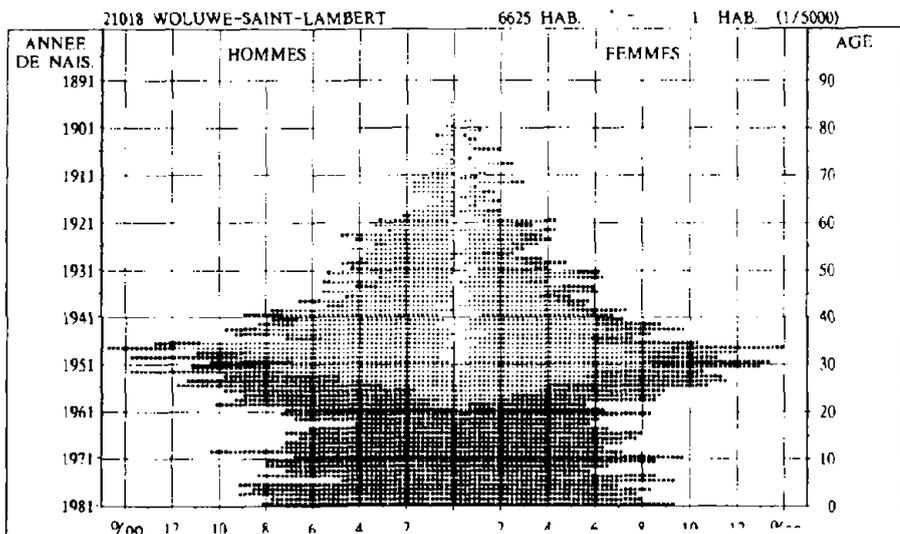
POPULATION BELGE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 7b



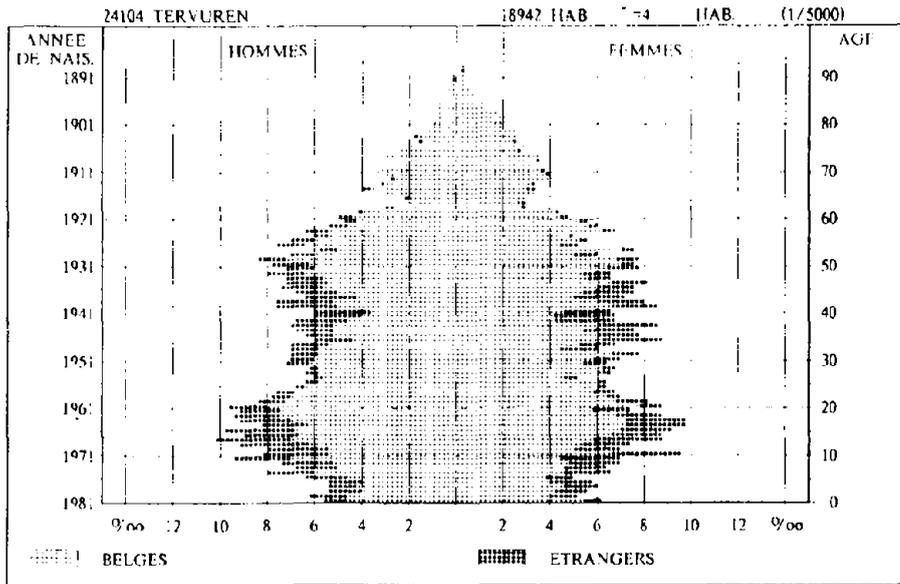
POPULATION ETRANGERE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 7c



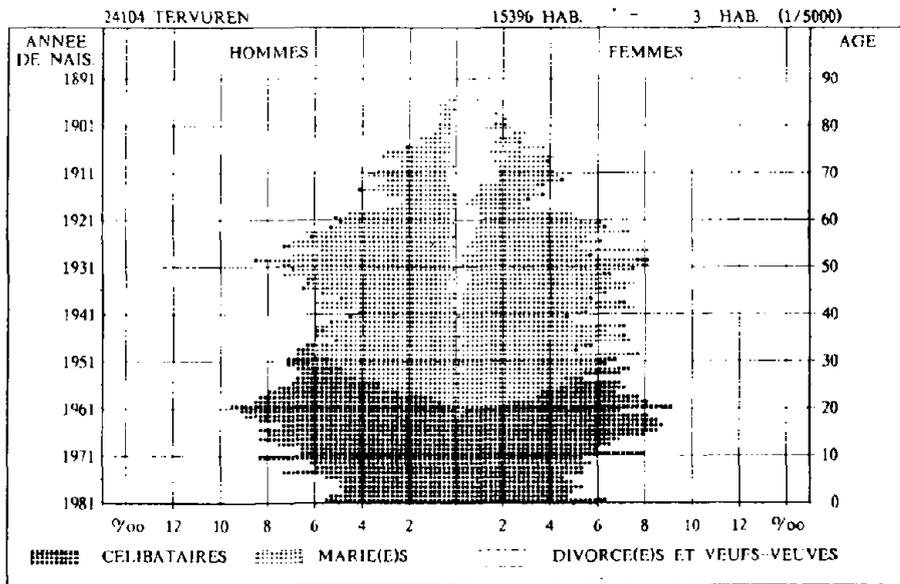
POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

Fig. B 8a



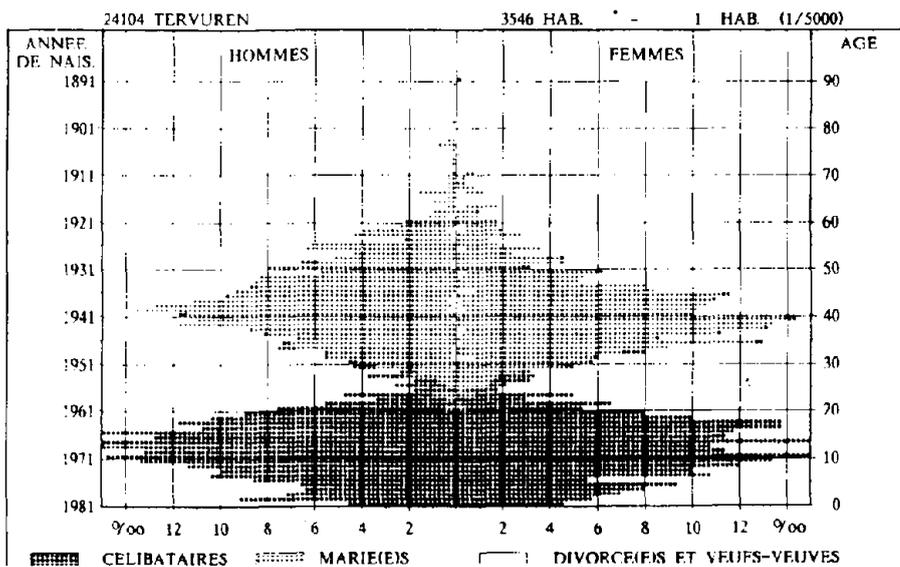
POPULATION BELGE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 8b



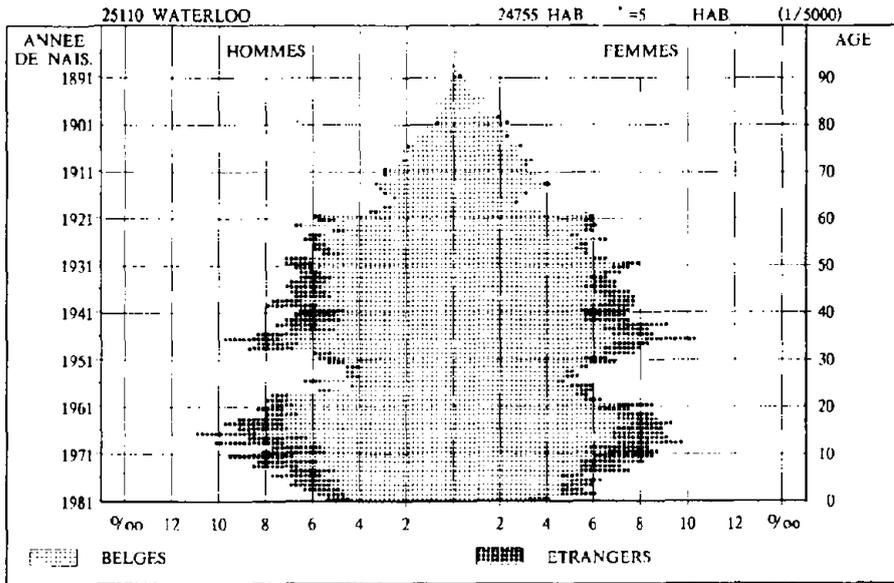
POPULATION ETRANGERE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 8c



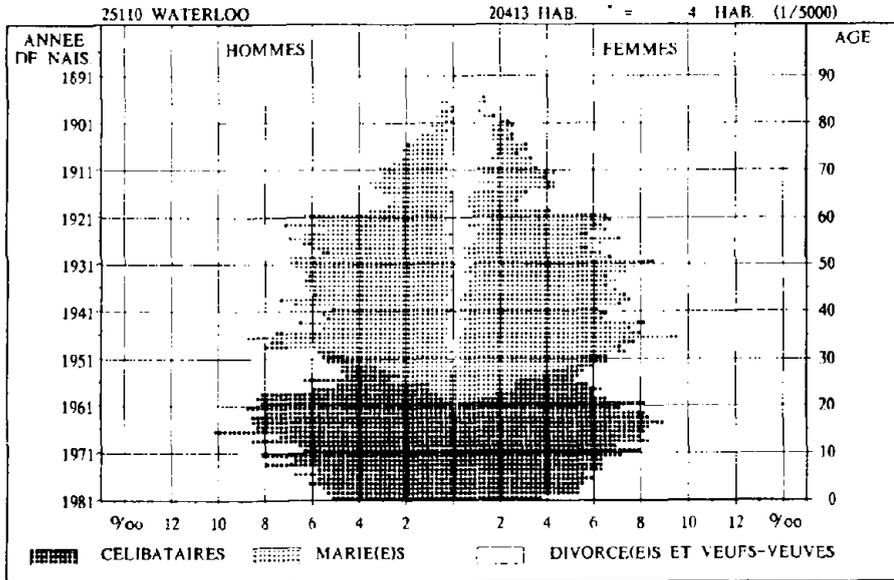
POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE AU 1-3-81

Fig. B 9a



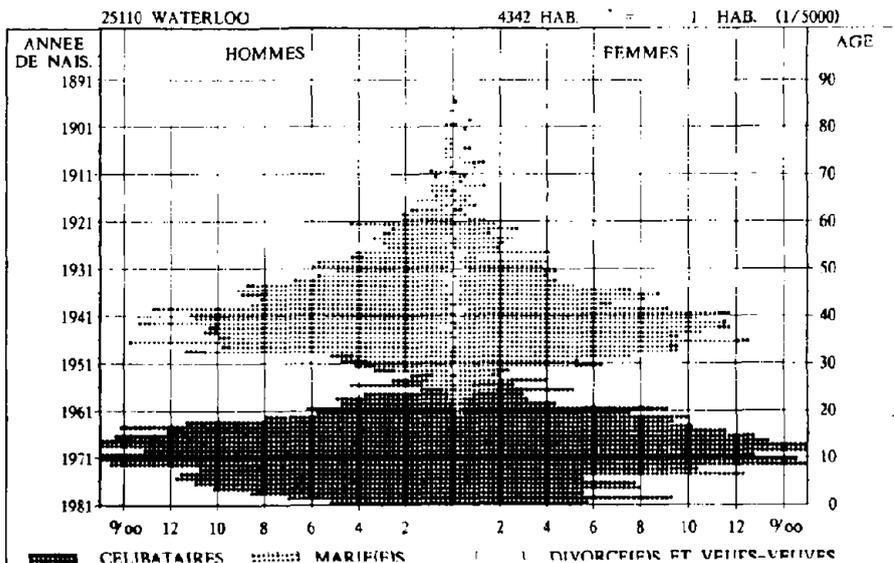
POPULATION BELGE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 9b



POPULATION ETRANGERE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81

Fig. B 9c



7.3.7. Boom,	7.3.8. Edegem,	70
7.3.9. Stabroek,	7.3.10 Kasterlee	71
7.3.11. Bornem,	7.4.1. Hasselt,	72
7.4.2. Genk,	7.4.3. Saint-Trond,	73
7.4.4. Tongres,	7.4.5. Maaseik,	74
7.4.6. Bourg-Léopold,	7.4.7. Kinrooi,	75
7.4.8. Zonhoven,	7.4.9. Riemst,	76
7.4.10. Looz,	7.5.1. Vilvorde,	77
7.5.2. Hal,	7.5.3. Kraainem,	78
7.5.4. Overijse,	7.5.5. Grimbergen,	79
7.5.6. Liedekerke,	7.5.7. Merchtem,	80
7.5.8. Louvain,	7.5.9. Tirlemont,	81
7.5.10. Diest,	7.5.11. Lubbeek,	82
7.5.12. Geetbets,	7.5.13. Nivelles,	83
7.5.14. Wavre,	7.5.15. Ottignies-Louvain-la-Neuve,	84
7.5.16. Lasne,	7.5.17. Tubize,	85
7.5.18. Jodoigne,	7.5.19. Orp-Jaucge,	86
7.6.1. Mons,	7.6.2. Charleroi,	87
7.6.3. La Louvière,	7.6.4. Mouscron,	88
7.6.5. Tournai,	7.6.6. Ath,	89
7.6.7. Chimay,	7.6.8. Frasnes-lez-Anvaing,	90
7.6.9. Boussu,	7.6.10. Gerpinnes,	91
7.7.1. Namur,	7.7.2. Dinant,	92
7.7.3. Philippeville,	7.7.4. Ciney,	93
7.7.5. Gembloux,	7.7.6. La Bruyère,	94
7.7.7. Assesse,	7.7.8. Sambreville,	95
7.8.1. Liège,	7.8.2. Huy,	96
7.8.3. Verviers,	7.8.4. Visé,	97
7.8.5. Hannut,	7.8.6. Waremme,	98
7.8.7. Spa,	7.8.8. Amay,	99
7.8.9. Chaudfontaine,	7.8.10. Herve,	100
7.8.11. Theux,	7.8.12. Eupen,	101
7.8.13. Bullange,	7.9.1. Arlon,	102
7.9.2. Marche-en-Famenne,	7.9.3. Bastogne,	103
7.9.4. Neufchâteau,	7.9.5. Virton,	104
7.9.6. Fauvillers.		105

8. Quelques pyramides-types de Bruxelles et sa périphérie:

B1a	Saint-Gilles, population totale par âge, sexe et nationalité	111
B1b	Saint-Gilles, population belge par âge, sexe et état civil	111
B1c	Saint-Gilles, population étrangère par âge, sexe et état civil	111
B2a	Schaerbeek, population totale par âge, sexe et nationalité	112
B2b	Schaerbeek, population belge par âge, sexe et état civil	112
B2c	Schaerbeek, population étrangère par âge, sexe et état civil	112
B3a	Anderlecht, population totale par âge, sexe et nationalité	113
B3b	Anderlecht, population belge par âge, sexe et état civil	113
B3c	Anderlecht, population étrangère par âge, sexe et état civil	113
B4a	Ixelles, population totale par âge, sexe et nationalité	114
B4b	Ixelles, population belge par âge, sexe et état civil	114
B4c	Ixelles, population étrangère par âge, sexe et état civil	114
B5a	Uccle, population totale par âge, sexe et nationalité	115
B5b	Uccle, population belge par âge, sexe et état civil	115
B5c	Uccle, population étrangère par âge, sexe et état civil	115

B6a	Jette, population totale par âge, sexe et nationalité	116
B6b	Jette, population belge par âge, sexe et état civil	116
B6c	Jette, population étrangère par âge, sexe et état civil	116
B7a	Woluwe-Saint-Lambert, population totale par âge, sexe et nationalité	117
B7b	Woluwe-Saint-Lambert, population belge par âge, sexe et état civil	117
B7c	Woluwe-Saint-Lambert, population étrangère par âge, sexe et état civil	117
B8a	Tervuren, population totale par âge, sexe et nationalité	118
B8b	Tervuren, population belge par âge, sexe et état civil	118
B8c	Tervuren, population étrangère par âge, sexe et état civil	118
B9a	Waterloo, population totale par âge, sexe et nationalité	119
B9b	Waterloo, population belge par âge, sexe et état civil	119
B9c	Waterloo, population étrangère par âge, sexe et état civil	119

